



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

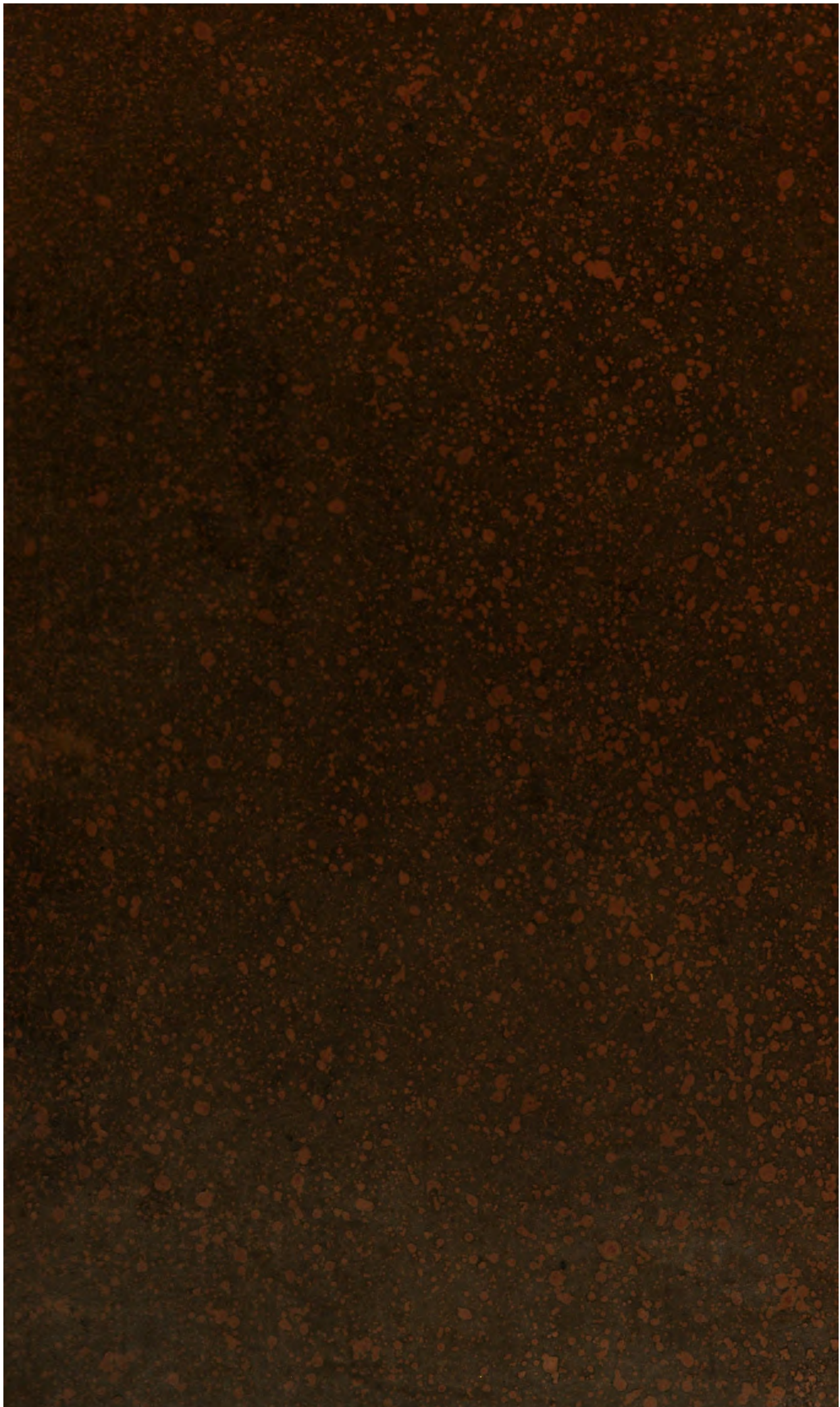
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

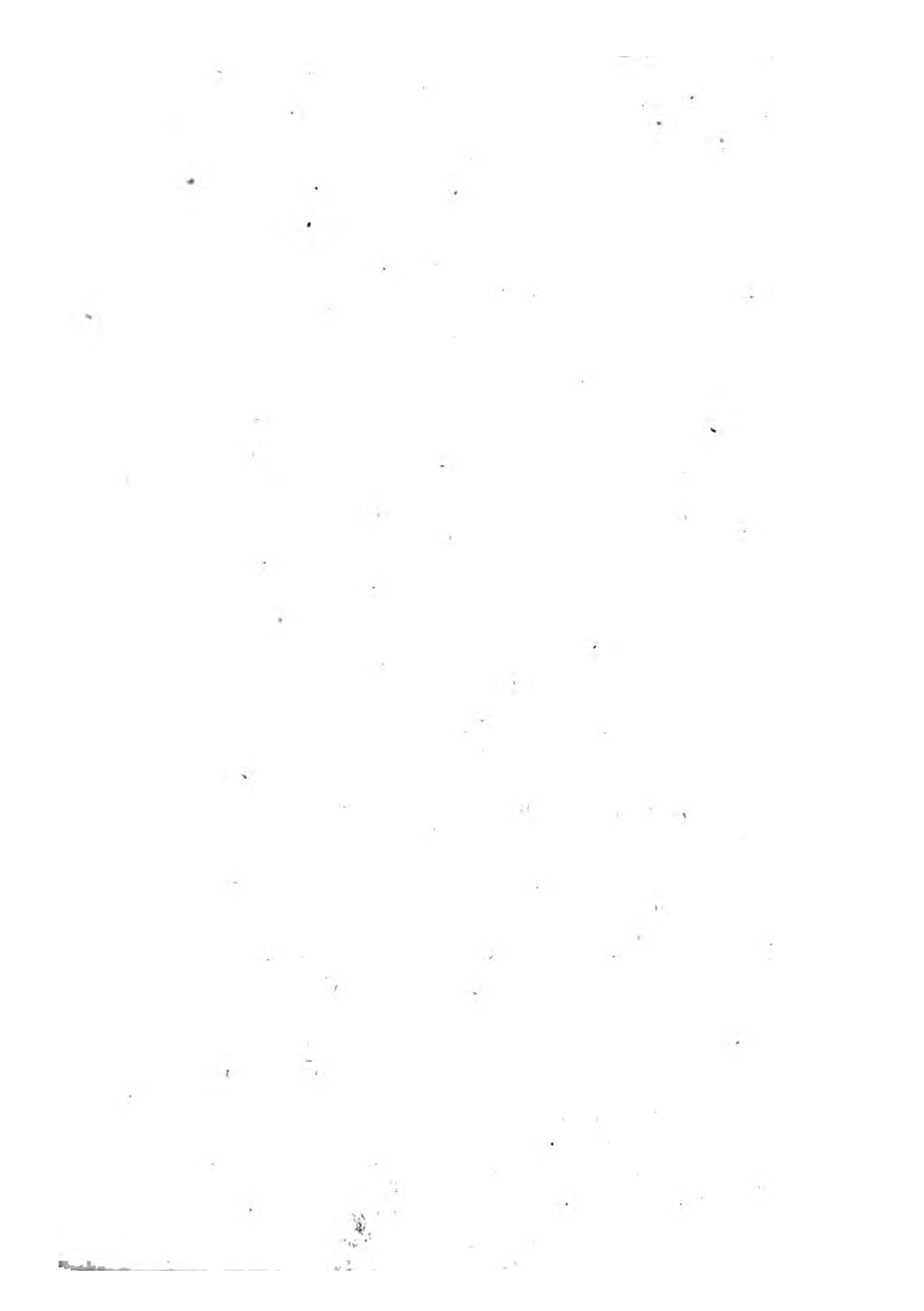
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

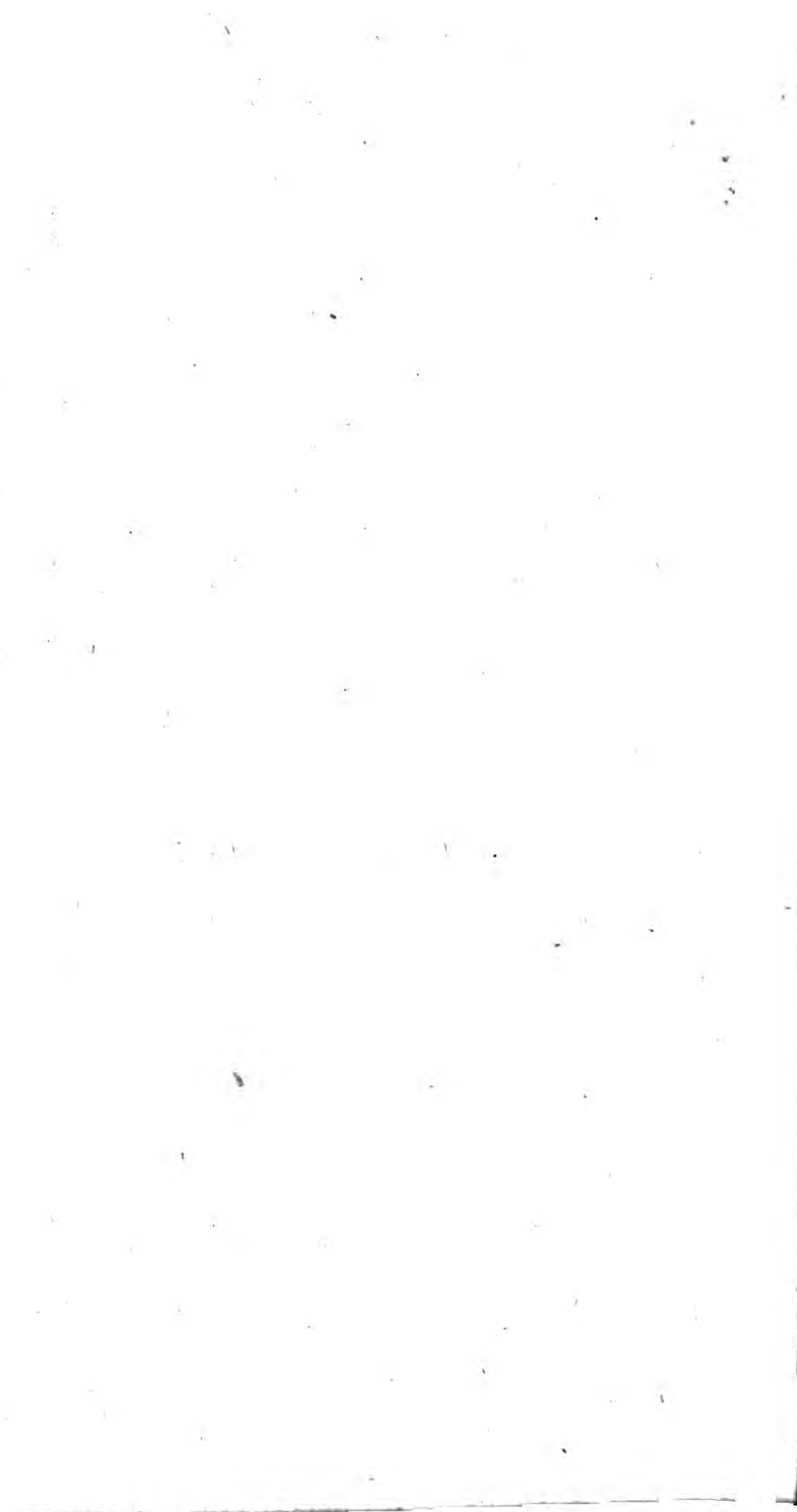


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalogue





04

BS. 8°
A177.

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XVII.

CONTENANT *les Mémoires de* MESS. MARTIN
DU BELLAY.

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris , est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adresser, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XVII.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N^o. 6.

1786.

a ij



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MARTIN ET DE GUILLAUME
DU BELLAY,
SEIGNEURS
DE LANGEY.

LA famille de du Bellay, originaire de l'Anjou, a toujours joui d'une haute considération. Telle étoit l'antiquité de sa noblesse, qu'on la faisoit descendre (a) des anciens Comtes de Poitiers & d'Angoulême. On vit constamment sortir de cette illustre Maison des guerriers recommandables par leur attachement à nos Rois, & leur dévouement à la Patrie. Guillaume & Martin du Bellay ne dégénérèrent point de la valeur

(a) L'Histoire parle de deux du Bellay, l'un Seigneur de Montreuil sous le règne de Lothaire, l'autre Sénéchal de Poitou, & que Louis le Jeune honora de sa confiance la plus intime.

de leurs ancêtres. Louis du Bellay, leur père, qui avoit épousé Marguerite de la Tour-Landry, eut plusieurs enfans. Nous parlerons de trois de ses fils, parce qu'ils se sont également distingués dans les postes qu'ils ont remplis. Nés avec de grands talents, sans doute l'éducation les perfectionna.

Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey se fit bientôt remarquer à la Cour de François I^{er}. Un esprit (a) cultivé, & des connoissances étendues pour son siècle, attirèrent

(a) Il a laissé, outre la partie de ses Mémoires, que son frère nous a conservée, un Epitome de l'Histoire des Gaules, imprimé avec ses opuscules en 1556, in-4^o. On fait un reproche à Langey; c'est d'avoir été le premier qui ait jetté des nuages sur le merveilleux de l'Histoire de Jeanne d'Arc. Il s'est efforcé de la reléguer dans la classe de nos Fables historiques. Nous avons rappelé ailleurs l'autenticité des monumens, qui déposent en faveur des exploits de cette fille célèbre. Nous nous contenterons donc d'observer qu'on n'a pas assez réfléchi sur le tems où parut Jeanne d'Arc. L'esprit de la Chevalerie étoit dans toute sa vigueur. Ses institutions influoient sur l'esprit national. Cette Guerrière, envisagée sous cet aspect, offre un caractère grand & noble. Pour que ses idées ayent pu se développer, il a fallu qu'elle fût capable de les concevoir & de les méditer. Les bornes de cette Note ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur ce sujet, le seul fait

sur lui les regards du Monarque. Tout ce qui portoit l'empreinte du talent étoit accueilli par ce Prince. Langey (c'est ainsi que l'Histoire a distingué Guillaume du Bellay de ses frères , dont il étoit l'aîné , & désormais il n'aura pas ici d'autre nom) , Langey offroit à François I^{er} le double mérite de l'officier intelligent , & du négociateur habile. Ce Monarque marche en Italie ; Langey le suit , & partage son sort sous les murs de Pavie. Ce Guerrier traite aussi-tôt de sa propre rançon , recouvre la liberté ; & au risque de la perdre une seconde fois , il vole à Madrid. On sçavoit en France que François I^{er} étoit dangereusement malade. Les communications étant fermées , les allarmes redoublaient. Langey se déguise , parvient à la prison de son Maître , revient aussi-tôt en France , & porte à la Régente , ou plutôt à la Nation entière , des nouvelles qui calment les esprits. L'année suivante on l'envoie en Italie pour veiller aux intérêts de la France. Le Connétable de Bourbon veut saccager Florence. Langey découvre ses mesures ; il pressent les projets du Connétable être vraiment épique , que présente notre Histoire. Langey en le tournant en ridicule a malheureusement eu quelques imitateurs.

sur Rome, court en avertir Clément VII, & lui indique les moyens de repousser la force par la force. Le Pontife, dupe des promesses du Vice-Roi de Naples, ne croit point aux conseils de Langey. Avec quelques troupes ramassées à la hâte, Langey combat dans les rues de Rome, & s'efforce d'arrêter l'ennemi. Prêt à succomber sous la multitude, il obtient la capitulation la plus honorable.

En 1528, il apprend qu'André Doria, le meilleur marin de son siècle, & son ami de tous les temps, est persécuté par une intrigue de Cour. Il sçait qu'on sollicite Doria de s'attacher à Charles-Quint. Langey arrive aux pieds du Trône, plaide en faveur des longs services & des talents de son ami, prouve qu'en perdant Doria, on perd Gènes, & que l'expédition de Naples est manquée; mais on ne l'écoute pas. Le Chancelier Duprat, étayé du crédit de la Duchesse d'Angoulême, osoit beaucoup, & pouvoit tout; il l'emporte sur les sages représentations de Langey. Les évènements vérifièrent la justesse de ses conjectures.

Si depuis 1529, jusqu'à l'époque où Langey déploya son habileté militaire en Piémont, on le suit dans le cours des négociations dont

il fut chargé, on admire partout son adresse & sa prudence. L'homme exercé dans la science Diplomatique, peut étudier sa marche & sa conduite. Il y trouvera des principes applicables à mille circonstances.

Devenu Gouverneur de Turin, sa vigilance ne s'étendit pas moins sur tout ce qui pouvoit intéresser son Maître. Du fond de sa résidence il influoit sur l'Italie entière, sur tous les Royaumes voisins, & mandoit souvent à François I^{er}, a dit Brantôme, ce qu'on méditoit en Picardie, ou en Flandres. Aussi lorsque Charles-Quint apprit sa mort, il avoua *que cet homme seul lui avoit fait plus de mal, & déconcerté plus de desseins que tous les François ensemble.*

Quoique les forces de Langey en Piémont fussent inférieures à celles de l'ennemi, il lui enleva plusieurs places. Il s'y défendoit avec succès, quand d'Annebaut y arriva. Dès-lors Langey n'eut plus de crédit; d'Annebaut étoit en faveur; Langey n'avoit que ses services qui parlassent pour lui. Il est rare que ce contrepois l'emporte à la Cour. Langey demande son rappel, & l'obtient. Il meurt (a) en chemin le 9 Janvier 1543,

(a) Langey mourut endetté de plus de trois cent mille livres dépensées pour le bien de l'Etat. Au lieu

à St. Saphorin, sur la montagne de Tarare. Son corps fut porté au Mans, dont un de ses freres, René du Bellay, étoit Evêque. Ce Prélat lui éleva, en 1557, un mausolée (a) dans l'Eglise de St. Julien de cette ville.

Martin du Bellay, Seigneur de Langey, de trésors, il laissa à ses freres l'exemple d'un patriotisme pur, & de grandes vertus à imiter.

(a) Sur le Sarcophage de ce Mausolée, porté par deux sphinx de marbre noir, on voit Langey à demi couché, les jambes croisées. Sa main droite tient un sabre; la gauche, dont l'avant-bras est appuyé sur un casque, tient un livre. La jambe droite est chaussée à la Romaine. L'écusson supporté par un Aigle & un Lion, quatre Vertus exécutées en petit, deux Victoires posées sur le ceintre du Mausolée, accompagnent la Statue principale. Il est aussi orné de bas reliefs, & de deux cariatides; le tout exécuté en marbre. Son Epitaphe en Latin contient les dignités dont il fut revêtu; telles que l'Ordre du Roi, le Gouvernement du Piémont, &c. sur un fronton de marbre noir. Au dessous de la corniche du Mausolée, on lit les Vers suivans :

Arreste-toi, lisant :
 Cy dessous est gisant,
 Dont le cœur dolent j'ay,
 Ce renommé Langey,
 Qui son pareil n'eut pas,
 Et duquel au trespas
 Geçterent pleurs & larmes.
 Les lettres & les armes.

& Prince (a) d'Yvetot, se distingua, comme son frere, par ses exploits, & par les services essentiels qu'il rendit à l'Etat. On lit dans ses Mémoires qu'il vint à la Cour de Louis XII en 1513. Il fut le témoin oculaire de la plupart des grands évènements qu'il a décrits. Il partagea avec Montpezat & la Roche du Maine, la glorieuse défense de Fossan. Charles-Quint évacuant la Provence, apprit à le connoître ; il harcela cruellement ce Prince dans sa retraite.

Les ordres de la Cour conduisent Martin du Bellay vers les Pays-Bas. Les détails de ses opérations prouvent sa capacité militaire. Veut-on voir ce que peut le courage du Soldat animé par la présence d'un Chef recommandable ? il faut consulter la relation du siège de S. Pol.

La mort de Langey, son frere, le rappella en France ; mais en 1543, le Piémont fut prêt à nous échapper. L'argent pour la solde des troupes manquoit ; on jette les yeux sur du Bellay ; on ne lui donne pas le quart de ce qu'il auroit fallu ; n'importe, digne imitateur de son frere, cet obstacle ne le retient

(a) Martin du Bellay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, & son Lieutenant-Général en Normandie, étoit Prince d'Yvetot, à cause d'Ysabeau Chenu, sa femme.

point. Il emprunte en son propre nom ; il arrive, & le murmure des troupes s'appaise : elles consentent à combattre. Le Comte d'Anguien profite de cet heureux moment, & remporte une victoire complète à Cerisoles. Martin du Bellay remplissoit dans cette journée les fonctions d'Aide-Major-Général de l'armée, & participa à la gloire du vainqueur. Une trêve suspend les hostilités en Italie. Du Bellay vole en Flandres, où la guerre continuoit avec fureur. Présument que l'ennemi veut assiéger Mézières, il s'enferme dans ses murs, jaloux de montrer que, si Bayard n'étoit plus, il lui restoit encore en France des imitateurs. Une maladie contagieuse désoloit le fort d'Outrean ; du Bellay toujours actif, craint que les Anglois ne s'emparent de cette place importante. Il s'y jette : l'épidémie la plus meurtrière ne l'effraie point. Enfin la paix se conclut. Il se retire dans ses terres ; & c'est-là qu'il compose sept Livres des Mémoires que nous publions. Il mourut à Glatigny le 9 Mars 1559.

Après avoir peint Langey & Martin du Bellay, qu'il nous soit permis de dire un mot d'un autre de leurs frères, de Jean du Bellay. Compagnon de leur gloire, & l'émule de leurs vertus, il fut comme eux,

un des ornements du seizième siècle. On le verra souvent jouer un rôle important dans leurs Mémoires. Jean du Bellay servit l'Eglise & l'Etat. Né avec un génie supérieur, il embrassa toutes les sciences. Au milieu des négociations les plus épineuses, il s'entretenoit avec les Muses (a). Le Chancelier de l'Hôpital comparoit sa prose à celle de Cicéron, & ses vers à ceux de Virgile.

Ce fut Jean du Bellay qui, de concert avec Budé, engagea François I^{er} à fonder le Collège Royal. Rien de ce qui pouvoit faire fleurir les sciences, ne lui échappoit. Nommé successivement aux Evêchés de Bayonne, de Limoges, du Mans, de Paris, & ensuite à l'Archevêché de Bordeaux, il obtint en 1535 le chapeau de Cardinal. François I^{er} connoissoit trop l'étendue de

(a) On a de Jean du Bellay une apologie de François I; des Elégies, des Odes & des Epigrammes imprimées in-8°. chez Robert Etienne, en 1546. Son amour pour les Lettres fit de ce Prélat le protecteur de ceux qui les cultivoient. Il s'attacha sur-tout Rabelais, qui, en qualité de Médecin, le suivit, lorsqu'il fut nommé Ambassadeur auprès de Paul III. Rabelais par ses plaisanteries satiriques & mordantes, indisposa contre lui la Cour de Rome. Voyez le précis de sa vie à la tête du premier volume de ses Œuvres, édition de Bastien, in-8°. Paris, 1783.

ses lumières, pour ne pas les appliquer au bien de l'Etat. Il lui confia plusieurs ambassades. Jean du Bellay brilla surtout dans celle qu'il remplit auprès de Henry VIII. Il s'agissoit d'empêcher l'Angleterre de se séparer de la Communion Romaine. Sans les intrigues de quelques Cardinaux vendus à Charles-Quint, sans la précipitation de la Cour de Rome, peut-être auroit-il prévenu, ou du moins auroit-il retardé le schisme qui éclata dans la suite.

Le génie de Jean du Bellay se plioit à toutes les circonstances.

En 1544, deux armées formidables s'apprêtoient à traverser la France. Paris étoit le point de réunion. Jean du Bellay, chargé de la conservation de cette ville, y rétablit la sûreté & la confiance. Le Parisien aguerrri par l'intrépidité du Prélat, cesse d'être alarmé.

La mort de François I^{er} fut le terme des beaux jours du Cardinal du Bellay. La faction des Guises le força de se retirer à Rome. Sa renommée l'y avoit devancé; & si sa délicatesse n'eût pas craint de devoir la Thiare à des brigues, il auroit succédé au Pape Marcel II. Il termina sa carrière le 10 Février 1560, âgé de 68 ans.

Les

Les Mémoires de Martin du Bellay, & de Guillaume de Langey ont été publiés pour la première fois en (a) 1569; on les a souvent réimprimés (b). La Croix du Maine (c) s'est trompé, en disant qu'on est redevable de leur publication aux soins du Médecin Guillaume Cappel; la preuve s'en trouve dans l'Épître (d) Dédicatoire, adressée à

(a) A Paris, à l'Olivier de Pierre L'Huillier, rue S. Jacques, in-folio, contenant 701 pag.

(b) L'Abbé Lambert réduit ces éditions à cinq, tandis qu'il en existe neuf, sans compter la traduction latine de Hugues Sureau en 1574. La dernière de ces éditions fut faite à Genève en 1594. Il y a dans celle de 1582 plusieurs notes marginales, où sont expliquées quelques expressions surannées. On a attribué ces notes à M. de Meme, Seigneur de Malassise, Maître des Requêtes, & Magistrat connu dans son tems par son amour pour les Lettres.

(c) Voyez sa Bibliothèque Française à l'article *du Bellay*. Nous remarquerons que dans la Bibliothèque historique du Père le Long, où l'on relève l'erreur de la Croix du Maine, on en a commis une autre. On y lit que le Baron de la Lande étoit gendre de Guillaume de Langey, tandis que l'Épître dédicatoire atteste qu'il avoit épousé la fille de Martin du Bellay. Le Baron de la Lande déclare positivement que son beau-père étoit mort depuis 10 ans. Or Martin du Bellay mourut en 1559, & la première édition a paru dix ans après.

(d) C'est cette Épître dédicatoire que l'Abbé Lam-

Charles IX, qui précède la première édition. René du Bellay, Baron de la Lande, nous apprend dans cette Epitre, qu'en visitant la *Librairie de Messire Martin du Bellay, son beau-pere, il arriva sur quelques volumes escritz la plupart de la main d'iceluy, lesquels ayant leu à loisir, je trouvay (dit-il) estre une belle Histoire des choses advenues de son tems, laquelle toutesfois par modestie, il voulut seulement appeller Mémoires... J'ai estimé (ajoute-t-il) que ferois chose agréable, si je tirois ces Livres du thrésor de nostre maison, pour les mettre en lumiere.....* Sur dix Livres que contiennent ces Mémoires, les quatre premiers & les trois derniers sont de Martin du Bellay : les autres appartiennent à Guillaume de Langey. Langey avoit rédigé les Mémoires de son tems en sept *Ogdoudes*; c'est ainsi qu'il les intituloit. Les trois Livres que son frère (a) nous a conservés,

bert, dans le premier Volume de son édition de du Bellay, intitule : *Préface de l'Auteur*. En la lisant, il auroit dû voir qu'elle n'a point été composée par Martin du Bellay, véritable Auteur des Mémoires, mais par le Baron de la Lande son gendre, & Editeur de l'Ouvrage.

(a) « Quant aux particularitez de ce Royaume (lison dans la Préface de Martin du Bellay), & à ce qui concerne les guerres que le feu Roy, de très-louable

Étoient une partie de la cinquième *Ogdoade* : c'est-là tout ce qui nous reste de son travail. Martin du Bellay a réuni ces fragmens avec ses propres Mémoires, de manière qu'il

» memoire, François I de ce nom, a esté contraint
 » soustenir & entreprendre; je n'ay veu homme qui se
 » soit employé à les descrire tant amplement, & par le
 » menu que feu mon frere Guillaume du Bellay, Sei-
 » neur de Langey, homme de telle vertu & érudition
 » que chacun a cogneu; lequel avoit composé sept
 » Ogdoades latines par luy mesme traduites du com-
 » mandement de nostre Roy, en nostre langue vul-
 » gaire...

» Toutesfois son labour nous est demeuré inutile par
 » la malice de ceux qui ont desrobé ses œuvres...
 » A raison de quoy il m'a semblé, estant quelquefois
 » en repos des armes, & employant mon tems, afin de
 » n'estre réputé oisif (car oisiveté est mere & origine de
 » tous vices), ne devoir espargner ma peine pour faire
 » publier trois Livres qui restent de la cinquième Og-
 » doade, & les accompagner d'autres sept contenant
 » plusieurs briefs Mémoires, tant de la paix que de la
 » guerre, dont je puis parler en partie, comme témoin
 » oculaire; car en plusieurs endroits, deçà & delà les
 » monts, me suis trouvé en personne; & des autres
 » j'ai pu avoir certain advis par ceux qui ont esté pre-
 » sents... ayant tousjours esté soigneux d'entendre en
 » quelle sorte les choses se sont passées depuis qua-
 » rante deux ans que j'ai commencé à monter à cheval,
 » jusques au trespas dudit feu Roy».

n'existe aucune interruption dans la chaîne des évènements, depuis les deux dernières années du règne de Louis XII, jusqu'à la mort de François I^{er}. Telle est la forme de cet ouvrage, connu sous le nom de *Mémoires de du Bellay*.

En les lisant, on verra dans Martin du Bellay un ancien militaire, qui raconte avec tant de complaisance tout ce qu'il a vu, qu'il ne fait grace d'aucun détail. *J'ay dressé*, observe-t-il dans sa Préface, *mon but à représenter & déduire les choses au plus près de la vérité qu'il m'a été possible, & ne pense avoir aucunement enrichi la besogne, pour vouloir flatter, ou taxer autrui; mais si j'ay d'avanture quelque chose omise, ainsy qu'il est fort difficile d'avoir l'œil partout, il me semble que je suis d'autant plus excusable, que moins j'ay esté nourry aux Lettres, & que j'ay eu assez peu de loisir & de moyen à employer le tems à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairement suivy les armes au service de mon Prince.*

Dans Guillaume de Langey on reconnoitra l'homme d'état qui médite toujours, & pense profondément. Une espèce d'éloquence naturelle l'entraîne, pour ainsi dire, malgré lui. Et jusques dans ses récits on retrouve les

formes oratoires. Le Lecteur peut le juger sainement d'après le Prologue (a), servant

(a) Certes (dit-il), si on me confesse la définition
 » d'Hist. estre la vraye & diligente exposition des choses
 » faites, j'en retireray qu'il ne suffit dire (quand on vou-
 » dra escrire Histoire), cecy fut dit, cela fut fait, sans
 » remonter comment, par qui, par quel moyen, à
 » quel tiltre, & à quelle fin. J'accorderay bien pour le
 » present, que quelqu'un ait fidellement & véritable-
 » ment escrit, de maniere que son labeur se puisse dire
 » vraye narration des choses : mais je demande lors : En
 » quoy consiste cette diligence, qui, par la confessée
 » définition, est nécessaire? On me dira, qu'en ordre & en
 » narration des choses, bien pourfuyvies & bien con-
 » tinuées. Si aucuns doncques veulent garder cest ordre
 » prosecutif ou continu, je veuil que premierement ils
 » proposent ce dont ils veulent parler; si d'appointe-
 » ments ou alliances, fault reciter les causes finales &
 » inductives, & qui ont à ce meu les parties, fault in-
 » serer de l'une & de l'autre les remonstrances, griefs,
 » debatz, capitulations & traitez : & si de guerre, fault
 » qu'ils me dient à quelle cause, & pour quelle occasion
 » elle s'est mue, fault reciter les querelles debattues,
 » les parlements, les deffiances, les appareils & en-
 » treprises, executions, moyens & conduites d'icelles;
 » mettre les batailles en ordre, représenter la rencon-
 » tre, le conflict, l'execution de l'artillerie, le traict des
 » Hacquebutiers, Archiers & Arbalestriers, poulfiz de
 » picques, chocs d'hommes d'armes, heurtilz de che-
 » vaulx, coups d'epée, chapliz de masses, haches &
 » hallebardes, l'effroy des vaincus, rouverte, fuyte, &

d'introduction aux trois Livres que son frère nous a transmis.

Nous ne dissimulerons pas qu'on a accusé Langey de partialité. La critique a prétendu que son ouvrage avoit le ton d'un *Factum*, dirigé personnellement contre Charles-Quint. On a fait le même reproche à Martin du Bellay ; & on s'est plaint des longues descriptions de sièges & de batailles où il s'est trouvé. Un de nos anciens Moralistes s'est permis contre eux une autre imputation. *Il y a* (a), dit-il, *en ces deux Seigneurs un grand déchet de la franchise & liberté d'écrire qui reluit ès anciens de leur sorte, comme au Sire de Joinville, domestique de St. Louis, & de plus fraîche mémoire, en Philippe de Comines.....* Nous lui répondrons que ce Comines, qu'il leur oppose, a essuyé les mêmes reproches. Les recueils d'anecdotes fausses, ou vraies, pourvû que la malignité

» défolation d'iceux ; le cœur , hardiesse & poursuyte.
 » des victorieux , jusques à quelquefois raconter non
 » seulement le maintien de l'une ou l'autre armée , mais
 » ce que chacun de son costé aura particulièrement dit
 » & fait. Par tous ces poinçts fault parvenir à l'effet
 » & à l'avanture de l'issue. Cette avanture fault encore
 » spécifier par moult de circonstances . . . »

(a) Montaigne , Liv. II de ses Essais , Chap. X.

les affaires, font en général les ouvrages qui plaisent le plus. Ce n'est point là ce qu'il faut chercher dans les Mémoires de du Bellay. Leurs Rédacteurs ont été, comme Comines, des écrivains sages, qui, sans vouloir asservir le public à leurs opinions particulières, ont raconté les événements tels qu'ils se sont passés. Ils en ont dit assez, pour que le Lecteur tire les conséquences, & fasse les applications. Ils ne sont ni despotes, ni tranchants dans leurs jugements. Ils indiquent les moyens de juger. Leurs Mémoires offrent le tableau circonstancié d'une époque d'environ quarante années. Peut-être les deux du Bellay dans leurs apologies de François I^{er}, ont-ils quelquefois trop écouté leur zèle. Défendant l'un & l'autre l'honneur de leur Maître, qu'on calomnioit, ils ont pu exagérer les torts de Charles-Quint. Ils écrivoient dans un siècle où l'Europe entière obéissoit à l'impulsion du génie de ces deux Princes. A leur voix, la paix régnoit sur notre continent, ou bien une partie de l'Europe s'égorgeoit. Est-il surprenant que leurs sujets ayent été complices de leurs passions ? Si l'on jette un coup d'œil sur les écrits de leurs contemporains, n'y voit-on pas cette animosité percer de

toutes parts ? Paul Jove & (a) les écrivains du même parti, noircissoient le portrait de François I^{er} ; nos Poètes s'égayoient sur le compte de (b) Charles - Quint ; on ne voit point dans les Mémoires de du Bellay ces écarts & ces emportemens que réprouvent la raison & la bienfiance. Sièges, batailles, intérêts de politique & de religion, ambassades, négociations, tout y est exposé avec cette simplicité noble que comporte la majesté de l'Histoire. Tout y est lié, tout y intéresse : aussi ces Mémoires ont-ils servi de

(a) Nous n'en citerons qu'un , dont de nos jours on a réimprimé l'Ouvrage : l'Auteur ne se donne pas même la peine de cacher sa prédilection en faveur de Charles-Quint. Voici le titre de ce Livre : *Histoire générale de l'Europe , depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au 5 Juin 1527*, par Robert Macquereau de Valenciennes. Louvain , de l'Imprimerie Académique , 1765 , in-4^o.

(b) On peut en juger par le titre seul d'un de ces pamphlets du tems : *L'Aigle qui fuit la Poule devant le Coq , à Landrecy ; Poème de la fuite de l'Empereur Charles - Quint , devant le Roi François I*, par Claude de Chappuys de Rouen , Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, son Imprimeur ou Libraire. Paris, 1543 , in-8^o. L'allusion du titre prête au ridicule ; & les plaisanteries grossières, qui caractérisent cette production , annoncent combien peu les Rois se respectoient à cette époque.

guides

guides à nos meilleurs (a) Historiens ; & on ne peut étudier l'Histoire de François I^{er}, sans les avoir sous la main.

Il nous reste maintenant à rendre compte de la manière dont nous avons préparé notre édition des Mémoires de du Bellay. Des critiques (b), faits pour nous en imposer, ont donné des éloges à l'édition de l'Abbé Lambert, quand elle parut. Nous avons senti que les Mémoires de du Bellay, *mis en un nouveau* (c) *style*, devoient être plus agréables à la lecture. Cependant une seule réflexion nous auroit empêché d'en faire usage. Ce sont les originaux que nous avons promis, &

(a) Tous en ont fait un fréquent usage. Lisez surtout la nouvelle Histoire de France, par M. Garnier. Cet Ecrivain, recommandable par son exactitude & par son impartialité, ne s'appuyeroit point aussi souvent du témoignage de du Bellay, s'il n'en eût pas apprécié le mérite.

(b) « L'Abbé Lambert (lit-on dans le Journal des » Sçavans, mois de Mai 1754) n'a pas borné son travail » à substituer les tours & les expressions modernes au » langage depuis long-tems suranné de du Bellay : il » n'a rien épargné pour offrir à ses Lecteurs une His- » toire authentique & complete du règne de Fran- » çois I ».

(c) Ce sont les expressions du Frontispice de l'édition de l'Abbé Lambert.

non pas des traductions. Mais eussions-nous souhaité de plaire au public, en nous écartant de notre plan, une comparaison suivie du texte de du Bellay, avec la traduction de l'Abbé Lambert, auroit bientôt terminé notre irrésolution. Comme cet ouvrage est très-répandu, l'amour de la vérité nous force de déclarer que ceux qui croient lire du Bellay dans l'édition de l'Abbé Lambert, se trompent. On peut regarder sa traduction comme une espèce de paraphrase. Souvent il prête à du Bellay, ce que du Bellay n'a point dit. Les noms y sont mutilés ou omis : quelquefois de deux personnages il n'en fait qu'un. Tout ce qui a pu embarrasser, est retranché ; il a supprimé des réflexions piquantes, & des faits curieux. Il paroît surtout qu'il n'aimoit pas les anecdotes ; & cependant ce n'est pas la partie la moins intéressante de l'Histoire : nous citerons comme un exemple des omissions de ce genre, les détails relatifs à l'évasion du Connétable de Bourbon, & les offres (a) généreuses du vaillant Créquy, Seigneur de Pont-Dormy, lorsque, pour sauver l'armée Française, il proposa à Lautrec de s'enfvelir sous les

(a) Lisez cette anecdote dans le premier Volume de notre édition de du Bellay, p. 225.

ruines de Crémone. L'Abbé Lambert a rejeté tous ces faits, & beaucoup d'autres de ce genre. Si on compare sa traduction avec le texte, on s'apperçoit que le sens est souvent affoibli, & que les prétendus synonymes qu'il y substitue, ne rendent qu'imparfaitement cette originalité & cette précision, qui caractérisent le style de l'Auteur.

« Les Suisses, lit-on dans le texte, vinrent assiéger (la Trimouille) dedans Dijon, principale ville de Bourgogne, qui n'estoit remparée ni fortifiée en sorte du monde; mais la vertu des hommes (a) servit de murailles ».

Un parallèle plus étendu deviendroit ennuyeux, ou du moins inutile. Nous osons inviter le Lecteur à consulter les Observations & les Notes qui accompagnent notre édition. Quoiqu'on n'y ait relevé que les fautes essentielles de l'Abbé Lambert, on verra sans peine combien le texte a perdu entre ses mains. Mais en reprochant à cet Editeur les défauts du texte de son ouvrage,

(a) Traduction de l'Abbé Lambert, Tome I de son édition, p. 32. « Dijon fut assiégé, & l'on ne pouvoit guères espérer que cette place, qui étoit sans fortification, pût se défendre long-tems: mais la valeur des habitans leur tint lieu de remparts... »

xxviii NOTICE DES ÉDITEURS.

il y auroit de l'injustice à ne pas avouer qu'il l'a enrichi de notes & de pièces justificatives, intéressantes & curieuses. On n'a point négligé d'en profiter; on a aussi emprunté de sa traduction plusieurs harangues prononcées, ou par Charles-Quint, ou par Langey; mais on les a placées en forme de notes au bas des pages.

L'édition de 1582, sur laquelle nous avons réimprimé, a été confrontée exactement avec les autres, & surtout avec celle de 1569. Comme ces éditions varient entre elles, non pas sur le fond des choses, mais sur un certain nombre d'expressions, nous nous sommes assujettis à suivre les plus anciennes, comme devant être plus conformes au manuscrit original.

Fin de la Notice des Éditeurs.

M É M O I R E S

M É M O I R E S
D E M E S S I R E
M A R T I N D U B E L L A Y ,
S E I G N E U R
D E L A N G E Y .
L I V R E P R E M I E R .

S O M M A I R E

*Contenant les évènements arrivés depuis 1513,
jusques en 1521.*

*L*E Roy Louys XII entreprend de recouvrer le Duché de Milan, qu'il venoit de perdre. Louis de la Trimouille, chargé de cette expédition, est défait à Novare par les Suisses, qui, poursuivant leur victoire, passent les Monts, & viennent attaquer Dijon; pendant que d'un autre côté l'Empereur Maximilien, & Henry, Roi d'Angleterre, battent les François à la journée des Eperons, & prennent Terouanne & Tournai. Louis fait sa paix avec Henri & les Suisses. Donne la Princesse Claude, sa fille aînée, en mariage à François, Duc de Valois. Epouse Marie

d'Angleterre, & meurt peu de tems après la célébration de ses noces. François I du nom, son successeur, signale son avènement à la Couronne, par le gain de la fameuse bataille de Marignan, qui est suivie de la conquête du Duché de Milan. La protection que la France accorde à Henry d'Albret, & à Robert de la Marck, occasionne la guerre qui s'allume entre Charles V & François I. L'Esparre en moins de quinze jours remet toute la Navarre sous la domination de ses anciens Maîtres, & en aussi peu de jours ce Royaume est reconquis par les Espagnols. L'Empereur, après avoir dépouillé Robert de la Marck de la plus grande partie de ses Etats, pénètre en France par la Champagne, prend Mousson, & assiége en vain Mezières. François I de son côté porte la guerre dans l'Artois, & dans le Hainaut; se rend maître d'Hesdin, & présente la bataille à Charles V, qui se retire avec précipitation à Valenciennes. Henry, Roi d'Angleterre, offre sa médiation pour reconcilier les deux puissances. La paix est conclue, & elle est presque aussi-tôt rompue, à cause de la prise de Fontarabie, par l'Amiral de Bonnivet. Les Impériaux se dédommagent de cette perte par la conquête de Tournai, qui se rend après un long siège. Le

Pape Leon X s'engage par un traité , à unir ses forces à celles de l'Empereur , pour chasser les François de toutes les places qu'ils occupoient en Italie.

AYANT le Roy Louis douziésme , après Pheureuse journée de Ravenne , esprouvé l'inconstance des choses du monde en la perte qu'il feit de son Duché de Milan , il se delibera de chercher tous moyens pour le recouvrer & remettre en ses mains. Et comme Prince non moins prudent que magnanime , y voulut user de la diligence requise & necessaire en toutes entreprises hautes & de grande consequence. Afin d'y pouvoir donner ordre , avant que l'ennemy se put impatroniser des chasteaux de Milan , & de Cremone , qui estoient encores demourez à la puissance des François , estant Capitaine dedans le chasteau de Milan le Chevalier de Louvain , & dedans le chasteau de Cremone Janot de Herbouville, Seigneur de Bunou (a). A ceste occasion, pour secourir lesdictes places , & reconquerir son Duché de Milan , il voulut pourveoir d'un bon chef à la conduite de son armée , & entre autres choisit messire Louis de

(a) L'Annotateur de Guichardin, Tome III, p. 32, dit qu'il étoit Seigneur de *Brunon* , & non pas de *Bunou*.

la Trimouïlle, comme digne de tenir ce lieu en l'armée qu'il dressa l'an mil cinq cens & treize après Pasques, environ le temps que je vins jeune à la Cour. Pour l'accompagner de chefs de guerre bien experimentez & vertueux, il despescha avecques luy le Seigneur Jean Jacques Trivulce, Marechal de France, & Messire Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, avecques sept ou huit cens hommes d'armes, huit mille Avanturiers(1) François, & six mille Lansquenets(2) sous la conduite du Seigneur (a) de Fleuranges, fils aîné dudit Messire Robert. Avoit le Seigneur de Sedan inventé un camp de charpenterie (b) qui se trainoit par chariots pour clorre l'armée, si la nécessité d'avanture leur survenoit de soutenir une bataille en endroit peu avantageux : toutes-fois son invention (ainsi qu'entendrez cyaprès) fut de grande despense, & apporta peu de profit. Surquoy, pour une parenthese, je ne vueil oublier, que les feries de Pentecoste, l'année mesme, fut espousé (c) à Chasteaudun Mgr. Charles, Comte de Vendosme

(a) L'Auteur des Mémoires connus sous le nom du Maréchal de Fleuranges.

(b) Voyez dans les Mémoires de Fleuranges les détails relatifs à ce camp portatif.

(c) Fut marié.

& de Marle avecques Madame Françoise d'Alençon, veufve du Duc François de Longueville, qui deceda au retour du voyage de Guienne, duquel voyage je doy faire mention avant que passer outre, car la cognoissance des choses passées donne grande lumiere à l'histoire de present.

Or est-il, que peu après la victoire de Ravenne, sous couleur de l'interdit (3) jetté par le Pape Jules deuxiesme, sur tous les Roys qui avoient assisté par leurs Ambassadeurs au concile de Pise, donnant en proye toutes leurs terres & Seigneuries, le Roy Ferdinand d'Aragon, feignant d'assaillir la France, entra au Royaume de Navarre : & avant que le Roy Jean eut loisir de penser à se deffendre & fortifier, il se trouva deffaisty des principales villes qu'il eut en son obeissance, & mesme de Pampelune, & fut quasi du tout spolié. A raison dequoy, le Roy Louis desirant d'entretenir l'alliance & confederation qu'il avoit avec luy, envoya promptement le Duc François de Longueville, Gouverneur & son Lieutenant General en Guienne, avec une armée pour le secourir & restablir en ce qui avoit esté perdu ; & avec luy le Duc Charles de Bourbon : mais estant adverty que lesdits de Bourbon & de Longueville ne s'ac-

cordoient gueres bien ensemble , cognoiffant que telles divifions peuvent eftre caufe de grand defordre & confufion en un camp , & bien fouvent de faire perdre les batailles , despecha Mgr. François , Duc de Valois & Comte d'Angoulesme , qui estoit le plus proche heritier de la Couronne , & lequel depuis a esté Roy , afin de les accorder , & affoupir la jalousie qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. Lors eftant arrivé avec eux , encor que tousjours la principale autorité demourast au Duc de Longueville , à raison qu'il estoit , comme dit est , Gouverneur du pays , il marcha neantmoins jusques à Montjaloux (a), où la bataille fut présentée aux Espagnols qui estoient à Saint Jean de pied de porc : laquelle ils refuserent , difans leur estre defendu du Roy Ferrand de rien hafarder par une feule bataille.

Puis après avoir fait passer Roncevaulx au Duc d'Albe, Lieutenant General du Roy Ferrand , le Duc d'Angoulesme & ladite armée feurent contremandez du Roy pour retourner tout court , à l'occasion que le Roy d'Angleterre, Henry huitieme de ce nom , & l'eleu Empereur Maximilian, à l'instigation & par

(a) Montjoui.

la pratique du Pape Jules, faisoient grands preparatifs pour assaillir la Picardie, & de fait ils y firent un merueilleux effort ; car ice luy Roy Henry descendit avec une armée de vingt-cinq ou trente mil hommes de pied, & bon nombre de cavalerie, & le plus grand nombre d'artillerie qui avoit passé cent ans au precedent d'Angleterre deçà la mer, pour entrer en France : avec le Roy d'Angleterre se vint joindre l'Empereur Maximilian & son armée, de sorte que les deux ensemble estoient nombrez à vij. ou viij. mille chevaux, & xlv. mil hommes de pied tant Anglois, Allemans, que Hennuyers, car de Flamens & autres sujets du Prince d'Espagne, Charles d'Autriche, n'y en avoit aucun : parce que ledict Prince & ses pays estoient en amitié avecques le Roy, à cause que le Roy Dom Philippe son pere (a) à sa mort, voyant qu'il laissoit son fils, Charles, dont nous ferons cy après mention en ces Memoires, aagé seulement de xj. ans, & que le Roy devant qu'il fut en aage, (veu la legereré des Flamens) se pouroit investir des pays bas : pour obvier à ce, il ordonna (4) par testament le Roy Louis xij. son curateur, & le Roy par le consentement des pays, y or-

(a) En mourant.

donna le sieur de Chievres de la maison de Croüy.

L'armée mise ensemble , passant près d'Ardre & de Saint Omer , vint assieger Terouenne , mais en chemin quelque nombre des leurs , qui estoient demourez derriere pour conduire l'artillerie , furent rencontrés auprès de Tournehan , de trois ou quatre cens hommes d'armes des nostres , qui estoient partis de Montreuil & Boulongne , où fut gagné sur eux une double grande couleuvrine (a) nommée Saint Jean , & en avoit l'Anglois douze , portans le boulet de ce calibre nommées du nom des douze Apostres : & y furent deffaits quelques gens de pied qui estoient en ladite conduite. A l'heure de cette deffaite, estoit le Roy d'Angleterre sur son passage à venir de Calaiz trouver son camp devant Terouenne , lequel faillit d'estre rencontré ; mais il se retira dedans Saint Omer , auquel lieu le vint trouver l'Empereur Maximilian , & allerent de compagnie au camp. Peu de temps après , les garnisons de Montreueil & autres voisines , & entre autres la compagnie de Mgr. de Vendosme , conduite par le Seigneur de Moüy , celle du Duc d'Alençon par François

(a) Ce récit de du Bellay s'accorde avec celui du Maréchal de Fleuranges.

de Silly , & le Seigneur d'Imbercourt , celle du Seigneur du Plessis Daffé , & autres jusques à quatre cens hommes d'armes , advertis qu'il devoit partir un grand avitaillement de Guines , pour mener au camp devant Terrouenne , l'allèrent attendre près d'Ardres , & ayans rencontré les coureurs des Anglois les chargerent & defeirent : mais la troupe ne se sentant assez forte , se ferma du charroy , ayant farcy toutes les advenues d'archers : de sorte que nostre gendarmerie les ayans chargez par plusieurs fois ne les sceut forcer à cause dudit charroy , tellement qu'après avoir long temps combattu , ils se retirerent tousjours fermez de leurdit charroy jusques dedans Ardres , qui estoit par nous abandonnée , & nous retirasmes à Boullongne , ayans perdu beaucoup de gens de bien , & entre autres le sieur du Plessis , qui fut frappé d'une fleche par le gouffet , en levant le bras pour combattre ; & y eut grande perte de chevaux de coups de fleches.

Dedans Terrouenne , le Roy avoit ordonné pour ses Lieutenans - Generaux de mesme puissance & autorité , deux gentils Capitaines , sçavoir , le Seigneur de Taligny , Seneschal de Rouergue , avecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles ,

Duc de Gueldres, dont il estoit Lieutenant, & Messire Antoine de Crequy, Seigneur du Pont-Dormy, frere puisné du Seigneur de Crequy, avecques autres cent hommes d'armes de M. de la Gruture, nouvellement decedé, estant, lors de son trespas, Gouverneur de Picardie; avoit ledit de Pont-Dormy ladite compagnie en garde: aussi y estoit le Seigneur de Sercu, ayant charge de cinq cens hommes de pied, le Seigneur de Heilly cinq cens, le Seigneur de Bournonville cinq cens, le Capitaine Brandhec, Aleman, cinq cens Lansquenets.

En ce temps, environ la Feste-Dieu, fut espousé à Paris (estant le Roy logé aux Tournelles) Claude de Lorraine, Comte de Guise & d'Aumalle, avecques Antoinette de Bourbon, sœur de Charles, Comte de Vendosme, & se fait le banquet en la maison d'Estampes, devant les Tournelles. L'après-dinée desdictes nopces, furent apportées nouvelles au Roy comme le Seigneur de la Trimouille avoit esté rompu devant Novare, & son armée mise à vau de route.

Il ne sera (ce me semble) impertinent (a) si je dy un mot en passant des occasions, & comment l'armée du Roy avoit esté mise

(a) Deplacé.

hors d'Italie, pour le recouvrement de laquelle s'estoit faite ceste entreprise. L'an mil cinq cens huit, le Roy, le Pape Jules, & l'Empereur Maximilian firent trouver à Cambray leurs Deputez, auquel lieu se fait une ligue entre eux, & fut conclu (5) qu'à frais communs, ils devoient chasser les Venitiens hors de la terre ferme d'Italie, les difans usurpateurs de ce qu'ils y tenoient, tant sur l'Empire, que sur le patrimoine de l'Eglise, & sur le Duché de Milan. Pour exécuter ladite entreprise, fut conclu (6) que le Roy avecques son armée, & l'Empereur avecques la sienne, & l'armée du Pape se joindroient ensemble à un jour dit, l'an mil cinq cens neuf, sur les limites des terres des Venitiens. Le Roy s'y trouva en personne au jour prefix, avecques son armée, accompagné des Princes de son sang; mais le Pape & l'Empereur faillirent de leur promesse, car nul ne s'y trouva pour eux, ains au contraire se trouva l'armée de la Seigneurie en tel équipage, qu'entre Cassan & Pandin, le Roy seul, n'ayant nouvelles de la ligue, leur donna la bataille (a) : laquelle ayant gagnée & pris tous leurs Chefs, & vingt mille des leurs ayant esté tuez en ladite bataille, & le

(a) C'est la bataille d'Aignadel.

chasteau de Pesquaire pris d'affault, se rendirent entre ses mains toutes les places des Venitiens; sçavoir, Verone, Vincence, Cremonne, Creme, Padouë, Bresse, Bergame, & toutes les villes de la Ghiara d'Adde, & aussi les autres places que tenoient lesdits Venitiens en terre ferme, horsmis deux ou trois.

Or parce que par ledit traité de Cambray estoit dit qu'il seroit rendu à l'Empereur ce qui estoit de l'Empire, & pareillement au Pape ce qui estoit de l'Eglise : le Roy remit entre les mains de l'Empereur, Verone, Vincence, Padouë, & les autres places entre les mains du Pape, Rimini, Faënce, Cervie, Ravenne, & les autres terres du patrimoine de l'Eglise. Mais l'année mesme l'Empereur laissa perdre Padouë, que les Venitiens reprindrent sur luy, faute d'y avoir bien pourveu, à la reconqueste de laquelle le Roy fit assister à l'Empereur le Seigneur de la Palisse, avecques quatre cens hommes d'armes François; mais il n'y fit pas bien son profit, ou pour sa negligence (a), ou autrement. Le Pape & l'Empereur se banderent contre le Roy, & dressans leurs armées à

(a) On a vu dans les Mémoires de Bayard la cause des mauvais succès de Maximilien.

frais communs, feirent affaillir le Duché de Milan , où ils ne proffiterent gueres ; car Gaston de Foix, Duc de Nemours, Lieutenant-General en Italie , l'an mil cinq cen & douze, leur donna la bataille à Ravenne, le jour de Pasques : en laquelle bataille ils furent rompus & deffaits, & Ravenne prise d'affault. Mais le Duc de Nemours poursuivant sa victoire, & n'estant suivy, pour n'estre apperceu des siens, fut tué : parquoy demoura le Seigneur de la Palisse, Jacques de Chabannes, qui estoit Grand-Maistre de France, depuis n'agueres, par le trespas de Messire Charles d'Amboise, decedé l'an précédent, Gouverneur & Lieutenant-General pour le Roy audit Duché de Milan & d'Italie.

Ledit an 1513, le Pape & l'Empereur, encores animez contre le Roy, qui estoit leur bienfaicteur, voyans le Roy avoir separé son armée, fusciterent les Suiffes, sous le tiltre du Seigneur Maximilian Sforce, fils du Seigneur Ludovic Sforce (qui avoit esté usurpateur du Duché de Milan, mais depuis pris prisonnier par le Roy Louis, à qui ledit Duché appartenoit, à cause de Madame Valentine, sa grand'mere, & iceluy Ludovic Sforce estoit mort captif dedans le chasteau

de Loches) lesquels à l'improviste descendirent audit Duché de Milan ; où , devant que nos gens eussent le moyen de pourveoir à leurs affaires , les spolierent dudit Duché , & en mirent en possession Maximilian Sforce , fils dudit Ludovic : les Suisses le prindrent en leur protection , ce qui estoit cause que le Roy avoit depesché le Seigneur de la Trimouille pour reconquerir ledit Duché.

Estant le Seigneur de la Trimouille party , & les Suisses advertis de l'armée , laquelle en toute diligence marchoit , envoyèrent à Messieurs des Ligues (7) , querir dix mille hommes de secours , attendans lequel , & sçachans bien nostre armée desja entrée en Dauphiné , partirent de Milan environ sept à huit mille hommes , pour nous empescher de passer le pas de Suze : mais advertis que desja avions fait telle diligence , que nostre armée estoit en la plaine , ils se fermerent (a) à Novare , pour là attendre leur secours , lequel par le Val d'Aouste (b) venoit descendre à Yvrée. Le Seigneur de la Trimouille de ce adverty , les vint assieger dedans la dite ville de Novare , fans attendre le reste de son armée , qui estoit encores dedans les

(a) S'enfermerent.

(b) La vallée d'Aost.

montaignes, ayant seulement en sa compagnie six mille Lansquenets, & quatre mille hommes, celle de M. de Bourbon de pareil nombre, conduite par le Bastard de la Chiette (a), son Lieutenant, Messire Robert de la Marck cent hommes d'armes, le Duc d'Albanie cinquante, le Seigneur de S. André (b) cinquante, M. de Buffy de Bourgogne cinquante, Jacques le Jeune, dit Malherbe (c) cinquante, de la compagnie du Marquis de Montferrat, dont il avoit esté nouvellement Lieutenant, par le trespas du Seigneur de la Crotte, frere du Seigneur du Lude. Avecques ladite armée, la Trimoille vint loger près la ville, où ayant fait furieuse batterie, fait bresche raisonnable pour assaillir, mais il ne fut conseillé d'y donner l'assaut, pour deux occasions, l'une

(a) Et non de la Chiette, comme on le lit dans l'édition de du Bellay, par Lambert, p. 20, Tome I.

(b) Gentilhomme Daupinois, selon le Supplément à l'Hist. de Bayard, par le Président Expilly.

(c) L'Abbé Lambert, en l'appellant simplement le Seigneur de Malherbe, a déguisé son vrai nom, qui étoit Jacques le Jeune. Etoit-ce de la même famille que Robert le Jonne, Baillif d'Amiens, dont il est parlé dans les Mémoires de Fénelon, Tome V de la Collection, p. 505 ? C'est ce que nous ignorons.

pour le grand nombre de Suiffes qui estoient dedans , lesquels il ne pouvoit forcer sans grande perte d'hommes , l'autre , qu'il avoit advertissement que le secours qui venoit de Suisse , par le Val d'Aouste , approchoit d'Yvrée , lequel arrivant après un sanglant combat , & estant frais , eût pu deffaire nostre armée , ruinée audit combat , encores qu'elle fut victorieuse. A ces causes , il leva son camp , & marcha pour aller combattre ledit secours avant qu'ils fussent joints ensemble : & pour cest effect , alla loger à deux mille de Novare , sur le chemin de Trecas. Dequoy le secours des Suiffes adverty , laissant nostre armée à main gauche , la nuit subsequente sans rencontre entrerent dedans Novare : auquel lieu estant assemblez , delibererent de sortir pour aller combattre le Seigneur de la Trimouille , lequel estoit logé mal à propos , d'autant que la Gendarmerie ne pouvoit secourir les gens de pied , à cause des canaux & grands fossez qu'il y avoit entre deux. Aussi le lieu ordonné où la gendarmerie devoit combattre , estoit en un maraiz , où les chevaux estoient enfangez jusques au genoil. Si ne fut fait diligence de fermer le camp qui avoit tant cousté à charier (chose qui eut bien servy pour arrester la fureur
des

des Suiffes, attendant le reste de l'armée qui estoit à venir) & disoit-on que ceste faute advint pour sauver une cassine estant au Seigneur Jean Jacques Trivulce. Qui eust temporisé le Capitaine Tavannes (a), qui estoitjà arrivé à S. Ambroise, au Val de Suze, avec six mille Lansquenets qu'il amenoit, que le Duc Charles de Gueldres avoit envoyez au Roy pour son secours, y fut arrivé à temps.

Les Suiffes doncques ayant beu chacun un coup, sans autre sejour, sortirent en campagne; une partie print le chemin à la teste de nostre camp, l'autre partie prenant le chemin à la main gauche; & laissant nostre armée à droite, vindrent assaillir noz lansquenets par le costé qui tire vers Trecas, lesquels ne pouvans estre secourus de nostre Gendarmerie, & estans en lieu où eux-mesme n'avoient moyen de combattre, furent rompus, & une partie taillée en pieces: & mesme entre autres le Seigneur de Fleuranges, leur General, & le Seigneur de Jamets, son second frere, demourerent parmy les morts; dequoy Messire Robert de la Marck, leur pere adverty, avecques cent hommes

(a) Nous reviendrons au Capitaine Tavannes dans les Mémoires de Montluc. Leur nom est Halluin.

d'armes dont il avoit la charge, tourna la teste droit à l'ennemy, & fit une si furieuse charge, qu'en bien combattant vint jusques aux lieux où estoient couchez ses enfans parmy les morts, & chargea l'aîné sur son cheval, & l'autre sur celuy d'un sien homme d'armes, & en despit des ennemis les tira hors du danger, non sans qu'ils eussent des coups infinis, tant au visage, à la gorge, qu'autres lieux. Mais à l'ayde de Dieu & des bons Chirurgiens, la vie leur fut sauvée. Le Seigneur de la Trimouille voyant le desastre tourné sur luy, & estant hors d'esperance, parce qu'il avoit perdu la force de ses gens de pied, & estoit blessé en une jambe, se retira le chemin de Verceil, & de-là à Suze : (chose qu'il fit aisément, parce que les Suisses n'avoient aucune cavalerie); autres des nostres se retirerent (8) par le Val d'Aouste.

Au mesme temps ayant le Roy fait passer par le destroit de Zibelterre quatre galeres, sous la charge du Capitaine Pregent (9), pour resister aux incursions que faisoient les Anglois sur la mer de Ponent, le long des costes de Normandie & Bretagne ; l'Admiral d'Angleterre, lequel avoit donné la chasse aux galeres dudit Pregent jusques près de

Brest, fut combattu par lesdites galeres, & fut blessé ledit Admiral, qui mourut peu de jours après. De rechef devant S. Mahié en Bretagne, le jour de S. Laurens fut combattu par quatre-vingts navires Angloises, contre vingt Bretonnes & Normandes, & estant le vent pour nous, & contraire aux Anglois, fut combattu en pareille force : & entre autres le Capitaine Primauguet, Breton, Capitaine de la Cordeliere; navire surpassant les autres en grandeur, que la Roynie Anne avoit fait construire & équiper, se voyant investy de dix ou douze navires d'Angleterre, & ne voyant moyen de se développer, voulut vendre sa mort : car ayant attaché la Regente d'Angleterre, qui estoit la principale nef des Anglois, jetta feu de sorte que la Cordeliere & la Regente furent bruslées, & tous les hommes perdus, tant d'une part que d'autre.

Quelque temps après, le Roy ayant entendu la necessité des vivres en laquelle se commençoient à trouver ceux de Terouenne, pour desja avoir esté assiegez six ou sept semaines, delibera de leur faire bailler quelque rafreschissement, attendant que son armée fut assemblée pour les aller secourir. Desja il avoit eu nouvelles que le Duc de

Northfolc (a) de la Blanche-Roze, lequel de long-temps avoit esté fugitif d'Angleterre, luy amenoit fix mille Lansquenets. A ceste cause le Roy avoit mandé au Seigneur de Piennes (b), Gouverneur de Picardie, & son Lieutenant-Général en l'armée qu'il assembloit à Blangy en Ternois, près de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit rafraeschissement. Le Seigneur de Piennes, avec l'opinion des Capitaines estants avecques luy, tels que le Duc Louis de Longueville, Capitaine de cent Gentils-hommes de la Maison du Roy, le Seigneur de la Palisse, Grand-Maistre de France, le Seigneur d'Imbercourt, le Capitaine Bayard, le Baron de Beard, Messire Emar de Pryc, le Seigneur de Bonrivet, le Seigneur de Bonneval, le Seigneur de la Fayette, Lieutenant de la compagnie de l'Admiral de Graville, la compagnie du Seigneur de Jules de S. Severin, le Seigneur de Malebert, Lieutenant du Comte de Guise de Lorraine, le Seigneur de Clermont d'Anjou, Lieutenant du Duc d'Angoulesme, Nicolas, Seigneur de Mouy, Lieutenant de

(a) Il y a ici une erreur dans le texte de du Bellay : au lieu de Norfolck, il faut lire Suffolck.

(b) La Maison des Seigneurs de Piennes est originaire de Flandres.

Mgr. de Vendôme, François de Silly, Bail-
 lif de Caen, Lieutenant du Duc d'Alen-
 çon, & autres Capitaines de Gensdarmes,
 avecques le Seigneur de Fontrailles (a) Ca-
 pitaine-Général des Albanois, conclud d'en-
 voyer ledit Fontrailles avecques ses Alba-
 nois, portant chacun Albanois, sur le coté
 de son cheval, un costé de lard, & de la
 poudre à canon, lesquels devoient donner
 jusques au bord des fosses de la ville, &
 jeter ledit lard & poudre en lieu où nos gens,
 à la garde de leur arcbouzerie & artillerie, le
 peussent seurement retirer dedans la ville, &
 que cependant lesdits Seigneurs de Piennes
 & de la Palisse, avecques quatorze cens
 hommes d'armes, les suivroient jusques sur le
 haut de Guigneguate pour les soutenir :
 chose qui fut executée par lesdits Albanois
 bien & dextrement. Estoit allez plusieurs
 jeunes hommes pour leur plaisir avecques
 eux qui entrerent dedans pour visiter leurs
 amis, en esperance de ressortir, mais ils
 n'eurent le moyen. Entre autres y estoient
 le Seigneur d'Anton, seul fils de M. (b)

(a) Fontrailles étoit de la Maison d'Astarac. On y
 reviendra dans les Mémoires de Montluc.

(b) Humbert de Baternay, Comte de Bouchage,
 Gentilhomme Dauphinois. (Voyez le Suppl. d'Expilly.)

du Bouschage, le Seigneur de la Roche-Dumaine, Jean de Mouy, Seigneur de la Mailleye, l'Escuyer Boucar, la Roche Hesmon, la Roche Sendry, & plusieurs autres.

Ayant executé ce qu'ils avoient entrepris, le Sgr. de Piennes fut d'avis de se retirer, mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller recognoistre le camp de l'ennemy; autres pour la grande chaleur qu'il faisoit (car c'estoit la mi-Aoust) se voulurent rafraeschir, ostans leurs habillemens de teste, montans sur leurs haquenées, & buvans à la bouteille, n'ayans esgard à ce que pouvoit faire l'ennemy, & monstrans peu d'obéissance à leur Chef; mais pendant qu'ils s'amusoient à leur plaisir, l'ennemy ne dormoit pas; car il fit partir de son camp quatre ou cinq mille chevaux, & le nombre de dix ou douze mille hommes de pied, tant Lansquenets qu'Anglois, & sept ou huit pieces d'artillerie de campagne, lesquels passans la riviere du Lis près de Delette, vindrent attendre noz gens au passage de la riviere qui passe à Huchin, auquel lieu trouvant nostre cavalerie en desordre, devant qu'il eussent loisir de monter sur leurs grands (10) chevaux, & prendre leurs habillemens de teste, furent mis en tel desordre qu'il se trouva peu des nostres qui eussent le moyen

de combattre , & parce que les esperons servirent plus que l'espée , fut nommée la journée des esperons. En ladite rouverte furent pris le Duc Louis de Longueville , & le Seigneur de la Palisse , [mais icelui de la Palisse fut recous (a)] le Capitaine Bayard , le Seigneur de Clermont d'Anjou , Lieutenant de M. d'Angoulesme , le Seigneur de Buffy d'Amboise , & plusieurs autres tant Capitaines que soldats.

Le Roy estant à Paris , eut nouvelles de ladite rouverte , & parce qu'il estoit fort tourmenté des gouttes , se fait porter en une litiere jusques à Amiens , & envoya M. d'Angoulesme , qui depuis a esté Roy , son Lieutenant General en Picardie trouver le camp à Blangy , parce qu'il fut bien adverty que ladite deffaite estoit advenue par les partialitez qui estoient entre les Chefs de son armée , luy commandant expressément de ne rien faire sans l'avis des vieux Capitaines. Lequel prenant l'armée en main , délogeant de Blangy , alla loger à Ancre , delà la riviere de Somme , qui est lieu propre pour faire teste à l'ennemy quelque part qu'il veuille marcher , car c'est au milieu de la frontiere : puis le Roy se voyant hors d'espe-

(a) Repris.

rance de pouvoir assembler son armée à temps pour secourir Terrouëne , (car desja vivres deffailloient) feit entendre aux assiegez qu'ils trouvaissent moyen de faire composition honorable , ce qu'ils feirent ; car après avoir tenu neuf semaines , & estant en extremité de vivres , sortirent leurs bagues sauvés , enseignes desployées , armet en teste , & la lance sur la cuisse , & les gens de pieds marchans en bataille , enseignes desployées & tabourin sonnans , & les habitans de la ville leurs bagues sauvés. Ayant ledit Roy d'Angleterre la ville de Terrouëne entre ses mains , à la suscitation des Flamens , il la feit demolir , remplir les fossez , & brusler toutes les maisons , hormis l'Eglise & les maisons des Chanoines.

Au mesme temps que ces choses se faisoient à Terrouëne , estant (comme j'ay dit) le Seigneur de la Trimouille retiré d'Italie , il fut suivy par quatorze ou quinze mille Suisses incitez par le Pape Jules (II) & l'Empereur Maximilian , accompagnez de la gendarmerie de la Franche Comté , & de quelques chevaux Allemans conduits par Ulrich Duc de Wirtemberg , lesquels le vindrent assieger dedans Dijon , principale ville de Bourgogne , qui n'estoit remparée ny

fortifiée en sorte du monde, mais la vertu des hommes sert des murailles. Ledit Suisse ayans esté cinq ou six semaines audit siege, & le Seigneur de la Trimouille se voyant hors d'esperance de secours (12), pour estre l'Empereur & le Roy d'Angleterre en Picardie, estant aussi la guerre en Guienne du costé de Fontarabie & de Navarre, chercha moyen de les pouvoir renvoyer, & enfin tant pratiqua envers eux, qu'en leur promettant quatre cens mille escus (13), qu'ils disoient leur estre deus pour les services qu'ils avoient faits au Roy aux guerres precedentes en Italie, les renvoya en leur pays, leur fournissant vingt mille escus comptant, & pour le reste de ladite somme, leur bailla pour ostages le Seigneur de Mezieres (a), son nepveu, le Baillif de Dijon nommé Roche-fort, & quatre bourgeois de ladite ville; & par ce moyen furent appeisez lesdits Suisses, & se retirerent en leur pays, & ceux de Bourgogne demourerent en leur liberté. Vray est qu'il y avoit des conditions audit traité qui n'estoient honorables pour un tel Prince que le Roy: mais la necessité n'a point de loy pour sauver une province: aussi le Roy les ayant entendues

(a) René d'Anjou.

ne voulut ratifier lescdites conditions, mais les reprouva comme indignes de sa Majesté.

Le Roy d'Angleterre ayant fait raser Terouienne (comme cy - devant est dit) & voyant l'armée du Roy se preparer , & desja la saison estre tardive , delibera de laisser la Picardie : à l'instigation de Maximilian il print le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obéissance du Roy : mais pour l'heure estoit sans garnison , & n'y avoit autres gens pour la garde , sinon les citadins , parce que jamais le Roy n'eust presumé que l'Anglois eust laissé son entreprise de Picardie pour aller attaquer une place , laquelle ayant prise luy estoit de peu de commodité , pour estre enclavée dedans tous les Pays-Bas , ayant d'un costé le Henault , & d'autre le Comté de Flandres , & loing de la mer : toutesfois à la persuasion de l'Empereur , il y alla : & faut entendre que l'armée de Maximilian estoit souldoyée aux despens du Roy d'Angleterre , & mesme ledit Empereur avoit cent escus par jour pour son plat ; & pour ledit voyage print son chemin par l'Isle en Flandres , qui est à cinq lieuës de Tournay. Arrivée que fut ceste grosse armée devant Tournay , & les habitans se voyans sans Chef & hors d'espe-

rance de secours , parce que le Roy n'y pouvoit aller sans passer le Comté de Henault , & deux ou trois grosses rivieres , & entre autres celle de l'Escauld & celle de Carpes (a) , après avoir enduré quelque batterie , ils se rendirent au Roy d'Angleterre : lequel après y avoir fait faire une citadelle , & laissé bonne provision de munitions & d'hommes pour la garde d'icelle , & se voyant l'hyver à doz , se retira en Angleterre , ayant aussi eu une très-grande (b) victoire contre Jacques IV Roy d'Escoffe , lequel estoit mort en la bataille , estant le Duc de Northfolk de la Maison de Hauvart , Lieutenant-General de l'armée d'Angleterre.

Environ Noüel subseqüent audit an mille cinq cens quatorze , mourut à Bloys la Royne (14) Anne de Bretagne , femme du Roy Louis , laissant du Roy & d'elle deux filles , l'aînée nommée Madame Claude , la puisnée Madame Renée. Estant doncques le Roy en viduité , le Duc Louis de Longueville , qui estoit prisonnier en Angleterre , meit en avant le mariage dudit Roy Louis & de Madame Marie sœur du Roy Henry d'Angle-

(a) La Scarpe.

(b) Il s'agit de la bataille de Flodden. (Voyez l'Observation, numéro 46, sur les Mémoires de Fleuranges.)

tre, huitième de ce nom, afin que par ce moyen on fait une bonne paix entr'eux & leurs Royaumes : chose qui se paracheva ainsi qu'il sera dit cy après, & desiroit le Roy ledit appointment afin qu'il peut dresser son armée pour la reconquête du Duché de Milan, sans estre empesché du Roy d'Angleterre.

Au mois de May ensuivant, François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, apparant heritier de la couronne de France, espouza à S. Germain en Laye Madame Claude, fille aînée du Roy, Duchesse de Bretagne, par la succession de la Royne Anne sa mere, lequel mariage ne s'estoit sceu faire du vivant de ladicte Royne Anne, par ce qu'elle aspireroit plustost au mariage de Charles d'Autriche, pour ceste heure Empereur, dont avoit esté pourparlé longtems avant, qu'à celui du Duc d'Angoulesme : & disoit on que l'occasion qui à ce la mouvoit, estoit pour la haine qu'elle portoit à Madame Louise de Savoye, mère du Duc d'Angoulesme : aussi quelque temps (a) devant que le Roy fut malade à Bloys, ladite Roy ne craignant son decez, avoit fait charger sur la riviere de Loire ses meubles plus precieux pour porter à son chasteau de Nantes, lesquels furent

(a) Ces évènements s'étoient passés en 1504.

arrestez près de Saumur par le Marechal de Gyé (a), dont elle print telle haine contre luy qu'elle le fist chasser hors de la Cour.

Environ le commencement d'octobre fut le traité de mariage, jà commencé par le Duc de Longueville, conclu entre le Roy, & Madame Marie d'Angleterre, par lequel, entre autres articles, le Roy d'Angleterre, insista fort à ce que le Duc de Souvthfolk, qui estoit au service du Roy luy fut mis entre les mains, ainsi que le Roy Dom Philippe avoit rendu son frere aîné, chose que jamais le Roy ne voulut accorder : bien fut content de ne le tenir en son Royaume, & le fait retirer à Mets, auquel lieu pour son estat luy donna six mil livres de pension par an.

Encores que ce ne soit la matiere que j'ay deliberé de traiter, des affaires d'Angleterre, ayant entrepris seulement de deduire en ces Memoires ce qui est advenu en nostre Royaume, ou aux guerres qu'avons eües dehors, si est-ce qu'il m'a semblé bon de dire incidemment & en brief, qui estoit ledit Duc de Souvthfolk, & la cause pour laquelle il estoit fugitif d'Angleterre, & venu

(a) On peut voir à la Bibliothèque du Roi le procès criminel manuscrit du Maréchal de Gyé.

au service de nostre Roy. Le Roy d'Angleterre Edouart IV (duquel Messire Philippe de Commines fait mention en ses Memoires, qui descendit en Picardie du temps du Roy Louis unziesme de ce nom, & qui traita avec ledit Roy Louis à Pequigny) avoit deux freres, l'un nommé Georges Duc de Clarence; l'autre, Richard, Duc de Glocestre. Or est-il qu'il eut opinion de veoir les propheties de Merlin, pour sçavoir ce qui devoit advenir à sa posterité, qui est une superstition, laquelle regne en Angleterre dès le temps du Roy Arthur. Voyant lescdites propheties par l'interpretation qui luy en fut faite (car ce sont comme les oracles d'Apollo, où il y a tousjours double intelligence), fut trouvé que l'un de ses freres, duquel le nom se commenceroit par un G, osteroit la couronne hors des mains de ses enfans; or est-il qu'il avoit deux fils & deux filles. Le Duc de Clarence (comme j'ay dit) se nommoit Georges, par quoy il eut opinion que de luy parloit la prophetie; à ceste occasion le fit prendre, & sans forme de justice le fait mourir en une pippe de malvoisie, se persuadant que par sa mort la prophetie ne sortiroit son effect: n'ayant esgard que son autre frere estoit Duc de Glocestre, duquel la pre-

miere lettre du nom de son Duché commençoit par G.

Du Duc de Clarence demeura une fille, laquelle fut mariée à un Gentilhomme du pays nommé Pole en son surnom, dont descendit le Millord Montaigu, lequel le feu Roy Henry huitiesme fit decapiter: aussi en sortit Regnault Pole, lequel estant fugitif à Rome pour eviter la fureur du Roy, a esté fait Cardinal, & à ceste heure vit encores; & un autre frere nommé Geoffroy Pole. Le Roy Edouart, cy dessus nommé, pensant par la mort de son frere le Duc de Clarence, avoir (a) expié la prophetie de Merlin, venant à la fin de ses jours, laissa ses enfans mineurs en la garde de son frere, le Duc de Glocestre, lequel par ambition de regner après le decez du Roy son frere, fit mourir les deux fils dedans la tour de Londres, donnant à entendre au peuple qu'ils estoient morts par accident, s'estans precipitez du haut du pont, lequel entre dedans la tour; les filles meit en religion, les declarant bastardes, disant que la Royne leur mere estoit mariée à un Gentilhomme du pays, & par ce moyen, ayant les forces en main, se fit couronner Roy d'Angleterre:

(a) Avoir accompli.

estant couronné, tous ceux qu'il sentit qui en avoient murmuré, les fait mourir de diverses morts. Le Comte de Richemond, nommé Henry, qui avoit grand crédit au pays, craignant la fureur du Roy, s'embarqua pour se sauver en France, mais la tourmente & le vent contraire le jetta dedans les havres de Bretagne, où le Duc de Bretagne François l'arresta prisonnier, pour complaire au Roy d'Angleterre, dont il estoit allié, auquel lieu il fut detenu jusqu'au trespas dudit Duc François, lors que le Roy Charles huitiesme, de ce nom, espousa Madame Anne Duchesse de Bretagne sa fille, lequel le mit en liberté luy donnant pension pour son entretenement.

Le Roy Richard continuant tousjours sa tyrannie, les Seigneurs du pays d'Angleterre, & mesmes le frere aîné du Duc de Suffolc (duquel est mention cy dessus, qui estoit de la maison de la Pole, descendu de la maison de Lanclastre, lesquels portoient la roze blanche, au contraire de ceux de la maison d'Yorc, dont estoit descendu le Roy Richard, qui portoient la rouge) pour mettre le Royaume en repos mandèrent secrettement audit Comte de Richemond, que s'il pouvoit trouver moyen que le Roy de France luy armaist quelques navires, & le

le voulust secourir de cent hommes d'armes, & deux mille hommes de pied pour descendre en Angleterre, la pluspart du pays se tourneroit de sa part, pour expulser ce Roy Richard, à cause de sa tyrannie. Sa requeste luy fut accordée par le Roy, & par Madame Anne de France sa sœur, Duchesse de Bourbon, Regente en France à cause de la minorité du Roy son frere: l'equipage fut dressé à Dieppe, & fut chef de l'armée pour le Roy, le Seigneur de Chandec (a) de Dauphiné, Lieutenant du Comte François de Vendosme, & maistre d'un navire Dieppois nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne, car s'ils eussent fait descendre au lieu où ils avoient deliberé, ils eussent trouvé en teste le Roy Richard, accompagné de quarante mille hommes: mais le vent leur fut si à propos qu'il les jetta à l'opposite au pays des Gaulles (b), où tout à leur aise ils firent leur descente.

Deux jours après estant publié par le pays, que le Comte de Richemond avoit pris terre en Gaulles, ceux qui l'avoient mandé, & plusieurs autres se vindrent joindre avecques

(a) Il faut lire Chandieu, selon le Supplément à l'Histoire de Bayard, par Expilly.

(b) Au pays de Galles.

luy. Estant assemblez, il fut conclu de marcher droit à Londres; car qui est maistre de Londres, commande à tout le Royaume. Le Roy Richard, qui (comme j'ay dit) estoit en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes, marcha droit à son ennemy, qu'il rencontra sur le chemin de Londres, où estans leurs batailles rengées l'une devant l'autre, la pluspart de ceux qui estoient avecques le Roy, l'abandonnerent, & se retirerent du costé du Comte de Richemond. Ce nonobstant, le Roy qui estoit courageux, ne laissa de marcher la teste droicte à son ennemy; mais le petit nombre d'hommes qu'il avoit ne put soustenir l'effort du grand nombre qu'avoit le Comte de Richemond, si est-ce qu'il combatit avecques telle vertu, qu'il fut tué sans jamais avoir reculé un seul pas. La bataille gagnée, Henry, Comte de Richemond marcha à Londres, auquel lieu estant arrivé, assemblea un Parlement, & fit retirer de religion les deux filles du Roy Edouart IV, dont il espousa l'aînée par le consentement du Parlement, & à cause d'elle, se fit couronner Roy : la puisnée, il donna en mariage au Comte de Devonshire, depuis Marquis d'Excestre, nommé le Courtenay (a).

(a) Le Comte de Devonshire étoit de l'illustre Maison de Courtenay.

Estant paisible du Royaume & de la Couronne, encores que le Duc de Sowthfolk eust esté l'un des principaux auteurs de le faire passer en Angleterre, si est-ce qu'il l'eût en soupçon, parce qu'il estoit descendu de la Maison de Lanclastre, & delibera d'en faire exterminer la race. Le Duc de Sowthfolk avoit deux freres, l'un dont cy-dessus est fait mention, qui estoit Lieutenant du Roy en Irlande, l'autre estoit jeune de sept ou huit ans : l'aîné ayant quelque advertissement de la mauvaise volonté que le Roy luy portoit, s'embarqua, & s'en vint à refuge en Flandres, devers le Roy Dom Philippe, fils de l'Empereur Maximilian, & de Madame Marie, fille du Duc Charles de Bourgogne : son frere qui estoit en Irlande, adverty de la fuite de sondit frere, se sauva par mer au pays des Ostrelins (a), & de là en Allemagne : le Jeune fut mis prisonnier en la tour de Londres, où je l'ay encores veu en l'an mil cinq cens dix-huit, mais depuis il est decedé. Quelque temps après, le Roy Dom Philippe allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descen-

(a) On appelloit ainsi les Négocians des villes Anseatiques. Le Comptoir d'Anvers se nomme encore l'Hôtel des Osterlins.

dre en Angleterre, où il fut recueilly du Roy Henry VII, honorablement : & mesme luy presta cinquante mille escus sur une fleur de lys, laquelle a esté depuis rendue, par le traité de Cambray, à l'Empereur Charles-Quint, pour la rançon de Messieurs les Enfans de France : si est-ce que le Roy d'Angleterre ne voulut permettre au Roy Dom Philippe de sortir hors de son Royaume, que premierement il n'eust remis en ses mains le Duc de Sowthfolk, cy - dessus mentionné, qui estoit en sa puissance dedans ses Pays - Bas : vray est qu'il promist audit Roy Dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne fit ; mais à son trespas & dernière volonté, ordonna son fils, le Roy Henry VIII, qui incontinent luy decedé, luy fist trancher la teste ; chose qui fut exécutée.

Or est-il que le Roy Henry, après avoir obtenu le Royaume d'Angleterre, par le moyen du Roy de France, ainsi qu'avez entendu, descendit avecques une armée en France, & vint assieger Boulongne : le Duc de Sowthfolk, qui estoit fugitif en Allemagne, sçachant la guerre declarée, vint au service du Roy, avec bon nombre de Lanfquenets ; mais cependant fut fait un traité

entre le Roy d'Angleterre devant Boulou-
gne : auquel traité le Roy d'Angleterre per-
sista fort à ce que le Roy luy remit entre
ses mains ledit Duc de Sowthfolk, chose
qu'il ne luy voulut accorder, voulant gar-
der sa foy & sa parolle : bien consentit qu'il
s'en iroit habiter hors de ce Royaume. Et
depuis ce temps-là, par tous les traitez de
paix qui ont esté entre les Roys de France
& d'Angleterre, cest article y a tousjours
esté couché, de sorte que dès que la paix
estoit entre les deux Royaumes, il s'absen-
toit, & dès que la guerre commençoit, il
revenoit au service du Roy, où il a tous-
jours continué jusques à la bataille de Pavie,
qui fut l'an mil cinq cens vingt-cinq, où il
mourut, ainsi qu'il sera dit cy-après.

Maintenant il faut retourner au (15) traité
de mariage d'entre le Roy Louis & Madame
Marie d'Angleterre. Après que les choses
furent ainsi accordées, le Roy s'approcha
de la Picardie, pour recevoir sa femme fu-
ture, & arrivé qu'il fut à Abbeville, qui
estoit environ le dixiesme jour d'Octobre
milcinq cens quatorze, il envoya M. d'An-
goulesme à Boulougne pour recueillir ma-
dite Dame Marie, & avecques luy le Duc
d'Alençon, le Duc de Bourbon, le Comte

de Vendosme, le Comte de S. Pol, & le Comte de Guise, & la pluspart des Princes & noblesse qui estoient près de luy : auquel lieu de Boulongne estant arrivée, madite Dame Marie fut, par lesdits Seigneurs, recueillie magnifiquement, & conduite en grand triomphe jusques à Abbeville, où le Roy alla au-devant d'elle. Puis le lendemain l'espousa en grande solennité en une Eglise qui est sur la place, où l'on vend les denrées. Ce fait, se retira vers Paris pour faire couronner ladite Royne à S. Denis, & faire son entrée à Paris ; & estoient venus pour accompagner madite Dame Marie, plusieurs Princes & grands Seigneurs d'Angleterre ; & entre autres le Marquis d'Orset, & le Duc de Sowthfolk, qui n'estoit pas homme (a) de grande maison, mais favory & avancé du Roy Henry d'Angleterre, pour ses vertus, de sorte qu'il luy avoit donné le Duché de Sowthfolk, l'ayant osté à ceux de la maison de Pole, ainsi que j'ay cy-devant déclaré.

Le Roy se voyant en patience avec l'Anglois, delibera de dresser une armée, pour au printemps reconquerir son Duché de Milan, dont il donna la charge au Duc de

(a) On a vu son origine dans les Mémoires de Fleuranges.

Bourbon, laquelle il avoit refusée quand le Seigneur de la Trimouille y alla, parce que l'armée luy sembloit trop foible pour une telle conquête, ainsi qu'il apparut à la rouverte (a) du Seigneur de la Trimouille. Pour executer ladite entreprise, il fit tirer d'Allemagne quinze ou seize mille Lansquenets, sous la charge de plusieurs Capitaines, & entre autres du Comte Wolf, & du Capitaine Brandhec, puis envoya mondit Seigneur de Bourbon devant à Moulins, pour tousjours faire cheminer la gendarmerie; mais le temps ne luy donna loisir de parachever son entreprise, car le premier jour de Janvier, environ minuit (b), mille cinq cens quinze, il rendit l'ame à Dieu en sa maison des Tournelles à Paris, dont le corps fut porté en l'Eglise Nostre-Dame, & de là à Saint-Denis; auquel lieu, accompagné de tous les Princes de son sang, fut, en grandes pompes funebres, inhumé, ainsi qu'avoient accoustumé ses predecesseurs. Après sa mort on eut quelque soupçon que la Royne Marie

(a) A la défaite.

(b) On a remarqué que pendant la nuit où il mourut, il y eut une tempête furieuse qui occasionna beaucoup de défastres. (Lisez Belleforest, Histoire de France, Tome II, p. 1402.)

fut grosse, mais soudain on fut assuré du contraire par le rapport d'elle-mesme. Il eut de grandes (16) adversitez en ses jeunes ans : estant Duc d'Orleans, il perdit la bataille en Bretagne à Saint Aubin, & fut emprisonné en la grosse tour de Bourges, puis (le Roy Charles huitiesme estant allé à Naples) il fut assiégé dedans Novare en telle extremité, qu'il fut contraint de manger chiens & rats, & moururent beaucoup de ses soldats de faim & pauvreté, jusques à ce que ledit Roy Charles, retournant de Naples, le mit en liberté. Quand il vint à la Couronne, ceux qui l'avoient suivy en son adversité, luy voulurent persuader de se venger de ceux qui, du vivant dudit Roy Charles, luy avoient fait la guerre au nom du Roy, mesme de Messire Louis de la Trimouille, qui le deffait & print prisonnier à S. Aubin, estant Lieutenant du Roy : il feit responce *que ce n'estoit à un Roy de France de venger les injures faites à un Duc d'Orleans, & que s'ils avoient servy le Roy contre luy, ils feroient le semblable pour luy estant Roy.*

Advenement du Roy François à la Couronne.

A ce bon Roy, qui fut appellé Pere du

Peuple, succeda François (17), Duc de Valois, & Comte d'Angoulesme : lequel ayant receu telle succession, voulut user du conseil des Princes de son sang, & autres serviteurs du feu Roy, & n'en desapointa un seul, mais les maintint en leurs estats : & pour cest effet les manda venir devers luy, & par leur opinion fut conclu qu'il partiroit pour aller à Reims se faire sacrer ; ce qu'il fit : & fut sacré environ le vingt-cinquiesme dudit mois (a) de Janvier, mil cinq cens quinze. Puis estant de retour à Paris, ayant fait son entrée & le tournoy en la rue de S. Anthoine, ainsi qu'ont accoustumé faire les autres Roys, auquel tournoy menaient les tenans le Duc d'Alençon, le Duc de Bourbon, & le Comte de Vendosme, il voulut mettre ordre aux estats & affaires de son Royaume. Premièrement il fit Antoine du Prat, pour lors Premier-Président en la Cour de Parlement de Paris, son Chancelier ; parce que au decès du Roy Louis, il

(a) Dans une des Notes manuscrites attribuées à François de Noailles, Evêque d'Acqs, qui se trouvent sur l'exemplaire de du Bellay, édition de 1582, à la Bibliothèque du Roi, on lit que cette cérémonie se fit du 7 au 12 Janvier : mais tous nos Annalistes s'accordent avec du Bellay par rapport à la date qu'il indique.

n'y avoit qu'un Garde-des-Seaux, nommé Messire Estienne Poncher, Evêque de Paris, & depuis Archevêque de Sens. Puis après fait le Duc de Bourbon son Connestable, le Comte de Vendosme, Gouverneur de l'Isle de France, M. de Lautrec, Gouverneur de Guienne, le Seigneur de la Pallisse, qui estoit Grand-Maistre, le fait Mareschal de France, & M. de Boissy qui avoit esté son Gouverneur en sa jeunesse, le fait Grand-Maistre, luy baillant la principale superintendance de ses affaires, & avecques luy Fleurimont (a) Robertet, principal Secrétaire : & avoit ledit Seigneur Roy deux jeunes hommes fort ses favoris, à sçavoir Anne, Seigneur de (18) Montmorency, & Philippe Chabot (19), Seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand crédit en ce Royaume.

Pendant ces choses, le Roy desirant faire le voyage qu'avoit entrepris le feu Roy, de la conquête du Duché de Milan, delibera de renouveler les alliances (20) qu'il avoit aux Princes & potentas ses voisins : & premierement renouvela la paix faicte entre le feu Roy & le Roy d'Angleterre, moyennant laquelle luy renvoya Madame Marie, vefve du feu Roy Louis, avecques un douaire de

(a) Florimond.

soixante mille escuz tous les ans : laquelle Marie le Roy d'Angleterre donna en mariage au Duc de Sowthfolk, pour l'amitié qu'il luy portoit. Or avoit ledit Roy Louis, par accord fait avecques les Venitiens, renvoyé Messire Berthelemy d'Alviane, leur General, pris à la bataille de Pandin, & Messire André Gritty, leur Providadour, pris à Bresse, avecques certaines conditions, lesquelles le Roy confirma, & furent les conditions telles : Les Venitiens estoient tenus de secourir le Roy à la conqueste & conservation de son Duché de Milan : & aussi le Roy les devoit secourir, & assister à conquerir les terres que l'Empereur Maximilian leur usurpoit, comme Bresse, Veronne, & autres places.

Durant que ces choses se traitoient, vint à Paris devers le Roy le Comte de Nassau (a), Ambassadeur de la part de (21) Charles d'Autriche, pour luy faire les foy & hommages des Comtez de Flandres & Artois, & autres terres tenuës de la Couronne de France, ce qu'il fit ; & pour plus grande seureté d'amitié entre les deux Princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche, avec Madame Renée, fille du feu Roy Louis, & sœur de la Royne. Pour la con-

(a) Nassau.

clusion de cest accord , fut envoyé Mgr. de Vendosme , Ambassadeur devers ledit Prince Charles d'Autriche , accompagné de Messire Estienne Poncher , Evesque de Paris , & depuis Archevesque de Sens , du Seigneur de Genly & du Seigneur d'Escheney. Le Comte de Vendosme prenant son chemin par le pays de Henaut , traversant le pays de Brabant , arriva environ la S. Jean , qui estoit l'an 1515 , à La-Haye en Hollande , où il trouva ledit Prince , auquel lieu fut conclu le mariage : & outre pource que le Prince tenoit le Comte de Nansau fort son familier , fut aussi conclu le mariage dudit Prince de Nansau , avec la sœur du Prince d'Aurenge (a) , laquelle estoit à la Cour de France : vint le Comte de Nansau accompagner M. de Vendosme depuis La - Haye en Hollande , jusques à la Fere-sur-Oise , auquel lieu fut amenée la Princesse d'Aurenge par le Seigneur de Givry , & Madame de Mailly de Picardie , & fut là consommé le mariage. Pour vous dire ce que j'appris en ce voyage que fit Mgr. de Vendosme , & de la façon dont estoit instruit ledit Prince d'Espagne , le Seigneur de Chievres , que je vous ay dit cy-devant , avoit esté par le Roy Louis ordonné

(a) Orange.

Gouverneur dudit Prince, approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourrissoit alors, encore qu'il n'eut atteint les 15 ans de son aage, en telle sorte que tous les paquets qui venoient de toutes Provinces luy estoient presentez, encores qu'il fust la nuit, lesquels après avoir veuz, les rapportoit luy-mesmes en son Conseil, où toutes choses estoient deliberées en sa presence. Un jour estant le Seigneur de Genly demouré Ambassadeur près la personne dudit Prince de par le Roy, & moy demouré, par le commandement de mondit Sieur de Vendosme, avecques le Sieur de Genly, le Seigneur de Chievres donnoit à souper audit de Genly; où, estans entrez en propos, M. de Genly dit au Seigneur de Chievres qu'il estoit estonné dequoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce jeune Prince, veu qu'il avoit moyen de l'en soulager. Le Seigneur de Chievres luy respondit : *Mon cousin, je suis tuteur & curateur de sa jeunesse; je veux quand je mourray, qu'il demeure en liberté: car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit, après mon decez, qu'il eut un autre curateur, pour n'avoir entendu ses affaires, & n'avoir esté nourry au travail, se reposant tousjours sur autruy.*

Alors que ces choses se faisoient, le Roy estoit à Amboise, qui faisoit en toutes diligence marcher son armée à Lyon, auquel lieu de Lyon il se trouva environ la fin de Juillet, que mondit Seigneur de Vendosme le vint trouver pour luy faire rapport de sa negociation. Aussi le Roy Ferrand (a) d'Arragon traita avecques le Roy, craignant que les forces que le Roy préparoit pour Italie ne tournassent sur luy, pour reconquerir le Royaume de Navarre, par luy nouvellement usurpé. Estant le Roy à Lyon, ordonna de la forme que marcheroit son armée : à Mgr. de Bourbon, bailla son avant-garde à mener, & avecques luy François, Monsieur de Bourbon, son frere, nouvellement Duc de Chastelleraut, le Mareschal de Chabannes, le Prince de Talemond, fils de Messire Louis de la Trimouille, le Seigneur

(a) Ferdinand ne conclut aucun traité avec la France. Il se borna à promettre verbalement qu'il resteroit neutre, si on ne le provoquoit point. Mais il ne voulut rien signer, à moins que le Pape, le Duc de Milan & les Suisses ne fussent compris dans l'acte qu'on feroit. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il se soit ligué avec ces différentes Puissances, pour empêcher les François d'entrer dans le Milanés, quoique l'Abbé Lambert le dise dans une Note de son édition de du Bellay, Tome I, p. 60.

Jean Jacques Trivulce, Marechal de France, le Seigneur de Bonnivet, le Seigneur d'Imbercourt, le Seigneur de Teligny, Seneschal de Rouergue, le Baron de Beard, le Comte de Sanxerre, & plusieurs autres Capitaines de Gensdarmes. Quant aux gens de pied, y estoit le Seigneur Petre de Navarre, que le Roy avoit mis en liberté, ayant esté prisonnier à la bataille de Ravenne, estant General de l'infanterie Espagnolle, le delivra le Roy sans rançon, luy baillant la charge de six mille Gascons; outre le Roy y ordonna quatre mille François, sous la charge de huit (22) Capitaines, ayant chacun cinq cens hommes; c'est à sçavoir, le Seigneur de Lorges, Piraut de Maugeron, Richebourg, Lorteil, le Petit Lainet, Onatilleu, Hercules de Dauphiné, & le Capitaine Commarque, avecques le nombre de huit à neuf mille Lansquenets.

Le Roy menoit la bataille, accompagné du Duc de Lorraine, du Duc de Vendosme, du Comte de S. Pol, du Seigneur d'Orval, de Messire Louis, Seigneur de la Trimouille, du Duc d'Albanie, du Bastard de Savoye, de Messire Odet de Foix, Seigneur de Lautrec, du Capitaine Bayard (auquel le Roy

fist cest honneur (a) de vouloir recevoir de sa main l'Ordre de Chevalerie le jour de la bataille) & de plusieurs autres Capitaines de Gendarmerie, & de Charles, Duc de Gueldres, Capitaine-General de tous les Lansquenets, & du Comte de Guise son neveu, & frere de Mgr. de Lorraine, lesquels devoient estre avecques ledit Duc de Gueldres, son oncle. L'arriere-garde fut baillée à Mgr. d'Alençon, avecques bon nombre de gendarmerie & gens de pied. A l'heure que le Roy arriva à Grenoble, estoit desja Mgr. de Bourbon entré dedans les estapes (b), tirant le chemin d'Ambrun, parquoy après qu'il eut laissé l'administration & gouvernement de son Royaume à Madame Louise de Savoye, sa

(a) Nous avons observé dans les Mémoires de Bayard, que plusieurs Historiens prétendent que ce fut avant la bataille de Marignan, qu'il conféra l'ordre de la Chevalerie à François I : outre Fleuranges, du Bellay l'atteste. Belleforest a adopté la même opinion : en ne nous rangeant pas de leur côté, nous avons suivi le sentiment qui nous a paru le plus général.

(b) C'est-à-dire, étoit en marche, les étapes étant ordonnées pour les soldats. (Voyez du Cange au mot *Stapula*, Tome VI, p. 708.)

mere,

mere, il suivit mondit Seigneur de Bourbon jusques à Ambrun; où arrivé qu'il fut, eut advertissement comme Prospere Colonne, grand Capitaine Romain, qui estoit venu avecques quinze cens chevaux, envoyez par le Pape Leon au secours des Suiffes, estoit logé au pied des montagnes dedans le Piemont, ne se doutant de rien, parce que les Suiffes tenoient tous les destroits & passages des montagnes. Mais il fut rapporté par quelques bonnes guides, qui estoient à Messire Charles de Soliers, Seigneur de Morette, qu'il y avoit un passage près du Rocque-Esperviere (a), auquel les Suiffes ne faisoient point de garde, parce qu'on n'y avoit jamais veu passer gens de cheval: & que par-là on pourroit surprendre Prospere Colonne. Ce rapport fait, le Roy depescha le Marechal de Chabannes, le Seigneur d'Imbercourt, le Seigneur d'Aubigny, le Seigneur de Bayard, le Seigneur de Buffy d'Amboise, & le Seigneur de Montmorency, pour lors Lieutenant de la compagnie du Grand-Maistre de Boissy, pour executer ladite entreprise, sous la conduite dudit Seigneur de Morette, & de ses guides: le Seigneur de Morette mettoit en avant, qu'au cas qu'ils

(a) Rocqueparviers.

faillissent à leur entreprise, ils avoient moyen d'eux retirer à Fossan ou à Savillan, attendans que nostre armée passeroit.

Estans noz gens descendus à la plaine sans alarme, furent advertis que Prospere & sa cavalerie estoient à Ville-Neufve de Soliers, parquoy prindrent ledit chemin, auquel lieu arrivez, trouverent qu'ils estoient deslogez & estoient allez à Ville-Franche, qui est une petite ville assise sur le Pau, à deux mille de là : mais il estoit jour, il falloit passer la riviere du Pau, & n'y avoit pont près de là qu'audit lieu de Ville-Franche. Sur ces difficultez, un guide se fait fort de les faire passer à gué un mille au-dessous de Ville-Franche ; ce qu'il fait. Le Seigneur d'Imbercourt qui avoit charge des coureurs, arriva à la porte de Ville-Franche sur l'heure du dîner : quelques-uns estans dedans la ville, voyans approcher lesdits gens de cheval, coururent pour fermer les portes : mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt, l'un nommé Beauvais le Brave, Normand, & l'autre Hallancour, Picard, donnerent contre la porte à bride abbatue de cul & de teste, de sorte qu'iceluy Hallancour, du choc de son cheval, tomba dedans les fossez, si est-ce qu'il esbranla ceux qui vouloient fer-

mer la porte, tellement que Beauvais eut loisir de jeter sa lance dedans la porte, & empescha qu'elle ne put soudain estre fermée; car incontinent arriva le Seigneur d'Imbercourt, lequel mettant pied à terre, força la porte. Pendant ce temps arriva le Marechal de Chabannes, & tout le reste qui entrèrent tous à cheval dedans la ville, où fut surpris ledit Prospere (a) Colonne estant à table, lequel pour sauver sa vie, bailla sa foy audit Seigneur d'Aubigny. Finablement ils furent tous pris en disnant, & se trouverent des chevaux du Royaume de Naples, gaignez de mille à douze cens. Ce fait, nos gens craignans les Suisses qui estoient à Cony, avecques leurs prisonniers & chevaux, se retirèrent à Fossan, attendans le passage de nostre armée.

Les Suisses advertis que les François estoient passez en la plaine, & leur cavalerie deffaitte, & que le Roy avoit desja gaigné le haut de la montaigne au-dessus de Saint-Pol, par un lieu où jamais armée n'avoit passé, abandonnerent Cony & tous les passages pour se retirer vers Milan, se venant joindre avecques eux le Cardinal de Sion,

(a) Ce récit est conforme à celui des Mémoires de Bayard, Ch. 59.

qui estoit à Pignerol avecques une partie des forces, estant en ladite armée, Legat du Pape, & deputé de Maximilian, esleu Empereur. Parquoy le Roy, sans empeschement, paracheva son passage, & vint loger à Cony, dont les Suiffes estoient deslogez le jour precedent. Pendant ce temps, Messire Emar de Prie, envoyé du Roy par autre costé, avecques l'aide des (a) Genevois, prit la ville d'Alexandrie, & la mit en l'obeissance du Roy, par le moyen d'aucuns de la part (b) Guelfe qui estoient dedans. Le Roy voyant toutes choses prosperer en son entreprise, marcha de Cony droit à Carmagnolles, de Carmagnolles à Moncallier, auquel lieu il passa le Pau : où vint au-devant de luy le Duc de Savoye, son oncle, frere de Madame Louise de Savoye, sa mere, qui estoit demeurée Regente en France : lequel le conduisit à Turin, où il fut receu en grande magnificence, puis sans faire sejour, marcha droit à Chivas, dont les Suiffes ne faisoient que de desloger, ayant saccagé la ville &

(a) Labbé Lambert dans son édition, ou plutôt dans sa Paraphrase de du Bellay, porte à quatre mille le nombre des Genoïs auxiliaires, tandis que du Bellay ne les spécifie point.

(b) Du parti des Guelfes.

brulé le chasteau, & de là à Verceil, qui estoit le chemin que prenoient les Suiffes pour leur retraite, ne leur donnant le loisir de reprendre leurs esprits, jusques à ce qu'il les eut remis dedans la ville de Milan. Le Roy partant de Verceil, s'en alla à Novare, dont luy furent presentées les clefs, & d'icelle fut fait Gouverneur le Mareschal de Chabannes : auquel lieu arriverent les Bandes-noires, qui estoient six mille Allemans, nourris & aguerris ensemble depuis vingt ans, que le Duc de Gueldres avoit amenez au service du Roy, dequoy avoit la charge sous ledit Duc le Seigneur de Tavannes, son Lieutenant : ayant doncques le Roy recueilly toutes ses forces ensemble, print le chemin de Marignan.

Durant ce temps, par le moyen du Duc de Savoye & du Bastard (23) de Savoye, se brassoit un appointement entre le Roy & les Suiffes, lequel fut tellement demené, qu'il fut conclu : & estoit tel, que le Roy leur fournissoit comptant une grosse somme de deniers qu'ils disoient leur estre deus, tant par le feu Roy, que ses predecesseurs, pour les services qu'ils leur avoient faits, & mesme par le traité de Dijon fait par le Seigneur de la Trimouille, moyennant lesquels

deniers ils remettroient entre les mains du Roy le Duché de Milan ; & le Roy donnoit soixante mille ducats de pension à Maximilian Sforce , pour lors usurpateur dudit Duché. Pour trouver lesdits deniers , fut prise toute la vaisselle , tant des Princes , que des Gentils-hommes particuliers , avecques tout l'argent qu'ils pouvoient avoir , leur laissant seulement dequoy faire leur despenſe de huit jours. Le Duc de Gueldres voyant la paix conclue , & ayant nouvelles que les Brabançons estoient entrez en ſes pays , prenant congé du Roy , laissa ſa charge au Comte de Guiſe , ſon nepveu , & print la poſte pour aller ſecourir ſes ſubjets ; mais arrivé à Lyon , eſtant adverty que la bataille ſe donnoit , il en print tel ennuy , qu'il tomba en fièvre continue , dont il fut en danger de mort.

Eſtant ledit traité conclu & les deniers mis enſemble , furent ordonnez les Seigneurs de Lautrec & le Baſtard de Savoye avec quatre cens hommes d'armes pour porter les deniers à Buſalore , auquel lieu ſe devoient trouver les deputez de par les Lignes pour recevoir lesdits deniers ; le Roy penſant que ſuivant le traité luy deut eſtre livrée la ville & le chaſteau de Milan , marcha juſques auprès de S. Brigidé , auquel lieu il ſe logea , eſperant le len-

demain aller loger à deux mille près de Milan. Or estoit l'armée du Pape conduite par le magnifique Laurens de Medicis, nepveu dudit Pape, à Plaifance, & l'armée du Roy d'Espagne conduite par Dom Raimond de Cardonne, celuy qui estoit Chef de l'armée Espagnolle, à la journée de Ravenne, près dudit lieu de Plaifance sur la riviere du Pau, lesquels encore qu'ils fussent fort sollicitez tant du Duc Maximilian que du Cardinal de Sion de se venir joindre avec les Suiffes, n'y voulurent jamais consentir pour deux occasions : l'une que l'on ne se fioit à l'autre (a), car le Seigneur Laurens craignoit que Dom Raimond, attendu les dissimulations dont il usoit, eut commandement du Roy son maistre d'ainfi le faire, ayant quelque traité secret avecques le Roy : ainfi Dom Raimond avoit doute dudit Laurens de Medicis, à cause que plusieurs Ambassadeurs estoient allez de-

(a) Les premiers succès des François déconcertèrent le Pape au point qu'il ordonna à son neveu, Laurent de Medicis, d'éviter toute action décisive. Il envoya secrettement au Roi Cinthio de Tivoli, son homme de confiance, pour l'excuser sur ses liaisons avec les Espagnols. Ceux-ci arrêterent Cinthio. Le Viceroy de Naples, ayant lu les Lettres, dont il étoit porteur, se tint de son côté sur la réserve.

vers le Roy de la part du Pape ; & tous deux aussi en general craignoient d'entrer entre l'armée du Roy tant gaillarde , & celle des Venitiens qu'amenoit le Seigneur Barthelemy d'Alvianne , qui nous donna grand avantage.

Les Suiffes estans prêts à despescher leurs deputez pour aller à Bufalore , furent par le Cardinal de Sion dissuadez de ce faire , & persuadez de rompre & faulser leur foy , leur remonstrant qu'estant le Roy assure du traité de la paix , il auroit laissé son armée en nonchalloir (a) , & mesmes que le Roy sur la dite assurance avoit contremandé Barthelemy d'Alviane , qui estoit à Laude (b) avec l'armée Venitienne , de ne passer outre. Parquoy partans à l'improviste feroient deux effets : l'un audit Bufalore (c) pourroient ravir l'argent que M. de Lautrec y avoit porté , & quant & quant venir donner la bataille au Roy , luy ne se doutant d'aucun ennemy , ayant separé d'avecques luy ses forces , comme l'armée Venitienne & les quatre cens hommes d'armes qu'avoit mené le Seigneur de Lautrec : mais Lautrec adverty par ses espies de la deliberation faite par les Suiffes , se meit hors

(a) En désordre.

(b) Lodi.

(c) Bufalora.

du chemin avecques les deniers & se retira à Galeras ; parquoy les Suiffes ne trouvant ce qu'ils cherchoient passerent outre pour executer leur entreprise sur le Roy.

Le jedy treisieme de Septembre , jour de Ste. Croix , mil cinq cens quinze , environ deux heures après midy , vindrent les Suiffes donner sur nostre avant garde, de laquelle avoit la conduite le Duc de Bourbon, Connestable de France : mais ils trouverent ledit Connestable en armes, lequel à ceste premiere abordée les recueillit vigoureulement, mais non sans perte : car il entra un effroy en un des bataillons de nos Lansquenets, tel qu'ils s'esbranlerent pour se mettre à vau de rouverte, ayans mis en leur opinion que le traité que le Roy avoit fait avecques les Suiffes estoit demeuré en son entier, & que ce qui se faisoit estoit une faincte pour les vouloir livrer entre les mains des Suiffes leurs anciens ennemis. Mais voyant la Gendarmerie qui souffrit l'effort des ennemis, ils reprindrent assurance telle qu'ils retournerent au combat, voyant aussi le Roy qui marchoit avec les bandes noires, coste à coste de son artillerie. A ladite charge fut tué François-Monsieur de Bourbon, le Seigneur d'Imbercourt, le Comte de Sanxerre, & plusieurs autres gens

de bien : & dura le combat jusques à la nuit qui fut si obscure , mesme à cause de la grande poulciere que faisoient les deux armées , que nul ne cognoissoit l'autre : & mesme que les Suiffes portoient pour leur signal la croix blanche aussi bien que les François , ne portans pour differance, sinon une clef de drap blanc chascun en l'espaule ou en l'estomac : pour mieux surprendre nostre armée , ils n'avoient porté aucuns tabourins : mais seulement des cornets pour se rallier : & fut la chose en tel desordre pour l'obscurité de la nuit , qu'en plusieurs lieux se trouverent les François & les Suiffes couchez les uns auprès des autres , des nostres dedans leur camp , & des leurs dedans le nostre : & coucha le Roy toute la nuit armé de toutes pieces (hors mis son habillement de teste) sur l'affust d'un canon.

Le jour (24) venu qu'on se recogneut , chacun se retira sous son enseigne , & commença le combat plus furieux que le soir , de forte que je vey un des principaux bataillons de noz Lansquenets estre recullé plus de cent pas , & un Suisse passant toutes les batailles vint toucher de la main sur l'artillerie du Roy , où il fut tué , & sans la Gend'armerie qui soustint le faix , on estoit en hazard. A ladite

bataille fut tué Messire François de la Trimouille, Prince de Talmond, seul fils du Seigneur de la Trimouille, le Seigneur de Buffy d'Amboise, & le sieur de Roye, & plusieurs autres : aussi fut blessé en deux ou trois endroits de coups de picque le cheval de M. de Vendosme : le Comte de Guise, qui estoit demouré General de tous les Allemans, estant au premier rang fut porté par terre, mais un sien escuyer de service nommé l'escuyer Adam (a), natif d'Allemagne, voyant son maistre de tous costez battre à coups de picques & de hallebardes, se jetta sur son maistre portant les coups que son maistre eut portez. Pendant ce temps les Suiffes furent reboutez, le Comte de Guise secouru & par un Gentilhomme de la maison du Roy, nommé le Capitaine Jamets, Escossois, fut mis hors de la presse, dequoy il avoit grand besoin, tant pour les coups qu'il avoit receu, que pour le nombre d'hommes qui avoient passé par dessus luy, tellement qu'à grande peine avoit-il la puissance de respirer. Environ les neuf heures du matin, les Suiffes, pour divertir nostre armée, jetterent une troupe d'hommes à leur main gauche, pour par une vallée venir donner par

(a) Adam de Nuremberg.

derriere sur nostre bagage , esperans nous faire tourner la teste , & par ce moyen nous deffaire : mais ils furent rencontréz par M. le Duc d'Alençon , avecques nostre arriere garde , lequel les deffit : une partie s'estant retirée dans un bois fut toute tuée par les Gascons , dont avoit la charge le Seigneur Petre de Navarre , & des arbalestriers (25) à cheval , desquels avoit le petit (a) Coffé cent sous sa charge , & le Legat (26) de Maugeron cent.

Le Seigneur Barthelemy d'Alvianne , le jour precedent , adverty de l'entreprise des Suiffes , qui avoient rompu leur foy , partit de Laude avecques son armée venant toute nuit , en esperance d'arriver d'heure à la bataille ; il fit telle dilligence , qu'environ les dix heures du matin il arriva au combat avec la cavalerie , estant suivy de loing de ses gens de pied : mais le fils du Comte de Petillane , jeune homme desirant de long temps se trouver au combat pour le service du Roy , fit une charge sur les Suiffes qui estoient sur leur retraite , où il fut tué , & plusieurs avec luy. Les Suiffes , qui pouvoient estre au commencement au nombre de trente cinq mil hommes , ne pouvans plus soustenir le faix du

(a) *Le petit signifie ici le cadet , ou le jeune Coffé.*

combat, ayans perdu la plus part de leurs Capitaines, & le combat ayant duré deux jours, perdirent le cœur, & se mirent en rouverte : un bon nombre d'iceux se retira dedans le logis de M. (27) de Bourbon, où ne se voulans mettre à la mercy du Roy, le feu fut mis, & furent tous bruslez, & de nos gens parmy qui estoient entrez pelle - melle pour les deffaire ; entre autres Jean de Moüy Seigneur de la Mailleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut ; autres se retirerent au chasteau de Milan, autres droit en Suisse ; parce que le Roy se voyant avoir eu la victoire, se contenta de les laisser aller : & y mourut des Suiffes de quatorze à quinze mille, & des meilleurs Capitaines & hommes qu'ils eussent, & plus aguerris. Vous avez entendu comme le Cardinal de Sion avoit amené les Suiffes au combat : or les avoit il accompagnez avecques cinq ou six cens chevaux jusques à la premiere charge ; mais ayant trouvé nostre armée en estat, chose qu'il n'avoit esperé, il s'enfuit dès le soir avec toute sa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où arrivé qu'il fut, voyant la ville mutinée, & les Suiffes pareillement, tant pour la perte qu'ils avoient faite, que pour le payement de trois mois qui leur es-

toit deu , il s'enfuit en Allemagne devers l'Empereur Maximilian.

Ayant le Roy (28) obtenu une si glorieuse victoire en son aage de vingt & un an , après avoir remercié Dieu , delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan , auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville , mais il ne fut d'avis de si tost y entrer , parce que Maximilian Sforce avec quatre mille Suisses estoit dedans le chasteau : parquoy fut conclu que le Roy n'entreroit dedans la ville que le chasteau ne fut en son obeissance : fut envoyé M. de Bourbon avecques l'avant garde loger dans Milan & assieger le chasteau : puis ayant mis ordre au siege , y fut laissé le sieur d'Aubigny , & se retira ledit Bourbon devers le Roy , & le Roy avec le reste de son armée s'en alla à Pavie , où luy fut faite toute obeissance. Pendant qu'il fut audit lieu de Pavie , le Comte Petre de Navarre , auquel le Roy & M. de Bourbon avoient donné la principale charge de l'assiegement , en peu de jours tira l'eau horsdes fossez , & les meit à sec , entreprenant de le miner , car il en estoit fort expert , & en peu de temps fit voller une casematte , qui estoit à main droite en entrant à la porte dudit chasteau , devers la place de la ville vers la porte Comoise. Ayant

donc levé le flanc que faisoit ladite casemate, il commença avec taudis (a) à miner sous la muraille ; faisant lescdites mines, & estant dedans le fossé, ledit Petre de Navarre sortit de dessous les taudis qui estoient le long du mur pour recognoistre quelque chose : lors ceux qui estoient à nostre artillerie voyans un peu de l'avantmur encores debout, tirerent une vollée d'artillerie : ledit avantmur de cas fortuit tomba sur Petre de Navarre, & l'accabla sous les ruines, dont il fut rapporté en son logis estant en danger de mort.

Le Duc Maximilian & les Suiffes qui dedans estoient assiegez, se voyans hors d'esperance de secours, & mesme que le Roy estoit sur traité d'appointement avec Messieurs des ligues, se desespererent de pouvoir tenir la place, encore que l'Empereur Maximilian leur promist les secourir : mais enfin, après plusieurs parlemens entr'eux & M. de Bourbon, par le commandement du Roy, les traittez se porterent de sorte, que les Suiffes s'en iroient en leur pays leurs bagues sauvés, & le Duc Maximilian remettoit entre les mains du Roy ledit chasteau avecques celui de Cremone, & toutes les autres places qu'il tenoit, luy cedant le droit par

(a) A établir une mine.

luy pretendu audit Duché, & qu'il s'en iroit en France : le Roy luy feroit sa vie durant soixante mille ducats de pension : & feroit sa demeure au Royaume de France, au lieu qui luy seroit le plus agreable. Toutes les choses susdites furent parachevées, & fut envoyé ledit Maximilian en France, & pour l'accompagner luy furent baillez le Seigneur de Mauleon, frere du Seigneur de la Trimouille (a), l'escuyer Francisque, Comte de Pontrême, & plusieurs autres Gentils-hommes.

Ce fait le Roy feit son entrée en armes (29) à Milan, ayant en sa compagnie les Princes de son sang, tels que Mgr. le Duc d'Alençon, le Duc Charles de Bourbon, Connestable de France, Charles de Bourbon, Comte de Vendosme, François de Bourbon, Comte de S. Pol, & le Duc de Lorraine, & Claude de Lorraine Comte de Guise, & toute la noblesse qu'il avoit amené de France (hormis ceux qui estoient demourez à la ba-

(a) Il est bon de prévenir nos Lecteurs que l'Abbé Lambert dans son édition de du Bellay, n'a fait qu'un seul personnage du Comte de Pontrême & du Seigneur de Mauleon, quoique du Bellay dise positivement le contraire. Le nom du Comte de Pontrême étoit François de Nocet. (Voyez le VI^e. Livre de du Bellay.)

taille)

taille) & dixhuit (a) cens hommes d'armes , & sa maison , l'armet en teste : & les pensionnaires , dont avoit la charge Louys de Bourbon , Prince de la Roche sur-Ion , oncle de Mgr. de Vendosme , avec vingt-quatre mille hommes de pied tant François qu'Allemands , marchans en bataille tous en armes jusques au Dome , où le Roy descendit pour faire son oraison : & de là fut conduit par la dite compagnie jusques en son logis. Ayant le Roy en son obeissance tout l'Estat de Milan , il se retira à Vigeve (b) , où luy vint faire la reverance le Marquis de Montferrat , & madame la Marquise sa femme , sœur du Duc d'Anençon. Audit lieu envoyerent devers luy tous les Princes & Potentats d'Italie : & mesme le Pape Leon qui luy avoit esté ennemy , pour faire alliance : & furent traitées les choses entre le Pape & le Roy , en sorte qu'il fut pris jour de se trouver à Bolongne la Grasse , pour là vuider tous leurs differends , & faire une bonne paix : car tous les Potentats & Princes d'Italie s'esloient mis en ligue avecques le Roy , fors ledit Pape.

(a) L'Abbé Lambert , on ne fait pourquoi , réduit à 800 ce nombre d'hommes d'armes que du Bellay porte à 1800.

(b) Vigevano.

Durant que ces choses advindrent, le Seigneur Barthelemy d'Alviane, General de l'armée Venitienne, marcha avec son armée pensant surprendre Bresse, ville que les Venitiens avoient perdu les années precedentes : mais ceux de la garde estans advertis de leur venue, envoyerent à Veronne devers Marc Antoine Colonne pour avoir secours, qui leur envoya cinq ou six enseignes, tant Espagnols que Lansquenets, dequoy ledit Barthelemy d'Alviane adverty, changea son dessein, voulant tenter Veronne : mais par les chemins fut surpris d'un flux de ventre, duquel, pour l'aage qu'il avoit, & les grands labeurs qu'il avoit portez ne put longuement supporter le mal, qu'il ne rendist l'ame à Dieu : qui fut un grand dommage, d'autant qu'il fut en son temps un grand homme de guerre, & bon Capitaine.

Au commencement de Decembre se trouverent à Boulongne le Pape, & le Roy, où enfin furent d'accord, & demurerent au Roy, Parme & Plaisance, que desja il avoit entre ses mains : aussi le Roy devoit donner secours au Pape pour conquerir le Duché d'Urbain, usurpé (à ce qu'il disoit) par Francisque Marie sur l'Eglise (30) de Rome, lequel Duché le Pape avoit donné à son nepveu

Laurens de Medicis : aussi s'y trouva le magnifique Julian, frere du Pape, qui avoit espoufé Madame de Nemours, sœur de Madame la Regente, & du Duc de Savoye : & se firent plusieurs autres traittez, & mesme de l'abolition de la Pragmatique (31) Sanction, & y fut fait Cardinal le frere du Grand-Maistre de Boissy, qui estoit Evesque de Coutances.

Partant le Roy de Boulongne vint à Milan, auquel lieu, après avoir mis ordre aux affaires du pays, comme d'avoir rendu aux Milannois leur Senat, leur baillant Jean de Selva (a), homme de bonnes lettres, & de bonnes mœurs, pour premier Presidant & Vichancelier (b), & avoir ordonné le Duc de Bourbon, Connestable de France, son Lieutenant General en tout l'Estat de Milan, s'en retourna en France à grandes journées trouver Madame sa mere & la Royne à Lion, où il arriva environ la Chandeleur. Pendant que le Roy revint de Boulongne à Milan, & qu'il meit ordre aux affaires dudit Duché, le Comte de Vendosme, le Comte de Guise, & l'Evesque de Laon, depuis Cardinal de Bourbon, & plusieurs autres grands Seigneurs en leur compagnie allerent à Venise,

(a) Jean de Selve. (b) Lisez Vice-Chancelier.

où ils furent receus autant magnifiquement qu'on ſçauroit eſcrire, & comme ſi c'eult eſté la propre perſonne du Roy : puis revindrent trouver le Roy à Milan ſur ſon partement pour retourner en France.

Après le partement (a) du Roy, fut fait un tournoy à la place du chasteau, où fut bleſſé Monſieur de Saint Paul d'un coup de lance dedans la veuë.

Une des occaſions qui haſta le Roy de retourner en France, eſtoit que le Roy d'Angleterre, eſtant mal content de ce que le Roy avoit pris en protection le jeune Roy d'Eſcoſſe, & pour cet effet le Roy avoit envoyé en Eſcoſſe Jean Stuard Duc d'Albanie, pour gouverner le jeune Roy & le Royaume, lequel avoit fait mourir, ou avoit banny tous ceux qu'il avoit cognu porter la faveur au Roy d'Angleterre, & meſme la Royne - mere du Roy, ſœur dudit (b) Roy. A ceſte occaſion, le Roy craignant qu'en ſon abſence ne ſe remuaſt quelque choſe à ſon prejudice de ce coſté là, fut conſeillé de ſe retirer en ſon Royaume : auſſi il ne ſ'aſſeuroit gueres de la

(a) Dans les Mémoires de Fleuranges, p. 213, Tome XVI de la Collection, on lit que François I étoit préſent, lors que M. de Saint Paul reçut cette bleſſure, (b) C'eſt-à-dire, du Roi d'Angleterre.

foy du Roy Ferrand (a) lequel legerement changeoit d'opinion, quand il cognoissoit son avantage.

Sejournant le Roy au Duché de Milan, après le trespas de Barthelemy d'Alviane, fut envoyé le Seigneur Jean Jaques Trivulce avec l'armée du Roy, & celle de la Seigneurie assieger Bresse, puis après quelque venue qu'eurent les Venitiens à leur desavantage, par une faillie que firent ceux de la ville, le Roy leur renvoya de renfort le Bastard de Savoye, son oncle maternel, avec trois cens hommes d'armes, & le Seigneur Petre de Navarre avec six mille Gascons. Enfin les assiegez conclurent, que si dedans vingt (b) jours ils n'estoient secourus, ils s'en iroient leurs bagues sauvés, & enseignes desployées. Estant le Bastard de Savoye averty que le Comte Guillaume de Roquendolf approchoit avec une grosse armée, ayant passé les destroits des Grisons, il fut conseillé de se retirer n'ayant armée suffisante pour le soustenir : parquoy entrèrent dedans la ville six mille Allemans de secours. Puis avant Pasques mil cinq cens quinze, M. de Bourbon envoya Messire Odet de Foix, Seigneur de

(a) Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon.

(b) Guichardin dit *trente jours*.

Lautrec , devant Bresse , avec nostre armée & celle des Venitiens , où après avoir esté long temps logé aux environs , esperant affamer la ville , l'Empereur Maximilian passa à Trente (32) avec seize mille Allemans , & quatorze mille Suiffes , & quelque cavallerie : cela fut cause que Lautrec se retira par Cremone avecques l'armée Venitienne & celle du Roy. Puis cuidant garder le passage de la riviere d'Adde , le jour de Pasques , fut contraint de se retirer à Milan , où estoit M. de Bourbon. Lequel voyant la diligence que faisoit l'Empereur de suivre Lautrec & son armée , se ferma à Milan avecques l'armée Venitienne , attendant secours des Suiffes : & craignant n'avoir loisir de fortifier les faux-bourgs , pour la soudaine arrivée de l'Empereur & de son armée , fut resolu de ne garder que la ville , & de mettre le feu aux faux-bourgs , à ce que l'armée Imperiale ne s'en put prevaloir. Mais l'Empereur temporisant en chemin quelque peu de temps , fut changé d'opinion , & fut baillé à chacun son quartier pour remparer (a) : de sorte que tous lesdits faux-bourgs furent incontinent en estat pour attendre les forces de l'Empereur. Cependant arriva à Milan Albert de la Pierre

(a) Pour le fortifier.

avec treize mille Suisses, lesquels après avoir touché la paye s'en allerent; de maniere que ledit Albert demoura (a) accompagné seulement de deux ou trois cens hommes.

Or avoit ledit Empereur suivy M. de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy-devant estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne: & des deniers qu'il pourroit lever à Milan il payeroit son armée. Mais après avoir sejourné quelques jours, & se voyant frustré de son intention, parce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen (pour l'ordre qu'y avoit donné Mgr. de Bourbon) d'executer leur mauvaise volonté: une nuit au deceu de son armée avecques deux cens chevaux, abandonna ses gens, de sorte que devant que son camp en eut la cognoissance, il estoit à vingt milles de là. Son armée se voyant sans Chef & sans argent, se retira en grande diligence après ledit Empereur: à la suite de laquelle fortirent le Comte de S. Pol, le sieur de Montmorency, & le sieur de l'Escut (b), lesquels en deffirent quelque nombre. Ce fait,

(a) Voyez à ce sujet l'Observation, numéro 57, sur les Mémoires de Fleuranges.

(b) L'Escun.

partit le Duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le Roy, laissant Messire Odet de Foix, sieur de Lautrec, Gouverneur du Duché de Milan, & Lieutenant general dudit Seigneur en Italie.

Lautrec ayant pris l'armée en main, delibera de parachever les choses promises aux Venitiens : & se joignant avec leur armée, alla assieger Bresse, où il fut fait deux batteries, l'une par les François & l'autre par les Venitiens : lesquelles furent si bien continuées, que ceux de la ville parlementerent, à la charge que s'ils n'estoient secourus dedans dix jours, ils devoient bailler la place, s'en allans leurs bagues fauves avec leurs armes & enseignes : & furent baillez pour ostages de la part des assiegez, Maldonado, & Dom Joan de Servillon. Le jour venu, fut quelque peu temporisé par ceux de la ville, tellement que Lautrec menaça les ostages de les faire pendre ; mais enfin la ville fut rendue au Roy suivant la capitulation, laquelle le Seigneur de Lautrec mit entre les mains des Venitiens selon le traité. Ce fait, nostre armée s'en alla hiverner au Mantouïan, & l'esté subsequnt alla devant Veronne : mais après que nous eufmes fait batteries l'une par nous, du costé du Mantouïan, l'autre par

les Venitiens du costé de Vincence : celle du costé du Seigneur de Lautrec fut fort combattue , mesmes par deux affaux : l'un du costé de la porte , l'autre à un pan de mur que Lautrec avoit fait sapper , où fut blessé d'une harquebusade le Seigneur Marc Antoine Colonne , qui estoit Chef dedans la ville pour l'Empereur : ce nonobstant , & qu'il y eust faute de toutes choses , jamais ne voulut parler.

Aussi sur le mois d'Octobre y entra secours amené par le Comte de Roquendorf , de huit mille hommes qui vindrent du costé de Trente. A ceste cause retirâmes nostre armée à Ville-Franche , qui estoit sur le bord de la muraille qui separe le Mantouan du Veronnois , pour les affamer : & là nous faisoient les Venitiens fournir de vivres par Commissaires durant tout l'hyver , de sorte qu'environ Noël , les Espagnols , par nécessité de vivres , nous rendirent la ville , laquelle fut pareillement mise entre les mains des Venitiens. Ce fait , & Lautrec de retour à Milan , fut sollicité par l'Ambassadeur du Pape Leon , d'envoyer (suivant le traité fait à Bolongne) secours pour jeter hors du Duché d'Urbain Francisque Marie , usurpateur dudit Duché : à quoy Lautrec ne voulut

faillir, & y envoya le Seigneur de Chiffey avecques quelque nombre de gens. Puis après y envoya pour Lieutenant-General du Roy, Messire Thomas de Foix, Seigneur de l'Escut, son frere, & bon nombre de gendarmerie & de gens de pied François, & ceux qui avoient la conduite desdits gens de pied, entre autres le Chevalier (a) d'Ambres, le Seigneur d'Auffun (b), le Seigneur de Saint-Blimond, (c) Picard, & plusieurs autres Capitaines. Arrivé que fut le Seigneur de l'Escut au Duché d'Urbain, il feit telle diligence, qu'en peu de jours il meit le Duché en son obeissance ; puis en mist en possession le Seigneur Laurens de Medicis, nepveu du Pape.

En ce temps, estant le Roy à Tours (d),

(a) Nicolas de Voifins, Chevalier d'Ambres, originaire du Languedoc. (Voyez les vies de plusieurs grands Capitaines, par le Baron de Forquevaux, p. 237.)

(b) Pierre d'Auffun, ou Ossun, d'une noble & ancienne Maison du Béarn. On en parlera plus amplement dans les Mémoires de Montluc.

(c) S. Blimont étoit Picard. (Lisez l'Ouvrage du Baron de Forquevaux.)

(d) Selon l'Auteur des Notes manuscrites qui sont sur l'exemplaire de du Bellay dans la Bibliothèque du Roi (dont on a déjà parlé) du Bellay se trompe : car

vint devers luy Philippe de Cleves, Seigneur de Ravastein, Ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, Prince d'Espagne, & Comte de Flandres, pour adviser un lieu commode où les Deputez de leurs deux Majestez pourroient convenir ensemble, pour faire une fin à tous leurs differens, & ceux de leurs alliez. Le lieu fut ordonné à Noyon: où, de la part du Roy, se trouva le Seigneur de Boissy, Arthus Gouffier, Grand-Maistre de France; & de la part du Prince d'Espagne, Antoine de Croy, Seigneur de Chievres, lesquels avoient gouverné leurs maistres en leurs jeunes aages: & tous deux, accompagnez du Conseil de leursdits maistres, & de plusieurs notables personages. Audit lieu de Noyon furent faictes plusieurs conclusions entr'eux, tant pour le differend du Royaume de Navarre, nouvellement usurpé par le Roy d'Arragon, que du differend du Royaume de Naples. Enfin il fut traité, que dedans six mois le Roy Catholique devoit rendre le Royaume de Navarre à Mgr. Henry d'Albret, lequel avoit

depuis le mois de Juin 1515, le Roi à son retour en France n'avoit pas passé Lyon avant le 8 Juillet 1516 inclusivement; & alors les Ambassadeurs étoient de retour.

esté usurpé sur son pere par le Roy d'Arragon, grand-pere maternel dudit Roy Catholique ; ou bien recompenser ledit Roy de Navarre, dedans ledit temps à son contentement. Quant au Royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en devoit faire une pension (ce me semble) de cent cinquante mille ducats, mais il ne s'est rien fait ny de l'un ny de l'autre : & là fut conclu le mariage entre Charles d'Autriche, & Louise, fille aînée du Roy, encore que par cy devant eut esté traité le mariage de luy & de Madame Renée de France, sœur de la Royne. Pour jurer les traitez faits à Noyon (33), fut envoyé de la part de Charles d'Autriche, le Comte de Rœux, Grand-Maistre d'Espagne, lequel trouva le Roy à Paris, qui envoya son ordre au Prince Charles d'Autriche, & ledit Prince le sien au Roy pour signe d'amitié : & fut conclu une (a) veüe entre les deux Princes à Cambray.

Au mesme temps mourut Ferdinand, Roy d'Arragon, qu'on appelloit Jean Gippon (b),

(a) On convint d'une entrevue.

(b) Ce sobriquet fait allusion à la politique qu'on a reprochée à ce Prince. -- Glossaire de du Cange, au mot *Gippus*, Tome III, p. 894. (Voyez son Portrait dans Guichardin, Tome II, p. 432.)

ayeul maternel de Charles d'Autriche : parquoy ledit Charles , pour recueillir la succession , s'embarqua pour aller en Espagne , qui fut cause de rompre l'entreveuë des deux Princes. A ceste occasion , le Roy , qui se preparoit pour aller à Cambray , changea son dessein , & reprint son chemin à Blois , & de Blois à Amboise : auquel lieu , peu de temps après , accoucha la Royne Claude de son fils aîné , au mois de Fevrier mille cinq cens dix-sept : lequel le Seigneur Laurens de Medicis , nepveu du Pape Leon , au nom dudit Pape , tint sur les fons , & fut nommé François. A ce baptisme furent faites les plus grandes magnificences , tant en joustes , escarmouches , batailles faines , qu'affiegemens de places , qu'on eust veu du vivant des hommes. Le Roy , pour confirmer l'amitié entre le Pape & luy , donna à Laurens de Medicis , Duc d'Urbin , en mariage une sienne cousine , fille & heritiere du feu Comte de Boulongne , & de la sœur de feu François de Bourbon , Comte de Vendosme , qui estoit mort à Verceil , au retour du Roy Charles , de Naples. Audit baptisme vint presenter son service au Roy le Prince d'Aurenge (a) en grand équipage , lequel s'en alla mal-content , & se retira au service de Charles d'Autriche , Roy

(a) Lisez d'Orange.

d'Espagne. Peu de temps devant le Roy fit réédifier la ville de Terroüenne, & en fit Gouverneur le Bastard de Moreul, Seigneur de Fresnoy.

En ce mesme temps, ou peu après, le Roy depescha Messire Gaston de Brezé, Prince de Fouquarmont, frere du Grand-Seneschal de Normandie, avecques deux mille hommes de pied François, desquels avoient la charge sous luy le Capitaine (a) Piefou, & le Baron de Gondrin (b), Gascon, & le Capitaine S. Blimont, Picard, & le Capitaine la Lande, au secours du Roy de Dannemarc contre le Roy de Suede: lesquels après avoir gagné une bataille au profit dudit Roy, estans enfin abandonnez des Dannois, en un combat fait sur la glace, furent deffaits. Et y en demeura la plus grand part, à l'occasion des arbres abbatus en une forest, qui empeschoient nos gens de s'aider de leurs picques, après s'estre retirez de dessus les glaces aux forests. Entre autres y mourut le Capitaine de Saint Blimont, qui estoit vaillant homme, & n'en revint en France la moitié, qui estoient tous nuds,

(a) Puy-du-Fou, & non *Piefou*, Maison ancienne du Poitou.

(b) De la Maison de Pardaillan.

ayant perdu leurs armes, & ruiné leurs habillemens : encores estans abandonnez du Roy de Dannemarc, pour lequel ils avoient combattu, ils trouverent moyen/d'avoir quelque navires passageres, avecques lesquelles ils prindrent terre en Escosse, & de-là en France.

L'an mil cinq cens dix-huict (34) fut nay à S. Germain-en-Laye, Henry, second fils du Roy, duquel fut parrain par procureur, Henry VIII, Roy d'Angleterre, & le nomma de son nom Henry.

Peu de temps après mourut l'Empereur Maximilian (35), à l'occasion de quoy il y eut de grandes menées & pratiques pour faire élection d'un Empereur : aucuns desiroient le Roy de France, autres Charles d'Autriche, fils du Roy Dom Philippe, qui avoit esté fils de l'Empereur Maximilian decedé. Pour ceste occasion, alla l'Amiral de Bonivet en habit dissimulé en Allemagne, ayant promesse de plusieurs des Electeurs qu'ils seroient à la devotion du Roy son maistre : mais (a) par la conduite de Fe-

(a) Les Mémoires de Fleuranges développent bien mieux cette intrigue. Au reste, ce ne fut point l'Electeur Palatin, mais Frédéric, Electeur de Saxe, qui contribua le plus à l'élection de Charles. Les Electeurs

deric, Comte Palatin, du Cardinal de Liege, frere de Messire Robert de la Marck, fut ledit Charles d'Autriche, Roy d'Espagne, esleu à Francfort, & couronné à Aix-la-Chapelle. Ceste mesme année, Messire Arthus Gouffier, Seigneur de Boissy, Grand-Maistre de France, & M. de Chievres, s'assemblerent à Montpellier : l'un pour la part de l'esleu Empereur, l'autre pour la part du Roy, pour ensemble adviser à une paix finale entre leurs deux Majestez, & vuider tous leurs differens d'entre eux & leurs aliez. Mais après avoir si bien acheminé les affaires, que l'on esperoit en avoir bonne issuë, le Grand-Maistre de Boissy tomba en une fievre continue, dont il mourut : cela fut cause que les choses commencées ne prendrent point de fin, & s'en retourna le Seigneur de Chievres en Espagne. Ladite mort fut cause de grandes guerres, ainsi qu'entendrez cy-après : car s'ils eussent achevé leur Parlement, il est certain que la Chrestienté

ayant offert l'Empire à Frédéric, il demanda deux jours pour se déterminer. Le troisieme, il parla en faveur de Charles. On le pressa d'accepter pour lui-même : il refusa encore. On lui défera le choix d'un Empereur ; & il nomma Charles. L'Electeur de Trèves protesta vainement ; on ne l'écouta pas,

fut

fut demourée en repos pour l'heure; mais ceux qui par après manierent les affaires, n'aimerent pas le repos de la Chrestienté, comme faisoient lesdits de Chievres & le Grand-Maistre.

Ladite année mourut le Seigneur de Pienes, furnommé de Halluin (a), qui estoit Gouverneur & Lieutenant-General du Roy en Picardie, & en son lieu le Roy bailla le Gouvernement à Charles, Duc de Vendosme, & le Gouvernement de l'Isle de France qu'avoit ledit Duc, à François de Bourbon, Comte de S. Pol, son frere.

Ledit an au mois de Septembre ensuivant, le Roy estant à Angiers, delibera de faire plus estroites alliances avecques le Roy d'Angleterre, voyant avoir failly de conclure avecques l'Empereur : à cest effect il depescha Messire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Admiral de France, accompagné de grand nombre de Seigneurs & gens de conseil, pour aller devers ledit Roy d'Angleterre, lequel il trouva à Grenüich, maison de plaisir qu'il a sur la Tamise, trois mille au-dessous de Londres : auquel lieu fut pourparlé du mariage de François, Dauphin de France, & de Madame Marie, fille

(a) Hallwin étoit son vrai nom de famille.

unique dudit Roy d'Angleterre , encore que sa fille eut quatre ans plus que ledit Dauphin. Après avoir sejourné audit lieu six semaines , & avoir esté grandement festoyé du Seigneur Roy , tant en chasses , festins , tournois , qu'autres deduits , s'en retourna en France , ayant arresté une estroite alliance entre leurs deux Majestez : pour la confirmation de laquelle & dudit mariage futur , peu de temps après le Millor Chamberlan ' , & le Prieur de S. Jean de Hierusalem de Londres , vindrent trouver le Roy à Paris , où ils furent honorablement recueillis & festoyez , tant du Roy que des Princes de son sang. Là fut conclu la restitution de la ville de Tournay (36) entre les mains du Roy , laquelle avoit esté conquise par l'Anglois sur le feu Roy Louis XII , dequoy desjà les propos avoient esté mis en avant par l'Amiral de Bonnivet , luy estant en Angleterre.

Pour le rachat de cette ville , le Roy luy devoit fournir quatre cens mille escus , sçavoir deux cens mille , tant pour la despence faite à la construction de la citadelle , que pour l'artillerie , poudres , & autres munitions que le Roy d'Angleterre devoit laisser en la place : les autres deux cens mille pour

les fraits par ledit Roy faits à la conquesse de ladite ville, & pour le reste des pensions qui luy estoient deuës : parce que l'argent n'estoit baillé comptant, fut baillé audit Roy d'Angleterre huit Gentils-hommes pour tenir ostages, jusques au payement de ladite somme, à sçavoir quatre Gentils-hommes de la Chambre du Roy, & quatre enfans d'honneur : les quatre Gentils-hommes estoient, François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, Charles de Moüy, Seigneur de la Mailleraye, Antoine des Prez, Seigneur de Montpesat, & Charles de Soliers, Seigneur de Morette en Piemont : les quatre enfans d'honneur estoient, le fils aîné du Seigneur de Hugueville, le puisné de Mortemar, Melun & Grimault. Aussi fut accordé que, jusques à ce que lesdits ostagiers seroient rendus à Calais en la puissance du Roy d'Angleterre, ne seroit fait delivrance de ladite ville de Tournay ; mais qu'estant audit lieu de Calais, seroit despesché Messire Gaspard de Colligny, Seigneur de Chastillon, Marechal de France, accompagné de deux cens hommes-d'armes, pour prendre possession de ladite ville, chose qui fut executée ; car arrivant le Marechal de Chastillon à Tournay, luy furent livrées par les Deputez du Roy

d'Angleterre, la ville & citadelle, avecques toutes les choses contenues audit traité, & fut receu le Marechal par les habitans, en la plus grande joye que l'on eut sçeu recevoir la propre personne du Roy : mesme les citadins, pour monstrier l'affection qu'ils portoient au Roy, firent les feux de joye par les cantons de la ville, des bancs & escabelles sur lesquelles s'estoient assis les Anglois, donnans par-là à entendre qu'ils ne desiroient jamais retomber sous leur auctorité.

L'an subseqvent mil cinq cens dix-neuf, par le moyen de l'Admiral de Bonnivet, qui avoit le maniemment des affaires du Roy, depuis le trespas du Grand-Maistre de Boissy son frere, & du Cardinal d'Iorc, qui avoit la superintendance des affaires du Roy d'Angleterre, fut accordé une entrevue entre leurs deux Majestés, à cette fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faite entre eux par leurs Deputez : fut pris jour auquel le Roy se trouveroit à Ardres, & le Roy d'Angleterre à Guines. Puis par leurs Deputez fut ordonné un lieu à my chemin d'Ardres & Guines, où les deux Princes se devoient rencontrer. Le jour de la feste Dieu au lieu ordonné, le Roy & le

Roy d'Angleterre , montez sur chacun un cheval d'Espagne, s'entre-aborderent, accompagnez chacun de sa part de la plus grande Noblesse que l'on eut vu cent ans auparavant ensemble , estant en la fleur de leurs aages, & estimez les deux plus beaux Princes du monde, & autant adroits en toutes armes, tant à pied qu'à cheval. Je n'ay que faire de dire la magnificence (37) de leurs accoufremens, puisque leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or. Ayans fait leurs accolades à cheval, descendirent en un pavillon ordonné pour cest effet : ayant le Roy seulement avecques luy l'Admiral de Bonnivet, & le Chancelier du Prat, & quelque autre de son Conseil : & le Roy d'Angleterre, le Cardinal d'Iorc, le Duc de Northfolk, & le Duc de Sowthfolk. Après avoir devisé de leurs affaires particulieres, ils conclurent qu'audit lieu se feroient lices & eschaffaux , où se feroit un tournoy, estans deliberez de passer leurs temps en deduit & choses de plaisir (a), laiffans ne-

(a) Au reste, dit Belleforest, Histoire de France, Tome II, p. 1420, « les Rois furent là dix ou douze » jours, folâtrants & jouans ensemble, tandis que leur » Conseil discouroit d'affaires d'Etat ; & ne voyoit-on

gocier leurs affaires à ceux de leur Conseil, lesquels de jour en autre leur faisoient rapport de ce qui avoit esté accordé. Par douze ou quinze jours coururent les deux Princes l'un contre l'autre, & se trouva audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes ainfi que vous pouvez estimer, car il est à presumer qu'ils n'amenerent pas des pires.

Ce fait, le Roy d'Angleterre festoya le Roy près de Guines en un logis de bois, où y avoit quatre corps de maison qu'il avoit fait charpenter en Angleterre, & amener par mer toute faite : & estoit couverte de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapisseries qui se peurent trouver, en sorte qu'on ne l'eust pu juger autre, sinon un des beaux bastimens du monde : & estoit le dessein pris sur la maison des marchands à Calais. La maison estant après des-assemblée, fut renvoyée en Angleterre sans y perdre que la voiture. Le lendemain le Roy devoit fes-

» que joustes, tournois, plaisirs & passe-tems : mais
 » sur la fin une tempête vint, laquelle renversa &
 » tentes & pavillons, quoique fussent de prix inesti-
 » mable, comme si l'air eût présagé que ces paix exté-
 » rieures se convertiroient en guerres & troubles pleins
 » de misères. »

toyer le Roy d'Angleterre près Ardres, où il avoit fait dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé, & le dedans doublé de veloux bleu, tout semé de fleurs de lis, de broderie d'or de Cypre, & quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille despence, & estoit le cordage de fil d'or de Cypre, & de soye bleuë turquine, chose fort riche. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous les cables & cordages rompirent : & furent lescdites tentes & pavillons portez par terre, de sorte que le Roy fut contraint de changer d'opinion, & fait faire en grande diligence un lieu pour le festin, où de present y a un boulevvert (a) nommé le *boulevvert du festin*. Je ne m'arrestera y à dire les grands triomphes & festins qui se firent là, ny la grande despense superflue, car il ne se peut estimer, tellement que plusieurs y porterent *leurs moulins, leurs forests & leurs prez sur leurs espauls*.

Après lescdels festins & tournois, le Roy se retira à Bolongne, & le Roy d'Angleterre à Calais. Tous gens de bon jugement ne pouvoient penser de veoir jamais inimitié entre ces deux Princes : mais estant le Roy

(a) Boulevard.

d'Angleterre de retour à Calais , adverty comme l'Empereur estoit arrivé en Angleterre venant d'Espagne, il s'embarqua , & le fut trouver à Cantorbery, puis s'en vint à Calais & à Gravelines, en telle fraternité comme il avoit fait avec le Roy (38) où fut accordé entr'eux que là où le Roy & l'Empereur tomberoient en quelque different, il seroit arbitre : & celuy qui ne voudroit tenir son arbitrage , il se pourroit declarer contre luy, chose contraire aux accords qu'il avoit fait avecques nostre Roy. Puis s'en retourna l'Empereur en Flandres, & le Roy d'Angleterre en Angleterre.

Durant ce temps le Roy print son chemin à Amboise , puis d'Amboise sur la fin de Decembre, s'en alla à Romorentin , auquel lieu estant, vint la feste des Roys. Le Roy sçachant que M. de S. Pol avoit fait un Roy de la Febve en son logis , delibera avec ses supposts d'envoyer deffier ledit Roy de mondit Seigneur de S. Pol, ce qui fut fait : & parce qu'il faisoit grandes neges , mondit Sieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de neges, de pommes, & d'œufs pour foustener l'effort. Estant enfin toutes armes faillies pour la deffense de ceux de dedans, ceux de dehors forçant la porte,

quelque mal advisé jetta un tison de bois par la fenestre, & tomba le tison sur la teste du Roy, dequoy il fut fort blessé, de maniere qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient asseurer de sa santé : mais le gentil Prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celuy qui avoit jetté le tison, disant *que s'il avoit fait la folie, il falloit qu'il en beust sa part.* Soudain les choses ainsi advenues fut publié par tout le pays de Flandres, Artois & Espagne, que le Roy estoit mort dudit coup : autres qui vouloient moins mentir, disoient qu'il n'estoit pas mort, mais bien aveuglé : parquoy le Roy (comme bien advisé) advertit tous ses Ambassadeurs qui estoient aux pays estranges qu'ils eussent à publier la verité du fait, & mesme manda tous les Ambassadeurs estrangers qui estoient suivans sa Cour, à ce qu'ils cogneussent l'estat auquel il estoit.

L'an mil cinq cens vingt & un, au commencement du printemps, Henry Roy de Navarre, dont le pere avoit depuis peu de temps esté spolié de son Royaume par le Roy d'Aragon, grand-pere maternel de l'Empereur, adverty qu'en Espagne il y avoit grande division entre la Noblesse & le peuple, & qu'ils estoient en armes les uns contre les autres

chercha moyen par intelligence de rentrer en son Royaume. A cest effet le Seigneur d'Asperraut (a), frere du Seigneur de Lautrec (pour la jeunesse dudit Henry qui ne pouvoit faire ladite entreprise) ayant levé jusques au nombre de cinq ou six mille Gascons, tant de ses pays qu'autres circonvoisins, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du Roy, entra dedans ledit Royaume de Navarre, lequel en moins de quinze jours fut remis en son obeïssance. Mais le Seigneur d'Asperraut, par le conseil du Seigneur de Ste. Colombe, Lieutenant de la Compagnie du Seigneur de Lautrec, ne se voulut contenter de ladite conquête, ains voulut entrer en Espagne (b), sous esperance de conquerir les Espagnes aussi aisément que le Royaume de Navarre, où pour esperance de butin, donna jusques à la Grongne (c) : auquel lieu arrivé qu'il fut, ne trouvant aucune resistance, ledit de Ste. Colombe pour son

(a) De l'Esparre.

(b) L'Esparre perdit le Royaume de Navarre, en voulant conquerir l'Espagne. Les Espagnols, qui étoient divisés, se réunirent; & si on ne les eût pas attaqués jusques dans leurs foyers, ils se seroient peu inquiétés du Royaume de Navarre.

(c) Logrogno.

avarice (à ce qu'on disoit) luy persuada de renvoyer une partie de ses gens de pied, ce qui fut fait, & eut iceluy Ste. Colombe la charge de ce faire ; parce que les gens de pied avoient receu leur mois depuis peu de jours , il feit que tous ceux qui s'en voudroient aller , luy rendans demie paye , auroient congé de se retirer , & meit cest argent en ses bouges, je ne sçay au profit de qui il revint. Les Espagnols , qui estoient en armes les uns contre les autres , voyans les François ne s'estre contentez de ravoir ce qui estoit de leur appartenance , mais vouloient venir conquerir leur pays , s'accorderent la Noblesse & la commune , & trouvant le Seigneur d'Asperraut (son armée desja separée) le desfirent & toute sa troupe , & y fut pris prisonnier ledit Seigneur d'Asperraut (a), & tant battu qu'il y perdit la veüe , aussi fut pris le Seigneur de Tournon , & autres plusieurs gens de bien , le reste se sauva par les montagnes. Les Espagnols suivirent leur

(c) Le P. Daniel dit qu'on trouva dans les papiers de l'Esparre des Lettres de François I, qui contenoient le secret de cette entreprise. Daniel en explique le contenu d'après Pierre Martyr , qu'il cite ; & Pierre Martyr , en parlant de ces Lettres prétendues , se tait sur leur teneur.

victoire, & trouvant le Royaume de Navarre entièrement despourveu de gens de guerre, ils reprindrent Pampelune & tout le reste du Royaume aussi aisément qu'il avoit esté perdu.

Or, pour vous faire entendre la source & origine de la guerre d'entre deux si grands Princes que l'Empereur & le Roy, par laquelle sont advenues tant d'evolutions de villes, oppressions de peuples, ruines de provinces, & la mort de tant de gens de bien, & de vertu, je vous diray sommairement, & jugerez par aventure que le commencement fut pour peu d'occasion : mais Dieu qui est là haut, l'avoit (comme j'estime) ainsi délibéré, soit pour punir les pechez des subjects & les attirer à le reconnoistre, ou se venger des grands de la terre, qui peu souvent le reconnoissent comme ils doivent. L'on a maintesfois veu, tant de nostre temps que du passé, d'une petite esteincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'est rien plus facile que de provoquer les Princes les uns contre les autres : puis quand ils sont une fois esbranlez, il est merueilleusement difficile de les arrester. En cest endroit, veu que de Messire Robert de la Marck est sorty le commencement de leurs differends, il ne sera

pas impertinent (a) de laisser couler un mot en passant, de causes qui alienerent son cœur de la part Imperiale, veu que depuis peu de temps il l'avoit suivie si affectionnément que rien plus : par ainsi il sera aisé à juger lequel desdits deux Princes premier a rompu les conditions de la paix.

Mais avant qu'entrer plus avant en ce propos, il faut noter qu'iceluy Messire Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, estoit Duc de Bouillon, par la vendition faite de long-temps à Messire Guillaume de la Marck, par l'Evesque de Liege, à condition toutesfois de rachapt, ayant d'ancienneté iceluy Duché esté vendu à un Evesque de Liege, nommé Eufisprand, & à ses successeurs par Geoffroy, fils d'Eustache, Comte de Bologne sur mer, pour faire son voyage en la terre sainte : & estoient des dependances dudit Duché la ville de Longnes, & le chasteau de Musancourt. Il faut entendre que ledit Messire Robert de la Marck, quelques années au precedent, par un mal contentement qu'il avoit eu du Roy, d'autant qu'on luy avoit cassé sa compagnie de cent hommes d'armes, pour les pilleries qu'ils faisoient sur le peuple, tant en Italie qu'ailleurs, s'estoit retiré de son

(a) Il ne sera pas hors de propos.

service : & aussi par la persuasion (à ce qu'on disoit) de son frere l'Evesque de Liege, lequel Evesque avoit receu du feu Roy Louis douziesme du nom, tous les biens qu'il avoit, mesme l'Evesché de Liege & l'Evesché de Chartres.

Or n'est-il rien de plus certain, que de la controverse & differend meu entre le Seigneur d'Emery & le Prince de Simay (a), qui estoit de la Maison de Croy, pour la ville de Hierge ès Ardennes, sentence avoit esté, long-temps a, donnée contre le Seigneur d'Emery (b), par les Pairs du Duché de Bouillon, qui jugent en souveraineté; de sorte qu'il n'y a nul appel de leurs jugemens. Toutesfois pour l'autorité & credit qu'avoit vers Charles d'Autriche & les plus grands de sa Cour iceluy Seigneur d'Emery, il se persuada que facilement il seroit relevé de n'avoir appellé en temps, si appeller pouvoit, fondant les causes de son relievement sur les empeschemens qu'il avoit eus durant les guerres, pour y avoir tousjours esté en personne (comme il disoit) combien que ce fut une couleur palliée, plustost que vive raison. Encores se voulut-il aider d'une finesse pour parvenir à son intention:

(a) Le Prince de Chimay. (b) D'Aymeries.

car lors qu'iceluy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceste dignité Impériale, cherchant de tous costez deniers, il emprunta grosse somme dudit d'Emery, à la caution du Marquis d'Ascot (a), auquel d'Ascot s'adressa d'Emery pour atteindre au but où il pretendoit; luy remontrant qu'il estoit en grande necessité d'argent, & que le terme de payer estoit expiré, parquoy estoit contraint de s'adresser à luy qui estoit *plege* (b), en luy faisant toutesfois sonner à l'oreille par personnes interposées, qu'il auroit patience tant qu'il luy plairoit de son payement, pourveu que suivant le droit qu'il y pretendoit il luy aydast à estre relevé de la sentence donnée contre luy pour la ville d'Hierges: chose qui fut facile à impetrer, pour la grande autorité & credit que ledit Seigneur d'Ascot avoit autour de son Prince, duquel l'oncle, qui estoit le Seigneur de Chievres, estoit Gouverneur de la jeunesse dudit Empereur: tellement qu'à sa persuasion & instance, commission fut decernée par devant le Grand-Chancelier de Brabant, & jour assigné aux heritiers du Prince de Simay pour venir ouir les raisons dudit d'Emery, & veoir casser (si

(a) D'Arfchot.

(b) Caution.

besoing estoit) l'arrest donné à leur proffit pour la ville d'Hierge. Cette commission sembla aux heritiers si inique & deraisonnable (veu que leur pere & eux estoient en longue & paisible possession de ladite ville , & que l'arrest donné à leur proffit n'estoit subject à appel , parce qu'il estoit emané des Pairs du Duché de Bouillon , qui de tout temps ne reconnoissent Roy ni Seigneur que leur Duc) qu'ils furent contraints de s'adresser audit Messire Robert leur Duc , comme à leur Seigneur & protecteur , afin qu'il deffendit les libertez & privileges de son Duché , à quoy il n'estoit pour defaillir , estant de bon cœur & bon entendement. Il y avoit d'avantage une autre occasion fort suffisante pour l'induire à y mettre la main , c'est qu'il estoit tuteur des enfans de Simay , ayant espousé leur tante ; fille du Prince de Simay. A ces causes , il n'obmist un seul point de diligence ny de sollicitation , tant envers Charles d'Autriche , & ceux qui le gouvernoient , qu'envers d'Emery , pour obtenir d'eux , par prieres & requestes , ce que d'eux-mesmes par raison ils devoient consentir & accorder (tant pour le droit particulier des enfans mineurs dudit Simay , que pour le bien commun des franchises & facultez

cultez du Duché de Bouillon) sans empescher comme ils faisoient, que les choses décidées & jugées par Juges irrefragables & souverains ne fussent permanentes & stables, comme procédées de la volonté de Dieu, qui a estably & ordonné les Magistrats; les sentences desquels ne doivent estre enfraintes ni violées par les faveurs des hommes.

Finablement, quelque poursuite que sceut faire Robert de la Marck, il n'en put jamais avoir la fin: tellement que voyant que justice luy estoit déniée, & qu'il estoit bien loing d'estre recompensé & favorisé, il se retira devers le Roy, estant mesmement à cela sollicité par sa femme, fille de Simay, & par celle de Mgr. de Florenge son fils, laquelle estoit fille du Comte de Brénne, de la Maison de Sallebrück, lesquelles par une gentille invention avoient auparavant trouvé moyen de venir en France, & preparer les choses envers Madame mere du Roy, desorte que toutes vieilles querelles furent assopies, & mises sous le pied. Iceluy Seigneur de Sedan bien receuilly, lorsqu'il vint trouver le Roy à Remorentin, où il estoit blessé (comme j'ay dit) d'un coup de tison sur la teste, mit entre ses mains & sa personne & ses places, luy suppliant

de luy donner ayde, faveur & secours pour avoir justice du grand tort & injure qu'on luy faisoit. Charles d'Autriche le voyant en ces termes, eut fort essayé de le gagner, & induire par les moyens & conditions de son frere l'Evesque de Liege, luy faisant entendre que ce qui avoit esté fait ne procedoit de luy : & luy promettant que s'il y avoit eu rien de gaité, il le feroit rabiller (a), de sorte qu'il en demeureroit satisfait, & content, mais il estoit trop tard : car il avoit desja le cœur trop ulceré, & se delibera (quoy qu'il en deut advenir) d'avoir par force ce qu'il n'avoit sceu obtenir par raison.

Messire Robert de la Marck ayant asseuré ses affaires avec le Roy, & sçachant l'Empereur à Worme, ville Imperiale, auquel lieu avoit assemblé une Diette des Princes & villes franches de la Germanie (b), pour remedier aux tumultes nouvellement excitez par Martin Luther (39) l'envoya ledit Messire Robert deffier en plaine Diette : chose qui fut trouvée & prise, tant par l'Empereur qu'autres Princes en grand desdain, qu'un simple Seigneur (comme Messire Robert) envoyast deffier un Empereur, Seigneur de tant de

(a) Réparer.

(b) Allemagne.

pays & d'hommes belliqueux. Après ladite (a) deffiance, le Seigneur de Florenges, fils aîné dudit Messire Robert, leva tant en France qu'autres lieux circonvoisins jusques au nombre de trois mille hommes de pied, & quatre ou cinq cent chevaux, contre la volonté du Roy (b), & ses deffenses exprefses : toutesfois ayant assemblé seldites forces s'en alla assieger Vireton, petite ville de Luxembourg, aux confins de Lorraine, & des terres communes entre le Duc de Luxembourg & de Lorraine.

Au mesme temps estant le Roy à Sanxerre, vint devers luy un gentil-homme de la part du Roy d'Angleterre, pour le persuader de ne point entrer en guerre avecques l'Empereur : disant que s'il y avoit quelque differend, le Roy d'Angleterre en seroit mediateur pour le vuider, comme neutre. Le differend, dont alors il estoit question, estoit tel, que le Roy de Navarre avoit esté par le Roy Catholique spolié de son Royaume pour la querelle de France : & pourtant ledit Roy avoit esté long temps à la Cour de France, poursuivant & demandant secours,

(a) Ledit défi.

(b) Si ces défenses furent faites, il est probable qu'on eut pour but de sauver les apparences.

afin de conquerir fondit Royaume. Or s'estoit il fait un parlement à Noyon par les deputez de la part de l'Empereur & du Roy, ainsi qu'avez ouy : & depuis un autre à Montdidier, lequel n'eut point de resolution, a cause de la mort de Messire Artus Gouffier, Seigneur de Boissy, Grand maistre de France : mais par celuy de Noyon, entre autres choses, avoit esté dit que dedans six mois le Roy Catholique rendroit le Royaume de Navarre, ou bien contenteroit le Roy d'iceluy, à son gré & commodité, d'autant vaillant que ledit Royaume. Aussi l'Empereur devoit satisfaire au Roy d'une pension tous les ans, pour le droit par luy pretendu au Royaume de Naples : à toutes lesquelles choses ledit Empereur ne satisfait en façon du monde. Le Roy de France estoit tenu par chapitres (a) des traitez faits avec le Roy de Navarre, de le secourir à recouvrer fondit Royaume, au cas que l'Empereur faillit de sa promesse. Le Roy après avoir plusieurs fois intimé ledit Empereur, sans en sortir effect, avoit donné secours (ainsi que pouvez avoir entendu cy devant) au Roy de Navarre pour le remettre en ses pays : voila sommairement, quant à ce point, ce qui amenoit ledit gen-

(a) Par clauses.

gentil-homme du Roy d'Angleterre devers le Roy pour y pourveoir.

L'autre occasion estoit pour le defflement qu'avoit fait Messire Robert de la Marck , après lequel il estoit entré en pays, & avoit assiégré Vireton, petite ville de Luxembourg, fise, comme dit est, entre les terres communes dudit Luxembourg & Lorraine, appartenant à l'Empereur. A toutes ces choses, le Roy fait responce par le Seigneur de Montpezat, qu'il envoya devers le Roy d'Angleterre, que quant à Messire Robert de la Marck , il luy commanderoit que s'il avoit querelle avec le Seigneur d'Emery, qu'il eust à la vuider contre luy : & qu'il n'eut à faire la guerre à l'Empereur : mesme enveroit faire deffences à tous ses subjects , qu'ils n'eussent en ce cas à porter faveur n'y aide audit Messire Robert : ce qu'il fit. Cela fut cause que le vingt-deuxiesme du mois de Mars, l'an mil cinq cens vingt & un, Robert de la Marck retira son armée & la licencia , pensant estre à la fin de la guerre : & quant à ce que ledit gentil-homme demandoit que le Roy eust à faire nouveaux traittez avecques l'Empereur, cela ne se pouvoit faire sans en advertir le Pape, parce que par alliances d'entre sa Sainteté & luy,

il ne pouvoit rien conclure de nouveau sans l'en advertir : & qu'il luy en escriroit, puis sa responce ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raisons.

Il est certain que le Roy avoit un traité avec la Saincteté du Pape, pour le recouvrement du Royaume de Naples, au cas que l'Empereur faudroit à ce qui estoit promis par le traité de Noyon ; qui estoit de faire une pension au Roy tous les ans pour ledit Royaume. Mais l'Empereur avoit failly, tant pour Naples que Navarre, dequoy le Roy ne pouvoit avoir la raison, sans entrer en guerre avec l'Empereur : & maintenant s'accorder avec luy, c'estoit contrevenir à leur alliance. Aussi que le Pape & le Roy estoient alliez pour la deffence d'Italie, & estoient les Venitiens sur le point d'entrer en laditte Ligue ; Parquoy le Roy envoya devers sa Saincteté, pour sçavoir quand il luy plairoit mettre l'entreprise de Naples à execution. Au Gentil-homme envoyé de la part du Roy, le Pape fit grand accueil, & luy bailla la liste des gens de cheval & de pied, & artillerie qu'il estoit besoin d'avoir pour laditte execution, & luy devoit le Roy faire responce dedans vingt deux jours.

Le terme se passa, & mesme un mois

d'avantage : chose qui mit le Pape en soupçon, qu'onques depuis on ne luy sceut lever du cerveau, que desjà le Roy n'eust fait quelques traittez sans son sceu & à son désavantage, & mesme disoit que le Roy ne s'estoit aquitté de faire conclure laditte Ligue, à la deffence d'Italie, aux Venitiens. Aussi se plaignoit le Pape, que peu de temps devant estoit entré dedans les terres de l'Eglise un nombre d'Espagnols, contre lesquels il avoit esté contraint de faire levée de Suisses, dequoy le Roy devoit payer les fraiz par moitié, ce qu'il avoit fait pour le premier moys, mais les autres non. Toutes ces occasions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dedans Rege, les bannis du duché de Milan, tels que Monseigneurin Viscomte (a), Hieronyme (b) Moron, & autres, quoy que par le traité qu'il avoit avec le Roy, il ne pouvoit retirer lesdits bannis dedans ses pays, ny le Roy ceux des terres de l'Eglise dedans les siennes. Aussi avoit le Pape promis au Roy par ledit traité de n'investir Charles d'Autriche, élu Empereur du Royaume de Naples, à luy escheu par la mort de son grand pere maternel, contre le droict par le Roy pretendu audit

(a) Viscomti.

(b) Jérôme Moroné.

Royaume : mais peu de temps après il accepta la haquenée blanche, qui luy est deuë pour l'investiture du Royaume de Naples, & tost après capitula avec l'Empereur, dequoy le Roy ne pouvoit ne pas se ressentir, & se plaignoit : attendu mesme que ledit Pape luy avoit promis le favoriser à l'election de l'Empire, & ce nonobstant (40) secrettement l'avoit empesché en ce qu'il avoit peu.

L'Empereur cependant fait dresser une armée fort grosse, tant de gens de cheval que de pied, par le Comte de Nansau, le Comte Felix, Francisque (a) de Scalenghe, & le Seigneur d'Emery : & faisant ledit Comte de Nansau chef, leur commanda de marcher sur les terres de Robert de la Marck : & mesme l'Evesque de Liege son frere, qui avoit obtenu ledit Evesché & plusieurs autres biens, par le moyen de sondit frere, Messire Robert de la Marck, se declara son ennemy, se faisant compagnon du Comte de Nansau, & fait noyer en la riviere de Meuze quelques habitans de Liege, qu'il cognoissoit estre partiaux pour sondit frere.

Or l'occasion pour laquelle on disoit que ledit Evesque de Liege avoit abandonné le

(a) François de Sickingen.

service du Roy, estoit que cet Evesque desiroit estre Cardinal, & le Roy luy avoit promis de le favoriser pour cest effect : mesmes en avoit escrit à la Sainteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs : mais quand ce vint à l'effect, l'Archevesque de Bourges, frere du general Boyer, fut (a) preferé audit Evesque : & disoit on que ses serviteurs estans à Rome avoient veu entre les mains des ministres du Pape, lettres escrites de Madame la Regente à sa Sainteté, par lesquelles elle supplioit, que quoy que le Roy escrivist, il eust à preferer ledit Boyer, Archevesque de Bourges. Aussi disoit on que ledit Boyer avoit donné au Pape quarante mil escus pour avoir ce chapeau ; je ne sçay s'il est vray : mais l'Evesque de Liege print l'occasion de son malcontentement là dessus, & s'en alla au service de l'Empereur, qui le fait faire Cardinal, dont sa Majesté par après a tiré de grands services, & mesme en son election à l'Empire. J'ay veu de mon temps que plus de gens estans partis du service du Roy par mal contentement, ont plus fait de dommage au Roy que nuls autres. Comme le-

(a) Voyez l'Observation, numéro 61, sur les Mémoires de Fleuranges.

dit Evesque , le Prince d'Aurenge, le Marquis de Mantouë , le Duc de Bourbon, le Seigneur André d'Orléans (a) , & plusieurs autres.

Pour revenir à nostre propos , ayant le Comte de Nanfau mis ses forces ensemble , alla assieger Longnes , ville dépendante du Duché de Bouillon , à huit lieuës de Liege : il envoya le Comte Felix assieger Mufancour , le tout appartenant à Messire Robert. Estant arrivé ledit de Nanfau devant Longnes, après avoir fait furieuse batterie, le Seigneur de Niffelles, qui en étoit Capitaine, voyant ses hommes estonnés, parce qu'ils avoient esté surpris, de sorte qu'ils n'estoient que soixante soldats dedans , & n'ayant aucune esperance de secours , rendit luy & la place à la discretion du Comte de Nanfau , dont mal luy print : car il le fit pendre & estrangler avecques douze des principaux de sa troupe. Puis ayant rasé ladite place marcha devant Mufancourt, où le Comte Felix avoit desja tenu le siege sans y avoir rien profité : mais arrivé que fut le Comte de Nanfau avec son armée , le Capitaine vendu par aucuns de ses soldats , fut livré avec la place , entre les mains du Comte, lequel fit pendre vingt desdits soldats : & voulant faire le semblable audit Capitaine,

(b) André Doria.

fut fléchi par les prières de la pluspart des principaux de son armée , & luy donna la vie.

Ayant le Comte de Nansau fait raser la place de Musancourt, il prist son chemin pour aller assieger Jamets , dont le Seigneur de Fleuranges , fils aîné de Messire Robert , & le Seigneur de Sancy (a) son frere puisné advertis, firent telle diligence, que la nuit ils entrèrent dedans la place de Jamets , deliberez d'y mourir, ou de la garder, remonstrans à leurs soldats les cruantez faites par les Imperiaux à ceux de Longnes & de Musancourt , & qu'il leur estoit plus honorable de mourir en combatant , que d'attendre une mort si honteuse, pour cuider sauver leur vie par une composition honteuse, comme avoient fait les autres. Le Seigneur de Fleuranges , après avoir entendu la bonne volonté de ses soldats, commença en toute diligence à remparer le chasteau , & à le pourvoir des choses necessaires. Le Comte de Nansau , après avoir esté quatre jours à recognoistre ledit chasteau de Jamets , cognoissant la contenance de ceux de dedans , leva son camp , prenant le chemin de Fleuranges , qui est une place appartenante audit de la

(a) De Sancy.

Marck , à quatre lieues près de Mets , dedans laquelle s'estoit mis le seigneur de Jarmets , second fils dudit Messire Robert , délibéré d'y mourir , ou de garder la place : mais au bout de trois jours il fut trahi par les Allemans qui estoient dedans à fa soulde (a) , & fut livré entre les mains dudit de Nansau , lequel le fait mener prisonnier à Namur en seure garde , & les Allemans prindrent la soulde de l'Empereur. Après avoir rasé ladite place de Fleuranges , s'en alla à Sancy , autre place estant à ceux de la Marck , où il feit le semblable. Ce fait , à grandes journées s'en alla à Bouïillon , chef principal du Duché , où il avoit intelligences , par le moyen desquelles luy fut rendue. Après cela Messire Robert de la Marck , voyant toutes les forces d'Allemagne sur ses bras , trouva moyen d'obtenir une trefve de l'Empereur pour six semaines , par le moyen de Francisque de Serkingen (b) son amy & frere (c) juré.

(a) Solde.

(b) Lisez l'Observation , numéro 67 , sur les Mém. de Fleuranges.

(c) C'est - à - dire , son frère d'armes. Cette espèce d'association impositoit des devoirs à chacun des contractans. Ils devoient se secourir mutuellement , & se rendre de bons offices dans toutes les occasions. Voyez la Dis-

Beaucoup de raisons mouvoient le Roy à penser que l'Empereur avoit bien en son esprit une autre guerre que celle qu'il avoit menée jusques à ce jour, car si c'estoit seulement contre ceux de la Marche, pourquoy les ayant presque ruinez a-t-il demandé trefve ? luy estant vainqueur, ayant une armée suffisante pour deffaire Messire Robert, pourquoy tous les jours la renforçoit-il ? Doncques le Roy entendant bien les desseins de l'Empereur, & par iceux cognoissant luy estre la guerre déclarée, commença à lever une armée : & toutesfois ne voulut rien innover, sans premierement en advertir le Roy d'Angleterre son amy & allié. Il luy envoya Ambassadeurs, pour luy remonstrer le trouble que luy faisoit l'Empereur, & l'armée qu'il avoit mise sus, le priant vouloir tenir le party de luy qui estoit assailly, suivant les traittez faits entre eux à leur abouchement à Ardres. Le Roy d'Angleterre ayant aussi eu lettres de l'Empereur, escrivit à tous deux qu'ils ne commençassent legerement une si grosse guerre : aussi ledit Roy d'Angleterre s'efforça de faire croire au Roy nostre maistre, que si la guerre

sertation de du Cange, sur les adoptions dans la Collection des Mémoires, &c. & le Dictionnaire de Nicot aux mots : Compagnon & frere d'armes.

ne luy estoit autrement dénoncée , qu'il la divertit en obéissant aux conditions demandées par l'Empereur : lesquelles toutefois estoient hors des termes de raison. Pendant que ces choses se traittoient , le Roy estoit allé de Sanxerre à Dijon , & l'armée de l'Empereur croissoit de jour en jour : doncques ayant mis ordre aux frontieres de Bourgongne , il tira à grandes journées à Troyes en Champagne , où il n'y avoit nulle armée tant petite fust elle ; bien avoit envoyé le Roy Messire André de Foix , Seigneur d'Asperaut , faire la guerre au Royaume de Navarre contre les Espagnols dont en advint ainsi que j'ay escrit cy devant. Car par faute de bon conseil , après avoir conquis ledit Royaume entierement , en un instant le reperdit : à l'occasion de quoy il ordonna Messire Guillaume Gouffier , Seigneur de Bonnavet & Admiral de France , pour mener une armée en Navarre , & venger l'injure reçue par le Seigneur d'Asperaut : seulement il commença à dresser une armée pour soutenir l'effort de l'Empereur ; à cet effet il nomma six gentils-hommes estans près de sa personne , pour lever chacun mille hommes de pied , desquels il feit Général François de Bourbon , Comte de S. Pol , & des gentils-hommes , l'un estoit François de Montgom-

DE MESS. MARTIN DU BELLAY. 11

mery, Seigneur de Lorges, Charles de Mouy, Seigneur de la Mailleraye, Charles du Refuge, appelé l'Ecuyer Boucar, Pirault de Maugeron, le Seigneur Hercules de Dauphiné, le Baron de Montmoreau; mais Maugeron fut tué à Dijon: parquoy les mille hommes, dont il avoit la charge, furent baillez au Seigneur d'Asnieres, Porte-enseigne de l'une des bandes des deux cens Gentils-hommes de la Maison du Roy.

Il manda pareillement à Mgr. de Bourbon, Connestable de France, de faire levée de huit cens chevaux, & six mille hommes de pied: au Duc Charles de Vendosme pareille charge: des gens de cheval du Duc de Bourbon eurent la commission de les conduire, le Vicomte (a) de Lavedan, Philippe de Bolinvillier, Comte de Dammartin, le Seigneur d'Escars, le Seigneur de la Vauguyon, le Vicomte de Thurenne, le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne, le Seigneur de Litenay, & le Seigneur de Lalieres (b). De ceux de M. de Vendosme eurent la charge, le Comte de Brienne de la maison de Luxembourg, le Comte de Brenne de la maison de Sallebruchk, le Seigneur de Humieres, le Vidame d'Amiens,

(a) Hector de Bourbon.

(b) Gentilhomme du Bourbonnois.

le Seigneur de Haplincourt , le Seigneur de la Bergerie, le Seigneur de Renty. Des gens de pied du Duc de Vendosme, eurent la charge de chacun quatre cens : le Seigneur de Sercu , le Seigneur d'Estrée (a), le Seigneur de Roumesnil , le Seigneur de Bournoville , le Seigneur de Heilly , le Seigneur de Laleu , le Seigneur de Bours , le Seigneur de Bellegarde , le Seigneur de Preteval & autres. Pour aller avec M. l'Amiral , furent ordonnez fix mille Lansquenets , desquels avoient fait la levée , le Capitaine Brandhec , le Comte Wolfgang , Allemans : le Seigneur de Villiers , & François de Tavanès , François ; desdits Allemans fut General Claude de Lorraine , Comte de Guise. Des gens de cheval , pour ladite entreprise , y avoit la compagnie dudit Amiral de cent hommes d'armes , celle du Duc d'Albanie de pareil nombre , lequel Duc estoit Regent en Escosse , à l'occasion de la minorité du Roy , la compagnie du Seigneur de S. André , & luy en personne , le Seigneur de Ste. Mesme & sa compagnie , & une partie de celle du Senechal d'Armignac , Grand-maître de l'Artillerie , & fut donné charge audit Amiral de lever tel nombre de gens de

(c) Jean d'Estrées , Marquis de Cœuvres.

ped, Gascons & Basques, qu'il verroit estre raisonnable.

Le Roy, ayant mis l'ordre cy-dessus, alla à Monstiers Ramé, Abbaye près delà, d'où il despescha Olivier de la Vernade, Seigneur de la Bastie, vers le Roy d'Angleterre, pour qu'il ne trouvast mauvais, si estant provocqué & contraint, il faisoit la guerre à l'Empereur : mais le Roy d'Angleterre s'offrit à estre arbitre entr'eux deux, & que s'ils vouloient envoyer leurs deputez à Calais, de sa part, il y feroit trouver Thomas, Cardinal d'Iorc, pour aviser à moyenner une bonne paix. Le Roy s'y accorda, moyennant que le Pape Leon, duquel il estoit allié, y fust compris & consentant : pour ce fait l'assignation fust donnée au quatrieme jour d'Aoust ensuivant, & par le Roy envoyé devers le Pape Leon. Pendant les allées & venues de l'un & à l'autre, le Comte de S. Pol avoit desja levé ses gens, le Duc d'Alençon estoit à Attigny, & la Gendarmerie pareillement, mais peu de jours après il se rapprocha de Reims. Le Roy cependant estoit à Argilly le Duc (a), duquel lieu il despescha nouvelle armée, tant de François que de Suisses pour l'Italie, au secours de Messire

(a) Arnai-le-Duc.

Thomas de Foix , Seigneur de l'Escut , qui estoit demeuré Lieutenant du Roy audit Duché de Milan , en l'absence du Seigneur de Lautrec son frere ; & avoit esté averty de quelques praticques qu'avoit sur le Duché de Milan Hector Viscomte , & Hieronime Moron , & autres , ainsi que je vous ferai entendre cy-après.

Au mesme temps le Roy , pour departir les charges , meist son estat en quatre gouvernemens : au Duc d'Alençon , il donna la charge de la Champagne ; au Duc de Vendosme de la Picardie , à Messire Odet de Foix , Seigneur de Lautrec du Duché de Milan , d'où il estoit Gouverneur ; à Messire Guillaume Gouffier , Seigneur de Bonnavet , la Guienne : & ordonna le nombre d'hommes que devoient avoir lesdits Seigneurs de Bonnavet & de Lautrec , & le reste il retint pour faire teste à l'Empereur. Ayant fait toutes ces despesches , le Seigneur de Lautrec partit pour le Duché de Milan , & l'Amiral print son chemin en Guascongne : en Picardie & Champagne se faisoient tous preparatifs de munitions d'Artillerie & d'argent , pour subvenir aux frais. Cependant le Duc d'Alençon avecques les bandes du Comte de S. Pol & la gendarmerie marcha près de Mouzon , pensant

bien que là les Imperiaux, ayans parachevé leur guerre contre ceux de la Marck, le voudroient premierement attaquer, auquel lieu il feit sejour dixneuf jours, puis se retira vers Reims.

Le Duc de Vendosme, estoit aussi en Picardie, & avecques luy le Mareschal de Chabannes, Seigneur de la Palisse, & le Seigneur de Taligny Seneschal de Rouergue. Durant ce temps, on eut nouvelles que le Seigneur de Liques, gentil-homme Hennuyer, estoit campé avec quelque nombre de gens ramassez sur la riviere de l'Escau, au-dessous de Valenciennes, duquel vint la premiere declaration de la guerre. Or est-il que de longs-temps il y avoit de grosses querelles & inimitiez entre Louis, Cardinal de Bourbon, & ledit Seigneur de Liques, à cause de l'Abbaye de S. Amand, dont estoit pourveu ledit Cardinal. Le Seigneur de Liques print ceste occasion d'affaillir ceste Abbaye, où estoient pour l'heure le Seigneur de Champeroux, Lieutenant du Roy en Tournaisis, & le Seigneur des Loges, Gouverneur de Tournay; mais n'estant l'Abbaye deffensable, & estans surprins dedans, ne pensans estre à la guerre, il la rendirent, à condition qu'ils sortiroient avec leur bagage. Il avoit plus d'apparence que le chasteau &

ville de Mortaigne , ne devoient estre assaillis pour estre du Domaine du Roy , & de laquelle le Roy d'Angleterre luy en avoit fait telle cession , que de la ville de Tournay & de Tournaisis : mais le Seigneur de Liques mettoit en avant en avoir autresfois esté possesseur , parquoy l'alla assieger : mais enfin le Seigneur de Pranzzy (a) , Baillif de Tournaisis & Capitaine de laditte place , ne voyant apparence de secours , la rendit par composition au Seigneur de Portien , & non au Seigneur de Liques , à la charge qu'il sortiroit avecques les siens les armes & bagues fauves : mais sur leur retraite , contre toute l'honnesteté de la guerre , furent suivis & desvalisez , & à peine eurent ils moyen de sauver leur vie. Cependant le Seigneur de Fiennes de la maison de Luxembourg , Gouverneur des villes de Flandres , ayant assemblé jusques à mille chevaux , & huit mille hommes de pied , & six pieces d'artillerie , s'estoit campé à une lieuë de Tournay , faisant cognoistre qu'il vouloit assieger la ville : ce qu'il feit , & y tint le siege cinq mois.

Pendant ce temps , le Comte de Nansau avoit fait trefves avecques ceux de la Marck , & n'estoit encores la guerre denoncée entre

(a) L'Abbé Lambert l'appelle Soranzi , p. 152.

le Roy & l'Empereur : mais après la prise de S. Amand & de Mortaigne : combien que l'Empereur niaist que ce fut par son commandement & adveu , mais que c'estoient querelles particulieres entre le Cardinal de Bourbon , & le Seigneur de Liques : le Roy ne se voulant laisser abuser , ne voulut faillir à diligenter de se préparer à la deffence , tenant la guerre pour declarée. Le temps s'approchoit que les Ambassadeurs se devoient assembler à Calais , où furent ordonnez pour la part du Roy Antoine du Prat , Chancelier de France , & Jean de Selva , pour gens de robe longue , & Jacques de Chabannes , Marechal de France pour robe courte. Durant ce temps les Bourguignons vindrent assieger Ardres , laquelle pour n'estre deffensable leur fut rendue : puis estant par eux ruinée à fleur de terre , delibererent en faire le semblable à Terouëne , ayans esperance sur une intelligence qu'ils avoient ; mais la trahison fut descouverte par des lettres que l'on trouva qu'une vieille femme portoit aux ennemis , & furent les traistres punis selon leur merite.

On ne laissa à faire des rencontres , tant d'une part que d'autre , & entre autres en fut faite une par le Seigneur de Taligny , contre six cens Bourguignons , qui estoient entrez.

en ce Royaume pour faire butin , dont la plus part furent tuez , & les autres pris prisonniers. Le Roy manda venir devers luy les Princes de son sang avec les autres Capitaines , en la ville de Reims , pour sur les affaires de la guerre avoir advis.

Le Marechal de Chabannes , & ses compagnons se rendirent à Calais , pour traiter des differens des deux Majestez : mais les deputez de la part de l'Empereur demeurèrent tousjours sur leur hauteur , demandans des choses defraisonnables , comme la restitution du Duché de Bourgogne , & d'abolir l'hommage que devoit l'Empereur pour ses Pays bas à la couronne de France , disans n'estre raisonnable qu'un Empereur portast la foy à un Roy de France (41). A ceste occasion le parlement fut delaiissé sans nulle conclusion , & chacun se retira en son lieu.

Durant ceste assemblée , l'armée Imperiale s'approchoit de Mouzon : parquoy le Roy conclut de la pourveoir , & pour cest effet y envoya le Seigneur Anne de Montmorency , lequel y mena de renfort , (outre la compagnie du Seigneur de Montmort de cinquante hommes d'armes , y estant gouverneur pour le Roy) , le Seigneur de Lassigny ,

pour compagnon dudit Seigneur de Montmort , ayant charge de mille hommes de pied , le Capitaine Piefou avecques pareille charge , & au Capitaine la Grange commission de lever au plus tost qu'il pourroit cinq cens hommes. Pour renforcer la Gendarmerie il y mena pareillement dix hommes d'armes de la compagnie du Duc d'Alençon , dix de celle du Mareschal de Chastillon , dix de la compagnie du Seigneur de Montmorency : le Capitaine Monclou (a) ayant charge d'une des enseignes du seigneur de Piefou , fut mis à la garde de la porte de Reims avecques trente hommes d'armes , & le Capitaine Razemont avecques l'autre enseigne dudit Piefou , au costé d'Ivoy , tirant vers Luxembourg , avecques luy la compagnie du Seigneur de Montmort : la Grange eut la charge du boulevard , du costé de la Meuze.

(a) Nommé *Monte'on* par l'Abbé Lambert , p. 156. Ce Capitaine Montclou , & non pas Montelon , fut condamné en 1521 à être écartelé. Il étoit originaire du Bourbonnois. Sa Compagnie fut une de celles qui fit de si grands ravages à cette époque sous le nom des *mille Diables*. (Voyez l'Observation , numéro 17 , sur le second Livre de du Bellay.) Après le supplice de Montclou , ses compagnons se joignirent au Capitaine *Com-margue*.

Estant l'estat de Mouzon tel que dit est, le Comte de Nansau s'estoit campé à Douzy, gros bourg, au deffous duquel la riviere du Cher, venant d'Ivoy se descharge dedans la Meuze, & est la moitié de la Seigneurie au Roy, à cause de la Seigneurie de Mouzon, & l'autre moitié du Duché de Bouillon, duquel lieu les Imperiaux passans la riviere venoient piller & desrober sur les terres de l'obeissance du Roy, près de Monzon : parquoy le Seigneur de Montmort envoya devers le Comte de Nansau, pour en faire plainte, ledit Comte fait responce que c'estoit sans son sceu ny ordonnance, & que si ses gens y estoient rencontrez il en fait luy mesme la punition, & qu'il n'entendoit faire la guerre contre le Roy : seulement vouloit sejourner son camp, attendant que la trefve faite avec ceux de la Marck fust expirée. Le Seigneur de Montmort, & la compagnie estant avec luy trouva la responce raisonnable, mais incontinent il eut autres nouvelles, car il fut adverty, comme les Imperiaux avoient passé la riviere de Meuze, enseignes desployées, pour entrer & faire la guerre es pays du Roy : pour leur faire teste au passage de la riviere, il depescha le Capitaine Philippe, Lieutenant de sa compagnie, avec

trente hommes d'armes, & trois cens hommes de pied ; mais l'ennemy estoit desja passé la riviere, estimant surprendre la ville, dequoy il fut empesché par le Seigneur de Lassigny, lequel arrivant à la porte la deffendit si longuement & vaillamment, que la porte luy fut fermée au dos, & le pont levé : puis repassa le fossé par dessus un chevron qui luy fut jetté, & se retira sans avoir dommage, nonobstant qu'il luy fut tiré plusieurs coups, tant d'artillerie que d'arquebouze : le Capitaine Philippe qui estoit sorty, comme j'ay dit, oyant l'alarme vers Mouzon, se retira par autre chemin, sans dommage de luy, ni de ses gens.

Le lendemain le Comte de Nansau, avecques son armée, se vint presenter en bataille en une plaine, à demie lieuë de la ville, auquel lieu sejourant, le Seigneur Francisque (a), envoya lettres au Seigneur de Montmort, luy persuadant de rendre la ville, devant que l'artillerie eut joué son jeu, auquel fut respondu par ledit de Montmort, qu'il estoit ordonné par le Roy son souverain Seigneur, pour luy garder ladite place, ce qu'il avoit deliberé de faire. La responce ouye, le Comte de Nansau commanda d'ap-

(a) De Sickingen.

procher son camp de la ville : puis ayant planté son artillerie aux lieux qu'il veit les plus commodes pour offencer les assiegez , tout à coup fit deux batteries : l'une de la prairie qui tire vers la porte de Reims, l'autre de la montagne qui regarde vers Ivoy. Des pieces qui estoient à la prairie on battoit par derriere , & par la plante des pieds ceux qui estoient à la deffence de la batterie, qui se faisoit vers la montagne, par deffus toute la ville, estant la riviere entre deux. Nos gens de pied qui estoient nouvellement levez & sans estre aguerris, s'estonnerent, de sorte que voyans ce qu'ils n'avoient jamais experimenté contraignirent le Seigneur de Montmort de demander composition : à cest effet fut envoyé un trompette, pour obtenir du Comte qu'il eut à superseder (a) la batterie, pendant qu'ils pourroient venir à quelque bon accord; chose qui ne fut accordée audit trompette. Parquoy le Seigneur de Montmort, & celuy de Lassigny y allerent en personne, & feirent composition telle que chaque homme d'armes s'en iroit sur un courtaut & sans armes, les archers & gens de pied sans armes & à pied un baston en la main : ce qui fut trouvé mauvais par le

(a) A cesser de tirer.

Roy , attendu qu'ils s'estoient faits forts de bien garder la place : & aussi que les deux Lieutenans du Roy estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlementer : chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes.

Telle fut la composition de Mouzon, qui donna un merveilleux cueur aux ennemis, estimans faire le semblable aux autres places, mais ils furent deceus de leur folle oppinion ; car ayans laissé le Bastard de Nanfau à la garde dudit Mouzon, l'ennemi prist son chemin pour aller assieger Mesfieres, où il trouva le Seigneur de Bayard, homme experimenté & sans peur, lequel le Roy y avoit envoyé son Lieutenant General. Aussi peu de jours après y entra Messire Anne Seigneur de Montmorency, jeune homme de grand cueur, desirant donner à cognoistre à son maistre l'envie qu'il avoit de luy faire service : lequel akena avec luy beaucoup de jeunesse de la Cour, gens de bonne volonté : & entre autre Claude Seigneur d'Annebault, le Seigneur de Lucé, le Seigneur de Villeclair, & plusieurs autres ; ce qui donna grande assurance aux soldats qui estoient dedans. Avecques ledit (a) Bayard, y avoit la com-

(a) Voyez les Mém. du Chevalier Bayard . Ch. 63.

pagnie de cent hommes d'armes, du Duc Antoine de Lorraine, de laquelle compagnie estoit ledit Bayard Lieutenant, & la compagnie du Seigneur d'Orval, Gouverneur de Champagne, de pareil nombre. De gens de pied, l'Escuyer Boucar, surnommé du Refuge, avec mille hommes de pied, & le Baron de Montmoreau, pareille charge. Mais estans les pieces en batterie, les gens de Montmoreau, comme gens non experimentez, entrerent en tel effroy que malgré leurs Capitaines ils s'enfuirent les uns par la porte, les autres se jetterent par dessus les murailles : mais Bayard feit entendre aux autres soldats qu'il estoit bien aise de ladite fuite, parce qu'estans tant de gens à la garde de ladite ville, ils n'eussent point eu d'honneur ny de reputation à soustenir l'effort de l'ennemy, & que la ville estoit d'autant vidée de gens de lasche cueur. Arrivé que fut le Comte de Nansau près Mesieres, il envoya devers les chefs & Capitaines un trompette pour les sommer de rendre la ville à l'Empereur : auquel trompette fut respondu (42) par le Seigneur de Bayard, *que devant que l'ouyr parler de sortir hors de la ville de laquelle il avoit la charge, il esperoit faire un pont des corps morts de ses ennemis, par*

Jeſus lequel il pourroit ſortir : l'affeurance de Bayard donnoit grand cueur aux ſoldats.

Il me ſemble n'eſtre mal-à-propos (a) de deſcrire l'affiette de la ville de Meſieres. La riviere de Meuze venant de Mouzon & de Sedan, vient paſſer le long des murailles de la ville, puis faiſant un arc & circuit d'environ une lieuë de longueur, retournant tout court, revient paſſer à Ovarq, petite villette, puis revient paſſer par l'autre coſté de ladite ville, le long des murailles : de ſorte que c'eſt une iſle fermée de la riviere, où n'y a qu'une entrée par terre, comme le Peloponneſe, & eſt l'entrée où eſt la porte qui ſe nomme de Bourgongne, du coſté des Ardennes : laquelle entrée eſt fermée de la ville, & n'y a qu'environ deux cens toiſes de mur pour clorre ladite ville. Puis la riviere ayant fermé la ville, s'en va contrebas à Chateau - Regnault, Dinan, Namur & Liege, puis ſe va deſcharger dedans le Rhin. Le Comte de Nanſau ayant eu rapport de ſon trompette, aſſiſt ſon camp du coſté devers la porte qui tire aux Ardennes, car aux autres lieux il eut eu la riviere entre deux : ce fait, il aſſeit ſon artillerie pour faire deux

(a) L'Abbé Lambert a retranché de ſon édition tous ces détails relatifs au ſiège de Mezieres.

batteries toutes en un temps, lesquelles trois jours durant n'eurent cesse : puis par après fait sa batterie plus lentement, cognoissant qu'il avoit affaire à autres gens que ceux qu'il avoit trouvez à Mouzon, & qu'ils n'estoient aisez à estonner : mesme de jour à autre les assiegez faisoient des saillies sur le camp de l'ennemy, d'où le plus souvent ils rapportoient l'honneur & le profit, & durerent en cest estat l'espace d'un mois. Le Roy cependant estoit à Dijon, attendant le renfort de son armée, lequel estant adverty par les Ducs de Bourbon & de Vendosme, que le renfort qu'ils avoient charge de luy amener estoit prest, partit pour prendre le chemin de Troye en Champagne, & manda ausdits Seigneurs le lieu où ils se devoient assembler : car il ne faisoit doute qu'encore que Mesieres fut bien munie de bons Capitaines & de bons soldats, toutesfois les vivres qui, au premier bruit de la guerre, y avoient esté mis, n'estoient pour suffire longtemps au nombre d'hommes qui estoient dedans. A ceste occasion, il ordonna d'assembler son armée, & cependant envoya quelque nombre d'hommes d'armes dedans les villes qui sont au long de la riviere d'Aisne, pour faire teste à l'ennemy, & faveur aux

assiégez, & aussi pour empêcher le plat pays d'estre couru. En ce lieu se feirent de belles entreprises, & entre autres une, laquelle je vous descriray, qui est la premiere rencontre que les nostres ont euë contre l'ennemy, depuis le commencement des guerres de l'Empereur & du Roy. En un village, qui est entre Attigny & Mesieres, le Comte Rifoulket (a), Alleman, partit de Mesieres avecques quatre-vingts ou cent chevaux, esleus (b) en tout le camp Imperial, & deux cens hommes de pied, pour venir piller ledit village, estimant la puissance des François estre abolie : ayant pillé ledit village, & ne trouvant nulle resistance, il courut le Comté de Retelois, ce qui est entre la riviere de Meuze & la riviere d'Aisne, & assembla tout le butin du pays. Mais estant sur sa retraite, François de Silly, Baillif de Caen, Lieutenant du Duc d'Alençon & autres, estoient de fortune arrivez en la ville de Rethel, lesquels oyans l'alarme par les païsans qui fuyoient les ennemis, firent remonter soudain leurs compagnies à cheval,

(a) L'Abbé Lambert le nomme, p. 164, le Comte de Kifoulket. Il dit que ce Seigneur Allemand vouloit piller Attigni. On ne voit point cela dans le texte de du Bellay.

(b) Choisis.

& sous la conduite des païsans qui avoient esté pilléz, prindrent leur chemin par le bois de Retelois, pour couper chemin aux ennemis, chargez de butin, ayant jetté devant eux quelques avant-coueurs pour amuser l'ennemy; cependant ils suivirent au petit trot. Le Comte Rifoulket, lequel n'esperoit trouver l'ennemy en campagne, ayant l'alarme, fait soudain au son de la trompette rassembler ses gens escartez çà & là : puis voyans nos coueurs en petit nombre, n'estimans qu'ils fussent suivis, se mirent à marcher lentement pour attirer lesdits coueurs & les deffaire. Mais après avoir descouvert la troupe qui estoit environ de quatre-vingts hommes d'armes, feirent un bataillon de ce qu'ils avoient, tant de gens de cheval que de pied, & soustindrent vigoureulement la charge qui leur fut faite par les François, de sorte que la victoire fut douteuse; mais enfin la gendarmerie Françoisse (qui ne se laisse comparer à autre nation) leur fit une derniere charge de telle furie, qu'ils rompirent tous leurs rangs. Le Comte voyant le defastre tourner sur luy, se meit à la fuite à travers des bois, lequel estant apperceu de quelques-uns des nostres, fut suivy, & prins dedans la forest où il estoit caché. Le reste s'estant

s'estant sauvé dedans les bois, fut suivy par les païsans qui avoient esté pilléz; qui les saccoerent tous ou la pluspart, de sorte qu'il ne s'en sauva que cinq ou six, ausquels les Gensdarmes sauverent la vie, qui furent menez à Reims prisonniers avecques ledit Comte.

Cependant ceux qui estoient dedans Me-fieres ayant tenu un mois, commencerent à avoir faute de toutes choses, & mesme d'hommes, à cause des maladies de flux de ventre qui s'estoient mises dedans la ville: de sorte qu'il leur estoit mal-aisé qu'ils fournissent aux gardes pour la grande batterie que les ennemis avoient faite depuis la tour qui fait le coing devers le costé d'Attigny, jusques à la tour Jolie, & depuis là tour Jolie, jusques à la porte de Bourgongne. Toutes-fois depuis que le Duc d'Alençon vint loger à Reims, & les gens de pied du Comte de S. Pol au Pont-Favergy, & la gendarmerie à Rethel, & à Chasteau-Portien, ils ne furent si travaillez: à l'occasion que le Seigneur Francisque qui estoit logé deçà l'eau, duquel ils estoient fort tourmentéz à coups d'artillerie, craignant d'avoir une camifade, estoit repassé l'eau (a), & s'estoit logé au

(a) On a vu dans les Mémoires de Bayard le motif

camp du Comte de Nanfau. Quoy voyant les Seigneurs Bayard & Montmorency, assemblerent les Capitaines, pour avoir advis de ce qu'ils avoient à faire, où après toutes choses debattues, fut conclu, que puisque le passage estoit ouvert du costé où estoit le camp dudit Francisque, il estoit raisonnable d'avertir le Roy de l'estat de la place, & des choses qui y estoient necessaires, & le moyen qu'il y avoit de les secourir. Pour cest effet, fut esleu le Seigneur de Maubiffon, Gentilhomme de la Maison du Seigneur de Montmorency, & Brignac, homme-d'arme de la compagnie du Seigneur Bayard : lesquels ayant de nuit passé par la garde des ennemis, feirent telle diligence, qu'ils vindrent trouver le Roy à Troye en Champagne; auquel ils feirent entendre bien par le menu l'estat de sa place de Mezieres, & le besoin qu'avoient les assiegez mesmement d'hommes. Le Roy l'ayant entendu, les redespescha, pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit secours. Pour executer sa promesse, il partit à grandes journées, & se rendit à Reims, où le vindrent trouver la pluspart de qui avoit fait repasser l'eau à Sickingen. Ce fut l'effet d'une ruse *du bon Chevalier*; & cette ruse facilita le ravitaillement de Mezieres.

ses Capitaines pour là deliberer du fait de la guerre ; entre autres le Duc d'Alençon , le Seigneur d'Orval , le Mareschal de Chabannes , lequel revenoit de Calais , où il s'estoit trouvé avecques le Chancelier du Prat , & les Deputez de l'Empereur & du Roy d'Angleterre , pensant (comme j'ay dit cy-dessus) esteindre le feu allumé entre ces deux grands Princes , aussi s'y trouva le Mareschal de Chastillon , par le conseil duquel la plus grande part des choses se conduisoient , le Seigneur de Teligny , Seneschal de Rouergue , le Seigneur Galiot , Seigneur d'Affié , Seneschal d'Armignac , & Grand-Maistre de l'artillerie de France. Le lendemain s'y trouva le Comte de S. Pol , Capitaine-General de six mille hommes de pied , qui estoient au Pont-Favergy , quatre lieuës près de Reims , auquel le Roy commanda de faire trouver le lendemain ses bandes mi-chemin dudit Pont-Favergy & Reims , chose qui fut executée. Ce fait , le Comte se retira en son logis , auquel ayant rafreschy ses gens quatre ou cinq heures , partit pour aller à Attigny avecques ses bandes , qui est sur la riviere d'Aisne , à huit lieuës près de Mesieres , où estant arrivé au point du jour , fait sejourner ses gens jusques à la nuit , qu'il fait partir

le Seigneur de Lorges avecques les mille hommes dont il avoit la charge, & quelque charroy de vins & autres amonitions. Il leur bailla pour escorte quatre cens hommes d'armes, conduits par le Seigneur de Teligny, que le Roy avoit ordonné Mareschal de son comp, & par le Baillif de Caen, Lieutenant de M. d'Alençon : & luy avecques le reste, tant de gens de pied que de gens de cheval, marcha pour les soustenir jusques à deux lieuës près Mesieres. La gendarmerie qui avoit conduit ledit Seigneur de Lorges en seureté dedans Mesieres avecques toutes les munitions, estant de retour, se retira ledit Comte avecques toute sa troupe à Rethel, ville sur la riviere d'Aisne. Cependant arriverent les Suisses où estoit le Roy, au-devant desquels alla le Seigneur de la Trimouille, & le Seigneur de Sedan & plusieurs autres : il faut retourner au siege de Mesieres.

Le premier jour d'Octobre ceux de Mesieres, d'allegresse du secours qui leur estoit venu, commencerent à tirer plus souvent qu'au precedent : les Imperiaux au contraire commencerent à faire toutes choses plus negligemment qu'ils n'avoient accoustumé, & à perdre l'esperance de prendre la ville :

toutesfois craignans que l'on pensast qu'ils fussent refroidis, ils envoyèrent un trompette aux assiegez, leur demander s'il y avoit homme qui voulsist (a) entreprendre de donner un coup de lance, & que de leur costé le Comte d'Aiguemont (b) se trouveroit prest en l'isle de Mesieres. Le Seigneur de Montmorency se presenta pour estre champion qui delivreroit (c) le Comte d'Aiguemont, asseurant de se trouver au lieu & heure ditte. Le Seigneur de Lorges pensant estre chose honteuse qu'un homme d'armes François fut provoqué par un Alleman, & qu'on laissast l'homme de pied François comme n'estant pareil à l'Alleman, demanda aussi s'il y avoit homme qui voulut combattre de la picque, & qu'il seroit le champion pour l'attendre : le Seigneur de Vaudray, furnommé le Beau, du camp Imperial, soudain s'y presenta. Le Seigneur de Montmorency à cheval, la lance au poing, se trouva sur les rangs au lieu ordonné, & le Seigneur de Lorges, la picque au poing, lesquels trouverent leurs deux champions : le Seigneur de Montmorency & le Comte d'Aiguemont coururent, le Seigneur de Montmorency ataignit au corps

(a) Qui voulut. (b) Egmont.

(c) C'est-à-dire, qui répondroit.

de cuirasse du Comte d'Aiguemont, & le fauça, & rompit sa lance sans luy faire autre dommage ; le Comte d'Aiguemont, par la faute de son cheval ou autrement, ne toucha point, ou bien peu. Les Seigneurs de Lorges & Vaudray donnerent les coups de picques ordonnez, sans gagner advantage l'un sur l'autre ; ce fait, chacun se retira en son lieu. Le jour subseqvent, Grand-Jean, le Picart, vieil soldat nourry de tout temps au service du Roy aux guerres d'Italie, sous la charge de Molart, mais natif de la Franche-Comté, lequel s'estoit retiré au service de l'Empereur depuis peu de temps, pour entendre quels vivres estoient dedans la ville, envoya par un tabourin demander au Seigneur de Lorges une bouteille de vin, en signe de leur ancienne cognoissance. Le Seigneur de Lorges luy en envoya deux, l'une pleine de vin vieil, l'autre pleine de vin nouveau ; & fait mener ledit tabourin en une cave où il y avoit grand nombre de vaisseaux, mais la pluspart remplis d'eau : pour luy faire entendre qu'ils en avoient abondance. Mais pour la verité il n'y en estoit entré que trois chariots pour leurs secours, qu'avoit amené le Seigneur de Lorges. Le Comte de Nansau se voyant hors d'es-

perance de pouvoir affamer la ville, & encore plus de la forcer, attendu le renfort qui estoit entré dedans, & l'armée du Roy si preste qu'elle estoit pour secourir les assiegez & son armée, laquelle desja commençoit à se ruiner par le longtemps qu'il y avoit qu'elle tenoit la campagne, delibera de faire sa retraite : il fait mettre la plus grande (a) part de sa grosse artillerie sur la Meuze, pour la conduire à Namur, ville de l'obeïssance Imperiale, afin que plus aisément il peust faire sa retraite. Ayant mis cest ordre, il leva son camp, & afin de n'estre suivy ny empesché, print son chemin le long des bois, tirant le chemin de Mont-Cornet en Ardenes, de Maubert-Fontaine & d'Aubenton, pour aller droit à Vervin & à Guise : & par tout faisoit mettre le feu. Le Roy adverty dudit deslogement, & du chemin que tenoit l'ennemy, delibera de luy couper chemin autour de Guise, & là le combattre : & pour cest effect manda à toute son armée de prendre ledit chemin, & envoya bon nombre de gendarmerie pour costoyer l'ennemy, & le garder de s'escarter au dommage du pays. L'ennemy qui avoit deliberé de prendre le chemin de Guise, estant adverty que M. de

(a) La plus grande partie.

Vendosme, qui estoit campé à Fervacques, Abbaye où fourd (a) la riviere de Somme, avoit envoyé Nicolas, Seigneur de Moüy, son Lieutenant de cent hommes d'armes, & avecques luy le Seigneur d'Estrée, ayant charge de cinq cens hommes de pied : le Seigneur de Longueval, & le Seigneur de Roumesnil avecques pareille charge, deliberez de garder ladite place de Guise, & le Mareschal de Chabannes avecques deux cens hommes d'armes à Vervin, pour luy donner empeschement, changea d'opinion ; & après avoir mis à sac la villette d'Aubenton, il meit au fil de l'espée toutes gens indifferement, de tous sexes & de tous aages, avecques une cruauté insigne : & de là sont venues (b) depuis les grandes cruautez, qui ont esté faites aux guerres trente ans après. Ayant brullé & desmoly ladite ville, ils prirent le chemin d'Estrée au pont sur la riviere d'Oise, laissant Vervin à la main gauche.

Le Roy estant arrivé à Guise avecques les Suisses, fait assembler son armée à Fervacques : partant delà alla loger au Mont-sainct

(a) Où prend sa source.

(b) L'Abbé Lambert a supprimé, on ne fait pour-
quoi, cette réflexion de du Bellay.

Martin, en une abbaye au dessous de Beau-revoir, où croist la riviere de l'Escout. Audit lieu de Fervacques, le Roy, pour remuneration de la vertu du Sieur Bayard, luy donna cent hommes d'armes en chef, & l'honora de son ordre de saint Michel. Pendant que ceste retraite des ennemis se faisoit, & avant que nostre camp fut assemblé, le Comte de S. Pol marcha avecques ses bandes, & quelque gendarmerie, pour remettre Mouzon entre les mains du Roy. Estant arrivé à trois lieuës près, le Bastard de Nansau qui estoit demouré Chef dedans ledit Mouzon, ne sentant la ville assez forte contre un siege, se retira par la porte de Bourgogne à Ivoy, qui n'est qu'à une lieuë de-là, mettant le feu en la ville : mais le Capitaine la Grange, qui estoit un des Capitaines qui estoient dedans quand elle fut rendue aux ennemis, fit si bon guet & diligence, que fortant l'ennemy par une porte entra par l'autre, il sauva la ville du feu, & massacra quelques boute-feux qui estoient demeurez derriere : dequoy le Comte de S. Pol adverty, y envoya bonne garnison pour la garde, & se retira au camp qu'il vint trouver à Fervacques.

Pendant que les affaires de Picardie & Champagne estoient en l'estat qu'avez en-

tendu , l'Amiral de Bonnivet ayant prins congé du Roy pour son voyage de Navarre , avec quatre cens hommes d'armes , & le nombre des gens de pied que j'ay nommé cy-devant , sur la fin de Septembre arriva à S. Jean de Luz , duquel lieu despecha le Seigneur de S. André , avecques deux mille cinq cens Lansquenets , dont avoit la charge le Capitaine Brandhec , l'Escuyer Villiers , toutesfois sous l'authorité de M. de Guise , avecques mille Gascons , Navarrois & Basques , pour aller assaillir la ville de Maye : puis ayant sejourné quatre jours audit lieu de S. Jean , envoya sommer le chasteau de Poignan assis sur la montagne de Roncevaux , lequel estant refusant de se rendre , mondit Seigneur l'Amiral y fait mener quelques (a) bastardes , lesquelles estans montées my-chemin de la montagne , les fait tirer au chasteau , faisant entendre à ceux de dedans que s'il les faisoit monter jusques au haut , n'en prendroit un à mercy. Dequoy estans estonnez , ils se rendirent baguez sauves : dedans estoient environ cinquante Espagnols , desquels estoit Capitaine un Espagnol nommé Montdragon.

Estant le chasteau entre ses mains , feignit l'Amiral de prendre le chemin de Pampe-

(a) Pièces d'artillerie , ainsi nommées.

lune : mais deux jours après tourna bride avec son armée , marchant à travers les montagnes , où il fallut un jour entier que les gens de cheval allassent à pied. Environ le soir il arriva à un quart de lieuë près de Maye , où toute la nuit il fait asseoir son artillerie , & fait tirer quelques coups de canon , afin de donner opinion aux ennemis qu'il se vouloit arrester là. Mais cependant les Lansquenets prindrent autre chemin , de sorte que luy suivant lesdits Lansquenets , au soir arriva en un village près S. Jean de Luz , un quart de lieue deçà l'eau , nommé Estaigne , auquel lieu sejourna son camp deux jours. Le Mardy devant le jour chacun se trouva en bataille , auquel ordre on marcha au travers les montagnes jusques à un village nommé Biriatte : mais estimans en ce lieu passer l'eau , ils trouverent bon nombre d'Espagnols , lesquels pour la difficulté des lieux on ne pouvoit nombrer.

La cause pour laquelle l'Amiral faisoit toutes ces ruzes , estoit pour tenir l'ennemy en incertitude afin de surprendre Fontarabie. Or estoient les ennemis delà la riviere de Behaubie , & nostre camp deçà , qui estoit bien cause (comme j'ay dit) qu'on ne les pouvoit recognoistre au vray. Ladite riviere

passé au pied des montagnes qui viennent de Navarre, & tombe en la mer de Fontarabie. Toute la nuit nostre armée fut en bataille, parce qu'il estoit la pleine lune : & la mer qui reflotte estoit si haute, qu'il estoit à nous & à eux impossible de passer la riviere. Mais le lendemain environ huit heures du matin estant la mer retirée, M. de Guise, après avoir ordonné ses Lansquenets, & avecques luy le reste des gens de pied, & la gendarmerie, se mirent en bataille sur le bord de l'eau : puis les Lansquenets ayant baissé la terre (ainsi qu'ils ont de coutume quand ils marchent au combat) le Seigneur de Guise la pique au poing, tout le premier se mit en l'eau, accompagné de sa troupe, pour aller combattre son ennemy. Il fut si bien suivy, que les Espagnols, qui pouvoient estre nombre égal (avecques l'avantage que pouvez estimer, que ceux qui attendent en terre seche ont sur ceux qui les viennent combattre mouillés au travers d'une riviere) estonnez de la furie & hardiesse de noz gens se mirent en fuite au travers des montagnes : & estoit le Chef de ceste armée Espagnolle Dom Diegue de Vere, une partie de laquelle se retira dedans Fontarabie.

Le soir M. l'Amiral vint avecques son armée loger à S. Marie, gros village, auquel on ne trouva personne, car hommes & femmes s'estoient retirez aux montagnes : auquel lieu nostre armée sejourna deux ou trois jours en grande necessité de vivres, parce que les Espagnols tenoient un chasteau nommé Behaubie, qui est sur le droit chemin par où il falloit que vinssent les vivres en nostre camp. Pourtant l'Amiral commanda qu'on trouvast façon de faire passer quelque artillerie, & qu'on fist la nuit les approches de ladite place : ce qui fut fait, & feurent passez quatre canons & quelques bastardes. Mais arrivant ledit Seigneur Amiral, & voyant à son opinion qu'on avoit faite les approches trop loing, luy-mesme les fait en plain jour, à soixante toises près de la place : de la premiere volée qu'on tira, un canon emboucha une canoniere basse, & rompit une de leur meilleures pieces, & dudit coup furent tuez le canonier & deux ou trois autres qui luy aydoient à remuer ladite piece. Dequoy il entra un tel effroy parmy tous les soldats, qu'ils contraignirent leur Capitaine de se rendre à la volonté de l'Amiral : desquels les uns plus apparens furent envoyez prisonniers à Bayonne, & les autres envoyez sans armes.

Ayant l'Amiral ceste place entre les mains , qui estoit celle qui plus luy empeschoit d'aller assieger Fontarabie , pour raison des vivres : après avoir laissé des hommes pour la garde d'icelle , & pour l'escorte des vivres il marcha droit à Fontarabie , place qu'on estimoit imprenable , & une des clefs d'Espagne , & l'assiegea de toutes parts : car la place est petite , sise sur la pointe où la riviere se decharge en la mer , ayant d'un costé la mer , d'autre la riviere , & d'autre la montagne. Estant arrivé audit lieu , luy-mesme il fit les approches , baillant au Duc de Guise son quartier , & à chaque Capitaine d'hommes d'armes son canon à gouverner , & luy-mesme en print un : fut faite telle diligence qu'en peu de jours on fit breche , laquelle encore qu'elle ne fut raisonnable d'assaillir , si est-ce que noz gens de pied , Gascons , Basques & Navarrois demanderent à donner l'assaut , lequel leur fut octroyé. Toutesfois si leur impetuosité fut grande à assaillir , la constance de ceux de dedans ne fut moindre à les soustenir : de sorte que on sonna la retraite jusques à autre temps , ce neantmoins ceux de dedans ayans la cognoissance de quelques pieces que M. l'Amiral faisoit mettre sur un haut(a) , pour les

(a) Sur une hauteur.

battre sur les flancs, quand nos gens iroient à l'assault : cognoissans aussi la hardiesse des nostres laquelle ils avoient le jour precedent esprouvée , ils se rendirent bagnes sauves , qui fut environ le temps que le Roy marchoit à Valenciennes. Estant ladite ville entre ses mains , il la bailla en garde à Jacques Daillon , Seigneur du Lude , qui en fit son devoir , ainsi que pourrez entendre cy-après.

Or revenons au Roy que nous avons laissé à Fervacques , & au mont S. Martin auquel lieu il ordonna la forme que devoit marcher son armée. Au Duc d'Alençon bailla l'avant-garde , & avecques luy le Mareschal de Chastillon , ayant sous luy la principale superintendance : le Duc de Bourbon eut quelque malcontentement , plus qu'il n'en fit demonstration , de quoy on luy avoit (a) levé la conduite de l'avantgarde , attendu que c'estoit sa charge , comme Connestable de France : toutesfois il le supporta (43) patiemment , & fut ordonné à la bataille avecques le Roy. Au Duc de Vendosme fut ordonné l'arriere garde : puis le Roy estant adverty que ceux de Bapaulme , qui est une ville en la plaine d'Artois , assise sur un haut ,

(a) On lui avoit ôté.

faisoient beaucoup d'ennuy à la frontiere vers Peronne, Corbie & Dourlens, y envoya le Comte de S. Pol avecques ses bandes, & le Marechal de Chabannes, & le Seigneur de Fleuranges, & leurs compagnies de gens d'armes avecques un equippage d'artillerie pour la mettre en son obeissance : ce qu'ils feirent & la ville & le chasteau, & ne la trouvant gardable, ruinerent les portes & mirent le feu dedans : puis sur la retraite razerent plusieurs petits forts où nos ennemis se retiroient pour piller nostre frontiere. Ils vindrent trouver le Roy au premier logis, partant du mont S. Martin ; lequel adverty d'une petite ville nommée Landrecy, estant assise sur la riviere de Sambre, entre le vivier d'Oizy, où ladite riviere prend sa naissance, & l'Abbaye de Marolles, ayant la forest de Mormaulx à la portée d'un canon devers le Henault : de deçà est la sortie des bois de Tierasse, depescha le Duc de Vendosme avec l'arrieregarde, pour la mettre en son obeissance. Le Duc de Vendosme estant arrivé un peu devant soleil couché, quatre ou cinq enseignes des bandes de Picardie se desbanderent sans commandement, lesquels sans batterie ni eschelles donnerent à la muraille, & à la porte de telle furie que deux enseignes

seignes des bandes de Picardie se desbanderent sans commandement, lesquelles, sans batteries ni eschelles, donnerent à la muraille, & à la porte de telle furie, que deux Enseignes monterent sur le haut du pont-levis : mais aussi-tost furent renversez dedans les fossez, desquels l'un desdits porte-enseignes y demeura mort. Ils furent repoussez par sept ou huit cens Lansquenets qui estoient dedans pour la garde de ladite ville; mais la nuit (ayans cogneu la hardiesse de laquelle avoient usé les François, & craignans qu'au matin l'on feist batterie, & que puis après ils ne peussent supporter l'assaut) ils se retirerent dedans la forest, parce que nous ne pouvions passer de-là, à l'occasion de la riviere qui traversoit par le milieu de la ville. Au matin M. de Vendosme la trouvant vuide d'hommes, la fait razer & bruler, puis se retira au camp qu'il trouva près de Chateau-Cambrezis.

Environ le vingt-deuxiesme d'Octobre, le Roy estant logé au dessus de Harpe (a), qui est un village & gros prieuré mi-chemin de Cambray & de Valenciennes, fut adverty que l'Empereur avec son armée s'estoit retiré audit lieu de Valenciennes : parquoy de-

(a) Happe-gros.

libera de faire un pont sur l'Escau , au deffoubs de Bouchain , esperant combattre l'Empereur , ou luy faire ceste honte de le faire retirer. Pour visiter lieu propre à cest effect avecques bonne escorte de cavalerie , il y alla luy-mesme & trouva la Neufville sur l'Escau , lieu fort à propos , encore qu'il y ait marais deçà & delà. Puis ordonna le Comte de S. Pol avec les six mille hommes , desquels il avoit la charge , pour toute la nuit executer son commandement , passer delà l'eau , & se fortifier pendant que le reste de l'armée passeroit.

L'Empereur estant à Valenciennes adverty du pont qui se faisoit , depescha douze mille Lansquenets & quatre mille chevaux pour nous empescher le passage : mais estans partis un peu tard , & arrivans sur la riviere , ils trouverent desja le Comte de S. Pol en bataille dedans les marais delà l'eau , de leur costé ; & vers Valenciennes , le Roy avecques toutes ses forces , qui en grande diligence passoit. N'osant attaquer M. de S. Pol , pour estre en lieu fort & avantageux , ils delibererent leur retraite : mais avant qu'ils eussent loisir de ce faire , ils trouverent l'avantgarde de la bataille du Roy passée , où il pouvoit y avoir le nombre de quinze à seize

cens hommes d'armes & vingt-fix mille hommes de pied, avecques les chevaux legers. Toutesfois à cause du brouillard qui se leva, on ne pouvoit bien ayfément recognoistre le nombre des gens de l'ennemy. Aucuns de l'avant garde ne furent d'opinion de les charger; autres cognoiffans qu'il y avoit sept ou huit cens chevaux des ennemis, qui couvroient la retraite des gens de pied, furent d'avis, avec quatre cens hommes d'armes, d'attaquer lefdits gens de cheval; car les rompant, ou les remarrant dedans leurfdits gens de pied, on pourroit fçavoir la contenance qu'ils feroient. Le Seigneur de la Trimouille fait offre de faire ladite charge avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, & les guidons de l'avantgarde: auffi fait le Marechal de Chabannes, & qui l'eust fait, l'Empereur de ce jour là eust perdu *honneur & chevance*: mais par aucuns autres il ne fut pas trouvé bon. Parquoy l'ennemy qui avoit trois lieues de retraite en plaine campagne, à peu de perte se retira, & ne perdit à ladite retraite homme de nom que le Bastard d'Emery, & quelque peu de gens de cheval qui furent pris. Leur retraite fut à Valenciennes, auquel lieu estoit l'Empereur en tel defespoir, que la nuit il se re-

tira en Flandres avecques cent chevaux; laissant tout le reste de son armée : ce jour là Dieu nous avoit baillé noz ennemis entre les mains que nous ne voulumes accepter, chose qui depuis nous a cousté cher : car qui refuse ce que Dieu presente de bonne fortune, par après ne revient quand on le demande.

Pendant ce temps, l'arrieregarde estoit passée, & estoit le Roy, armet en teste, devant le bataillon de ses Suisses, lesquels sans cesse luy demandoient de donner bataille, pour luy faire cognoistre le desir qu'ils avoient de luy faire service; d'autant que depuis la journée de Marignan, & qu'ils avoient fait alliance avecques luy, ils ne s'estoient trouvez en armée à sa soule, sinon quand l'Empereur Maximilian vint devant Milan : mais encore n'estoit alors leur alliance bien confirmée. La nuit venue, sans autre chose faire (hor-mis quelques coureurs qui donnerent devers Valenciennes) le Roy se logea avec son armée le long de la riviere, près du lieu où il avoit passé : puis le lendemain envoya M. de Bourbon devant Bouchain, laquelle ville se rendit à luy. Aussi envoya M. de Vendosme avecques l'arrieregarde à Sommain, près la riviere des Carpes, laquelle vient de Douzy, & va tomber dedans l'Escau

à l'Abbaye de la Vicogne, entre Valenciennes & S. Amand : laquelle riviere des Carpes avions deliberé de passer à l'Abbaye de Marchiennes, pour aller secourir Tournay. Pendant ce temps arriverent les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, qui estoient Millord Chamberlan, & le grand Prieur de S. Jean, pour traiter la paix des deux Princes; lesquels tant travaillerent qu'il fut accordé que l'Empereur retireroit son armée de devant Tournay, la laissant en liberté : aussi retireroit l'armée qu'il avoit au Duché de Milan & aux autres pays, & le Roy feroit le semblable : & s'il y avoit quelque place en differend, le jugement en seroit mis sur (44) le Roy d'Angleterre.

Les choses estans ainsi accordées, furent cause que le Roy rompit son entreprise de poursuyvre sa fortune, & que chacun pensoit la paix estre faite : mais sur ces entrefaites vindrent nouvelles que l'Amiral de Bonivet avoit pris Fontarabie, ville de Biscaye, appartenante à l'Empereur. Au moyen dequoy ledit Empereur ne voulut jurer lesdits traittez, que Fontarabie ne fust rendue : parquoy tout ce qui avoit esté traité, attendu que le Roy ne la voulut rendre, fut déclaré nul, & la guerre comme devant. Or est-il, que pendant que nous sejournaimes cinq ou

fix jours en ce pays d'Austrevant, entre la riviere de l'Escou & celle des Carpes, les pluies vindrent si grandes qu'il n'y avoit ordre de passer les rivieres; à ceste cause fut ordonné de faire visiter ledit passage de Marchiennes, où le Roy avoit deliberé de passer: & pour cet effet y fut envoyé le Sgr. de Montmorency, lequel ayant rapporté estre impossible pour les cruës des rivieres, il fut conclu de se retirer au pays d'Artois, & d'aller passer la riviere qui vient de Vy (a), en Artois, & des estangs d'Oisy, & tombe dedans l'Escou, près de Bouchain, à un passage nommé l'Ecluse, deux lieuës près de Douay: c'estoit la veille de la Toussaincts, audit an mil cinq cens vingt & un.

L'avant garde & bataille, passerent dez le soir, & une partie de l'arrieregarde: mais vers le Soleil couché, les ponts qui estoient sur la chaussée se rompirent, & y tomba quelque charroy, que mal aisément on pouvoit relever à cause du maraiz: de sorte que le reste de l'arrieregarde fut contraint de loger delà l'eau, devers Douay & Valenciennes, en lieu que l'avantgarde & la bataille ne l'eussent peu secourir. Au point du jour, qui fut le jour de Toussaincts, il sortit de Douay bon nombre de gens de cheval & de pied,

(a) Ry.

tant des ordonnances des bas pays de l'Empereur, que Clevois, pour nous venir recognoistre : mais nostre cavalerie que menoit le Comte de Brienne, & le Sgr. de Moüy, avec les autres Capitaines, ayans deux mille hommes de pied sur leurs ailles, tindrent si bonne contenance, qu'il ne fut jamais en la puissance des ennemis, de recognoistre le desordre qu'il y avoit sur ladite chauffée, à passer le bagage; car s'ils eussent eu la cognoissance, & si leurs forces, qui estoient tant à Doüy, qu'à Valenciennes, fussent sorties, ils eussent taillé en pieces tout ce qui estoit demouré delà l'eau.

Après que tout le bagage fut passé (qui estoit sur le midy,) l'arrieregarde passa pour suivre la bataille, laissant au bout de la chauffée, bon nombre d'arquebouziers & de picquiers, pour soustenir l'effort de l'ennemy, s'il eust voulu donner sur la queue, ce qu'il ne fit. Estant donc nostre armée remise ensemble dedans la plaine d'Artois, arriverent nouvelles que dedans Hedin il n'y avoit aucuns gens de guerre; en eut l'advertissement Mr. de Vendosme, & que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la fille du Receveur General d'Artois, sous opinion

que nostre armée fust encore delà l'eau. **Le** Roy conclud d'y envoyer en extreme diligence Mr. de Bourbon, avecques la troupe qu'il avoit amenée, & M. de Vendosme avecques son arrieregarde, & le Comte de S. Pol avecques les fix milles hommes, dont il avoit la charge. Lesquels partans d'Andinfer (a), qui est à trois lieuës d'Arras, encore que les pluies fussent continuelles, feirent telle diligence que ceux de Hedin devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée, la virent devant leurs portes. La ville soudain fut assaillie; après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, elle fut emportée d'affaut: & y fut trouvé un merveilleux butin; car la ville estoit fort marchande, parce que de toute ancienneté les Ducs de Bourgogne y avoient fait leur demeure principale.

Madame de Rœux, & le Seigneur de Bellain, qui se nommoit Succré (b), estans en laditte ville, se retirerent dedans le chasteau: où après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulerent, en sorte que ladite Dame, & ceux qui estoient de la garnison ordinaire du chasteau, sortiroient avecques leurs bagues sauvés: mais ceux de la ville qui s'estoient retirez audit chasteau, demourerent

(a) Aindifer.

(b) De Sucker.

prisonniers : fut conduite laditte Dame en feureté , où bon luy sembla. Pendant que Mr. de Bourbon, & Mr. de Vendosme , faisoient les approches du chasteau, le feu fut mis à la ville par quelque (a) Sacmens : qui fut grand dommage : car devant qu'on eust pourveu à l'esteindre, il fut brullé une partie de la ville , & beaucoup de richesses. Après la prise de Hedin, tous les petits chasteaux des environs, comme Renty, Bailleville-Mont, & autres petites places se mirent en l'obeissance du Roy. Au partir que fit Mondit-Seigneur de Bourbon, d'Andin-fer, le Roy avecques le reste de l'armée s'estoit retiré par Dourlens, à Amiens. Parquoy se retirerent audit lieu Mr. de Bourbon, & Mr. de Vendosme, après avoir pourveu audit chasteau de Hedin de Mr. du Biez pour Gouverneur, qui alors estoit Lieutenant du Sgr. de Pontdormy, lequel Pontdormy estoit en Italie. Luy furent baillez trente hommes d'armes & deux cens mortepayes pour

(a) Nous avons en vain consulté plusieurs Glossaires sur ce mot *Sacmens*, qui se trouve dans toutes les éditions de du Bellay. L'Abbé Lambert, suivant son usage ordinaire, quand il étoit embarrassé, a passé sous silence tout ce qui concerne l'incendie de ce Château; & il a ainsi évité la difficulté.

la garde du chasteau : & pour la ville furent laissez mille hommes de pied , desquels avoit la charge le Seigneur de Lorges ; Hutin de Mailly , estoit Lieutenant de cinq cens , & la Barre , aussi Lieutenant de cinq cens.

Arrivé que fut Mr. de Bourbon à Amiens , le Roy ordonna de separer son armée , & à la plus grande partie des Gentils - hommes qui avoient mené la cavalerie de Mr. de Bourbon , donna charge à chacun de vingt-cinq hommes d'armes : & à quelques uns de Mr. de Vendosme , pareille charge. Les premiers estoient le Comte de Dampmartin , qui avoit nom de Bolinvilier , le Vicomte de Turenne , le Vicomte de Lavedan , d'Escars , Sgr. de la Vauguyon , le Sgr. de Listenay , le Sgr. de Rochebaron d'Auvergne. De ceux qu'avoit amené Mr. de Vendosme , le Roy donna au Comte de Brienne , & au Sgr. de Humieres pareille charge de vingt-cinq hommes d'armes : puis licentia son armée , laissant tant seulement deux mille Suiffes à Abbeville , donnant congé au demeurant , & fournissant ses places , ainsi qu'il s'ensuit. A Bolongne , le Sgr. de la Fayette , Gouverneur , ayant charge de cinquante hommes d'armes , & le Sgr. de Rochebaron , avecques vingt - cinq hommes d'armes. A Terroüenne le Bastard

de Moreul, Sgr. de Fresnoy, Gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes, le Comte de Dampmartin, le Sgr. de Listenay, & le Sgr. de la Vauguyon, avecques charge de vingt-cinq hommes d'armes chacun. A Bray sur somme, fut mis le Vicomte de Lavedan, ayant vingt-cinq hommes d'armes : à Montreuil, le Sgr. de Teligny, Seneschal de Rouergue, avecques sa compagnie ; à Dourlens, la Compagnie de Mgr. de Vendosme ; à Corbielle de Mgr. de S. Pol ; à Peronne celle de M. de Humieres ; à S. Quentin celle de M. le Marechal de Chabannes ; à Guise celle de Mgr. de Guise, & de Mgr. de Brienne, & à Vervin, la Compagnie de Mgr. de Brenne. Après avoir mis les provisions dessusdites, le Roy se retira à Compiègne, pour pourvoir, au reste de son armée, auquel lieu estant environ Noel, ayant nouvelles de la necessité où estoient les assiegez de Tournay, & ne voyant y avoir ordre de les secourir, pour l'incommodité de l'hiver, il manda au Sgr. de Champeroux, qui estoit dedans son Lieuteuant General, de trouver moyen de capituler, avec la plus honorable composition qu'il pourroit faire : ce qu'il fit, & sortit en armes, ses bannes fauves, enseignes desployées, & tabourins sonnants, & fut conduit en seureté jusques à

Dourlens. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville, furent tenus en leurs libertez : pareillement ceux qui voulurent suivre la (a) part François, faire le peurent.

Au temps que se faisoient par deçà les choses que vous avez entendu, l'Italie n'estoit en repos : car l'Empereur dès l'an precedent, mil cinq cens vingt, voulant par tous moyens ruiner le Roy, encore qu'il y eut paix entre eux, secrettement chercha de rompre la ligue faite entre le Roy, les Vénitiens, & les Suisses, & d'en faire une nouvelle avecques eux, contraire à la dessusdite. Mais n'en pouvant venir à son intention, il rechercha le Pape Leon, lequel nonobstant les grandes alliances & traitez qu'il avoit eu par cy devant avecques le Roy, comme leger, commença à traiter une ligue avecques l'Empereur, par laquelle lesdits Pape & Empereur, promettoient ensemblement de chasser les François d'Italie à frais communs : pour sa part le Pape devoit avoir Parme, & Plaisance, qui seroient patrimoine de l'Eglise, à laquelle ligue estoit compris Francisque Sforce, fugitif en Allemagne, frere puisné de Maximilian, n'aguerès Duc de Milan, qui avoit remis son droit entre les mains du Roy :

(a) Le parti François.

lequel Sforce, devoient lefdits Pape & Empereur faire à frais communs Duc (45) de Milan, & luy maintenir ledit Duché, avec les armes. Or en ce temps un Senateur de Milan, nommé Hieronime Moron, (homme auquel le Roy avoit fait beaucoup de biens, mais puis n'agueres s'estoit mal contenté, pour avoir este refusé du Roy, d'une maistrise des requestes de son hostel) se retira devers le Pape, & devers Francisque Sforce, leur promettant de troubler l'Estat de Milan, & faire de grandes revoltes : ce qu'il feit, & sans point de faute il servit d'un grand instrument a nous chasser du Duché de Milan.

Pour suivre ce que j'ay cy devant commencé, je vous reciteray l'occasion pour laquelle le Pape estoit entré en deffiance avecques le Roy, encore qu'il n'en eut donné aucune chose à congnoistre, jusques à ce qu'il en veit le moyen, mais voyant le feu allumé du costé de deçà, tel que j'ay (a) predit, commença à dresser ses pratiques. Le Sgr. de l'Escut, frere de Lautrec, qui (pendant que Mondit-Seigneur de Lautrec estoit venu en France, pour espouser la fille du Sgr. d'Orval, de la maison d'Albret) estoit demeuré Lieutenant du Roy, adverty que quel-

(a) *Predit signifie ici déjà dit.*

ques bannis du Duché de Milan s'estoient retirez à Buffet (a), place appartenante au Sgr. Christoffe (b) Palvoisin, envoya devers Palvoisin, luy faire deffence de par le Roy, de ne retirer lefdits bannis, ennemis du Roy. Cependant, celuy qui estoit envoyé par l'Escut, nommé Cardin de Cremone, alla en une sienne maison près de là, pour mettre ordre à ses affaires : mais incontinent fut rapporté audit Palvoisin, que Cardin estoit venu pour espier, parquoy il le fait prendre, & luy donner tant de traits de corde, qu'il confessâ estre venu pour cet effet. Après cette confession, il le voulut faire condamner par son Potestat (c) à estre pendu & estranglé : ce que ledit Potestat refusant de faire, Palvoisin luy mesme le condamna, & le fait executer.

Ce Palvoisin, estoit riche au Plaisantin, & Parmesan, de vingt-cinq mille ducats d'intrade (d), & estoit aagé de soixante & dix

(a) Buffeto. (b) Christophe Pallavicin.

(c) Podesat, ou Juge.

(d) Voilà encore une de ces choses que l'Abbé Lambert a passées. Peut-être ce mot d'*intrade* lui a-t-il répugné. Ce mot signifie droits d'entrée. La principale richesse de Pallavicin consistoit dans les droits que lui

ans, bien allié, tenant grande despence : en sa maison un chacun estoit bien venu. Voyant le mandement à luy fait, il ne voulut soustenir lesdits bannis en sa maison, & se retirerent à Rege, terre de l'Eglise : encore que par traité le Pape & le Roy ne les deussent respectivement soustenir en leurs terres : avec iceux bannis se retira un grand nombre d'autres, tellement qu'on estimoit le nombre de ceux que le Sgr. de Lautrec avoit bannis de l'Estat de Milan, aussi grand que celuy qui estoit demeuré. Et disoit on que la plus grande part avoient esté bannis pour bien peu d'occasion, ou pour avoir leurs biens : qui estoit cause de nous donner beaucoup d'ennemis, qui depuis ont esté moyen de nous chasser de l'Estat de Milan, afin de rentrer en leurs biens. Auparavant que ledit Marechal de Foix fut venu Lieutenant du Roy au Duché de Milan, estant, comme dit est, le Seigneur de Lautrec venu en France, le Seigneur de Taligny, Seneschal de Rouergue, demeura en son lieu audit Duché, Lieutenant du Roy, lequel avoit par sa sagesse & gratieuseté, gagné les cueurs des Milanois, si que le pays estoit en payoient les habitans de Buffeto. (Voyez du Cange, au mot *intragium*, Tome III, p. 1511.)

grande patience : mais le Seigneur de l'Escut arrivé, & le Senefchal de retour, les choses changerent; auffi firent les hommes d'opinion.

Pour retourner à mon propos, le Marefchal de Foix, Seigneur de l'Escut, adverty que les bannis s'estoient retirez à Rege, defquels estoient les Principaux Hieronime Moron, duquel j'ay n'agueres parlé, & Monfeigneurin Viscomte, frere du Seigneur Barnabo, Viscomte, lequel Barnabo avoit l'ordre du Roy, & cinquante hommes d'armes de fes ordonnances, partant de Milan s'en vint à Parme, duquel lieu, la veille de Saint Jean, mille cinq cens vingt & un, accompagné de quatre cens hommes d'armes, il partit pour aller audit lieu de Rege, demander au Comte Guy de Rangon, alors Gouverneur dudit lieu pour le Pape, qu'il luy livraſt entre les mains les bannis, fuivant le traité. Puis eſtant à deux milles près de Rege, il laiffa la plus grande part de gendarmerie, & s'en alla à Rege, accompagné d'Alexandre Trivulce, Chevalier de l'ordre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit Seigneur. Il envoya le Chevalier d'Ambre, qui portoit le Guidon de ſa Compagnie, & le Seigneur d'Eſlay,
Guidon

Guidon de la Compagnie du Marquis de Salusses , Michel Antoine , avec les Archers desdites deux Compagnies , se jetter à la porte qui tire à Modene , craignant que pendant qu'il parlementeroit avec Rangon , les bannis ne se sauvassent par ladite porte.

Estant donc arrivé à Rege , l'Escut demanda à parler au Gouverneur , lequel sortit hors la porte plus avant que la barriere , & ledit Seigneur de l'Escut descendit à pied. Pendant leur parlement , l'alarme se donna dedans la ville , & fut crié de dessus la muraille au Gouverneur , que l'assaut se donnoit à la porte de Modene : cette chose entendue , le Comte Guy (a) dit au Mareschal : *Monseigneur , entrez dedans pour donner ordre à vos gens , qu'ils ne facent quelque effort ; mais entrant dedans , quelqu'un de la ville estant sur la muraille , tira un coup d'arquebouze , duquel fut frappé à travers du corps le Seigneur Alexandre Trivulce , & cinq ou six jours après , il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gendarmerie demeurée à deux mille près de Rege , comme le Mareschal de Foix estoit arresté prisonnier dedans la ville , parquoy il y eut diverses opinions : les uns vouloient qu'on*

(a) Le Comte Guy Rangoné.

marchast à toutes brides droit à la ville, pour voir s'il y auroit moyen de recouvrer leur Chef; autres au contraire, qu'on devoit retourner à Parme pour sauver la ville, pensans que ce fut une chose apostée, & que pendant qu'ils seroient dehors, la ville ne fut surprise.

Estant en ces disputes, arriva le Marechal de Foix, relaché par le Comte Guy, lequel alla loger à dix mille de Rege, dedans les terres de l'Eglise : auquel lieu se vint joindre avecques luy le Seigneur Federic de Bozzolo, accompagné de quatorze à quinze cens hommes de pied. Le Marechal de Foix cognoissant bien que les choses ainsi arrivées pourroient tourner à conséquence, & que le Pape, qui desjà estoit en quelques traitez avecques l'Empereur, là dessus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue, & de la rompre avecques le Roy, depescha le Seigneur de la Motte a) Grouin, porte-enseigne de la compagnie du Seigneur Louis d'Ast, lequel il envoya en poste devers le Pape, pour luy remonstrer que ce qu'il avoit fait, n'estoit pour entreprendre, ny sur luy, ny sur l'estat de l'Eglise. Le Pape luy fit response en grande colere, que mondit Seigneur le Marechal avoit logé sur ses terres en ar-

mes comme ennemy, & qu'il feroit cognoistre le grand desservice que le Mareschal avoit fait au Roy : puis il excommunia & interdit le Mareschal de la communion de l'Eglise. Le Mareschal de Foix demeura audit lieu où il estoit, environ dix ou douze jours, toutes-fois sans faire guerre, puis retourna à Parme, où le vint trouver le Seigneur de Pontdormy, Gouverneur dudit lieu, ayant esté despesché du Roy, lors estant à Dijon, pour faire entendre son intention audit de Foix : laquelle estoit entre autres, de ne rompre avecques le Pape, ne voulant avoir deux ennemis tout à coup sur les bras. Parquoy laissant dedans Parme le Seigneur de Pontdormy pour Chef, se retira le Mareschal à Milan, parce qu'il fut adverty qu'on y disoit qu'il estoit tenu prisonnier à Rege : ce qui avoit fort estonné les serviteurs du Roy.

Or avoit le Seigneur de l'Escut (voyant l'assemblée des bannis) mandé à Milan pour luy estre envoyée une bande d'artillerie : & parce qu'il n'y avoit chevaux pour l'amener, furent empruntez les chevaux des chariots (46) des Dames de Milan, lesquelles les presterent liberalement. La veille de Saint-Pierre, les Commissaire & Controleur de l'artillerie, vindrent au chasteau devers le

Capitaine Richebourg, Capitaine du chasteau, pour avoir ladite artillerie & munitions, lequel feit quelque difficulté de la livrer : à ceste cause se retira le Commissaire devers l'Evesque (a) de Conserens, qui estoit demeuré Lieutenant du Roy à Milan. Pendant ce temps (47), la foudre du Ciel, environ les six heures du soir, tomba sur la grosse tour du portail, dedans laquelle y avoit deux cens cinquante milliers de pouldre, douze cens pots à feu, six cens lances à feu, & pour cinq ans de sel pour la provision de la place. Fut ladite tour emportée jusques aux fondemens, avecques environ six toises de courtine de chacun costé, sous les ruines de laquelle tour demeura le Capitaine Richebourg, & plusieurs autres, tant Gentils-hommes que soldats se promenant là au long, estimez à trois cens hommes : autres qui se promenoient hors du chasteau en la place, eurent pareille fin. Il y eut des quartiers de muraille poussez par la force de la pouldre, jusques à un quart de mille de là, que mal-aisément avecques cent bœufs on eut sceu remuer, & fut la place en telle desolation, qu'elle demeura sans garde, de maniere que les Senateurs François & leur famille furent

(a) Menalde de Martori, Evêque de Conserans.

contraints de se mettre dedans pour la garde d'icelle, attendans cent hommes d'armes qui vindrent de Novare. Le Pape Leon ayant eu ceste nouvelle, print cela à bon augure pour luy, & mal pour les François, disant (a), *que l'ire de Dieu estoit tombée sur eux*; & resolut de se declarer contre le Roy, esperant qu'en cela il luy seroit propice.

Il y avoit le long du lac de Come, un Seigneur Milannois, nommé Mainfroy Palvoisin (b), homme de grande autorité, lequel estant accompagné de bon nombre de gens de guerre, & mesme de Lansquenets, marcha droit à Come, dont estoit Capitaine de par le Roy, le Capitaine Garrou, Basque, homme bien experimenté aux armes. Or estoit-il la veille de S. Jean, & le jour mesme que le Mareschal de Foix fut à Rege, auquel jour (ainsi qu'estoit la coustume) se faisoit la feste hors la ville, pendant laquelle le Capitaine Garrou oyant l'alarme, se retira soudain dedans la ville: & ainsi qu'homme de guerre qu'il estoit, departit les gardes à la muraille selon le nombre

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que le Pape s'exprima ainsi en plein Consistoire: mais cela n'est point, comme on le voit, dans le Texte.

(b) Pallavicini.

d'hommes qu'il avoit, & selon la necessité, mellans les citadins parmy ses soldats, à ce que s'ils avoient quelque intelligence, ils ne la peussent executer. Le Palvoisin estant arrivé devant la porte, ayant cognoissance de la provision que noz gens y avoient mise, n'osa entreprendre plus avant : encore que Benediſt de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladite pratique, l'assuraſt qu'Antoine Rusque, autre citadin dudit lieu, estant dedans la ville, luy eut promis que la nuit il feroit un passage à la muraille, derriere sa maison, de sorte qu'un homme armé sans ayde y pourroit entrer, & que les François, estant en petit nombre, n'auroient pouvoir de resister : mais Benediſt fut abusé, car le Capitaine Garrou avoit observé l'ordre que je vous ay dit, de meller les citadins avecques les soldats : tellement que Rusque, ny autre quelconque, n'oserent entreprendre de se declarer.

Le Palvoisin se voyant deceu de sa folle entreprise, ayant assis ses gardes autour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, s'en alla dormir ; mais son somme ne fut long, parce que le Capitaine Garrou le voyant faire mauvais guet, fait une saillie si brusque, qu'il surprit quatre cens Lansque-

nets, & quatre cens Italiens endormis, lesquels il mit en tel effroy, qu'ils s'en allerent à vau de route, & luy qui n'avoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cens : entra le Palvoisin en tel effroy luy-mesme, qu'il fut en deux opinons, ou de s'embarquer sur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finablement à la persuasion des Capitaines desdits Lansquenets, il laissa le lac, & print la terre : mais ainsi que souvent advient à gens effrayez, aucuns s'embarquerent, autres prindrent la montagne pour se sauver.

Le Capitaine Garrou voyant l'effroy de ses ennemis, & sçachant un destroit par lequel ils estoient contrains de passer, s'embarqua sur le lac avec ce qu'il peut mener d'hommes, & fit telle diligence, qu'il arriva le premier au passage du destroit. Le Palvoisin arrivant audit lieu, n'estant en doute de rien, tomba en nostre embuscade, où il fut deffait sans combattre, pensant avoir le diable toujours à ses tallons : & fut pris prisonnier, ensemble les autres Capitaines Italiens, & le reste mis au fil de l'espée, hors-mis aucuns qui se sauverent en la montagne. Quant aux Lansquenets, Garrou leur donna seureté pour retourner en leur pays, & soudain en-

voya ledit Palvoisin à Milan avecques bonne escorte : lequel après avoir confessé toutes les pratiques & revoltes , qui estoient dressées au Duché de Milan contre le Roy , & mesme que Hieronime Moron avoit esté cause de luy faire entreprendre ce qu'il avoit fait , après son procès achevé , fut fait mourir à Milan de mort cruelle , & non usitée : aussi eut la teste tranchée Bartelemy Ferrier , citadin de Milan , & le Capitaine Soto. Tous les autres accusez par Palvoisin , se sauverent dedans les montagnes , & furent ceux qui depuis nous feirent la guerre.

Le Mareschal de Foix au retour de Rege à Milan , voyant toutes choses tendre à révolte , depescha en Suisse pour faire levée de huit mille hommes : puis ayant fait quelques enseignes de gens de pied , les envoya à Parme , auquel lieu estoit desja arrivé le Seigneur Federic de Bozzolo , qui y trouva le Sgr. de Pontdormy , Gouverneur dudit lieu , avec cinquante hommes d'armes , estans sous sa charge : lequel avoit fait grande diligence de remparer , cognoissant bien que c'estoit le lieu où premierement l'ennemy s'attaqueroit , & qu'il seroit le premier salué.

Pendant que ces choses se demenoient en Italie , les nouvelles vindrent au Roy du

Parlement qu'avoit fait le Mareschal de Foix avec le Gouverneur de Rege, & de la surprise que le Pape avoit opinion que ledit de Foix y avoit pensé faire : dequoy ledit Seigneur fut mal content, craignant que cela amenast plustost le Pape à la guerre, ne le voulant avoir pour ennemy, & luy suffisoit assez d'avoir l'Empereur pour tel. Parquoy le Roy depescha (comme j'ay dit) le Seigneur de Lautrec, frere du Mareschal de Foix, pour se retirer à Milan, auquel lieu arrivé, il fait cruellement mourir Palvoisin, (a) duquel j'ay cy devant fait recit, homme de grande autorité, ayant xxv mille ducats de rente au Plaisantin & Parmesan, pour l'occasion seule que j'ay prédite, sans y avoir (à ce qu'on disoit) autre chose averée contre luy; il donna sa confiscation au Mareschal de Foix son frere; ce qui fut mal digéré, & mal contenta plusieurs personnes, qui pour ceste occasion se revolterent, parce qu'il estoit allié de tous les plus grands du pays, & mesme du Pape Leon: plusieurs des juges ne furent d'avis

(a) Nous ignorons pourquoi l'Abbé Lambert appelle Théodore ce Pallavicin, après l'avoir nommé d'abord Christophe, comme le fait du Bellay. Guichardin l'appelle également Christophe.

170 MÉM. DE MESS. MART. DU BELLAY.

de le faire mourir, veu que c'estoit sa premiere faute : mais bien l'envoyer en France ; c'eut esté un hostage pour divertir plusieurs de se revolter, & leur donner envie de faire service au Roy, esperans par ce moyen d'obtenir sa grace : & peu de Senateurs voulurent signer la sentence de mort.

Fin du premier Livre.

M É M O I R E S
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.
S E C O N D L I V R E .

S O M M A I R E

*Contenant les évènements arrivés depuis 1521,
jusques en 1525.*

LE Pape & l'Empereur entreprennent de rétablir François Sforce. Prosper Colonne & le Marquis de Pescaire, leurs Généraux, font de rapides conquêtes, battent l'armée Françoisise à la journée de la Bicoque; se rendent maîtres de presque tout le Milanès, & surprennent Gènes. Lautrec qui n'avoit été malheureux, que parce qu'on l'avoit laissé sans argent, retourne à la Cour pour se justifier. Semblançai, Surintendant des Finances, est la victime de l'avarice de Louise de Savoye, mere du Roy. Adrien VI est élu Pape à la recommandation de l'Empereur. Le Connétable

de Bourbon se laisse gagner par ce Prince, & quitte la France. Sa désertion empêche que le Roy ne se mette à la tête de son armée. Il en donne le commandement à l'Amiral de Bonnivet, qui, faute d'argent, n'est pas plus heureux que Lautrec. Henry VIII déclare la guerre à la France. Ses troupes unies à celles de l'Empereur, font une invasion en Picardie, où elles brûlent Roye & Mondidier, pendant que les Espagnols reprennent Fontarabie. Le Comte Guillaume de Furstemberg se jette en Bourgogne à la tête d'un gros corps de Lansquenets; mais il est repoussé par le Duc de Guise. Le Connétable de Bourbon & le Marquis de Pescaire viennent mettre le siège devant Marseille, & ils le levent avec précipitation, dès qu'ils apprennent que le Roy marche à eux avec une nombreuse armée. François I passe les Monts; se rend maître de Milan & de plusieurs autres places. Assiège Pavie, où se donne la malheureuse bataille, où il est fait prisonnier.

EN ce temps, la Ligue entre le Pape Leon & l'Empereur, estoit du tout jurée & confirmée, en laquelle entrerent le Seigneur Federic de Gonzague, Marquis de Mantouë, & les Florentins: & par commun consente-

ment avoient élu pour chef de ladite Ligue le Seigneur Prospere Colonne, Baron Romain, lequel avoit esté surpris, comme avez entendu par le precedent livre, en l'an mil cinq cens quinze, dedans Ville-franche. Gonzague, Marquis de Mantoue, avoit esté nourry en sa jeunesse en la Cour du Roy Louis douziesme de ce non, & le Roy François venant à la couronne, luy donna cent hommes d'armes, desquels il feit Lieutenant l'Escuyer Boucar, nommé du Refuge : Boucar voulut commander à cette compagnie, disant que le Marquis n'avoit que le tiltre & honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commander, & mesme pourveut à l'enseigne & au guidon. Le Marquis trouva cela de mauvaise digestion, toutesfois le dissimula, puis quand il veit le temps que le Pape & le Roy estoient en amitié, demanda congé au Roy d'accepter du Pape l'honneur qu'il luy offroit, de le faire Gonfanonnier (a) de l'Eglise, chose que le Roy luy accorda. Puis voyant l'occasion qui se presenta, d'autant que le Pape se declara ennemy du Roy, il renvoya au Roy son ordre, & fut fait General de l'Eglise. L'Empereur ordonna le Seigneur de Ferrand d'Avolos, Marquis de Pesquaire, pour se venir

(a) Gonfalonnier.

joindre aux deffusdits, avec les quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples. En ce mesme temps, arriva le Seigneur Hieronime Adorne (a), lequel amena trois mille Espagnols, nouvellement descendus : tous lesquels, avec leurs forces s'assemblerent à Bologne la Grasse, où ils conclurent de marcher à Parme, laissant le Marquis de Pescaire (b) avec trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied sur les confins du Mantoüian, pour favoriser quatre mille Lansquenets, & deux mille Grisons, qui venoient à leur service, craignans que les Venitiens leur empeschassent le passage par leurs destroits.

Lautrec adverty que l'armée de l'Empereur prenoit le chemin de Parme, y envoya le Marechal de Foix, son frere, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, & si peu d'hommes qu'il put trouver promptement, auquel lieu il trouva le Seigneur Federic de Bozzolo, avec deux mille hommes de pied Italiens, & le Seigneur de Pontdormy, avec sa compagnie de cinquante lances, & les cent hommes d'armes Escossois, estans sous la charge du Seigneur d'Aubigny, conduite par le Capitaine Lucas, son

(a) Adorne.

(b) Pescairo.

Lieutenant : & la compagnie de Philippe Chabot, Seigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduite par le Capitaine Paris, Gentilhomme de Dauphiné, son Lieutenant, homme de bonne reputation : celle du Capitaine Louys d'Ast, de soixante hommes d'armes, celle du Comte de S. Pol, de trente hommes d'armes, & le Seigneur Jean Hieronyme de Chastillon, & le Comte Ludovic de Belle-joyeuse (a), ayans charge de gens de pied Italiens.

Les ennemis partans de Rege, où ils avoient fait sejour de six sepmaines, marcherent tous ensemble jusques à un torrent, à six milles de Parme, lequel separe le Duché de Milan d'avecques le territoire de Rege, qui est terre d'Eglise, sans courir les uns sur les autres. Les ennemis sejournerent sur ledit torrent environ quinze jours, au bout desdits quinze jours ils passerent le torrent, & entrèrent à main armée dedans les terres du Duché de Milan, qui fut la declaration de la guerre, puis vint loger l'armée de la ligue à mille & demy près de Parme, en un village appellé S. Martin, entre lequel S. Martin, & Parme, il y a une plaine nommée la Ghiara, en laquelle les inondations sont grandes

(a) Le Comte de Belgiofo.

en temps pluvieux, mais en temps sec il n'y a que beau sablon : est ladite Ghiara du costé de la citadelle, auquel se faisoient ordinairement des plus belles escarmouches qu'il est possible, tant à pied qu'à cheval : de ceste heure là, furent inventées les hacquebouzes (a) qu'on tiroit sur une fourchette. Ayant esté le camp de l'ennemy quelque temps à la Ghiara, le mercredi, jour de la decollation Saint Jean, firent leurs approches à la porte Ste. Croix, du costé de Milan, qui n'estoit pour l'heure que le Fauxbourg. Le jour ensuyvant, ils battirent laditte porte & autres deffences : le vendredy matin, ils mirent en batterie un grand nombre, tant de canons que doubles canons, dequoy ils firent telle diligence, qu'à midy il y eut breche de cinquante pas : à laquelle ils donnerent trois assauts, desquels ils furent repouffez, tant par la Gendarmerie, que par les gens de pied.

Il faut entendre, que du costé de la breche il n'y avoit point de fossé, & ne valoit rien

(a) Arquebuses à crochets. Nous observerons que l'Abbé Lambert dans son édition de du Bellay a supprimé ce qui concerne cette invention : au surplus ces sortes d'omissions sont si souvent répétées dans son texte, que pour ne pas ennuyer nos Lecteurs, nous ne ferons mention que de celles qui nous sembleront vraiment importantes.

la muraille : de sorte que la nuit ceux de dedans estans à leurs deffences , & ceux de dehors à la leur , les picques de ceux de dehors estoient vuës par ceux de dedans , & celles de dedans aussi par leurs ennemis , au droit de ladite breche. Parquoy advint qu'il entra tel effroy parmy nos gens de pied Italiens , que la plupart passa par la breche , & s'en alla rendre au camp des ennemis : tellement que de cinq ou six mille Italiens n'en demoura pas deux mille , mais les Capitaines y firent bien leur devoir. Le Mareschal , après avoir gardé environ l'espace de quinze jours la basse ville , ayant eu l'avis des Capitaines , fut conclu que la nuit elle seroit abandonnée , pour ne pouvoir plus endurer la fatigue du jour & de la nuit. A ces causes , la nuit du samedi , après avoir retiré dedans la ville toute l'artillerie , & autres choses qui leur pouvoient servir , une heure avant le jour , ils se retirerent dedans la ville , laissant à la breche un Capitaine d'harquebousiers qui estoit au Seigneur Federic , jusques à ce qu'un chacun fut retiré : ce Capitaine voyant qu'il estoit temps de faire sa retraite , usa d'une grande ruse , pour n'estre suivy : car à tous ses harquebousiers il fait couper un bout de leur corde allumée , & leur fait

coucher ladite corde sur le rempart , aux lieux où ils avoient accoustumé de faire leur garde , & par intervalles : de sorte que nos ennemis pensans encore nos gens estre à leurs gardes accoustumées , n'en eurent cognoissance qu'il ne fust une heure de jour : par ce moyen , ceux qui estoient dedans , eurent tout le loisir de pourveoir à leurs affaires.

Les ennemis , après avoir eu cognoissance de la retraite de nos gens dedans la ville , passerent leur artillerie par la breche mesme où ils avoient esté repoussez , & feirent leurs approches de la ville en plain midy : car les maisons du fauxbourg leurs servoient de gabions , & assirent leur artillerie du costé du pont , où ils ne feirent grande breche , pour ce jour : mais le Capitaine Lucas , y fut tué d'un coup de canon. Finablement les ennemis voyans l'obstination de ceux de la ville , & estans advertis que M. de Lautrec approchoit avecques son armée , en laquelle estoient vingt mille (a) payes de Suiffes , le lundy matin après avoir tiré encore quelques coups de canon , retirerent leur artillerie , & s'en allerent à deux mille loing de Pau (b).

(a) C'est-à-dire vingt mille Suiffes effectifs. (L'Abbé Lambert dit douze mille.)

(b) Du Pâ.

Lautrec qui marchoit avecques les Suiffes, & sept ou huit cens hommes d'armes, & quelques bandes de gens de pied François, qu'il avoit levez par cy par là, & l'armée des Venitiens, qui estoient cinq cens hommes d'armes à leur mode, & sept ou huit mille hommes de pied, se mist à suivre l'ennemy. Mais il s'arresta à battre un chasteau nommé Roquebanque, où il fut deux ou trois jours, ce qui donna loisir aux ennemis de reprendre leurs esprits, tant qu'ils passerent le Pau : ce qu'ils n'eussent pas fait si Lautrec les eust suivy chaudement.

Au reste, le Seigneur de Lautrec manda le Mareschal de Foix pour se venir joindre avecques luy, à tout ce qu'il avoit d'hommes : lequel ayant abandonné Parme, sans garde, peu de jours après les habitans se mirent entre les mains du Pape. Le Mareschal de Foix vint passer le Pau vis à vis de Cremonne, où il trouva nostre armée : estans les deux freres unis ensemble, ils vindrent loger à Bourdelene, à deux mille près du camp des ennemis, qui estoient logez à Rebec, près un chasteau appellé Pont-Ivi, appartenant aux Venitiens, à sept milles de Cremonne : & est ledit Rebec sur un Ruiffeau qui separe le Duché de Milan du pays des Veni-

tiens. Le chasteau de Pont-Ivy est de là le ruisseau, sur un haut, duquel on voyoit tout le camp de nostre ennemy : & qui le fust allé combattre audit lieu de Pont-Ivi, où il sejourna deux jours, & nostre camp autant audit Bourdelene, il estoit impossible à nostre ennemy de se jetter en bataille, qu'à coups d'artillerie, on ne l'eust mis en desordre du chasteau. On pensoit le troisieme jour les aller combattre, mais la tardiveté de nos chefs, fut cause de les nous faire perdre : car le jour que Lautrec les esperoit combattre, ils deslogerent ; parquoy ledit sieur de Lautrec alla loger ce-dit jour à Rebec, duquel lieu l'ennemy estoit deslogé. Le lendemain il suivit ledit ennemy & alla loger à un mille près de son camp, qui estoit logé en un fort nommé Ostienne (a), au Marquisat de Mantouë. Le jour ensuivant, Lautrec, esperant attirer les ennemis hors de leurs fortifications, leur presenta la bataille : laquelle ne voulans accepter, pour n'estre le jeu party (b), ne bougerent de leur fort,

(a) Ossiglia, château de Lombardie au Duché de Mantoue, sur le Pô, vis-à-vis de Revère, aux confins du Ferrarois, à vingt milles de Mantoue, au levant, & à douze de la Mirandole, vers la Trémontane.

(b) Pour n'estre le jeu égal.

quelque escarmouche qu'on leur eust fceudresser : quoy voyant ledit Seigneur de Lautrec, il retourna loger à Rebec ; je ne sçay quelle occasion le meut, sinon qu'on disoit qu'il luy devoit suffire d'avoir jetté l'ennemy hors du Duché de Milan.

A Rebec sejourna nostre camp sept ou huit jours ; cependant la Toussainds approchoit, les nuicts devenoient longues, pluvieuses & froides : de sorte que nos Suisses s'ennuyèrent, & s'en allerent sans congé, s'excusans sur la faute de la paye ; & de vingt mille (a) payes que nous avons, n'en demeura qu'environ quatre mille ; vray est qu'ils estoient pratiquez par le Cardinal de Medicis, cousin du Pape. De Rebec fut envoyé le Seigneur du Pontdormy avecques sa compagnie, & celle du Duc de Gennes, dont estoit Lieutenant le Comte Hugues de Pepolo, & environ mille ou douze cens hommes de pied, & deux fauconneaux pour garder le passage à quelque nombre de Suisses qu'emmenoit le Cardinal de Medicis, (qui depuis a esté le Pape Clement) & le Cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloient garder, est une riviere au pays des Venitiens,

(a) Ici l'Abbé Lambert convient qu'il y en avoit vingt mille.

tirant vers le Lac d'Isse (a) : lequel passage fut gardé par deux ou trois jours, & (1) puis forcé par le quartier que gardoient les gens du Comte Hugues de Pepolo. Cela forcé, se retira le Seigneur du Pontdormy en une petite ville appartenant aux Venitiens, où il sejourna deux jours, puis se vint rendre au camp de M. de Lautrec, lequel il trouva encore audit lieu de Rebec. Les Suiffes qui nous avoient abandonnez, s'en allerent joindre avecques Prospere Colonne, lequel estoit (comme j'ay dit) Chef de la ligue. Lautrec voyant son armée diminuée, & celle de nos ennemis renforcée de nos gens mesme, delibera de faire fortifier les passages de la riviere d'Adde, & envoya à Milan pour faire relever les bastions & rempars autresfois faits par le Duc de Bourbon. Estant les Imperiaux arrivez sur ladite riviere d'Adde, ils chercherent moyen de trouver passage ; mais enfin Francisque Moron, Milanois, nepveu de Hieronyme Moron, & quelques autres Capitaines cognoiffans le pays, allerent trouver la riviere de Bembre (b), qui est une petite riviere descendante du Bergamasque, & tombe à Vaure dedans la riviere d'Adde : auquel lieu de Vaure ils trouverent quelques

(a) D'Isria.

(b) Bembro.

batteaux cachez dedans les rozeaux, avecques lesquels ils passerent deçà l'eau le nombre de trois ou quatre cens hommes; lesquels trouvant le Comte Hugues de Pepolo, Boulonois, qui avoit la garde de par le Seigneur de Lautrec de ce passage, le forcerent & mirent à vau de route : & y furent tuez le Capitaine Chardon, ayant charge de cinq cens hommes, & Gracian de Lucé ayant pareille charge.

Lautrec adverty de ladite route (a), craignant qu'ils ne gagnassent Milan, se retira à Milan en toute diligence, laissant bonne garnison dedans Cremone. Estant arrivé, il departit les gardes, en esperance d'y attendre le secours qui devoit venir de France; & desja estoit le mois de Novembre mil cinq cens vingt & un. Le Seigneur Prospere ayant passé l'Adde, & adverty que le Seigneur de Lautrec s'estoit retiré dedans Milan, & qu'il faisoit relever les bastions en grande diligence, delibera de le suivre, & vint loger en une Abbaye à quatre milles près de Milan, nommée Cheraval, sur le chemin de Lodi : auquel lieu estant logé, estoit incertain de ce qu'il avoit à faire, sentant un si grand nombre d'hommes dedans la ville. Sur ladite in-

(a) Déroute.

certitude, luy fut amené un villain qui sortoit hors de Milan, pris au guet du Marquis de Mantouë, lequel estant devant Prosper & les autres Capitaines, declara avoir esté envoyé de la part de quelques partisans Imperiaux qui estoient dedans la ville, devers Hieronyme Moron, pour leur faire entendre que s'ils vouloient marcher droit, ils estoient assurez qu'ils entreroient dedans Milan; mais où ils voudroient temporiser, & que les François eussent loisir de se reconnoistre, il n'estoit en leur puissance de les sçavoir chasser. Ces choses entendues par les Chefs, le vendredy vingt-troisieme de Novembre, fut conclu que le Marquis de Pesquaire, avecques les bandes Espagnolles, desquelles alors il avoit la charge, marcheroit droit à la porte Romaine, pour y arriver à Soleil couché. Or avoit l'armée Venitienne, dont estoit Capitaine-General le Seigneur Theodore Trivulce, la garde de ladite porte & du fauxbourg; auquel lieu estant arrivé, ledit Marquis de Pesquaire, prenant douze cens hommes pour faire la pointe, donna de teste droit à un bastion commencé par les Venitiens, qui n'estoit encore en deffence, dont ils entrèrent en tel effroy, qu'ils s'en allerent sans combatre à

vau de route, abandonnans leurs gardes & fortifications. Theodore Trivulce, Chef de l'armée de la Seigneurie, qui estoit au liſt malade, se leva & marcha droit aux ennemis, avecques si peu d'hommes qu'il put recouvrer, pour soustenir l'effort, pensant estre suivy; mais la nuit n'eut point de honte; parquoy estant trop foible, il fut renversé & pris prisonnier, dont il fut depuis racheté par dix mille escus: pareillement y furent pris le Seigneur Jules de Saint-Severin, & le Marquis de Vigeve (a).

Lautrec voyant l'armée Venitienne avoir abandonné le fauxbourg sans combatre, se retira avecques le reste de son armée en la place devant le chasteau: puis voyant n'y avoir ordre de garder la ville, estant perdu ledit fauxbourg, delibera se retirer, prenant le chemin de Come pour approcher près des Suiffes, attendant le secours qui devoit venir de France; mais avant que de partir, il laissa dedans le chasteau pour Capitaine, le Seigneur de Mascaron, Gascon: l'Evesque de Conserans qui n'eut moyen de suivre les autres, y demeura, & cinquante hommes d'armes, & six cens hommes de pied François. Le Cardinal de Medicis suivant le Marquis

(a) Vigevano.

de Pesquaire avecques l'armée du Pape, entra dedans Milan environ le point du jour, où il se feit un butin inestimable : car dix jours entiers il n'y eut ordre pour commandement qui se fit de faire cesser le sac.

Estans les Imperiaux & Papistes Seigneurs de la ville de Milan, ils aviserent le moyen de pouvoir achever leur guerre. Après toutes choses debattues, ils conclurent qu'il falloit divertir les Suiffes de l'alliance de France ; & pour cest effet, despescherent devers eux l'Evesque de Veronne, de la part du Pape, & autres Ambassadeurs de la part des Milanois. Ceux-cy arrivans aux confins des pays des ligues, les Milanois ne voulurent passer outre sans sauf-conduit, mais l'Evesque de Veronne, sans aucune feureté, y alla, dont mal luy print : car les Suiffes le meirent en prison fermée, pour estre venu dedans leurs pays, allié des François, sans avoir sauf-conduit. Cependant Lautrec print le chemin de Come, & pouvoit avoir en sa compagnie cinq cens hommes d'armes, & quatre mille Suiffes, & peu d'autres gens de pied : & les Venitiens quatre cens hommes d'armes à leur coustume, & six mille hommes de pied, & sans grand bagage. Environ le point du jour il arriva à Come, où tout

le camp logea; le lendemain les quatre mille Suiffes qui nous estoient demeurez, se retirerent en leur pays. Lautrec, avecques toute la gendarmerie, print le chemin de Lec (a), où il passa la riviere, pour aller mettre la dite gendarmerie en garnison au pays des Venitiens, laissant le Seigneur de Vandenesse, frere du Mareschal de Chabannes, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chef dedans Come, & avecques luy le Capitaine Bouvet, qui avoit cinq cens hommes de pied François.

Les ennemis suivans nostre armée assiegerent Come, où après avoir fait batterie de dix ou douze jours, & le Seigneur de Vandenesse voyant la place n'estre tenable, feit composition avecques le Marquis de Pesquaire, Lieutenant audit siege pour l'Empereur, par laquelle les soldats s'en devoient aller bagues sauves, chevaux & harnois, la lance sur la cuisse, & estre conduits à seureté jusques au pays des Venitiens. La composition faite & signée, leur fut dit de la part dudit Marquis, que les soldats se retirassent

(a) Leco, petite ville d'Italie, au Duché de Milan, à l'endroit où l'Adda fort du lac de Côme; avec un château sur la frontière de l'Etat de Venise & du Bergamasque, à neuf ou dix milles de Côme.

en leurs logis pour trouffer leurs bagages, & qu'il mettroit des Capitaines Espagnols à la breche, à ce qu'ils ne fussent en rien offencez. Une heure après estans lefdits soldats en leurs logis, entrerent les ennemis dedans, & sacagerent tant les gens de guerre que les citadins, lesquels estoient compris en ladite capitulation. Après le sac executé, y entra le Marquis de Pesquaire, feignant estre marry de ce qui estoit advenu, & fait rendre aux soldats quelque partie de leurs biens; mais la pluspart s'en allerent à pied, & sans bagage. Partant de là le Seigneur de Vandenesse, & estant arrivé au lieu où estoit Mgr. de Lautrec, par sa permission envoya un cartel au Marquis de Pesquaire, par lequel luy faisoit entendre que faussement il luy avoit failly de foy : & qu'au cas qu'il voulust dire le contraire, il le luy maintiendrait les armes au poing. Le Marquis fit responce, que si ledit Seigneur de Vandenesse vouloit maintenir que par son sceu ou commandement ledit sac fust advenu, il avoit menty. Ils entrerent en plusieurs cartels les uns contre les autres, & estoit parrain du Seigneur de Vandenesse le Seigneur du Pontdormy; mais avant que la querelle fust vuidée, M. de Vandenesse fut tué à la retraite de l'Amiral

de Bonnivet , près de Romagnen (a). |

Peu de jours après , les Venitiens s'ennuoyerent de si longtems soustenir nostre armée en leurs terres , vivant à discretion : parquoy fut deliberé que toute la gendarmerie deslogeroit , pour se trouver en un jour dit , en deux bourgs environ dix milles de Cremone ; ce qui fut fait. Or est-il que ceux de Cremone , ayans opinion que nostre armée eust esté toute deffaite à Milan , s'estoient revoltez , & avoient mis les armes Imperiales sur leurs portes. Lautrec de ce adverty , delibera de faire diligence de la reprendre , par le moyen du chasteau , lequel tenoit encore pour nous ; estoit dedans pour Capitaine , Janot d'Herbouville , Seigneur de Bunou : dedans la ville n'avoit que gens rassemblez , & peu de gens de guerre , toutesfois ils avoient fait quelque remparts & trenchées devers la ville , pour brider le chasteau ; où il fut mis environ cent cinquante hommes d'armes à pied , avecques trois cens archers , lesquels entrerent par le chasteau , qui furent par ceux de la ville vigoureusement repoussez. Depuis se preparans pour donner nouvel assaut , les ennemis s'estonnerent & demanderent compo-

(a) Romagnano.

tion de leur en aller bagues fauves : ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroient deux heures après, comme ils feirent. Entra le Seigneur de Lautrec en la ville, accompagné environ de cinq cens hommes d'armes, armet en teste, avecques laquelle compagnie il se logea dedans la ville. La diligence que fait Mgr. de Lautrec fut profitable; car s'il eust attendu vingt - quatre heures, les ennemis y fussent venus les plus forts.

Après avoir sejourné trois ou quatre jours à Cremone, Lautrec despescha le Marechal de Foix, son frere, pour venir en France devers le Roy, luy faire entendre les affaires de par delà, lequel Marechal trouva le Roy à Compiègne : ce fait, Lautrec envoya gens à Pisqueton (a), qui tenoit encore pour nous. Vous pouvez entendre que dès que nous eusmes perdu Milan, ceux qui paravant nous faisoient bon visage, tournerent tous leurs robbes : parquoy Lautrec advisa à partir sa gendarmerie pour la soulager, attendant le secours de France. Dedans Cremone il laissa le Marquis de Saluffes, Michel Antoine, Chef, avecques sa compagnie, de cinquante hommes d'armes, & la compagnie

(a) Pisfigithone.

du Marechal de Foix de cent hommes d'armes, & quelques gens de pied Italiens, de ceux du Seigneur de Bozzolo : il envoya pareillement quelques compagnies de Gendarmes dedans les terres dudit Seigneur Federic; puis depescha ledit Federic de Bozzolo, pour essayer à reprendre Parme, qui s'estoit revoltée, ainsi qu'avez cuy; mais ce luy fut chose impossible à faire, parce que les Papistes y avoient desja pourveu.

Sur ces entrefaites, Prospere Colonne, qui s'estoit retiré dedans Milan avecques toutes les forces, adverty qu'Alexandrie estoit demourée en garde aux citadins, y alla, luy ayant la faveur des Gibelins : arrivé audit lieu, les habitans sortans à l'escarmouche par la menée desdits Gibelins, furent repouffez de sorte que les Espagnols y entrerent pesse-messe. Semblablement ceux de Pavie, ayans pour garnison en leur ville la compagnie de M. de S. Pol, leur feirent entendre qu'ils eussent à se retirer, autrement qu'ils n'auroient moyen de les sauver qu'ils ne fussent saccagez : ce que firent ceux de ladite compagnie, n'estant la force pour eux, & se retirerent en Ast (a).

En ce temps, le Pape Leon ayant nou-

(a) Dans le Comté d'Ast.

velles de la perte (a) que les François avoient faite de la ville de Milan, en print telle joye, qu'un catterre & une fievre continue en trois jours le firent mourir : il fut bien ayse de (2) mourir de joye. Incontinent le Roy despescha le Cardinal de Bourbon, & le Cardinal de Lorraine, pour aller à Rome en poste, à l'élection d'un autre Pape ; mais par les chemins furent advertis que l'élection estoit faite du Pape, qui se nomma Adrian (3), natif de Louvain, qui avoit esté maistre d'escole de l'Empereur, lequel, lors de sa promotion au Papat, estoit absent de Rome, & estoit en Espagne ; parquoy lesdits Cardinaux revindrent demi-chemin : aussi le Cardinal de Medicis qui estoit Legat en l'armée de l'Eglise, ayant eu les nouvelles de la mort du Pape, son cousin, après avoir licentié son armée, se retira à Rome.

L'autrec ayant pourveu à Cremone avecques deux cens hommes d'armes, se retira au pays des Venitiens, auquel lieu il fut bien receu, pour la bonne fortune qu'il avoit eu d'avoir recouvert Cremone ; mais au bout de

(a) Ceux qui voudront comparer ce récit de la mort du Pape Léon, avec celui que l'Abbé Lambert prête à du Bellay, sentiront combien le texte original a perdu entre ses mains.

dix jours, ayant nouvelle de ce qui estoit advenu, tant à Alexandrie qu'à Pavie, ils s'ennuyèrent, comme amis de fortune, de soutenir mondit Seigneur de Lautrec en leurs terres; & luy firent dire qu'il eust à se retirer, & que leur pays ne le pouvoit plus soutenir; ce qu'il fut contraint de faire, & se retira à Cremone. Après la mort du Pape Leon, Francisque (a) Marie, lequel alors estoit bien pietre, pour avoir esté par les François (comme j'ay dit) spolié du Duché d'Urbin, à la faveur dudit Pape Leon, assembla, tant pour la bonne amitié que luy portoyent les gens de guerre, estant bon Capitaine, que pour la haine qu'on portoit audit Pape Leon (lequel après tant de bienfaits qu'il avoit receu des François, s'estoit déclaré contre le Roy) jusques au nombre de cinq ou six cens hommes de guerre sans soulde, & marcha audit Duché d'Urbin, lequel en peu de jours il conquist, & l'a gardé jusques à maintenant.

Le Seigneur Prospere, Capitaine general de la Ligue, & Hieronyme Moron, Ambassadeur de Francisque Sforce, pour la querelle duquel se faisoit laditte guerre, se voyans abandonnez de l'armée de l'Eglise, qui estoit leur bras droit, tant pour les hommes

(a) De la Rovere.

de cheval que pour l'argent, adviserent qu'il failloit trouver moyen de conserver ce que desja ils avoient conquis : pour à quoy satisfaire, convenoit avoir deniers. Comme l'hyver estoit venu, pendant lequel ils n'avoient besoin de si grosse armée, pour eux soulager de despense, ils donnerent une paye aux Suisses, & les licencierent : aux gens de pied, Grisons & Italiens, firent le semblable : quand à la Cavalerie, laquelle auparavant avoit esté entretenue des deniers du Pape, ils l'envoyerent avecques le Marquis de Mantouë vivre sur le Plaisantin & le Parmesan à discretion. Aussi firent ils leurs gens de pied, tant Espagnol que Lansquenets, parmy les chasteaux & autres places estans en leur obeïssance, retenans seulement dedans Milan peu de gens, pour garder les faillies de ceux du chasteau. Moron, pour trouver le moyen d'avoir deniers, avoit introduit un Augustin nommé Frere André de Ferrare, lequel estant excellent en éloquence, persuada tant par ses preschemens & sermons, qu'il meit en l'oppinion du peuple de Milan, *que l'ire de Dieu estoit tombée sur les François* : de sorte que qui n'avoit que deux escus en portoit un libéralement pour contribuer à la guerre. Avoit

promis Moron , audit frere André, de le faire Archevesque de Milan, toutesfois il ne luy tint promesse.

Je vous ay desja dit comme le Marechal de Foix estoit allé devers le Roy, lequel il trouva à Compiègne : & après luy avoit fait entendre par le menu l'estat de ses affaires d'Italie, le Roy ordonna le Bastard de Savoie , Grand-maistre de France , le Marechal de Chabannes, le Seigneur de Galeas de S. Severin son grand-escuyer, & le Seigneur de Montmorency pour aller en Suisse, faire levée de seize mille hommes de pied , & les conduire au Duché de Milan, au secours du Seigneur de Lautrec.

Pendant que ces choses se faisoient en Italie, la Picardie n'estoit en repos. Vous avez ouy par cy devant l'ordre que le Roy avoit mis en sa frontiere de Picardie, à son retour de Valenciennes : aussi ne devez ignorer que tout l'hyver se faisoit la guerre par toutes les garnisons dudit pays, aujourd'huy au profit des François, autre jour au profit des Bourguignons. Entre autres entreprises, le jour de Nostre Dame de Mars, mil cinq cens vingt & un, avant Pasque, douze cens Lansquenets partans de la garnison d'Arras, passerent la riviere d'Othie, près Dour-

lens, & vindrent piller Bernaville, & autres villages circonvoisins. Ceux de la Compagnie de Mgr. de Vendosme, qui estoit en garnison audit Dourlens, dont estoit chef le Seigneur d'Estrée, advertis du passage desdits Lansquenets, environ minuit monterent à cheval, pour les attendre au passage de la riviere à leur retraite, ayans avecques eux trois cens hommes de pied sans soulde: encore qu'en ladite Compagnie ils ne fussent que trente hommes d'armes, & environ cinquante archers, se confians à leursdits gens de pied, qui promettoient combattre: & ayans trouvé les ennemis desja repassez l'eau, delibererent les charger: ce qu'ils firent si furieusement qu'ils les rompirent. A ceste charge furent tuez des nostres, le Seigneur de Ricamé, & le Bastard de Dampont, & le cheval du Seigneur d'Estrée, chef de l'entreprise: ceux du Seigneur Martin du Bellay, du Seigneur de Coquelet, & du Seigneur de Leal y furent aussi tuez; après laquelle charge nos gens pensoient estre suivis de leurs gens de pied, mais ce fut au contraire, car ils s'en estoient fuis sans combattre: parquoy au lieu de recharger ils furent contrains de tenir bride. Si est-ce qu'ils leur feirent abandonner le butin, & des

Lansquenets y moururent cent cinquante, tant à ladite charge que sur leur retraite, & entre autres un de leur principaux Capitaines. Mais les ennemis après s'estre retirez à Arras, mal contens de leur mauvaise fortune, conclurent de se venger, & venir surprendre la ville de Dourlens, estant despourveuë d'hommes ; car il n'y avoit un seul homme de pied : & pour cest effet, le Comte de Bures, Lieutenant general de l'Empereur en ses pays bas, assembla toutes les gardes de la frontiere, tant de cheval que de pied, avec six pieces d'artillerie, & arriva à Dourlens le samedi 19 de Mars, environ demie heure devant le jour : il vint camper au dessus de la ville, où de present est le chasteau, du costé devers Amiens ; esperant que ceux de la garnison estans en si petit nombre, ne se voudroient opiniastres d'attendre le canon. Mais ayans desja fait une folie, de charger douze cens Lansquenets, ils en voulurent encore esprouver un autre avecques vingt-cinq homme d'armes qui estoient : laquelle opiniastreté voyant iceluy de Bures, il planta son artillerie, & fit batterie près la Tour Corniere, qui regarde devers Auchy-le-chasteau, puis après fit donner un assaut de tous costez, tant par eschelles

qu'autrement. Mais Dieu fut si favorable aux assiegez, que les ennemis furent repouffez, à l'ayde des habitans : & demeura bon nombre desdits ennemis morts dedans le fossés. Pendant cela Mgr. de Vendosme qui estoit à Amiens envoya le Comte de Saint Pol son frere à Abbeville, pour faire marcher deux mille Suiffes qui estoient là en garnison, lesquels Suiffes refuserent de marcher, quelque persuasion que le Comte leur sceut faire, parquoy par après furent cassez & renvoyez en leur pays, aussi pour faire marcher mille hommes qui estoient à Hedin, sous la charge de Hutin de Mailly, & de la Barre; il manda la Gendarmerie qui estoit à Montreul, à Corbie, à Peronne, & autres lieux, deliberant de lever le siege des Bourguignons, (a) ou de combattre : dequoy les Bourguignons advertis, la nuit qui approchoit, n'ayans rien proffité, il se retirerent droit à Arras avecques leur courte honte; laissant les eschelles dedans les fossez de Dourlens. Ceux (b) de Paris voyans le ha-

(a) Du Bellay désigne ici les Impériaux par l'ancien nom de Bourguignons.

(b) Depuis ces mots . . . Ceux de Paris, &c. il y a une demi page in-folio du Texte de du Bellay, dont l'Abbé Lambert n'a point fait usage dans son édition.

zard où Dourlens avoit esté par faute d'hommes, souldoyèrent mille hommes pour mettre dedans, desquels eurent la charge le Seigneur de Bourbarré, & le Capitaine Saufeuse, sous le Seigneur de Lorges. Or pour vous faire entendre l'occasion principale qui mût les Bourguignons de ne donner l'affaut, fut que l'entreprise s'estoit faite pour venger l'outrage fait aux Lansquenets le mardy precedent, où ils avoient perdu des gens de bien : parquoy les Wallons vouloient que lefdits Lansquenets donnassent l'affaut, dont sourdit une mutinerie entre eux. Les assiegez se voyans hors d'esperance de secours, sinon des Suiffes, afin de temporiser, & cependant reparer leurs portes & une saillie d'eau, envoyerent par fausconduit le Capitaine Montbrun dehors pour parlementer, non pas pour rien conclure, mais les amuser & veoir ce qu'il pourroit congnoistre de leur deliberation, & sentir s'ils avoient vivres pour sejourner, & suivant cela se gouverner. Mais estant ledit Montbrun sur son retour, sans rien avoir conclu, la mutinerie survint ; parquoy en se retirans emmenerent ledit Montbrun & autres ses compagnons à Arras ; où estans arrivez ceux de la ville & Wallons entrerent en opinion qu'avions ca-

pitullé à Dourlens, & que ledit Montbrun & autres avoient esté baillez par nous en ostage, & forcerent le logis où ils estoient pour les avoir entre leurs mains, de sorte que les Lansquenets qui estoient logez en la cité, furent contrains de se mettre en armes pour les mettre en liberté.

Environ la fin d'Avril ensuivant, mil cinq cens vingt-deux, Mgr. de Vendosme adverty de plusieurs chasteaux qui estoit entre Aire & Betune, lesquels faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontiere, assemblea ses garnisons & ses forces pour les aller raser : & fist son assemblée à Mouchy le Cayeu, pres de Saint Pol. Le Seigneur de Telnigny, Seneschal de Rouergue, venant de Montreul avecques sa compagnie, où il estoit en garnison, pour se trouver audit Mouchy le Cayeu, passant près de Hedin, rencontra de cas fortuit deux ou trois cens hommes de pied Bourguignons, qui venoient de courir en France, avecques butin, lesquels il chargea de sorte qu'ils furent tous pris ou tuez. Mais à ladite charge, le Seigneur de Telnigny fut blessé en l'espaule, d'un coup d'arquebouze, duquel il mourut peu de jours après à Hedin : & n'y eut homme des siens ny blessé ny tué que luy, ce qui fut un grand dommage, par ce

qu'il estoit gentil Chevalier & homme fort experimenté. Mgr. de Vendosme executant saditte entreprise , print les chasteaux de Dienal, de Divion, de Brueil, & plusieurs autres petites place aux environ de Betune, tirant à Arras: puis après les avoir rasées, se retira à Doulens.

Audit lieu de Doulens, le Seigneur de Vendosme eut nouvelles comme le Roy d'Angleterre dresseoit son armée à Douvres, pour faire descente à Calais : & mesme qu'il y avoit un heraut par les chemins pour defier le Roy. Parquoy mondit Seigneur de Vendosme incontinent depescha en poste Martin du Bellay, afin d'en advertir le Roy qui estoit à Lyon, pour favoriser l'armée qu'il avoit envoyée en Italie, sous la charge (comme j'ay dit) du Bastard de Savoye, Grand-maistre de France, du Mareschal de Chabannes, & du Seigneur de Montmorency. Fondonoit le dit Roy d'Angleterre ses deffiances (a), sur-ce qu'il se disoit estre juge arbitraire des querelles qui pourroient survenir entre le Roy & l'Empereur Charles d'Autriche, & qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuse-roit les traittez par luy mis en avant, comme arbitre de leur differend. Si disoit il que l'an precedant, par le deffaut du Roy, lors qu'il

(a) Ses défis.

estoit devant Valenciennes , & les Ambassadeurs d'Angleterre estans là envoyez de sa part (4) pour moyenner la paix, elle n'avoit esté accordée; pour n'avoir voulu le Roy rendre Fontarabie, prise (à ce que disoit l'Empereur) depuis le traité de paix mis en avant. En ce temps, Soliman, Roy des Turcs, voyant tous les Princes Chrétiens en guerre, entreprit de mettre en son obeissance l'Isle de Rhode; ce qu'il fit, après l'avoir assiegée huit mois, par faute d'estre secourue des Princes Chrétiens.

Tandis que ces choses se faisoient en Picardie, le Seigneur de Lautrec estant adverty que le secours venant de France approchoit en toute diligence, fist assembler son armée qui estoit separée en plusieurs lieux, pour luy donner moyen de vivre. Il fit diligence de solliciter les Venitiens, à ce qu'ils eussent à preparer le second auquel ils estoient tenus par la ligue, afin qu'arrivans les Suisses, ils fussent prests de se jeter en campagne sans perdre de temps: & mesme manda ausdits Venitiens qu'ils eussent à prendre garde sur leurs limites, à ce que Hieronime Adorne, qui menoit six mille Lansquenets, pour le secours des Imperiaux, n'eut passage par leurs detroits. Mais ils firent si

mal leur devoir d'y pourveoir, que Hieronime avecques les Lansquenets passa à Bergame, devant qu'ils eussent mis gens ensemble pour l'empescher. Le Seigneur Prospere, se voyant venir sur les bras si grandes forces, n'ayant le moyen de tenir la campagne, delibera de fortifier Milan, & mesme de brider le chasteau, à ce qu'il ne put estre secouru par les nostres: & pour cest effect, fit du costé du parc de grandes trenchées doubles, avecques plusieurs plateformes par les endroits qui estoient necessaires. Estoiient lesdites trenchées deffenfables, contre les faillies que pouvoient faire ceux du chasteau, & du costé dont pouvoit nostre armée les venir assaillir, dedans lesquelles il meit une partie de ses forces: puis après avoir pourveu aux choses susdites, alla loger avecques le reste de son armée entre la riviere d'Adde & le Tefin: & envoya le Comte Philippe Tourniel dedans Novare. Il envoya pareillement le Seigneur Hector Viscomte dedans Alexandrie, avecques mille cinq cens hommes de pied, sans argent: mais ordonna que ceux d'Alexandrie les nourriroient à discretion. Puis envoya le Seigneur Antoine de Leve, Espagnol, Capitaine du premier esquadron de gensdarmes Imperiaux, homme bien experimenté, avecques mille Italiens, & deux mille Lansque-

nets , pour donner empeschement à Lautrec de repasser la riviere d'Adde , se voulant joindre au secours qui venoit de France. Ce fait , s'en retourna le Seigneur Prospere à Milan avecques le reste de son armée , qui estoit de douze mille hommes de pied , & de six à sept cens hommes d'armes , & de six ou sept cens chevaux legers : en deliberation de là attendre la furie de la descente des François. Puis estant le Seigneur Prospere adverty comme François Sforce , se disant Duc de Milan , & Hieronyme Adorne estoient passez les destroits des Venitiens avecques les six mille Lansquenets, dont cy dessus a esté parlé, leur manda qu'en toute diligence ils prinssent leur chemin par le Veronois & le Mantoïian, chose qu'ils pouvoient faire aisément par ce que l'armée Venitienne estoit desja jointe avecques M. de Lautrec au Duché de Milan.

Environ Quaresme-prenant , Lautrec adverty que le Mareschal de Chabannes , & le Bastard de Savoye avecques les Suiffes , estoient arrivez à Vimerquat , partit , & s'en vint joindre à eux à Monché : & de là avecques toutes lesdites forces , marcha droit à Milan , auquel lieu estant arrivé , se logea dedans le parc , pensant par le chasteau entrer dedans la ville : mais comme vous avez entendu cy dessus , Prospere y avoit pour-

veu par les tranchées qu'il y avoit fait. Lautrec estant arrivé dedans le parc, entra dans une maison, auquel lieu il assembla les Capitaines pour tenir conseil, & aviser ce qui estoit à faire pour secourir le chasteau : mais les ennemis mirent le feu en une longue coulevrine, estant plantée sur un Cavallier au bout des trenchées, vers la porte Vercellaise, laquelle donna dedans ladite maison, & du boulet le (5) Seigneur Marc Antoine Colonne, nepveu de Prospere eut une cuisse emportée, dont il mourut peu après, & le Seigneur Camille Trivulce, fils du feu Seigneur Jean Jacques Trivulce y mourut pareillement dudit coup : ce fut une perte insignie, pour la grande experience qu'avoit Marc Antoine au fait des armes, & la jeunesse dudit Camille, à laquelle on avoit esperance. Lautrec, le Grand-maistre & le Marechal de Chabannes, considerans n'y avoir moyen de secourir le chasteau, conclurent de se retirer à Cassan, à cinq milles de Milan, entre Pavie & Milan, en intention de rencontrer Francisque Sforce ; parce qu'ils furent advertis qu'il venoit par ce costé là, pour se joindre avecques ceux de Milan. En ce lieu estant notre camp logé, vint au service du Roy le Seigneur Jean de Medicis, parent du feu Pape Leon, qui amena trois

mille hommes de pied & deux cens chevaux, desquels les enseignes estoient noires, parce qu'ils portoient le dueil du feu Pape Leon, du vivant duquel il avoit tousjours esté au service de la Ligue contre le Roy.

A Cassan sejourna nostre armée, environ six semaines : durant ce temps Lautrec adverty que de l'autre costé de la ville de Milan venoit grand rafreschissement de vivres aux Imperiaux, depescha le Seigneur de Montmorency, & l'Escuyer Boucar qui avoit esté Lieutenant du Marquis de Mantouë, & depuis que ledit Marquis eut abandonné le service du Roy, avoit compagnie en garde, avecques cent hommes d'armes, & deux cens arquebouziers, pour rencontrer les fourrageurs, & rompre les moulins, s'ils en avoient le moyen. L'escuyer Boucar, à qui le Seigneur de Montmorency avoit baillé les coureurs, à sept ou huit milles de nostre camp trouvant les ennemis, sans advertir ledit Seigneur de Montmorency, qui menoit la troupe, les chargea, mais ce fut à son desavantage : car les ennemis l'ayans rompu, le renverserent sur les bras du Seigneur de Montmorency, lequel de loing le voyant venir à vau de route le long du grand chemin de Milan, jetta ses harquebouziers sur les deux ailles : puis s'ouyrit, craignant que les

fuyans ne les rompissent. Estans passez se referma , de sorte que les ennemis chassans à la file, à l'ayde des arcbouziers, furent deffaits : & furent amenez, le Lieutenant, l'Enseigne, & le Guidon, avec bon nombre d'hommes d'armes prisonniers en nostre camp, qui estoient des cent hommes d'armes de Dom Raimond de Cardone demouré à Na ples Vice-Roy.

Pendant ce temps, Lautrec ayant nouvelle que le Mareschal de Foix son frere venoit par le chemin de Gennes, avecques quelque gendarmerie, & quelques gens de pied qu'il amenoit de France : & qu'il n'estoit assez fort pour passer & se joindre avecques nostre armée, d'autant que les ennemis tenoient l'Omeline, depescha le Seigneur de Montmorency, avecques trois mille Suisses, mille hommes de pied Italiens, deux cens hommes d'armes, & quatre pieces d'artillerie de campagne, pour aller ouvrir le passage, & avecques luy l'Escuyer Boucar : lesquels partans du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là, passer le Tesin. Eux arrivez audit lieu, ne trouverent le moyen de passer la riviere, que par le bac passager accoustumé ; dedans lequel le Seigneur de Montmorency, se meit devant avecques les Suisses, les Italiens, & l'artillerie, & passa la riviere,

laissant Boucar derriere avec la gendarmerie : mais voulans les hommes d'armes passer à la foule , il s'en noya d'arrivée cinq ou six. Quoy voyant le passager , qui estoit Imperial, & que nostre armée estoit separée , sçavoir la gendarmerie d'un costé de l'eau , & les gens de pied de l'autre , de sorte qu'ils ne se pouvoient secourir , s'en alla avec le bac (a) aval l'eau droit à Pavie , advertir le Duc François Sforce du desastre advenu aux François ; lequel incontinent depescha quatre mille Lansquenets , deux mille Italiens , & quelque nombre de cavalerie , pour surprendre nos gens ainsi separez : le Seigneur de Montmorency voyant cest inconvenient , & que le battelier estoit allé à val l'eau , manda à l'Escuyer Boucar , qu'il eust à tenir le chemin de Gambolat (b) , où il estoit contraint d'aller pour avoir vivres. Le lendemain matin , Montmorency descouvrit les ennemis qui estoient sortis de Pavie , marchans droit à luy : mais craignant d'estre enveloppé dedans Gambolat , qui estoit lieu fort desavantageux pour luy , il se jetta en la campagne.

(a) Se laissa aller au fil de l'eau.

(b) Gambala , bourg de l'Italie au Duché de Milan & dans la Lomeline , près de la ville de Vigevano , dont il n'est qu'à deux milles.

Les ennemis estans approchez à la portée d'une moyenne coulevrine, nos gens se fermerent, se couvrans de la douve d'un fossé : cependant le Capitaine Boucar avoit fait telle diligence, qu'il avoit passé la riviere, & venoit au secours de nos gens, ayant fait trois escadrons de la gendarmerie, lequel nos ennemis ayans descouvert, jugerent sa troupe beaucoup plus grosse qu'elle n'estoit, pour la separation qu'il en avoit faite. Car la pouliere estoit si grande que les trois troupes de loing ne monstroient qu'une : cela fut cause que les Imperiaux, qui de tous temps ont redouté la gendarmerie de France, se mirent à faire leur retraite droit à Pavie. Nos gens voyans n'y avoir ordre de combattre, pour le fort pays que tenoient les Imperiaux à leur retraite, le Seigneur de Montmorency delibera de parachever l'entreprise qui luy estoit commandée. A ceste fin il marcha droit à Novare, dedans laquelle ville estoit le Comte Philippe Tourniel, qui faisoit grand empeschement au passage de ceux qui venoient en France en nostre camp, avec inestimables cruautéz aux François qui tomboient entre ses mains : cela fut cause de l'entreprise du Seigneur de Montmorency, pour ouvrir ce chemin, joint qu'il avoit es-

perance d'estre favorisé du chasteau qui tenoit pour le Roy. Arrivé devant Novare, il tira hors dudit Chasteau deux canons par la porte qui regarde aux champs, pour avec les autres quatre menuës pieces qu'il avoit menées, faire batterie à la ville : & print l'Escuyer Boucar, la charge de ladite artillerie, en quoy il fit grande diligence. Mais une moyenne coulevrine estant par adventure trop chargée, ou bien ayant quelque fistule, creva, dont l'un des eclats rompit la jambe audit Boucar, qui en mourut peu de jours après, dequoy fut grand dommage, par-ce qu'il estoit homme de service : toutesfois on ne laissa à poursuivre la batterie de si peu d'artillerie qu'il y avoit, de sorte qu'il fut fait breche assez raisonnable. Les Suisses admonestez par le Seigneur de Montmorency, d'aller à l'assaut, luy firent responce qu'ils estoient prests de combattre en campagne, & que ce n'estoit leur estat d'assaillir les places.

Montmorency, voyant la volonté des Suisses, les pria de se mettre en bataille sur un haut prochain de la ville, pour faire escorte aux assaillans, ce qu'ils accorderent : puis fist mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle ostant ses grandes pieces & grèves, se mist en equippage de donner assaut. Ceux du chaf-

teau ne pouvoient sortir sur la ville , pour les grandes tranchées que les ennemis avoient faites , entre la ville & le chasteau : mais quand nostre gendarmerie vint au combat sur le haut de la breche , ceux du chasteau à coups d'artillerie empeschoient les Imperiaux de venir à leurs deffences. Tellement que les hommes d'armes leur ayant fait abandonner la breche , penserent ville gagnée : mais ils trouverent une tranchée par le dedans , bien flanquée , où s'estoient retirez ceux de la ville , qui d'arrivée tuerent & blessèrent beaucoup desdits gendarmes à coup d'arquebouze. Finablement ayans coullé le long de ladite tranchée , ils trouverent des maisons par lesquelles ils passerent après les avoir rompues , & gagnerent le derriere des ennemis : lesquels se trouvant saisis par derriere , se mirent en fuite. Les Suiffes voyans la ville forcée , entrerent dedans , & mirent tout au fil de l'espée. Le Comte Philippe Tourniel , & peu d'autres avec luy eurent la vie sauve , & presque tous (hors mis ledit Comte ,) furent pendus (a) & estranglez , après avoir confessé les cruantez qu'ils avoient commises

(a) Si leurs cruautés ne sont point exagerées, il semble que le Commandant qui les avoit autorisées, méritoit bien d'être pendu.

aux François : comme de leur avoir mangé le cueur, leur ouvrir le ventre tout vifs, (a) & dedans faire manger l'avoine à leurs chevaux, avec plusieurs autres inhumanitez.

Après icelle execution, arriverent le Marechal de Foix, le Capitaine Bayard, & le Comte Petre de Navarre, lesquels venoient de France. Eux assemblez, delibererent de lever tout le pays de l'Omeline de la main des ennemis : parquoy prindrent le chemin de Vigeve, auquel lieu estans arrivez, ceux de la ville se mirent entre leurs mains : le chasteau se fit battre, mais ce fut peu, car le lendemain il se rendit bagues sauvés. Lautrec adverti que nos ennemis se vouloient assembler, sçavoir l'armée qui estoit à Milan, sous le Seigneur Prospere, avec celle qui estoit à Pavie, sous le Duc Francisque Sforce, delibera aussi d'assembler ses forces, pour empescher (s'il estoit possible) les deux armées Imperiales de se joindre. A ceste cause il manda le Marechal de Foix & le Seigneur de Montmorency, pour se venir joindre avec luy à Cassan : toutesfois on ne sceut faire si bonne diligence, que le Duc Sforce ne se joignist au Seigneur Prospere près Landriagne (b), de-

(a) Ces horreurs sont également rapportées par Belleforest, Hist. de France, Tome II, p. 1429.

(b) Landriano.

quoy nostre logis de Cassan, demoura inutil. Or n'estant demouré dedans Pavie que le Marquis de Mantouë, avec petit nombre d'hommes, fut deliberé de tourner la teste de nostre armée audit lieu : où arrivez que nous fusmes, fut faite batterie si furieuse, tant de nostre part que de la part des Venitiens, qu'on trouva raisonnable d'affaillir. Pendant que les Imperiaux estoient amusez à la breche, fut ordonné le Capitaine Ste. Colombe, Lieutenant de la compagnie de Lautrec, avec deux mille hommes de pied, & les archers de la compagnie dudit Seigneur de Lautrec, conduits par le Seigneur de Riberac, guidon de laditte compagnie, & ceux de la compagnie du Bastard de Savoye, Grand Maistre de France, conduits par le Seigneur de Rochepofay, guidon de laditte compagnie, qui estoient quatre cens chevaux, pour donner par un autre endroit. Il y avoit une poterne en la ville qui respondoit sur le Tesin, par laquelle on abrevoit les chevaux & à cause de la riviere on n'y faisoit grande garde : Ste. Colombe avoit des guides, lesquelles le devoient faire passer à gué la riviere : puis le long de la muraille, où n'y avoit aucun flanc, les gens de cheval devoient à toutes brides gagner ladite poterne, attendans les gens

de pied pour les soustenir. Ste Colombe les mena jusques sur le bort de la riviere avec ses gens de pied : les Seigneurs de la Rochepofay , & Riberac , firent ce qui leur avoit esté ordonné , & entrerent dans la ville : mais le Seigneur de Ste. Colombe les laissa sans les suivre n'y passer l'eau : parquoy ceux de la ville eurent loisir de venir au secours, où, en combattant, fut tué le Seigneur de Riberac , & le Seigneur de la Rochepofay eut la jambe rompue d'un coup de mousquet, dont il fut gary, mais boiteux toute sa vie. S'ils eussent esté suivis, la ville estoit gaignée, veu le peu d'hommes qui estoient dedans : mais Prospere adverti de la necessité de ceux de Pavie , depescha deux mille Espagnols choisis, qu'il envoya pour entrer dans la ville, lesquels passerent de nuit rasibus de nostre camp (6), & ne feurent apperceus qu'ils ne feussent passez : sinon que nostre guet qui estoit encore à cheval, les chargea sur la queuë, & en desfit quelque peu, mais non grand nombre, d'autant qu'ils furent trop tard descouverts. L'arrivée du secours retarda l'affaut, aussi Prospere Colonne se voyant renforcé des six mille Lansquenets, & autres qu'avoit amenez Francisque Sforce, se trouva assez fort pour se jeter en campagne : parquoy deslo-

geant de Milan, se vint camper à la Chartreuse (a), à trois milles de nostre camp, pour empescher de donner l'assaut : sçachant bien qu'il n'estoit raisonnable de le donner, estant si près de nous une telle puissance que la sienne.

Nous fusmes en cet estat six ou sept jours, ayans tous les jours escarmouches, & lances rompues : mais il survint une pluye si extreme, que nos vivres qui venoient de l'Omeline, en nostre camp, ne peurent plus passer, pour estre le Tesin débordé, & tous les ruisseaux devenus rivieres : tellement que le Jeudy absolu, fusmes contraints de nous retirer à Marignan, & de là à Monze, pour estre secourus de vivres, tant du Laudesan, du Cremonois, que du pays des Venitiens. Au desloger l'escarmouche fut grosse de ceux de leur camp sur la queuë de nostre armée ; jamais leur troupe n'osa sortir hors de leur fort, craignant qu'on leur donnast la bataille.

Les ennemis voyans nostre armée prendre le chemin de Monze (b), le Jeudy des ferries de Pasques, craignans que de là ne voulussions gagner Milan, s'en allerent loger à la Bicocque, sur le chemin de Laudé à Milan, & estoit ladite Bicocque, la maison d'un Gentil-

(a) A la Chartreuse.

(b) Monza.

homme, circuye de grands fossez, & le circuit si grand, qu'il estoit suffisant pour mettre vingt mille hommes en bataille : estans arrivez, ils releverent les fossez, & les flanquerent de grandes plateformes, bien pourveuës d'artillerie. Quelques jours après, estant le Seigneur de Lautrec à Monze, vindrent devers luy les Capitaines des Suïsses, qui luy firent entendre que les compagnons estoient ennuyez de campeger (a), & qu'ils demandoient de trois choses l'une, argent, ou congé d'eux retirer, ou bien qu'il eust à les mener au combat, promptement, sans plus temporiser. Lautrec, le Bastard de Savoye, & le Marechal de Chabannes, les prierent d'avoir patience pour quelques jours, parce qu'ils esperoient vaincre leurs ennemis sans combattre, ou pour le moins les combattre à leur advantage, estans leurs ennemis contrains d'abandonner leur fort par famine ; & de les aller assaillir dedans leur fort, c'estoit contre toutes les raisons de la guerre : mais quelques remonstrances qu'ils leurs peussent faire, jamais il n'y eut ordre de les divertir de leur opinion ; & tousjours persisterent d'aller au combat, autrement le lendemain ils estoient deliberez de leur en aller.

(a) De camper.

Les Chefs de nostre armée, voyans ceste obstination, & que nostre principale force estoit de leur nation, de laquelle, s'ils estoient abandonnez, ils demoureroient en proye aux ennemis : cognoiffans aussi, *que là où force regne, droict n'a lieu*, conclurent de combattre plustost que de s'enfuyr. Voyez donc l'inconvenient qu'il y a d'avoir armée de nation estrangere, qui est pour vous bailler la loy. Les Suiffes accorderent qu'on alast recognoistre le camp de l'ennemy ; le Seigneur du Pontdormy fut ordonné avec quatre cens hommes d'armes, & six mille Suiffes pour cet effect, & veoir le lieu plus à propos pour assaillir les ennemis : leur camp fut reconnu, & fut jugé y avoir peu d'apparence de les y assaillir, neantmoins cela ne les feit changer d'opinion, & ils suivirent leur opiniafreté.

Lautrec se voyant commandé par ceux qui luy devoient obeïr, ordonna que le lendemain, qui estoit jour de Quasimodo, l'armée fust preste à marcher. Estant donc le point du jour venu, chacun se mist en estat pour marcher droit à la Bicocque, & au partir fut ordonné le Mareschal de Foix pour mener la gendarmerie de l'avant-garde, & assaillir le lieu le plus commode, (lequel avoit esté

reconnu le jour precedant) & le Seigneur de Montmorency avecques huit mille Suiffes, pour assaillir par l'autre costé. Lautrec, le Mareschal de Chabannes, le Bastard de Savoye, & le Seigneur Galeas de S. Severin menoiient la bataille, où estoit le reste de l'armée, tant de gendarmerie, de Suiffes, que d'autres gens de pied : Francisque Marie, Duc d'Urbain, avecques l'armée de la Seigneurie, faisoit l'arriere-garde, le Seigneur Petre de Navarre marchoit devant pour faire faire les esplanades. Le Seigneur du Pontdormy avoit charge avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & les Chevaliers (a) nouveaux de marcher devant le Mareschal de Foix, pour avoir l'œil à ce que l'ennemy ne fait quelque faillie, pour par derriere mettre le desordre en nostre armée, & aussi pour secourir au lieu où il verroit que seroit le besoing. Les choses ainsi ordonnées, chacun print peine de faire son devoir.

Montmorency, avecques les huit mille

(a) Suivant les apparences, Lautrec avoit conféré depuis peu l'ordre de la Chevalerie à un certain nombre de nos gens d'armes. Ce cérémonial avoit lieu aux approches d'une bataille ; & nous verrons encore plus d'une fois cet usage subsister.

Suiffes dont il avoit la charge, eftant à pied au premier rang, ayant en fa compagnie plusieurs Gentils-hommes, pour leur plaifir & pour acquerir honneur, & entre autres le Comte de Montfort, fils ainé du Comte de Laval, le Seigneur de Miolans de Savoye, le Seigneur de Graville, frere du Vidafme de Chartres, le Seigneur d'Auchy, furnommé de Mailly de Picardie, le Seigneur de Lannay, Gentil-homme de la Chambre du Roy, & plusieurs autres qui feroient longs à nommer, marcha droit aux rempars des ennemis : eftant arrivé à un vallon près dudit rempart, au couvert de leur artillerie, Montmorency pria les Suiffes de temporifer, attendans que le Marefchal de Foix fust prest à les affaillir par l'autre part, afin qu'estans affaillis par deux costez, leurs forces fuffent separées : & auffi que l'artillerie de France leur feroit grand fecours, comme de verité elle eust fait, s'ils euffent differé un peu, chose qu'il ne sceut obtenir d'eux. Parquoy il donna de la teste droit à leur fort, mais avant d'y arriver, furent tuez à coups d'artillerie plus de mille Suiffes : & arrivans-là, trouverent un fossez avecques un rempart si haut, que bien à peine pouvoient-ils toucher de la picque au haut dudit rempart,

qui fut cause de les arrester sur le cul. Cependant l'artillerie & arquebouzerie des ennemis, dont ledit rempart estoit farcy, les servirent de sorte, que la pluspart des Capitaines & des principaux soldats y moururent; & entre autres le Comte de Montfort, le Seigneur de Miolans, le Seigneur de Gravelle, le Seigneur de Launay, & plusieurs autres: & le Seigneur de Montmorency porté par terre, & relevé hors du fossé par les Gentils-hommes estans près de luy. Aussi y mourut le Capitaine Albert de la Pierre (7), ayant la plus grande autorité envers les Suisses, & qui avoit esté cause de les precipiter à venir au combat.

Cependant le Marechal de Foix, le Seigneur de Vandenesse, le Capitaine Paris, avecques la compagnie du Seigneur de Brion, dont il avoit la charge, & autres Capitaines de gensdarmes chercherent tant qu'ils trouverent un pont de pierre, par lequel ils entrèrent dans le fort, & donnerent dedans les ennemis, dont ils les meirent en tel desordre, qu'ils pensoient avoir gagné la bataille: aussi eussent-ils fait, si les Suisses eussent aussi bien fait à la fin qu'au commencement; mais autrement en advint: car ayans esté repoussez à leur premiere arrivée, ainsi qu'en

grande furie & inconsidérément estoient venus assaillir le fort, aussi pour quelque enhortement ou priere qu'on leur sceust faire, ne voulurent retourner; ains s'en allerent comme gens desconfits. S'ils eussent voulu faire teste sur le lieu, les ennemis n'eussent osé desemparer leurs deffenses : & si nostre gendarmerie, estant entrée dans leur fort, eust esté secourue par autres qui l'eussent suivie, il est apparent que nous eussions eu la victoire (a). Les Imperiaux estans delivrez des Suisses, tournerent toutes leurs forces sur celles du Mareschal de Foix & de Vandenesse, qui ne pouvoient estre plus de quatre cens hommes d'armes; tellement qu'ils les contraignirent de repasser le pont en bien combattant, considéré que nos gens ne pouvoient passer plus de deux ou trois de front : pour soustenir cet effort, le Mareschal de

(a) « Nos gens (raconte Belleforest dans son Hist. » de France, Tome II, p. 1429) y furent fort mal- » traités; & y moururent le Comte Montfort, fils aîné » de la Maison de Laval, & les Seigneurs de Miolans, » de Graille, de Launay, de Roquelaure, de Longa, » de la Guiche & de Tournon : acte suffisant pour » apprendre qu'il ne faut avoir tant d'Estrangers en » votre service, que votre salut dépende de leur fan- » taisie. »

Foix demoura sur la queuë, pendant que le reste passa. Cela ne fut sans y perdre des hommes, non pas grand nombre; & fut audit combat tué le cheval du Mareschal de Foix entre ses jambes, si fut-il si bien secouru, qu'il fut remis à cheval, & se retira sans grande perte. Estant ledit Mareschal empesché, comme avez entendu, les Espagnols feirent une saillie sur les Suiffes par l'autre costé; mais le Seigneur du Pontdormy, qui avoit la charge avecques sa compagnie & les Chevaliers nouveaux, d'avoir l'ocil par tout, leur feit une charge si furieuse, qu'il les rembarra dedans leur fort; & certes sans ladite charge, les Suiffes qui se retiroient eussent changé le pas au trot, & se fussent mis à vau de route.

Lors dudit combat, l'armée Venitienne estoit en bataille près du fort, hors toutes-fois de la cognoissance de l'artillerie des ennemis, lesquels Venitiens gardoient les gages: car s'ils eussent voulu assaillir de leur costé, comme feirent la gendarmerie & les Suiffes, les ennemis eussent esté contraints de separer leurs forces en divers lieux, dont il est apparent que la journée eust esté pour nous. Lautrec, & les autres chefs de l'armée voyans les choses en tel désordre, penserent

à persuader les Suiffes de se loger sur le lieu, leur offrans le lendemain de mettre la plupart de la gendarmerie à pied, pour faire la premiere poincte; mais jamais il n'y eut ordre de les affeurer, de sorte qu'au plus grand desordre du monde se meirent à eux retirer à Monze; lesquels, n'eust esté la gendarmerie qui demoura sur la queue, sans point de faute eussent esté taillez en pieces. Puis les ayant le Seigneur de Lautrec, avecques le reste de son armée, accompagnez jusques à Monze, nous deslogeasmes dudit Monze le lundy d'après Quasimodo, & feismes cinq ou six mille, & le mardy les Suiffes nous laisserent, & se retirerent en leur pays, & avecques eux le Grand-Maistre, Bastard de Savoye, le Mareschal de Chabannes, & le Seigneur Galeas de S. Severin.

Lautrec se voyant ainsi abandonné, dépescha le lendemain bon nombre de cavalerie & de gens de pied, & entre autres le Seigneur Jean de Medicis, & le Seigneur Federic de Bozzolo, avecques leur Colonel de gens de pied, pour garder Laude, & par ce moyen conserver le Cremonois. Les Seigneurs Jean & Federic arrivans à Laude, y trouverent le Capitaine Bonneval, Gouverneur du lieu, & sa compagnie de

cinquante hommes d'armes, auquel lieu il avoit fait quelques fortifications, esperant la garder. Estans donc arrivez ceux que mondit Seigneur de Lautrec y avoit envoyez, se trouverent (compris ce qu'avoit ledit Bonneval) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied : & parce qu'ils avoient cheminé toute la nuit, & qu'il estoit matin, se logerent pour rafreschir eux & leurs chevaux, pensans que ledit Bonneval, qui estoit de séjour, eust pourveu au guet, pendant qu'eux qui estoient travaillez se pourroient rafreschir.

Les ennemis qui estoient à Marignan delogerent la mesme nuit, & marcherent pour venir loger à trois milles dudit Laude : leur avant-garde ayant marché jusques près de la ville, se dressa une escarmouche entr'eux & ceux de la ville, laquelle fut menée si chaudement, que les nostres furent repoussez un peu rudement, de sorte que les ennemis entrerent pelle-messe dans la ville, où ils trouverent la pluspart des soldats au liât, & si estoit environ midy. Encore avint - il un grand inconvenient ; car un pont de bateaux que noz gens avoient sur la riviere d'Adde, tirant à Cremone, fut rompu, à cause de
quoy

quoy il y eut plus grand nombre de prisonniers ; qui fut un grand désastre , de trois cens hommes d'armes , & trois mille hommes de pied estre pris en une ville , sans batterie , ny breche , ny eschelle. Les Seigneurs Jean de Medicis & Frédéric de Bozzolo se sauverent à Cremone.

Ce mesme jour estoit M. de Lautrec venu loger à Rivalte (a) avecques le reste de l'armée. Sur le soir luy vindrent nouvelles de ceste perte , chose qui estonna fort la compagnie ; car c'estoit l'une des principales esperances qu'eussions , que ladite ville de Laude pour le passage de la riviere : & ne pouvoit M. de Lautrec avoir de reste que quatre cens hommes d'armes , & peu de gens de pied. Sur ce trouble , le Seigneur du Pont-dormy (b) fait offre , si M. de Lautrec la

(a) Rivalta , bourg d'Italie , au Duché de Milan , sur la riviere d'Adda , au quartier de la Ghierra d'Adda , près des confins du Crémaſque , à seize milles de Milan , en allant vers Crème , près d'Agnadel.

(b) L'Abbé Lambert a omis dans son édition le détail des offres de Crecquy de Pont-dormy. L'omission est d'autant plus maladroite , suivant nous , que ce passage peint les mœurs & l'opinion du tems , & que d'ailleurs le brave Créquy y est caractérisé d'une manière particulière.

trouvoit bonne, de s'en aller jeter dedans Cremone, avant qu'elle fust faisie de l'ennemy, avecques sa compagnie, & ceux de bon courage qui le voudroient suivre, & s'il rencontroit l'ennemy fort ou foible, le combattre, *aimant mieux mourir des armes de l'ennemy, que de tomber entre la misericorde des vilains (8), ou de s'en retourner en France sans armes.* Son opinion fut trouvée bonne: parquoy sans sejour il feit mettre son enseigne aux champs, laquelle fut incontinent accompagnée d'autres enseignes, & aussi de plusieurs qui, par congé de leurs Capitaines, le suivirent. Ayant tout assemblé, il leur feit entendre la délibération qu'il avoit de combattre tout ce qu'il trouveroit en son chemin, & fust-ce toute l'armée de l'ennemy, afin que chacun fust préparé pour cest effet. Ayant trouvé la troupe de bonne dévotion, il se meit en chemin, prenant son armet, aussi feirent tous ceux de la compagnie. Ayant cheminé environ quatre mille, M. le Marechal luy manda qu'il eust à l'attendre, dequoy il fut bien estonné, voyant une si soudaine mutation; parquoy le Seigneur du Pontdormy manda audit Marechal, que son retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il avoit avecques luy

& pareillement de la ville de Cremone; mais qu'ayant gagné la porte de la ville, là il l'attendroit.

Lautrec, après avoir veu son entreprise de Laude rompue, son armée ruinée, & les Venitiens qui desja s'ennuyoient de le soutenir en leur pays, parce qu'il n'y avoit point de payement, se retira en France. Le Seigneur de Montmorency voyant lesdits Venitiens de mauvaise volonté, s'en alla à Venise, pour trouver moyen de maintenir la Seigneurie à la devotion du Roy.

Lautrec de retour en France, si le Roy luy fait mauvais recueil, il ne s'en faut estonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par sa faute, perdu son Duché de Milan, & ne voulut parler à luy; mais le Seigneur de Lautrec se voulant justifier, trouva moyen d'aborder (a) le Roy, se plaignant du mauvais visage que Sa Majesté luy portoit. Le Roy luy fit responce « qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel heritage que le Duché de Milan. Le Seigneur de Lautrec luy fit responce « que » c'estoit Sa Majesté qui l'avoit perdu, non

(a) Ce fut le Connétable de Bourbon qui lui ménagea cette audience. Il osa assurer le Roi, que le Maréchal n'avoit que de trop bonnes raisons pour se justifier.

» luy, & que par plusieurs fois il l'avoit
» adverty que s'il n'estoit secouru d'argent,
» il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre
» d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit
» servy dix-huict mois sans toucher deniers,
» & jusqu'à l'extrémité : & pareillement les
» Suisses, qui mesme l'avoient contraint de
» combattre à son desavantage, ce qu'ils
» n'eussent fait s'ils eussent eu payement ».
Sa Majesté luy repliqua « qu'il avoit envoyé
» quatre cens mille escus alors qu'il les de-
» manda : Lautrec luy fait responce n'avoir
» jamais veu ladite somme, bien avoit-il eu
» lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy
» escrivoit qu'il luy enverroit ladite somme ».
Sur ces propos, le Seigneur de Semblan-
çay, superintendant des Finances de France,
fut mandé, lequel avoüa « en avoir eu le
» commandement du Roy ; mais qu'estant
» ladite somme presté à envoyer, Madame
» la Regente, mere de Sa Majesté, auroit
» pris ladite somme de quatre cens mille es-
» cus, & qu'il en feroit foy sur le champ ».
Le Roy alla en la chambre de ladite Dame
avecques visage courroucé, se plaignant du
tort qu'elle luy avoit fait, d'estre cause de
la perte dudit Duché, chose qu'il n'eust ja-
mais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses

deniers qui avoient esté ordonnez pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudit fait, fut mandé ledit Seigneur de Semblançay, qui maintint son dire estre vray; mais elle dit que c'estoient deniers que ledit Seigneur de Semblançay luy avoit de longtems gardez, procedans de l'espargne qu'elle avoit faite de son revenu, & luy soustenoit le contraire. Sur ce differend, furent ordonnez Commis-faires pour decider ceste dispute; mais le Chancelier Duprat (de long-temps malmeu (a) contre le Seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur & de l'autorité qu'il avoit sur les Finances) voyant que Madame estoit redevable audit Seigneur de Semblançay (b), & non luy à elle, avant que souffrir ce differend estre terminé; mit le Roy en jeu contre Semblançay (c), & luy bailla Juges & Commissaires choisis pour luy faire son procez.

Estant le Seigneur du Pontdormy arrivé à la porte de Cremone, il y trouva le Seigneur Federic de Bozzolo, & le Seigneur Jean, que j'ay n'agueres dit s'y estre retirez

(a) Mal disposé.

(b) Jacques de Beaune, Baron de Semblançay, Vicomte de Tours, Baillif & Gouverneur de Tourraine, & Sur-Intendant des Finances.

après la perte de Laude : puis envoya loger la gendarmerie dedans la ville, & luy à cheval attendit le Marefchal, qui arriva deux heures après. Le lendemain furent distribuez les quartiers, & fut ordonné à un chacun ce qu'il avoit à garder ; car ils estoient bien affeurez qu'ils ne feroient long fejour fans estre affiegez. Le Seigneur Jean fit telle diligence, qu'en quatre jours il eut une troupe de quinze ou feize cens hommes ; le Seigneur Federic s'en alla en fes pays, pour auffi faire levée de gens, & cinq ou fix jours après les ennemis se vindrent camper près la ville. A leur arrivée, le Seigneur Jean (a) se mutina, demandant à estre payé, & gagna l'une des portes de devers le camp de l'ennemy, menaffant de la luy bailler, s'il n'avoit payement : parquoy on fut contraint d'emprunter de tous costez pour luy fournir son payement. Pendant ce temps, le Marquis de Pefquaire fut envoyé à Pisqueton, qui est l'une des plus fortes places d'Italie, sur la riviere d'Adde, laquelle pour l'estonnement de ceux qui la gardoient pour le Roy, luy fut renduë.

Nos gens ayans gardé Cremone quelque temps, & voyans le mauvais vouloir du Sei-

(a) Jean de Médicis.

gneur Jean, considerans aussi le peu d'esperance de secours, capitulerent, par laquelle capitulation fut dit, si dedans trois mois le Roy envoyoit armée si forte qu'elle passast la riviere du Tesin, en ce cas ils seroient en leur entier: & là où dedans ledit temps l'armée du Roy ne passeroit ladite riviere, ils s'en iroient leurs bagues sauvés, armet en teste avecques l'artillerie qui seroit trouvée, tant grosse que menue, marquée à la marque de France: & leur seroient baillez par le Seigneur Prospere, bœufs pour la charier, jointz qu'ils seroient conduits en seureté jusques dedans Suze. Aussi mondit Seigneur le Mareschal devoit mettre entre les mains du Seigneur Prospere Leuque (a), & Domodoscelle (b). L'occasion qui fait condescendre Prospere à si honorable composition (car il estoit bien assureé que n'estans secourus il les avoit la corde au col) fut par-ce que Genes estoit encore entre nos mains, & assez mal pourveuë d'hommes: & s'il donnoit loisir

(a) La Ricco, suivant l'Abbé Lambert, Tome I, p. 278.

(b) Domodoscella, petite ville du Duché de Milan, avec un château, au Comté d'Angiera, au pied des Alpes, à six milles au-dessus de Vocogna, & à soixante milles de Milan.

au Roy d'y pourveoir, il ne l'auroit jamais. Estant devant Cremone, il ne pouvoit aller à Gennes, mais ayant capitulé ladite ville, il avoit moyen durant lesdits trois mois que les François avoient d'induces (a), d'aller faire son entreprise sur Gennes, ainsi qu'il fit : & par ladite composition estoit permis à tout homme de porter vivres dedans Cremone. Ce fait, le Marechal de Foix, par fauf conduit, envoya un Gentil-homme en poste devers le Roy, pour luy faire entendre ladite capitulation & luy donner secours. Les choses ainsi passées & ostages baillez tant d'une part que d'autre, partit ledit Seigneur Profpere avecques son armée pour aller à Gennes, sur la persuasion de Hieronyme & Antoine Adorne, Genevois, & freres, lesquels luy avoient promis de mettre la ville entre ses mains. Or estoit Gouverneur pour le Roy en cette ville Octave Fregoze, homme prudent & aymé du peuple, mais mal sain & non trop homme de guerre : lequel adverty du partement de l'armée Imperiale pour venir audit lieu en toute diligence, meit deux mille hommes en la ville : & n'estans en nombre suffisant, avertit le Roy de luy en-

(a) Retard, Trèves. -- Voyez Du Cange au mot *Inducium*, Tome III, p. 1405.

voyer secours, par-ce que la part (a) Adorne s'estoit jointe avecques les ennemis. Il fut trouvé un peu mauvais que le Mareschal de Foix eut si promptement capitulé pour la reddition de Cremone : par-ce que Montmorency qui estoit à Venise , estoit sur le train de recommencer la Ligue avecques les Venitiens ; mais estans advertis de la Capitulation de Cremone, qui estoit l'un de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conserve leur pays, ils changerent leur opinion, & tournerent leur robbe.

Le Roy adverty de ce qui estoit advenu en Italie, tant de la route de la Bicoque, de la perte de Laude, de la capitulation, de Cremone, que de l'armée Imperiale qui marchoit à Gennes, envoya en toute diligence faire levée de quatorze mille Gascons, pour envoyer en Italie avecques cinq cens hommes d'armes : mais voyant que iès forces ne feroient prestes à temps pour secourir Gennes, il manda au Comte Petre de Navarre estant à Marseille, qu'il avist de trouver moyen de mettre quelques gens dedans Gennes, pour soustenir l'effort de l'ennemy, attendant le secours de France. Petre de Navarre ne trouva audit lieu de Marseille que

(a) Le parti Adorne.

deux galleres prestes , sur lesquelles il s'embarqua avecques environ deux cens hommes , & fait telle diligence qu'il entra dans le port de Gennes, alors que le Marquis de Pesquaire, qui menoit l'infanterie Espagnolle & Italienne, arrivoit de l'autre costé de la ville: le Marquis envoya un trompette dedans la ville, pour sommer ceux de dedans de se mettre en l'obeissance de l'Empereur, les asseurant de la part de sa Majesté de les tenir en toutes leurs anciennes franchises & libertez. Les citadins, qui naturellement ne sont fermes en leur foy, mais desirent nouveleitez, promptement vouloient ouvrir les portes aux Imperiaux, n'eut esté le Seigneur Petre de Navarre & si peu de soldats François qui estoient avecques luy, qui les empêcherent de ce faire : mais en fin furent contraints de permettre ausdits citadins d'envoyer le Seigneur Vital (a) devers le Marquis, pour parlementer & entendre son intention.

Estant ledit Vital en la tente du Marquis, les citadins s'asseurans sur le parlement, & à la promesse du Marquis, qui estoit de ne rien innover durant ledit parlement, faisoient mauvais guet : les Espagnols ayans la cog-

(a) Vivaldi.

noissance d'une ruine qui estoit à un pan de mur sans aucune deffence, entrerent dans la ville, & mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouverent devant eux. Les citadins se voyans surpris & trahis, sans se mettre en deffence, chacun meit peine de se sauver. L'Evesque de Salerne, frere d'Octave Fregoze & quelques autres Gentils-hommes s'embarquerent sur une fuste, & prenans la route de Marseille se sauverent. Le Seigneur Octave son frere estant au liêt malade, se rendit prisonnier entre les mais du Marquis de Pesquaire. Le Comte Petre de Navarre avecques si peu d'hommes qu'il put mettre ensemble, gagna la place de la ville, auquel lieu, après avoir long-temps combattu, autant qu'homme peut faire, enfin fut defait & pris. Une partie de la compagnie du Comte de S. Pol se retira dedans le chasteau, lequel ils garderent tant qu'ils eurent à manger. La ville fut entierement mise à sac sans rien espargner, dont le Seigneur Prosperé fut fort mal-content: car il esperoit que si elle n'eut esté saccagée, il en pouvoit tirer argent comptant pour le payement de son armée. Toutesfois je pense que le Marquis de fait deliberé le permist, pour avoir la faveur de ses soldats, & leur donner curée.

Je n'ay que faire de dire l'abondance de richesses qui furent trouvées dedans, car chacun cognoist bien la grande opulence de la ville de Gennes.

Gennes prise & saccagée, le Seigneur Prosper adverty d'une nouvelle armée de France qui passoit les monts fait diligence de se retirer à Ast, pour empêcher les François de passer le Tesin, & secourir Cremone; de cette armée avoit la conduite le Duc Claude de Longueville: sçavoir est de quatre cens hommes d'armes, & six mille hommes de pied. Lequel arrivé qu'il fut à Villeneuve d'Ast, estant adverty de la perte de Gennes, pour le secours de laquelle en partie il estoit venu, il ne passa outre, tant qu'il eut eu nouvelles du Roy: car son armée n'estoit suffisante pour combattre celle des Impériaux. Le Roy se voyant hors d'esperance de pouvoir secourir ny Gennes, ny Cremone, manda au Duc de Longueville qu'il se retirast en France: or furent les trois mois passez que Cremone devoit estre secourüe, parquoy faite de secours le Mareschal de Foix, suivant sa promesse, remit entre les mains de Prosper ladite ville de Cremone, laissant au cnaateau le Seigneur (a) de Bunou, pourvea

(a) Janot d'Herbouville.

de ce qui luy estoit necessaire : & le Seigneur Prosperé fait conduire le Mareschal de Foix avecques son artillerie en seureté, jusques au deça de Suze, & ne luy manqua de chose qu'il luy eut promise.

Vous avez entendu par cy-devant comme l'an precedent l'Admiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Bisquaye, quatre lieuës par de-là Bayonne, laissant dedans pour Gouverneur Jacques Daillon Seigneur du Lude. Or est-il qu'incontinent que l'armée de l'Admiral fut retirée en France, les Espagnols de toutes parts la vindrent assieger : & après l'avoir tenue assiegée dix ou douze mois, l'avoient mise en telle necessité de vivres, que plusieurs y moururent de faim, & sans estre secouruë estoit impossible de plus y demeurer. Parquoy le Roy avoit depesché le Mareschal de Chastillon avecques une armée, pour aller secourir la ville & ledit Seigneur du Lude ; mais estant arrivé le Mareschal de Chastillon à Dax, six lieuës au deça de Bayonne, le print une maladie qui tant le persecuta qu'il en mourut : qui fut grande perte, pour estre homme experimenté & de credit. Sa Mareschauffée fut donnée au Seigneur de Montmorency, qui pour lors estoit à Venise ; & le Mareschal

de Chabannes estant nouvellement de retour de la Bicoque , fut par le Roy envoyé pour tenir le lieu que tenoit feu le Mareschal de Chastillon , lequel après avoir receu l'armée , marcha droit à Bayonne , puis à S. Jean de Lus , auquel lieu le Mareschal de Chabannes assambla toutes ses forces. Icelles assamblées , il marcha à Endaye : y estant arrivé , parce qu'il y avoit une riviere entre le camp Espagnol & le sien , il se logea audit lieu d'Endaye , attendant l'armée de mer qui devoit venir de Bretagne pour le renavitaillement , laquelle estoit conduite par le Capitaine Lartigue , Vice-Admiral de Bretagne ; mais par la paresse ou malheureté dudit Lartigue qui demeura trop long-temps à venir , nostre armée fut contraincte de temporiser. Toutesfois voyant mondit Seigneur le Mareschal la faute que faisoit ladite armée de mer , delibera de passer l'eau ; estant passé , il deslogea les ennemys à coup de canon , ne l'osans attendre : & après plusieurs escarmouches , se retirerent par les montaignes , encore qu'ils fussent les plus forts en nombre. Entre autres y estoient pour l'Empereur le Comte Guillaume de Fustemberg , ayant charge de six mille Lansquenets : parquoy le Mareschal ayant levé le siege , renavitailla la ville , &

icelle bien pourveuë se retira, laissant dedans pour Lieutenant du Roy, au lieu du Seigneur du Lude, le Capitaine Frauget, qui estoit Lieutenant du Mareschal de Chastillon quand il rendit l'ame à Dieu. Le Seigneur du Lude fit si bien son devoir en ce siege, & supporta telle extremité, qu'il ne s'en estoit veu de pareille de nostre temps, parquoy il acquist tel honneur qu'il peut estre parangonné (a) à tous les sieges, tant du vivant de nous que de nos peres.

Pendant que ces choses se faisoient tant en Italie qu'à Fontarabie, le Roy d'Angleterre, comme j'ay dit cy-dessus, après avoir deffié le Roy, ne sejourna point, qu'en toute diligence il ne fit embarquer son armée pour venir descendre à Calais : de laquelle il fit Chef le Duc de Sowthfolk, qui avoit espousé la Royne Marie, veufve du feu Roy Louis douziesme de ce nom. L'Empereur aussi dressa son armée pour la faire joindre avecques ledict de Sowthfolk, dont le Comte de Bure, Lieutenant - General pour ledit Empereur en tous ses Pays-Bas, estoit Chef. Le Duc de Vendosme, Lieutenant-General pour le Roy en Picardie, advertit le Roy des preparatifs que faisoit l'ennemy, tant

(a) Comparé.

l'Anglois que le Bourguignon, à ce qu'il luy pleut le secourir d'hommes & d'argent. Le Roy luy envoya Louis de la Trimouille, Gouverneur de Bourgogne (10) avecques bon nombre de Gendarmerie : eux assemblez adviserent de pourvoir à ce qui leur estoit necessaire, & mesme aux places où l'ennemy se pourroit attaquer ; car M. de Vendosme n'estoit pas assez fort pour tenir la campagne. Parquoy ledit Seigneur ordonna dedans Boulongne (le cas advenant que l'ennemy y vint), le Seigneur de la Fayette, qui en estoit Gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes ; la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Alençon, dont avoit la charge la Baillif de Caen, Jacques de Silly, le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne avec 25 hommes d'armes, & mille hommes de pied sous la charge du Seigneur de Bourbarré & autres. Dedans Terouenne il mit le Seigneur de Brion (depuis Admiral) Lieutenant-General pour le Roy, avecques une partie de sa compagnie (car le reste n'estoit pas encore de retour d'Italie) le Seigneur du Fresnoy Bastard de Moreul, Gouverneur dudit Terouenne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, le Comte de Dammartin, le Seigneur de Listenay, le
Vicomte

Vicomte de Turenne, le Seigneur de la Vauguion (a) ayant charge chacun de 25 hommes d'armes, le Capitaine Saulfeuze Normant, avecques mille hommes de pied, le Capitaine Montbrun avecques mille autres; dedans Hedin le Seigneur de Biez, qui en estoit Gouverneur, avecques trente hommes d'armes & deux cens morte-payes, dont il avoit la charge, le Seigneur de Sercu, avecques mille hommes de pied, & le Capitaine la Lande avec cinq cens, estans sous la charge du Seigneur de Longueval, qui estoit demeuré malade à Abbeville. Dedans Montreuil il ordonna le Comte de S. Pol son frere avecques quatre cens hommes d'armes, & le Duc de Guise son beau-frere avecques fix mille hommes de pied, estans sous la charge du Seigneur de Lorges: & estoient lesdits Seigneurs compagnons en pouvoir. Mgr. de Vendosme, & le Seigneur de la Trimouille avecques deux mille Suisses, & quelque nombre de gendarmerie, & d'autres gens de pied François allerent à Abbeville pour secourir où besoin seroit.

Les choses ainsi ordonnées, estant adverty

(a) Nous présumons que c'est Jean Descars, Seigneur de la Vauguion, & Prince de Carency, dont on parlera dans les Mémoires de Montluc.

le Seigneur de Vendosme que l'ennemy n'estoit encore pour faire son passage de quinze jours, voulut bien employer ses forces, sans si long-temps les laisser inutiles : parquoy il manda au Seigneur de Lorges (lequel estoit party pour le secours de Gennes avec six mille hommes de pied , mais estoit sur son retour, ayant eu nouvelles de la reddition du chasteau de Gennes , par faute de vivres) qu'il eut à venir trouver le Comte de S. Pol son frere , & Mgr. de Guise à Peronne , auquel lieu avoit ordonné faire leur amas, pour entrer en pays ennemy, ce qu'il fit. Puis lesdits Seigneurs de S. Pol & de Guise ayans assemblé leurs forces audit lieu de Peronne, allerent avecques quatre canons assaillir Bapaulme, & prindrent ville & chasteau, laquelle après avoir rasée, bruslée & ruinée, ensemble ledit chasteau, prindrent leur chemin au passage de l'Ecluse, pour aller dedans le pays d'Austrevant, entre la riviere de l'Escou & celle des Carpes. Mais au passage ils trouverent les ennemis assemblez pour garder le pas, lesquels ennemis ils assaillirent de telle vigueur, qu'ils furent forcez & mis à vau de route, & chassés jusques dedans les portes de Douay, auquel combat François, M. de Lorraine,

frere de Mgr. de Lorraine, & de Mgr. de Guise, n'estant aagé que de 16 à 17 ans porta ses premieres armes (a) : lequel estant à la chasse des ennemis, voyant 7 ou 8 hommes de pied Bourguignons s'estre retiré dedans un bois, & n'estant aucunement aperceu de sès gens, luy seul alla pourchasser lesdits Bourguignons. En ce lieu arriva de fortune Martin (b) du Bellay, accompagné de 12 ou 13 chevaux, qui vint bien à propos pour le Prince : car il estoit descendu à pied pour luy seul en combatre 7 ou 8, lesquels furent taillez en pieces. Estant donc toute la compagnie courüe jusques aux portes de Valenciennè & de Douay, & après avoir fait un merueilleux butin, l'armée se logea pour la nuit au passage de l'Ecluse, qui est sur une riviere partant de Ry en Artois, qui vient tomber en l'Escau près de Bouchain. Le lendemain l'armée Françoisè voyant

(a) Belleforest, p. 1431, en louant ces premiers exploits du Comte de Lambesc, ajoute : « Fut aussi courageux, quoique plus jeune encore, entre les plus braves combattans, Raoul de Coucy, Seigneur de Verbins & de Chemery, Chambellan & Favory de M. de Vendosme.

(b) L'Auteur de ces Mémoires.

n'avoir les forces pour assaillir ny Valenciennes ny Douay, après avoir couru toute la plaine d'Artois jusques aux portes d'Arras, se retira à Encre (a) auquel lieu chacun se separa où il estoit ordonné.

Durant ce temps les Anglois faisoient leur descente à Callais, & parce que leurs vivres & bagages n'estoient encore arrivez, ils se logerent en la terre d'Oye : dequoy Mgr. de Vendosme adverty, depescha le Comte de S. Pol, & le Comte de Guise, avecques quatre cens hommes d'armes pour aller en la Fosse Boulonnoise, & empescher l'ennemy de courir le pays, car alors estoit Ardres ruinée & abandonnée. Mais avant leur partement, sçachant comme le Capitaine qui avoit la charge pour le Roy du chasteau de Contes, situé entre Montreul & Hedin, avoit perdu le chasteau, ledit Seigneur de Vendosme y alla en personne, où après avoir fait batterie, M. de Lorges l'emporta d'affaut, & furent tous ceux de dedans taillez en pieces, hormis le Capitaine. Après cela partirent les Comtes de S. Pol & de Guise, & se logerent un jour à Dure, autre jour

(a) Ancre, Bourg de France, en Picardie, dans le Santerre, & sur les confins de l'Amienois & de l'Artois, sur un ruisseau de même nom, entre Corbie & Bapaume.

à Saulmer, autre jour à Bourdes & autres villages circonvoisins : de sorte que douze ou quatorze jours durant que les ennemis sejournerent en la terre d'Oye, lesdits Seigneurs en desfirent plusieurs qui s'estoient hazardez d'entrer en ladite Fosse : toutesfois estans toutes les forces des ennemis réunies ils furent contraints de se retirer dans Montreul, dont ils avoient la garde. Estant donc l'armée des Anglois & Bourguignons assemblée entre S. Omer & Ardres, pour deliberer le chemin qu'ils devoient prendre, enfin les Anglois persuadez par le Seigneur de Beaurain, fils de Mgr. de Reux, entreprirent d'aller assaillir Hedin, estant la place la plus debile de toute la frontiere, voyans aussi Boulongne, Terouëne & Montreul ainsi bien pourveües que dit est. Arrivez audit lieu de Hedin, les ennemis se logerent du costé de devers S. Pol, & firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin & la tour saint François : où après avoir fait batterie de quinze jours, & fait breche de trente ou quarante toises, encore que ladite breche fust raisonnable, n'osferent entreprendre de donner l'assaut : aussi battirent la tour S. Christophe du costé du parc, mais n'en osterent que les defenses d'amont.

Pendant ce siege les ennemis ne furent long-temps de sejour , que de jour en autre ils n'eussent l'alarme en leur camp : & entre autres Mgr. de Guise & le Seigneur du Pontdormy advertis de quatre cens Anglois qui estoient venus courir vers le Biez & la commanderie de l'Oyson , partirent de Montreul avecques leurs compagnies , & une partie de celle de Mgr. de Vendosme : lesquels ayans attains , encore qu'ils ne fussent qu'à demie lieuë de leur camp , ils chargerent de telle vigueur , qu'ils furent tous pris ou tuez , horsmis trente ou quarante qui se retirerent dans un jardin fermé de grandes hayes , où ils combattirent si obstinément , que Mgr. de Guise , contre l'opinion de plusieurs , parce qu'il estoit trop près du camp de l'ennemy , se mit à pied pour les assaillir dedans ledit jardin , où enfin ils furent tous tuez sans que jamais Anglois se voulust rendre à mercy. Un autre jour le Seigneur du Pontdormy estant adverty qu'ils estoient venus brusler Frissin , la maison de son frere aîné , les vint rencontrer , & les assaillit si furieusement qu'ils feurent tous deffaits : & ainsi journellement se faisoient entreprises sur leurs logis , tant par ceux de Terouenne , de Montreul que de Dourlens , que nul s'o-

soit escarter hors de leur camp. Semblablement vindrent les pluyes si grandes, que le flux de ventre se meit entre les Anglois, en sorte qu'après avoir tenu le siege six semaines ou deux mois, ils furent contraints de le lever avecques leur courte honte.

M. de Vendosme adverty que les ennemis estoient sur leur deslogement, depescha le Comte de S. Pol avec trois cens hommes d'armes & six mille hommes de pied, qui estoient sous la charge du Seigneur de Lorges, pour se mettre dedans Dourlens : & luy avec le reste de son armée, accompagné de M. de Guise & de M. de la Trimouille, suivit la riviere de Somme pour tousjours costoyer le camp des ennemis : lesquels ayant levé leur camp de devant Hedin, vindrent loger à Auchy le chasteau sur la riviere d'Othie, mi-chemin dudit Hedin & de Dourlens. Le Comte de S. Pol voyant la ville de Dourlens n'estre tenable, pour n'y avoir point alors de chasteau, & que là où est maintenant situé le chasteau, est une montagne dont on voit de tous costez ladite ville, de sorte qu'il n'y avoit moyen audit Dourlens de se mettre à couvert : à ceste occasion ledit Comte de S. Pol ayant gasté les vivres qui estoient dedans, à ce que l'ennemy ne s'en put pre-

valoir, & fait abbatre les portes de la ville, il se retira à Corbie, pour là faire teste à l'armée de l'ennemy. En ce lieu arriva aussi le Marechal de Montmorency, qui estoit nouvellement retourné d'Italie, ayant avec luy les deux cens Gentils-hommes (11) de la maison du Roy, avec pouvoir dudit Seigneur de demourer Chef à Corbie, advenant que l'ennemy vint, dont sourdit quelque differend entre le Comte de S. Pol & le Marechal de Montmorency, parce que ledit Comte de S. Pol, y estoit arrivé avec pouvoir de Mgr. de Vendosme d'y demourer Lieutenant - General; mais les choses passerent (a) par gracieuseté. Le Duc de Sowthfolk & le Comte de Bure ayans passé jusques à Beauquesne, en esperance d'affailir Corbie, considerans la provision de ladite ville, & voyans le temps si pluvieux, & tant de malades en leur armée, & l'hyver qui les pressoit (car c'estoit environ la Touffaints mil cinq cens vingt-deux) après avoir bruslé Dourlens, & tous les villages circonvoisins, se retirerent en Artois, puis donnerent congé

(a) Le récit de cette campagne, par du Bellay, confirme ce qu'on a lû dans les Mémoires du Seigneur de la Trémoille. La bonne intelligence entre nos Officiers fit avorter les projets de l'ennemi.

à un chacun : les Anglois retournerent en Angleterre, & les Bourguignons en leurs garnisons. Sur leur retraite les Comtes de S. Pol & de Guise advertis que à Pas (a) en Artois il y avoit bon nombre d'Anglois pour se rafreschir, les y allerent surprendre, de sorte qu'il en demeura de morts cinq ou six cens sur la place.

Peu de temps après Pasques, mil cinq cens vingt-trois, le Seigneur de Longueval Nicolas de Bossu, avoit fait une entreprise d'une marchandise, par laquelle un de ses gens vendroit Guise aux Imperiaux, par le sceu dudit de Longueval : le Roy estant adverty, la trouva bonne. Or estoit ledit marchand un soldat de la garnison du chasteau de Guise, nommé Livet, ferrurier : lequel disoit, & estoit vray, que ledit Seigneur de Longueval, lors estant en garnison audit lieu avec cinq cens hommes de pied, estoit de la partie, & fait venir quelques-uns des caporaux & familiers de Longueval, parler au Duc (b) d'Ascot à Avenes en Henaut.

(a) Bourg dans l'Artois, sur les frontières de la Picardie, sur la rivière d'Authie, à deux lieues au-dessus de Doullens, au levant, en allant vers Arras.

(b) Le Duc d'Arfchot, neveu du Seigneur de Chièvres, étoit de la Maison de Crouy.

Il n'est rien plus certain que Longueval estoit de la marchandise, mais non ainsi que l'entendoit le Seigneur d'Ascot. Le jour venu de livrer la marchandise, le Seigneur de Fleuranges devoit venir du costé des Ardenes avec quatre ou cinq mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes se jeter entre Avenes & Guise, pour empescher la retraite des ennemis : & le Duc de Vendosme avec quatre mille Allemans qu'avoit le Duc de Sowthfolk Blancherose (a), & trois mille François : & cinq cens hommes d'armes devoient venir devers Peronne, & leur couper chemin entre l'abbaye de Bonhourie & Guise, pour les deffaire, tellement qu'il n'y avoit aucun doute en nostre entreprise ; car l'ennemy se voulant retirer avoit le Seigneur de Fleuranges en teste, & Mgr. de Vendosme en queue : s'il vouloit combattre, il avoit Mgr. de Vendosme en teste, & Mgr. de Fleuranges en queue. A cette entreprise se devoient trouver tous les Seigneurs de par-delà, voulant chacun avoir part à l'honneur & au butin : pour

(a) On le nommoit Rose Blanche, à cause de la Maison à laquelle il appartenoit, & pour le distinguer de Charles Brandon, à qui son Duché de Suffolck avoit été donné par le Roi d'Angleterre.

nous amuser & mettre hors de soupçon ,
 ou divertir nos forces , s'estoit fait levée
 de quinze mille Flamens, sous la charge de
 M. de Fiennes, Gouverneur de Flandres,
 avec cinq ou six cens Anglois, & bon nom-
 bre de cavalerie, lesquels estoient venus
 assieger Terouenne d'un siege volant. Le Roy
 estant à Chambort, se voulut trouver à cette
 entreprise; parquoy partant en poste il fut
 environ minuit à Genly, près de Chauni,
 le jour dont la nuit ensuivante se devoit faire
 cette entreprise. Vous sçavez qu'il est mal-
 aisé qu'un tel Seigneur que le Roy puisse
 venir de si loing que de Blois à la Fere,
 où sont quatre-vingts lieuës, sans donner
 soupçon, & qu'il en soit nouvelle, car
 tout le monde le veut suivre. Les ennemis
 estoient desjà en chemin, pour executer leur
 entreprise, quand nouvelles vindrent par
 leurs espions que le Roy estoit arrivé à Genly:
 parquoy prenant leur marchand luy donne-
 rent plusieurs astrapades (a), mais jamais ne
 voulut rien confesser. Le Seigneur de Lon-
 geval, qui avoit ostages des ennemis, n'en
 fit pas moins à leursdits ostagiers; enfin
 estans acertenez par advertissemens certains

(a) Espèce de question.

de l'arrivée du Roy (a), ils se retirèrent en leurs pays sans avoir la marchandise.

Le Roy cognoissant avoir failly à son attente, delibera de ne perdre l'occasion de se prevaloir avec l'armée qu'il avoit assemblée : à ceste cause il manda au Seigneur de Fleuranges de se retirer en sa frontiere de Sedan : luy, marcha à Peronne, où il feit assembler toutes les forces qu'avoit Mgr. de Vendosme, en Picardie : puis après luy avoir ordonné d'aller lever le siege de Teroüenne, & envitailler la place, se retira devers Paris. Mgr. de Vendosme ayant pris en main l'armée, qui estoit de quatre mille Allemans sous la charge du Duc de Sowthfolk Blancherose, & environ quatre mille Picards, sous la charge du Seigneur de Sercu, du Seigneur de Bournonville, du Seigneur de la Hergerie, du Seigneur de Fontaines, fils du Seigneur de Heilly, & autres : & de cinq cens hommes d'armes, & du Seigneur de Brion, que le Roy envoya avec quatre cens archers de la garde, & le Seigneur de la Fayette, Maistre de l'artillerie en ce voyage : delibera, pour aller droit à Teroüenne, de

(b) Cette marche du Roi fut une imprudence. L'éclat qui en résulta, déconcerta le projet.

marcher par le pays des ennemis, afin de le fouler, & foulager le nostre : & aussi en passant razer quelques chasteaux qui estoient sur son chemin & faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontiere. A ces causes il print le chemin de Bailleul le Mont, qui estoit une place à mi-chemin d'Arras & Doullens, assez forte, & dedans y avoit trois cens Espagnols naturels, lesquels avoient promis la garder, ou y mourir ; mais ils ne feirent ny l'un ny l'autre, car après avoir cognu la fureur de la batterie, & quelques uns des leurs tuez, le cueur leur (a) devint foye, & se rendirent leurs vies fauves. Il faut entendre que la plupart des Capitaines n'estoit d'avis de les assaillir, estant pouveü de gens de guerre, comme elle estoit : mais Mgr. de Vendosme, demoura en son opinion de la forcer, disant, *qu'il ne luy seroit reproché qu'une telle place fait la brave devant luy, & que malaisément oseroit-il donner la bataille à l'ennemi devant Terouenne, qui avoit le double d'hommes plus que luy, s'il passoit devant une telle place sans l'attaquer.* Aussi luy mesme fait les approches en plain midy, où fut bleffé près de luy, le Seigneur de Piennes, d'une arquebouzade au travers du bras, & trois ca-

(a) Le cœur leur manqua.

noniers tuez à ses pieds , ce qui ayda bien à estonner les ennemis , de se voir approcher en plain jour , & sans tranchées : Mgr. de Vendosme après avoir rasé le chasteau , & fait bondir les tours , print chemin à Rouchauville , & à Gincourt. Or l'ennemy estoit logé à Andincton & à Dellette , à demie lieuë de Terouenne : & parce qu'il n'estoit raisonnable de l'affaillir dedans Andincton , qui est fort logis à cause de la riviere du Lis , il ordonna au Seigneur du Lude , qui estoit Marechal de camp , d'aller faire l'affiete de son camp à Fouquemberghe , afin qu'aisément il put avoir vivres de Montreul , & l'ennemy à grande difficulté , parce qu'on luy couppoit le chemin de S. Omer. Ceux de la garnison de Terouenne , dans laquelle estoit le Capitaine Pierre-pont , avec la compagnie de M. de Lorraine , le Seigneur d'Esgueilly , luy couppoient le chemin d'Aire.

Les ennemis se voyans approchez de si près , deslogerent la nuit d'Andincton , & allerent loger à Huppen , maison du Tresorier de Boullenois , sur un haut , tirant le chemin de S. Omer , laissant Terouenne à leur main droite : lesquels de loing nous voyant marcher en bataille droit à eux , abandonnerent ce logis , & allerent camper à Elfaut , auquel

lieu Mgr. de Vendosme les suivit pour les combattre : cependant Brion marcha droit à Terouenne avec le charroy de l'envitaillement, qui estoit ceste nuit venu de Montreul. Les ennemis voyans le Sgr. de Vendosme marcher droit à Elfaut, & que desja le Comte de Dampmartin, & le Seigneur d'Esquilly leur avoient dressé l'escarmouche, il entra parmy les Gantois, & autres Flamens, tel effroy, que sans attendre enseigne ny Capitaine, ny tambourin, se meirent à vau de route, droit à la riviere des Cordes, crians : *Gau*, qui vaut autant dire que, *allons, fuyons*, où se noyerent plusieurs, encore que personne ne les suivist, & n'y eut jamais ordre de les arrester : & sans le Seigneur de Dine, Lieutenant de M. de Fiennes, lequel avec quatre ou cinq cens chevaux couvrit leur fuite, la pluspart eust esté taillée en pieces. Je vous assure que le Seigneur de Dine, fait pour ce jour là grand service à l'Empereur ; car qui eust deffait ceste troupe, le pays de Flandres, eust esté fort esbranlé : mais on dit en commun proverbe, *que si l'host (a) sçavoit ce que fait l'host, l'host defferoit l'host*. Aussi arriva le Seigneur de Brion, qui avoit conduit le charroy à Terouenne,

(a) L'armée.

lequel declara à Mgr. de Vendosme qu'il avoit charge expresse du Roy, de luy dire qu'il n'eust à hazarder la bataille : & sans cela, je pense que Mgr. de Vendosme les eust combattus, mais il ne voulut desobeir aux commandemens du Roy. Mgr de Vendosme ayant fait retirer l'ennemy, vint loger à Andinc-ton, pour estre lieu propre à conduire les vivres, venans de Montreul; auquel lieu d'Andinc-ton, il fit sejour huit ou dix jours, jusques à ce qu'il eust mis vivres dedans Terouenne.

Environ le mois d'Avril ensuivant mil cinq cens vingt & trois, le Roy voyant qu'il avoit desja depesché en Italie deux ou trois armées pour le recouvrement de son Duché de Milan, dont il ne luy estoit venu aucun profit, mais ruine pour luy & pour son Royaume, il delibera d'y aller en personne : mais craignant qu'en son absence on assaillist les frontieres, il y voulust pourveoir avant de partir : mesme à Terouenne, que l'an precedant il avoit fait renvitailler, (cômme je viens de dire,) voulant bien de nouveau la pourveoir, afin qu'il se peust ayder en son voyage des forces qu'il avoit en Picardie. Pour cest effect, il ordonna à M. de Vendosme de mettre ensemble ses forces, & fait lever chevaux & chariots par
toutes

toutes les elections voisines, & envoya le Marechal de Montmorency pour assister à Mgr. de Vendosme, & mener l'avantgarde: l'armée mise ensemble, & les vivres & charroy, partirent de Montreul, & allerent camper à Andinoton, qui est un village à deux lieuës de Terouenne, sur la riviere du Lis, qui y est encore petite, car elle commence sa source à l'Islebourg, deux lieuës de là, sur le chemin dudit lieu de Hedin, & est le dit village d'Andinoton, au bout de la forest de Fouquemberghe, tirant à Fruges, & à Hedin.

Estans arrivez audit lieu, ils logerent le camp: l'avantgarde que conduisoit le Marechal de Montmorency, d'un des costez de la riviere, la bataille de l'autre. Les ennemis quelques jours après, estans advertis de ce logis ainsi separé, feirent entreprinse d'affaillir la nuit les deux logis en un mesme temps du costé de la bataille: le Seigneur de Villebon (a), Capitaine de chevaux legers, estoit logé un peu au devant du camp de la venue des ennemis. La troupe des Bourguignons ordonnée pour tomber sur la bataille,

(a) Jean d'Estouteville, Seigneur de Villebon. Il en sera question dans les Mémoires de Montluc & de Vieilleville.

donna dedans le guet des chevaux legers, lequel elle força, de sorte qu'elle donna aussi tost dedans leur logis, que les nouvelles de l'alarme, & ne leur donnant loisir de se reconnoître, renversa lesdits chevaux legers dedans le guet de la bataille, qui fut renversé jusques dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouva une partie à cheval qui soustint le faix. Les ennemis s'amuserent à piller le bagage des chevaux legers : je pense que s'ils ne s'y fussent amusez, ils eussent mis nostre camp en grand desordre : mais cela les retarda, & nous donna loisir de pourvoir à nos affaires.

Pendant le temps que ceste troupe donna dessus le logis de la bataille, l'autre donna sur le logis de l'avantgarde, conduite (comme j'ay dit,) par le Mareschal de Montmorency, lequel avoit assis son guet bon & fort : dont avoit fait chef un sien homme d'armes nommé Tiguerette (a), lequel oyant quelque rumeur à ses sentinelles, alla luy seul pour reconnoître que c'estoit : mais il ne fut jamais un peu au delà de ses sentinelles, pour mieux entendre, qu'il fut chargé de leur troupe, & enveloppé & pris. Craignant que le camp

(a) Cet acte de bravoure ressemble à celui du Chevalier d'Assas, si justement célébré de nos jours.

fust surpris , soudain il cria alarme dont les ennemis le voulurent tuer , mais il voulut plustost hazarder sa vie , que de laisser en danger toute l'armée : soudain l'avantgarde fut en armes , parquoy les ennemis , se voyans descouverts se retirerent ; l'armée demeurá en armes jusques à soleil levant , que le pays fut bien descouvert , puis l'avantgarde & bataille se logerent ensemble , où estoit logé le Mareschal de Montmorency , & ne feismes plus les sols de nous separer : depuis ne furent nouvelles que l'ennemy nous donnaist empeschement en nostre envitaillement , lequel se faisoit en la forme que je vous diray. L'escorte qui estoit à Montreul amenoit les vivres jusques à la forest de Fouquemberghe , & la gendarmerie du camp l'accompagnoit jusques à Terouenne.

Le Roy estant adverty que sa ville de Terouenne estoit pourveüe de toutes choses necessaires , manda au Mareschal de Montmorency de le venir trouver : & à Mgr. de Vendosme qu'il eust à luy renvoyer le Duc de Sowthfolk , avec les Lansquenets estans sous sa charge , & deux ou trois mille hommes de pied picards , avec une partie de la gendarmerie. Aussi manda le reste de son armée à se trouver au commencement d'Aoust , à

Lion, puis depeſcha l'Amiral de Bonnivet, pour tousjours gagner le Pas de Suze, attendant que luy marcheroit avec le reſte de ſes forces : il envoya pareillement en Suiffe le Mareſchal de Montmorency, pour faire levée de douze mille Suiffes, & donna charge au Seigneur de Lorges de fix mille François, pour marcher avec l'Amiral de Bonnivet. Ce fait, le Seigneur de Montmorency fait telle diligence, qu'eſtant arrivé l'Amiral à Suze, il arriva à Ivrée, avec les douze mille Suiffes, qu'il avoit levé, & ſe joignirent enſemble près Turin, attendans le Roy.

Proſpere Colonne, & le Vice-Roy de Naples, ſçachans le grand effort qui venoit au Duché de Milan, feirent ligue avec les Venitiens, qui abandonnerent la ligue de France, & avecques tous les Potentats d'Italie, comme le Pape, les Florentins, Geneyois, Senois, Luquois; leſquels ſe liguèrent enſemble contre les François, au cas qu'ils vinſſent pour troubler le repos d'Italie. (12) Y devoient chacun d'eux contribuer pour ſa quote-portion : de cette ligue fut fait Chef le Seigneur Proſpere Colonne, lequel ayant pris ſur ſes bras la charge de ladite armée, commença en toute diligence de pourveoir aux affaires du Duché de Milan, & meſme

à fortifier les passages du Tefin, en intention de nous empescher le passage. L'Empereur pareillement, & le Roy d'Angleterre avoient fait ligue ensemble, que si l'armée du Roy passoit les monts, celle du Roy d'Angleterre devoit passer en Picardie, de laquelle auroit la charge le Duc de Northfolk. Semblablement le Comte de Bure, dresserait autre armée de Lansquenets, avec la force des bas pays, & se devoit venir joindre avec l'armée Angloise. Alors se demenoit contre le Roy, autre praticque de grande importance, que je declareray ainsi que je l'entens.

Vous avez ouy par cy devant l'an 1521, que ledit sieur Roy, avec son armée alla devant Valenciennes; il avoit baillé son avantgarde à mener au Duc d'Alençon, & au Marechal de Chastillon: parquoy M. de Bourbon, auquel appartenoit la conduite de ladite avantgarde, parce qu'il estoit Connestable de France, eut plus de malcontentement qu'il n'en fit de demonstration. Au retour de ce voyage, & peu de temps après, mourut Madame Suzanne de Bourbon, fille du feu Duc Pierre de Bourbon & de Madame Anne de France, fille du Roy Louis onzieme, & sœur du Roy Charles huitiesme: Suzanne avoit espousé ledit Connestable, Charles de

Bourbon, Comte de Montpensier. Or après le décès du Duc Pierre de Bourbon, Charles, Comte de Montpensier, descendu d'un puisné de Bourbon & d'une fille de Mantouë, voulut maintenir que toutes les terres de la succession dudit defunct de Bourbon tenues en apanage, luy appartenoient, comme estant hoir masse, & non à ladite Suzanne. Pour assoupir ce differend, encore que Charles de Valois, Duc d'Alençon eust fiancé Suzanne de Bourbon, ce nonobstant fut fait le mariage dudit Comte de Montpensier & de ladite Suzanne, dont il se nomma Duc de Bourbon: & du Duc d'Alençon fut fait le mariage de Marguerite, sœur de François Comte d'Angoulesme, & depuis Roy. Puis estant ladite Suzanne morte, Madame la Regente, à l'infligation (comme on disoit) du Chancelier Antoine du Prat, meit en avant qu'au Roy (13) appartenoient les terres tenues en apanage, venues de la succession de Pierre de Bourbon: & à Madame la Regente, comme plus proche, estant fille de l'une des sœurs dudit Duc Pierre, mariée avecques le Duc de Savoye, dont elle estoit fille, appartenoient les terres n'estant en apanage, plustost qu'à Charles de Bourbon qui estoit esloigné de trois lignes: à raison dequoy le

procez fut meü à la Cour de Parlement à Paris. Charles de Bourbon se deffiant , ou de son droit , ou de la justice , & ayant peur que perdant son procez on l'envoyast à l'hospital , chercha par le moyen d'Adrian de Croy, Comte de Reux, de pratiquer avecques l'Empereur , ayant mieux abandonner sa patrie que d'y vivre en necessité : par les traittez qu'il feit avecques l'Empereur , il devoit espouser Madame Alienor (a) sa sœur, veufve de Portugal , & depuis Royne de France. Cependant le Roy estant party de Paris pour prendre le chemin de Lion & parachever son voyage d'Italie, arrivé à S. Pierre le Monstier , fut adverty par deux Gentils-hommes Normans , qui estoient de la maison du Duc de Bourbon, l'un Seigneur d'Argouges, l'autre de Matignon, de la pratique qu'avoit Charles de Bourbon avecques l'Empereur : après cet advertissement le Roy feit sejour audit lieu de S. Pierre le Monstier, attendant les bandes des Lansquenets que le Duc de Sowholfk amenoit de Picardie , lesquelles arriverent deux jours après : car le Roy ne vouloit entrer à Moulins sans estre bien accompagné , auquel lieu estant arrivé logea toutes ses enseignes d'Allemans aux portes.

(a) Eléonore.

L'entreprise dudit de Bourbon estoit de contrefaire le malade, pour n'aller en Italie avecques le Roy: car le Roy estant passé les montagnes, & estant le Roy d'Angleterre descendu en Picardie, il devoit faire descendre le Comte Guillaume de Fustemberg, & le Comte Felix avecques dix ou douze mille Allemans, lesquels passans par Coiffy & Chaumont en Bassigny, se devoient venir joindre avecques luy dans ses pays, où il esperoit, par le moyen de ses serviteurs & subjects, mettre ensemble trois cens hommes d'armes, & cinq ou six mille hommes de pied: desja il avoit depesché la Motte des Noyers, Gentil-homme Bourbonnois pour tenir preste ladite levée d'Allemans, & par ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de France: aussi devoient les Espagnols dresser une grosse armée pour assieger Fontarabie, comme ils feirent. Ces choses considerées, mesme le Roy estant hors de son Royaume avecques toutes ses forces, sans point de faute il est apparent que la France eust esté esbranlée devant que la pouvoir secourir: car si le Roy eust voulu retourner la teste en ça, il eust eu l'armée d'Italie à sa queue. Mais Dieu qui a toujours conservé ce Royaume y pourveut: car

desja avoit eu le Roy advertissement de la praticque dudit de Bourbon, non pas toutesfois des conclusions au vray que je viens de dire, mais tant seulement qu'il trafiquoit avecques l'Empereur pour se retirer devers luy: parquoy en toute diligence le Roy donna ordre aux affaires de son Royaume, & parce qu'il sçavoit Mgr. de Vendosme estre de la maison de Bourbon (chose qui luy pouvoit engendrer soupçon) il le voulut bien mener avecques luy en Italie. A ceste occasion le tirant de Picardie, qui estoit son Gouvernement, il y envoya le Seigneur de la Trimouille pour son Lieutenant General, laissant en Champagne le Seigneur d'Orval, puisné d'Albert (a), dont il estoit Gouverneur: & au lieu du Seigneur de la Trimouille, qui estoit Gouverneur de Bourgogne, il laissa le Duc de Guise; en Guienne & Languedoc, le Seigneur de Lautrec, Odet de Foix, & Madame Louise sa mere Regente en France.

Le Roy arrivé à Moulins, trouva le Duc de Bourbon contrefaisant le malade; mais le gentil Prince, qui tousjours estoit plus enclin à misericorde qu'à vengeance, esperant reduire ledit de Bourbon, & le divertir de

(a) D'Albret.

son opinion, alla le visiter en sa chambre : auquel lieu après l'avoir reconforté de sa maladie, qui toutesfois estoit dissimulée, « il luy declara les advertiffemens qu'il avoit des praticques que faisoit faire l'Empereur par le Seigneur de Reux pour l'attirer à son service, & le divertir de la bonne affection qu'il estoit assuré qu'il portoit à la Couronne de France : & qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au Royaume, estant sorty de sa maison, dont il estoit si proche ; mais que desespoir & crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié & affection qu'il avoit toujours porté envers son Prince & Seigneur, & qu'il eust à mettre hors de sa fantaisie telles choses qui le troubloient ; l'assurant qu'au cas qu'il perdist son procez contre luy & contre Madame sa mere, de luy restituer tous ses biens, & qu'il se tint préparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie ».

Le Seigneur de Bourbon, comme sage & prudent, sceut dissimuler sa deliberation : bien confessa au Roy « que ledit Adrian de Croy Seigneur de Reux l'avoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy n'y avoit jamais voulu prester l'aureille, & qu'il

avoit bien eu en pensée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy. Toutesfois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autrui, assurent quand & quand le Roy que les medecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en litiere, & qu'incontinent ne faudroit se trouver à Lion après Sa Majesté». Ce neantmoins le Roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne : mais estant Prince humain, ne voulut faire executer ladite opinion, veu mesme que les choses n'estoient averées, & qu'il n'estoit raisonnable de faire injure à un tel Prince qu'estoit M. de Bourbon sans premierement estre les choses bien justifiées.

Le Roy se pensant tenir assuré de la promesse de M. de Bourbon, estimant l'avoir bien reconcilié, partit de Moulins, & print son chemin à Lion, pour tousjours faire acheminer son armée : & laissa, pour accompagner ledit Seigneur, Perot de la Bretonniere, Seigneur (a) de Uvarty. Peu de jours après le Duc de Bourbon partit de Moulins, & print le chemin de Lion ; mais estant arrivé à la Pa-

(a) Les Seigneurs de Warty portoient le nom de cette Baronnie, située près de Clermont-en-Beauvoisis. Cette terre a été dans des tems postérieurs érigée en Duché-Pairie, sous le nom de Fitzjames.

liffe feignit fa maladie estre rengregée (a), & dudit lieu partit ledit de Uvarty, avec lettres de mondit-Seigneur de Bourbon, pour acertener le Roy de son partement. Après le partement de Uvarty, M. de Bourbon considerant que par arrest de la Cour de Parlement tous ses biens estoient sequestrez, & que mal-aisément en pourroit il jamais jouyr, ayant une si forte partie qu'estoit Madame mere du Roy, voulut avant de passer outre, entendre la volonté dudit Seigneur : attendant laquelle il se retira à Chantelles, place sienne assez forte, où estoient tous ses meubles, duquel lieu à son arrivée depescha devers le Roy l'Evesque d'Autun, de la maison des Huraults, avecques lettres & instructions signées de sa main, lesquelles j'ay bien voulu icy inserer de mot à mot.

« Monseigneur, je vous ay escrit bien am-
 » plement par Perot d'Uvarty, depuis je
 » vous ay depesché l'Evesque d'Autun pre-
 » sent porteur, pour de tant plus par luy
 » vous faire entendre la volonté que j'ay de
 » vous faire service : je vous supplie, Mgr.,
 » le vouloir croire de ce qu'il vous dira de
 » par moy, & vous asseurer sur mon honneur,
 » que je ne vous feray jamais faute. De vostre

(a) Augmentée.

» maison de Chantelles , le 7 de Septem-
» bre.

» Mais qu'il plaife au Roy faire rendre les
» biens du feu M. de Bourbon, il promet de
» le bien & loyaument servir, & de bon
» cueur, fans luy faire faute, en tous en-
» droits où il plaira audit Seigneur, toutes
» & quantesfois qu'il luy plaira, & de cela il
» l'en afeurera jusques au bout de sa vie :
» auffi qu'il plaife audit Seigneur pardonner
» à ceux aufquels il veut mal pour celuy af-
» faire. » Et avoit signé lefdites instructions
de sa main.

Depuis l'arrivée de Perot d'Uvarty à Lion, le Roy fut adverty comme M. de Bourbon, avoit delaiissé le grand chemin, & s'estoit retiré à Chantelles : parquoy soudain il depefcha le Bastard de Savoye, Grand-maistre de France, le Marefchal de Chabannes, avecques chacun cent hommes d'armes, pour trouver moyen d'arrefter le Duc de Bourbon, ou bien l'affieger dedans Chantelles. Auffi depefcha la compagnie du Duc d'Alençon, de cent hommes d'armes, & celle de M. de Vendosme de pareil nombre, & d'autres par les Capitaines des gardes & Prevosts de l'hôtel. M. le Grand-maistre ayant pris le droit chemin de Moulins, arrivé qu'il fut à la

Pacauldiere, trouva les mulets de l'Evesque d'Autun qui prenoient le chemin de Lion, pour executer le commandement qu'ils avoient du Duc de Bourbon, lesquels il feit arrester, & chercher dedans, s'il s'y trouveroit quelque chose contre le service du Roy. Peu d'heures après arriva l'Evesque, lequel fut pareillement arresté, comme avoient esté ses mulets : aussi fut le Seigneur de S. Vallier (a), qui estoit à Lion, Messire Emard de Prie, le Seigneur de la Vanguion, qui estoit à Terouenne, & plusieurs autres.

M. de Bourbon averty de l'arrest fait sur la personne de l'Evesque d'Autun, se desespera de trouver grace envers le Roy ; parquoy delibera de sauver sa vie : aucuns de ses privez estoient d'avis qu'il se devoit laisser assieger dedans Chantelles, mais luy qui estoit homme cognoissant, jugea bien n'estre raisonnable de s'enfermer en une place au milieu du Royaume de France, hors d'esperance de tout secours. Parquoy il delibera de se sauver hors du Royaume ; & pour cest effect partant de Chantelles, n'ayant de compagnie que le Seigneur de Pomperant, sans page & sans valet, se meit à chemin en habit dissimulé. La premiere nuit, ils vindrent au giste en la

(a) Jean de Poitiers.

maison du Seigneur de Lalieres, vieil Gentil-homme nourry en la maison de Bourbon, son nepveu estoit de la partie : mais estant là, il changea d'opinion de son chemin qu'il avoit à prendre, & tourna tout court à main droite, & vint le lendemain coucher en la maison dudit Pomperant, & de là, au Puis en Auvergne (a). Puis prenant le chemin, laissant Lion à la main gauche il vint loger à Saint Bouvet le froid, en une hostellerie separée hors du village : par ce que Mgr. de Bourbon, n'avoit repeu, ils furent contraints d'y arrester, esperans y repaistre sans estre apperceus, n'y cogneus, parce qu'il n'y avoit qu'une vielle hostesse audit logis. Mais le soir bien tard y arriva celuy qui tenoit la poste pour le Roy à Tournon, venant de Lion, pour faire repaistre son cheval : qui fut cause que lesdits Seigneurs de Bourbon, & Pomperant, deslogerent sur l'heure, & toute nuit allerent repaistre à un village à deux lieuës de là, nommé Vauquelles, dont l'hostesse dudit lieu recogneut Pomperant, & luy dit nouvelles

(a) L'Abbé Lambert a supprimé dans son édition de du Bellay tous les détails relatifs à l'évasion du Connétable de Bourbon. Il prétend que ces anecdotes n'ont rien d'intéressant. Assurément nous ne sommes pas de son avis.

comme les grands chevaux avoient passez le jour precedent par là : & pour laquelle cognoissance, l'hostesse luy presta une jument de relaiz , parce que son cheval estoit recreu, & luy bailla son fils pour guide.

De Vauquelles , partit Mgr. de Bourbon, feignant estre serviteur de Pomperant, environ minuit : & au point du jour arriva à Dauce, près de Vienne, estant la riviere du Rhosne entre deux. Le Seigneur de Bourbon demeura caché derriere une maison, craignant qu'il y eut garde de par le Roy sur ladite riviere, pendant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles : lequel estant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher, auquel il fit entendre « qu'il estoit archer de la garde du Roy, luy demandant si ses compagnons n'estoient pas venus à Vienne, pour garder le passage, à ce que M. de Bourbon, ne passast la riviere, & que ses compagnons luy avoient mandé que leur enseigne s'y devoit trouver ». Le boucher luy fait responce « qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit il entendu qu'il y avoit force gens de cheval du costé du Dauphiné ». Pomperant ayant entendu le passage n'estre gardé, retourna devers M. de Bourbon, & conclurent de ne passer point le pont, craignans d'estre cogneus, mais
aller

aller passer à un bac à demie lieuë de là : auquel lieu estans embarquez , dix ou douze soldats de pied s'embarquerent avecques eux, chose qui estonna ledit de Bourbon : mesme qu'estans au milieu de la riviere, Pomperant fut recogneu par aucuns des soldats , ce qui donna plus grande terreur à Mgr. de Bourbon ; toutesfois il fut rassuré par Pomperant, disant que s'ils cognoissoient quelque hazard, ils coupperoient la corde pour faire tourner le bac vers le pays de Vivarez, où ils pourroient gagner les montagnes, & se mettre hors de danger : mais ils ne tomberent en cest inconvenient.

Ayans mesdits Seigneurs de Bourbon, & Pomperant, passé la riviere, tant qu'ils furent à la veuë des hommes, ils suivirent le grand chemin de Grenoble : puis tournerent à travers les bois, droit à Saint Antoine de Viennois, & allerent loger à Nanty, en la maison d'une ancienne Dame vefve, laquelle durant le soupper recogneut Pomperant, & luy demanda, *s'il estoit du nombre de ceux qui avoient fait les fols avecques M. de Bourbon.* Pomperant respondit *que non, mais que bien il voudroit avoir perdu tout son bien, & estre en sa compagnie.* Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le Prevost de l'hostel,

estoit ou avoit esté à une lieuë de là bien accompagné; à la poursuite de M. de Bourbon, dont il fut estonné, de sorte qu'il voulut se lever de table pour le sauver: mais il en fut empêché par Pomperant, pour crainte de donner soupçon à la compagnie. Au sortir de table, ils monterent à cheval, & allerent loger à six lieuës de là, auquel lieu ils sejournerent un jour pour reposer leurs chevaux: parce que c'estoit un lieu incogneu dedans les montagnes.

Le Mardy ensuivant, dès le point du jour, ils prindrent le chemin du pont de Beauvoisin, pour tirer droit à Chambery, où par les chemins trouverent grand nombre de cavalerie, allant à la suite de l'armée que conduisoit M. l'Admiral de Bonnivet en Italie, dont ils eurent grande peur d'estre cogneus. Enfin le Mercredy sur le tard ils arriverent à Chambery, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suze: & de là prendre le chemin par les pays de M. de Savoye, pour arriver à Savonne ou à Gennes, & là s'embarquer pour aller en Espagne trouver l'Empereur; mais le matin qu'ils devoient partir, le Comte de S. Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouver M. l'Admiral en Italie, parquoy ils

changerent leur dessein, prenans le chemin du Mont du Chat, & à huit lieuës au-dessus de Lion, repasserent le Rhosne, prenans le chemin de Saint Claude. Y estans (14) arrivez, & ne trouvant le Cardinal de la Baulme, ils n'y firent sejour que d'une nuit; & allerent trouver le Cardinal à la Tour de May, maison dependante de l'Abbaye de S. Claude, où il faisoit sa demeure; auquel, parce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se feit cognoistre.

Le lendemain avecques bonne escorte de cavalerie que luy bailla l'Abbé, il s'en alla coucher à Polligny, & de-là à Passeran, & y feit sejour huit ou dix jours. Partant de Passeran, alla Monsieur de Bourbon à Eazançon, & de Bezançon à Liere en Ferrette, auquel lieu se trouverent la plus grande partie des Gentils-hommes qui avoient abandonné le Roy & leurs maisons pour le suivre: desquels estoit le Seigneur de Lurcy, Lalliere, Montbardon, le Peloux, le Seigneur d'Espinars, le Beschin, Tensane (a), & plusieurs autres: pareillement le vindrent trouver le Capitaine *Imbault* (b), & l'Eleu Petitdey,

(a) Montagnac-Taufannes.

(b) De la Maison de Revoire, & Seigneur de Romagnieu.

luy pensans persuader de retourner en France, se faisans forts que le Roy mettroit en oubly les choses passées avecques bon traitement ; tel que le Roy luy avoit offert, passant à Moulins, ce à quoy il ne voulut condescendre : tellement qu'ils s'en retournerent en France sans avoir rien exploité. Partant de Liege, M. de Bourbon, accompagné de soixante ou quatre-vingts chevaux, traversa les Allemagnes, puis au bout de six semaines arriva à Trente, où après avoir fait sejour de deux ou trois jours, il alla à Mantoüe ; il fut receu du Marquis en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins-germains, parce que la mere du Duc de Bourbon estoit sœur du feu Marquis de Mantoüe, pere d'iceluy : ce Prince mit le Duc de Bourbon en tel équipage qu'il appartenoit, de chevaux, d'armes, mullets, & autres choses nécessaires, tant pour luy que pour les siens. Le quatriesme jour de son arrivée, partant de Mantoüe, il alla à Cremone, auquel lieu il fut bien recueilly par le Gouverneur. Le lendemain, avecques bonne escorte de chevaux, il fut conduit à Plaifance, où le vint trouver Dom Charles de Lonnoy (a), vice-Roy de Naples; lequel venoit pour estre

(a) Lannoy.

Lieutenant-General de l'Empereur au Duché de Milan, à cause de l'extreme maladie en laquelle estoit tombé le Seigneur Prosperé Colonne.

Après avoir communiqué ensemble des affaires de la guerre, le Seigneur de Bourbon partit pour aller à Gennes s'embarquer & faire son voyage en Espagne, auquel lieu attendant le vent, il séjourna cinq semaines : & aussi attendant le retour du Seigneur de Lurcy, lequel dès qu'il fut en Allemagne, avoit dépesché devers l'Empereur pour entendre sa volonté. Finablement n'ayant plus d'attente au retour de Lurcy, il delibera de passer outre ; mais alors qu'il pensoit s'embarquer, descendit au port de Gennes Messire Adrian de Croy, Seigneur de Reux, & avecques luy le Seigneur de Lurcy, lesquels apporterent responce de l'Empereur : c'est qu'il bailloit en option (a) au Seigneur de Bourbon, ou d'aller en Espagne, ou bien

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay, que de la part de l'Empereur on offrit au Connétable à son choix, ou une retraite en Espagne, ou le commandement de l'armée d'Italie, avec la qualité de Lieutenant-Général en Italie. En admettant que ces faits soient exacts, il ne falloit pas en attribuer le récit à du Bellay, puisqu'il n'en parle point.

de demeurer en Italie avecques l'armée. Sur ces offres, il conclut de demeurer au Duché de Milan; pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux grosses armées du Roy & de l'Empereur; attendu mesme que desja nostre armée tout l'hyver s'estoit ruinée devant Milan; sur cette resolution il alla trouver le vice-Roy de Naples & l'armée Impériale à Binasq.

Le Marechal de Chabannes, & le Grand-Maistre ayans failly à rencontrer M. de Bourbon, lequel s'estoit sauvé en la maniere que je viens de declarer, allerent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le Capitaine, après avoir esté sommé de la part du Roy, son Souverain Seigneur. En cette place ils trouverent tous les meubles de la maison de Bourbon, qui estoient les plus beaux qui fussent en la maison de Prince de la Chrestienté, qu'ils mirent entre les mains du Roy. Semblablement mirent en l'obeïssance dudit Seigneur le chasteau de Carlat, & generally toutes les autres places de la maison de Bourbon. Aussi peu après le Roy feit prendre prisonniers par soupçon Messire Emar de Prie, Capitaine de cinquante hommes d'armes, le Seigneur de Saint-Vallier, Capitaine de cent Gentils-hommes de la

Maison du Roy, le Seigneur de la Vauguion, Capitaine d'hommes d'armes, qui pour lors estoit en garnison à Terouenne, & plusieurs autres Gentils-hommes, serviteurs de ladite Maison, desquels encore qu'aucuns fussent trouvez avoir eu la cognoissance de ladite conjuration, laquelle ils n'avoient revelée comme ils estoient tenus; ce nonobstant à tous leur pardonna. L'Evesque d'Autun, fils du feu General Hurault, jaçoit que tous les biens, tant de luy que des siens, fussent venus du Roy & de ses predecesseurs, fut soupçonné d'avoir esté du conseil de ladite fuite, parquoy fut mis prisonnier, puis après delivré; mais estant en liberté, il se retira près mondit Seigneur de Bourbon, & après le trespas de Hieronime Moron, M. de Bourbon le feit Chancelier de Milan; toutesfois depuis le Roy luy pardonna, & le remist en tous ses biens. Par ces choses, on peut facilement recognoistre la grande humanité du Roy, lequel estant offensé de ceux qui avoient receu biens & honneurs de luy, ne print vengeance d'un seul; ains pardonna à tous ceux qui retournerent vers luy, cherchans misericorde.

Le Roy voyant la fuite de M. de Bourbon, & craignant qu'autres fussent de la partie,

ne fut conseillé de passer les Monts en personne ; parquoy manda à l'Amiral de Bonnivet, Messire Guillaume Gouffier, lequel estoit jà près de Vercel avecques l'armée, qu'il eut à executer l'entreprise du Duché de Milan, suivant ce qu'eux deux en avoient conclu. Il retint près de sa personne le Duc d'Alençon, le Duc de Vendosme, le Grand-Maistre, Bastard de Savoye, le Mareschal de Chabannes, Seigneur de la Palisse, avecques leurs compagnies, chacune de cent hommes d'armes : & parce qu'il fut adverty que la Motte des Noyers, qui avoit esté, par M. de Bourbon, depesché en Allemaigne, marchoit avecques le Comte Guillaume de Fustemberg, & le Comte Felix, & leurs regimens de dix ou douze mille Lansquenets, prenans leur chemin entre la Bourgogne & la Champagne, il manda au Duc de Guise, qui estoit en Bourgogne, & à M. d'Orval, qui estoit en Champagne, qu'ils eussent à pourveoir à leurs frontieres ; du costé où l'ennemy tourneroit la teste, qu'ils eussent à assembler leurs forces ensemble, leur envoyant la compagnie de cent hommes d'armes de M. d'Alençon, & celle de M. de Vendosme de pareil nombre pour les renforcer ; retenant près de luy les personnes des-

dits Ducs d'Alençon & de Vendosme. Aussi retenoit le Marechal de Chabannes, & le Grand-Maistre, pour les employer où verroit estre besoin, & où les occasions s'offriroient.

Environ le commencement de Septembre mil cinq cens vingt-trois, l'Amiral ayant eu les nouvelles de la fuite de M. de Bourbon, ensemble le mandement que luy faisoit le Roy d'exécuter l'entreprise de Milan, parce que si le Roy eut marché en personne, luy-mesme eut conduit l'avant-garde, la bailla pour conduire à M. le Marechal de Montmorency, & luy print charge de la bataille : ce fait, marcha avecques l'armée droit à Milan. Vous avez ouy cy-devant comme Prospere Colonne avoit fortifié les passages du Tesin, se persuadant d'empescher nostre armée de passer, & sur ladite esperance avoit delaissé la fortification de Milan, qu'il avoit commencée. Peu devant ce temps, le Duc Sforce, qui faisoit sa demeure à Monché (a), un jour partit pour venir à Milan; mais un Gentil-homme Milanois de sa famille, nommé Benedict Viscomte, mal-content dudit Sforce son Maistre, parce qu'il luy avoit cassé une compagnie de gens de pied, de laquelle auparavant il avoit eu la charge, estimant

(a) Au lieu de Monché, lisez Monza.

en cela avoir esté injurié, delibera lors de se venger. Or estant ledit Sforce sur le chemin de Monché à Milan, monté sur un petit cheval, ayant peu de gens auprès de luy, à cause de la pouffiere. Ledit Visconte, estant sur une jument Turque, l'accosta, feignant vouloir parler à luy, puis l'ayant accosté, tira une courte dague, dont il pensa donner audit Duc dedans la gorge : toutesfois le Duc baissant la tête & le corps, detourna le coup, tellement qu'il ne luy donna qu'au travers du bras ; & s'il luy eut aussi bien donné dedans le corps, il estoit mort : neantmoins ledit Visconte, quelque suite qu'il eut, se sauva par la vitesse de sa jument. Le Duc Sforce estant eschappé de ce peril, se retira à Monché, doubtant qu'il y eut autre embuscade sur le chemin de Milan : incontinent le bruit courut que le Duc Sforce estoit mort du coup qu'il avoit receu, ce qu'ayant entendu un Capitaine Milanois, nommé Galeas de Birague (a), qui lors estoit à Turin, attendant le passage de nostre armée, pour se joindre avecques elle, pour le

(a) On retrouvera dans les Mémoires de Montluc plusieurs personnages de cette famille qui, soit comme Magistrats, soit comme Militaires, se distinguèrent au service de la France.

service du Roy, pensant la mort du Duc estre veritable, & sçachant que nostre armée estoit desja dedans les montagnes, par le moyen de quelque intelligence, se meit dedans Valence, ville dessus le Pau, au-dessous de Casal Saint Vas, sous ombre de la pouvoir garder jusques à l'arrivée de nostre armée; mais autrement en advint, car Antoine de Leve, par ordonnance de Prospere Colonne, partit d'Ast avecques l'infanterie Espagnolle & les chevaux-legers, & alla expulser Birague hors de Valence: ne luy donnant loisir de se remparer ni fortifier, & le print prisonnier. Pendant ce temps, Bonni-
 vet (estans avecques luy les Capitaines qui s'ensuivent, à sçavoir le Mareschal de Montmorency, le Seigneur Bayard, le Seigneur de Vandenesse, le Seigneur de Mezieres, le Seigneur de Vallery, & le Vidafme de Chartres, & environ quatorze ou quinze cens hommes d'armes: le Seigneur de Lorges, General de six mille François, le Duc de Sowthfolk, General de six mille Allemans, & douze ou quinze mille Suiffes, (& y estoient pour leur plaisir le Comte de Saint Pol, & le Comte de Vaudemont n'ayans aucune charge) print son chemin pour marcher droit où estoit le Seigneur Prospere avec-

ques son armée, & luy donner la bataille; comme je diray après que j'auray parlé de ce qui se faisoit à Bayonne & à Fontarabie.

Vous avez bien entendu cy-dessus comme Pan mil cinq cens vingt-deux, le Mareschal de Chabannes avoit secouru Fontarabie, & avoit tiré dehors le Seigneur du Lude, qui si bien y avoit fait son devoir, & tant enduré de nécessité & de famine : & en son lieu avoit, par le commandement du Roy, mis pour Gouverneur le Capitaine Frauget, lequel estoit Lieutenant du Mareschal de Chastillon, lors de son décès vieil Gentil-homme, & qui toute sa vie avoit eu reputation d'estre homme de guerre, auquel le Roy avoit donné la charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladite place de Fontarabie; & avecques luy Dom Petre (a), fils du Mareschal de Navarre, lequel les Espagnols depuis peu de temps avoient fait mourir en prison, ayant iceluy Dom Petre charge de mille hommes de pied. Suivant ce que j'ay dit cy-devant, que l'entreprise de l'ennemy estoit d'affaillir la Champagne, sous espe-

(a) Son père avoit été pris à Simancas, lors de l'invasion que les Espagnols, sous le règne de Ferdinand, firent dans la Navarre. (Lisez l'Hist. de France, par Belleforest, Tome II, p. 1430.)

rance de la faveur de M. de Bourbon, aussi l'Anglois & le Bourguignon d'entrer en Picardie, & les Espagnols d'assiéger Fontarabie : toutes ces choses furent par eux executées, & mesme le 6 de Septembre audit an mil cinq cens vingt-trois, les Espagnols meirent leur armée ensemble : de ce averty, le Seigneur de Lautrec, Gouverneur de Guienne, alla à Bayonne pour pourveoir tant audit lieu qu'à Fontarabie. Premièrement il bailla au Capitaine Frauget, pour la garde de sa place, tout ce qui luy estoit necessaire, tant d'hommes, de vivres, que de munitions, pour attendre un long siege, & soustenir un grand effort : puis il feit retirer dedans Bayonne tous les vivres & bestail qui se trouverent au pays de labour, tant pour pourveoir ladite ville, que pour que l'ennemy ne s'en put prevalloir, parce qu'il estoit depourveu d'hommes, d'autant que les forces du Roy estoient tant en Italie, Picardie, que Champagne ; & qu'il n'avoit moyen de pourveoir ladite ville du nombre de gens de guerre dont estoit besoin, craignant que faignant l'ennemy d'aller assaillir Fontarabie, vint assaillir ladite ville de Bayonne, il resolut luy-mesme de demeurer dedans.

Les Espagnols ayans mis leurs forces ensemble, le 16 Septembre vindrent loger à à S. Jean de Lus, mi-chemin de Fontarabie & de Bayonne; & le lendemain assaillirent Bayonne par eau & par terre, avecques telle impetuofité, que fans la presence de Lautrec, il est apparent qu'ils l'eussent forcée, veu le peu de gens de guerre qui estoient dedans; mais la vertu dudit Seigneur fut telle, que trois jours & trois nuits il ne bougea de dessus les murailles, faisant pourvoir à toutes choses; & mesmement aux entrées des rivieres. Il faut entendre qu'il y a deux grosses rivieres, toutes deux portans navires, dont l'une venant devers Dax, borde la ville du costé de France; l'autre vient de devers S. Jean de Piedeporc, & des montagnes de Navarre, laquelle passe à travers de la ville: & sortant de la ville, les deux rivieres s'assemblent, où la mer flue & reflue deux fois en vingt - quatre heures, de sorte que les grands navires y entrent à pleine voile: chose qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grand nombre de navires qu'avoient les Espagnols & Bisquains (a): toutesfois la presence de Lautrec donna telle assurance aux habitans, que tous hommes,

(a) Biscayens.

femmes & enfans meirent la main à l'oeuvre, tellement que qui estoit coiart, se faisoit hardy. Le quatriesme jour, les Espagnols se voyans perdre temps, se retirerent & allerent assieger Fontarabie, où ils ne trouverent telle resistence, encore qu'elle fust pourveuë de bon nombre d'hommes, & d'autres choses necessaires; car le Capitaine Frauget, après avoir tenu peu de jours, neantmoins lescdites forces qu'il avoit, & veu la grandeur de la place, rendit la ville, qui n'estoit forçable, & en sortit ses bagues sauvés; vray est qu'il disoit avoir esté contraint de ce faire, parce que Dom Petre, fils du feu Marechal de Navarre, avoit intelligence aux ennemis. Toutesfois Frauget (15) fut à Lion sur un eschaffaut, degradé de noblesse, & déclaré roturier, luy & ses descendants, pour avoir esté negligent & failly de cœur à pourvoir à la conspiration dudit Dom Petre, si ainsi estoit qu'elle fust vraye.

Retournons à l'Admiral de Bonnivet, lequel print son chemin pour marcher où estoit ledit Seigneur Prospere avec son armée, delibéré de luy donner la bataille. Antoine de Leve estant à Ast, adverty du passage de nostre armée, en toute diligence se retira delà le Tesin: à l'occasion dequoy l'Amiral

print Novare & toutes les autres villes de l'Omeline. Prospere estant tombé en extreme maladie, s'estoit fait porter sur le bord du Tesin, faisant contenance de vouloir combattre; mais estant adverty que nos cōureurs estoient arrivez sur le bord de la riviere, & se voyant hors d'espoir de garder le passage, pour estre gueable en plusieurs lieux, il renvoya sa grosse artillerie à Milan: le lendemain estant adverty que le reste de nostre armée estoit à Vigeve, & que desjà à coups d'artillerie elle avoit fait abandonner la garde dudit passage aux Lansquenets Imperiaux, & que noz gens de cheval & de pied commençoient à passer, cogneut, (mais trop tard) son cœur, d'avoir voulu entreprendre de garder le pas d'une riviere contre une armée Françoisise venant en sa premiere furie: parquoy se retira à Milan, auquel lieu estant arrivé, trouva un tel effroy, tant parmy les gens de guerre que citadins, qu'il resolut d'abandonner la ville, & se retirer à Laudes. Mais la fortune fut si mauvaise pour l'Amiral, qu'il s'inclina aux persuasions de plusieurs Milanois, & specialement de Galeas Viscomte, qui luy faisoit entendre, que s'il marchoit droit à la ville elle seroit mise à sac, de sorte que le Roy
ne

ne s'en pourroit prevalloir ; & que laissant aller ledit Galeas parler aux citadins , il trouveroit moyen de mettre les Imperiaux hors de la ville , & de leur faire fournir au Roy une bonne somme de deniers pour ayder à soustenir les frais de la guerre. Ces remonstrances furent cause que l'Amiral séjourna deux ou trois jours sans suivre sa fortune , & y fut envoyé ledit Galeas , & pour l'accompagner le General de Normandie , Boyer , & quelques autres. Les parlemens furent longs , mais enfin ce fut toute tromperie , & la ruine qui depuis advint à nostre armée : car ce temps durant Prospere assoura ses gens ; & les bagages qui estoient chargez pour se retirer furent dechargez , & avec extreme diligence , & un nombre incroyable de castaldous (a) releva les remparts & lieux les plus ruinez. Puis voyant ses forces n'estre suffisantes pour garder plusieurs places , il abandonna tout le Duché , gardant seulement Milan , Cremone & Pavie , attendant que nostre armée eust passé sa fureur , & que l'hyver , qui estoit proche , l'eust mattée.

(a) Espèce d'Officiers Municipaux qui gouvernoient les différens districts du pays. -- Glossaire de du Cange , au mot *Castaldus* , Tome II , p. 389 ; & au mot *Gastaldus* , Tome III , p. 837.

Il depescha Antoine de Leve pour se mettre dedans Pavie , y faisant venir mille hommes qui estoient dans Alexandrie , avec autres deux mille que ledit de Leve mena quand & lui : il envoya autres trois mille hommes de pied dedans Cremone. L'Amiral voyant Alexandrie abandonnée , y envoya M. de Buffy d'Amboise avec deux mille Francs-archers.

L'Amiral voyant l'erreur qu'il avoit fait d'avoir temporisé sur une vaine esperance , marcha droit à Milan , mais ce fut trop tard : car desja Prospere y avoit assemblé le nombre de dix mille hommes de guerre , sans les citadins qui tous avoient prins les armes : ce nonobstant il planta son camp devant , entre le chemin de Laude & de Pavie. Cela fait , il envoya saisir la ville de Monze , dedans laquelle il meit bonne garnison pour empescher les vivres d'aller à Milan : puis ayant eu advertissement que le Duc de Mantouë estoit arrivé à Laude , avecques cinq cens chevaux & deux cens hommes de pied , que le Pape envoyoit pour le secours de la ligue , il depescha le Capitaine Bayard , accompagné de huit mille hommes de pied , quatre cens hommes d'armes , & huit ou dix pieces d'artillerie pour marcher droit audit lieu de Laude , y pensant surprendre le Duc : iceluy

estant adverty & se deffiant de ses forces, se retira, abandonnant ladite ville. Parquoy le Capitaine Bayard entra dedans, puis y ayant laissé bonne garnison, print le chemin de Cremone, pour tenter s'il pourroit prendre la ville, par le moyen du chasteau qui tenoit pour le Roy : en ce lieu arrivé, se vint joindre avecques luy le Seigneur Rence de Cere, Baron Romain, accompagné de quatre mille hommes de pied Italiens, qu'il avoit levez pour le service du Roy au Ferrarois & aux environs. Le Capitaine Bayard & le Seigneur Rence assemblez, & cognoissans que par le chasteau il n'y avoit ordre de forcer la ville, à l'occasion des grandes trenchées que les ennemis avoient faites entre la ville & ledit chasteau, delibererent de l'assaillir par ailleurs, & tenter la fortune de la pouvoir forcer, encore que l'armée Venitienne, qui de la part (a) de la ligue, fust à Pontivy près de là : mais elle avoit commandement de la Seigneurie de ne sortir hors de leurs confins sans expresse jussion.

Prosperre adverty que l'armée du Roy prenoit le chemin de Cremone, ne tarda gueres qu'il manda à Pavie qu'on eust à envoyer

(a) Du parti.

trois mille cinq cens hommes à Cremona, pour la deffence d'icelle : il manda pareillement au Duc d'Urbino, General de la Seigneurie, & au Marquis de Mantouë, General de l'Eglise, avecques grandes instances, qu'ils eussent à approcher leur armée près la nostre, pour l'empescher de donner l'assaut, toutesfois cela n'empescha que le Capitaine Bayard, le Sgr. Rence & le Sgr. de Lorges, General de l'infanterie Françoise, ne feissent leurs approches, & en telle diligence feirent la batterie, qu'en trois jours la breche estoit raisonnable pour affaillir. Mais soudain vint une pluye si abondante, que nos gens voulans marcher en avant pour l'assaut, reculoient en arriere, tant il faisoit glissant, & dura ladite pluye quatre jours & quatre nuits sans cesser, ainsi qu'estoit advenu au Seigneur de Lautrec l'an precedant devant Pavie, à cause dequoy le Capitaine Bayard fut contraint de remettre l'assaut à un autre jour, pendant lequel les ennemis eurent le temps de reparer la breche. Et pour les continuelles pluies les chemins devindrent si mauvais, que de quelque part que ce fust ne pouvoient venir vivres en nostre camp : ce qui fut l'occasion de la famine qui s'y mit, joint que l'armée Venetienne rompoit les vivres d'un costé, & l'ar-

mée de l'Eglise d'autre. Ce que voyant le Capitaine Bayard , après avoir rafreschy le chasteau tant d'hommes que de vivres, il fut contraint de se retirer vers Milan, ayant trouvé audit chasteau le Seigneur de Bunou, qui en estoit Capitaine, mort, & tous les soldats que le Mareschal de Foix y avoit laissé, horsmis huit, lesquels avoient deliberé de mourir comme les autres plustost que de rendre la place, encore qu'ils eussent esté enfermez deux ans en extreme necessité : ce que n'avoient fait ceux du chasteau de Milan ; car fitost après que M. de Lautrec eut failly à les secourir (où Marc Antoine Colonne fut tué) ils rendirent la place, encore qu'ils eussent des vivres suffisamment pour attendre le secours qu'y amenoit l'Amiral de Bonnivet. Aussi le Seigneur Prospere quand il se retira de devant nous, après qu'eufmes passé le Tesin, n'eust jamais entrepris de s'arrester dedans la ville, si le chasteau eust tenu nostre party : dequoy le Capitaine Mascaron, qui en avoit eu la charge, fut fort blasmé, & en hazard d'en recevoir une honte.

Laiſſons l'Amiral de Bonnivet devant Milan, jusques à ce qu'il soit temps d'en parler, & venons à ce qui se faisoit au mesme temps

tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinent après que M. de Bourbon se fut retiré hors de France, la Motte des Noyers, que j'ay dit cy-devant avoir esté par ledit de Bourbon envoyé en Allemagne pour faire levée de Lansquenets, fait telle diligence qu'en peu de temps il descendit en Champagne (17) avec le Comte Guillaume de Fustemberg, & le Comte Felix, & vint assiéger Coiffy, qui est une place aux confins de ce Royaume, à l'entrée de la Franche-Comté, à six lieuës par-delà Langres. En ce lieu estans arrivez, le Capitaine qui en avoit la charge s'estonna, de sorte qu'il leur rendit la place sans coup ferir, dès la première sommation qu'il luy fut faite; ce fait, laissant Montigny le Roy à la main gauche, passans la Meuze au dessus du Neuf-chastel, ils prindrent le chemin de Montclair, qui est un chasteau assis sur une montagne près la riviere de Marne, environ mi-chemin de Chaumont en Bassigny & de Joinville (a), lequel chasteau se rendit pareillement. Le Duc de Guise qui estoit demeuré Lieutenant du Roy en Bourgogne, pour l'absence du Seigneur de la Trimouille, lequel estoit Lieutenant du Roy en Picardie, adverty de la

(a) Joinville.

perte desdites places, avecques la gendarmerie qu'il avoit, sçavoir sa compagnie de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Alençon & du Duc de Vendosme de pareil nombre, avecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont pour se joindre aux forces de M. d'Orval, Gouverneur de Champagne : ces forces assemblées se trouverent de cinq à six cens hommes d'armes, sans les arrierebans qu'ils mirent dedans Chaumont & autres places, afin de n'enfermer la gendarmerie, ains s'en servir à la campagne. Les ennemis se confians à la cavallerie que M. de Bourbon leur devoit fournir, n'en avoient amené, de sorte que nostre gendarmerie qui estoit ordinairement à cheval, & les ennemis n'ayans aucune cavalerie pour faire escorte à leurs fourageurs, en peu de jours y furent affamez, de sorte qu'ils furent contraints de faire leur retraite, prenant le chemin de Neuf-chastel en Lorraine, pour audit lieu passer la riviere de Meuze.

Le Duc de Guise adverty de leur retraite, & du chemin qu'ils prenoient, despescha deux ou trois cens hommes d'armes pour passer la riviere de Meuze, gagner le devant & les prendre en teste, & luy avecques le

reste de la gendarmerie les charger sur la queue, à demy passez ; car ils menoient un grand butin , qui estoit le moyen de plus aisément les mettre en desordre. Mais il advint que le soir que devoit partir la compagnie de M. de Guise, que conduisoit le Seigneur de Courville , sous la conduite duquel pareillement devoient marcher tous les autres , s'ouvrit (a) querelle entre le Seigneur de Courville , & le Seigneur de Chastelet de Lorraine , porte-enseigne du Seigneur de Guise , telle qu'ils mirent la main aux armes : de maniere que Chastelet donna un coup d'estoc audit Courville dedans la bouche , qui perça de part en outre , dont retarda leur partement. Mgr. de Guise pensant que ceux qu'il avoit ordonnez de passer la Meuze y fussent desja , se mit à la queue des ennemis avecques le reste de l'armée, lesquels arrivant devant le Neufchastel il print à demy passez , & ce qui estoit demeuré sur la queue fut taillé en pieces , & le butin recous (b). Si ceux qui estoient ordonnez pour estre delà l'eau eussent executé ce qui leur estoit commandé , peu des ennemis se fussent sauvez , pour l'effroi auquel ils estoient entrez. Les Dames de Lorraine & de Guise estoient aux

(a) S'éleva.

(b) Repris.

fenestres du chasteau, qui en eurent le passe-temps.

Alors que ces choses se faisoient en Italie & en Champagne, la Picardie n'estoit en patience; car le Duc de Northfolk estant descendu à Calais avecques quatorze ou quinze mille Anglois, & s'estant joint avecques luy le Comte de Bures, Lieutenant pour l'Empereur, leurs forces unies ensemble se trouverent le nombre de cinq à six mille chevaux, & de vingt-cinq à trente mille hommes de pied avecques bonne quantité d'artillerie: & prindrent le chemin entre Montreuil & Terouenne, pour assaillir ou Hedin ou Dourlens. Le Seigneur de la Trimouille cognoissant les grandes forces qu'il avoit sur les bras, avoit desja pourveu aux places où il estoit apparant que l'ennemy s'attaqueroit: premierement dedans Terouenne avoit laissé le Seigneur du Fresnoy, Bastard de Moreul, qui estoit Gouverneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le Capitaine Pierre-pont avec cent hommes d'armes de la compagnie du Duc de Lorraine, duquel il estoit Lieutenant, & deux mille hommes de pied. Les ennemis la voyant si bien pourveue, passerent outre sans l'assaillir: puis prenans le chemin

de Dourlens, passerent devant Hedin, où ils firent le semblable. Estans arrivez à Dourlens, deliberez de l'assieger, ils trouverent un chasteau de terre que le Seigneur de Pontdormy, par le commandement du Duc de Vendosme, l'an precedent, avoit fait édifier sur la montagne, tirant vers Amiens, bien pourveu d'hommes & de munitions; auquel, après l'avoir bien recogneu, ne furent d'avis de l'attaquer, & y ayans sejourné quatre jours pour rafreschir leur camp, ils prindrent le chemin de Corbie, où ils trouverent la Trimouille en personne, qui fut cause qu'ils passerent outre sans s'y amuser.

Il faut entendre que la Trimouille avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quand l'ennemy avoit abandonné une place, de retirer les forces qui estoient dedans, pour les mettre en une autre au devant dudit ennemy. Le Seigneur du Pontdormy voyant les ennemis passer outre Corbie, & prendre le chemin contre-mont la riviere de Somme, se mit dedans Bray, où est un passage de laditte riviere, entre Corbie & Peronne, pour empescher le passage à l'ennemy; ayant en sa compagnie environ cent cinquante hommes d'armes, & douze ou quinze cens hommes de pied, encore que la

ville ne fust gardable, d'autant que la muraille ne vaut rien, & ne se peut fortifier, à l'occasion de trois montagnes qui la commandent de si près, qu'à coups de pierre on peut desloger ceux qui sont à la garde. Il avoit esperance, qu'au cas que l'ennemy le forçast, il auroit moyen de se retirer le long de la chaussée, rompant les ponts après luy, mais autrement en advint; car il fut tellement pressé, qu'il n'eut moyen de se retirer qu'en desordre, en sorte que les ennemis passerent ladite chaussée pelle-melle avecques luy: il y perdit environ quatrevingts ou cent hommes. Entre autres y mourut le Capitaine Adrian, qui avoit charge de mille hommes de pied, & eust esté le reste taillé en pieces sans le Seigneur du Pontdormy qui retourna la teste, & soustint l'effort avecques la gendarmerie, pendant que les gens de pied se retirerent à Corbie où estoit la Trimouille. Celuy-cy estant adverti que l'ennemy ayant passé la riviere prenoit le chemin de Roye & Montdidier, delibera d'envoyer secours à Montdidier: mais ne trouvant homme qui le voulut entreprendre, parce que le camp de l'ennemy estoit sur le chemin, le Seigneur du Pontdormy (lequel ne trouva jamais entreprise trop hazar-

deuse) entreprint d'y mettre ledit secours. Parquoy estant la nuit venue, il se meit en chemin avecques bons guides, & sans rencontre meit dedans ladite ville de Montdidier le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le Seigneur de Fleurac avecques pareille charge, estant Lieutenant de la compagnie du Comte de Dammartin, & le Capitaine René de la Palletiere, avecques mille Francs-archers, dont il avoit la charge.

Le Seigneur du Pontdormy, après avoir executé ce qu'il avoit entrepris, delibera sa retraite, & sçachant bien que les ennemis advertis de son partement de Corbie & de son arrivée à Montdidier, mettroient peine de le rencontrer par les chemins à son retour: toutesfois ne voulut attendre la nuit, craignant que M. de la Trimouille eust affaire de luy. A ceste occasion il se meit à faire sa retraite en plain jour, deliberé de charger tout ce qu'il trouveroit sur son chemin, encore qu'il n'eust que sa compagnie qui estoit de quatre vingts dix hommes d'armes, & celle du Vicomte de Lavedan. Estant sur la retraite, il rencontra cinq cens chevaux sur lesquels il chargea de telle furie, qu'il les meit à vau de route: mais trouvant

deux mille chevaux qui venoient pour soustenir les autres, il fut contraint de faire sa retraite, pour laquelle luy-mesme demoura sur la queue avecques trente chevaux, faisant retirer le reste sur le chemin d'Amiens. Mais les ennemis luy firent une charge telle qu'il fut porté par terre, & son cheval tué; toutesfois il fut secouru du Seigneur de Barnieulles son frere, & Lieutenant de sa compagnie, & du Seigneur de Canaples, son nepveu & son guidon, qui le remirent à cheval: & demourerent lesdits de Barnieulles, & de Canaples, sur la queue, pendant que le Seigneur du Pontdormy se retira à Amiens avecques sa troupe, parce que le chemin de Corbie luy estoit fermé de toute l'armée des ennemis: mais de Barnieulles, & de Canaples, avecques vingt hommes d'armes qui estoient en leur compagnie, furent tant & si souvent chargez, qu'ils furent portez par terre, & pris prisonniers avecques sept hommes d'armes. Les ennemis après avoir brulé la ville de Roye, marcherent droit à Montdidier, où après avoir fait breche, ceux de dedans se deffians de leurs forces, se renderent leurs bagues sauves, & se retirerent devers M. de la Trimouille. Toutesfois ce ne fut sans estre blasmez de s'estre rendu si lege-

rement ; car les ennemis ne pouvoient faire long sejour par faute de vivres. Il fut dit que le Capitaine René de la Palletiere ne voulut jamais consentir à cette composition.

Le Roy pour lors estant à Lion, adverty comme les choses se passaient en Picardie , & que ses ennemis estoient venus jusques sur la riviere d'Oyse , à onze lieuës près de Paris, despescha le Duc de Vendosme en toute diligence pour y venir : luy donnant pouvoir de commander & pourveoir à toutes choses de deçà , & quant & quant manda quatre cens hommes d'armes, tant de Bourgogne que de la Champagne pour suivre ledit Seigneur de Vendosme , & faire ce qu'il leur commanderait. Mais devant il envoya le Seigneur de Brion (18) pour asseurer les habitans de Paris , auxquels après avoir déclaré ce qu'il avoit charge en pleine assemblée de ville , sans faire mention de la depesche du Duc de Vendosme ny de la compagnie qu'il amenoit , fut respondu pour toute l'assemblée par M. Baillet, second President de la Cour de Parlement *qu'il fut le bien venu, comme mandé de la part de leur Roy & souverain Seigneur, toutesfois que quand le Roy Louis XI envoya reconforter ceux de sa bonne ville de Paris , pour la descente du Duc*

Charles de Bourgogne devant Beauvais, il n'y envoya en poste, mais y envoya le Marechal Joachin Rouault (a) accompagné de quatre cens hommes d'armes, & que cela les reconforta : & encore que ledit Seigneur de Brion fut homme de bien, favorisé du Roy, si n'estoit-il suffisant de luy seul pour asseurer une telle ville que Paris. Ce neantmoins ils avoient nouvelles que le Duc de Vendosme venoit en telle compagnie que ledit Rouault estoit venu, chose qui leur donnoit grande assurance, tant pour les vertus & qualitez dudit personnage, que de sa compagnie.

Les Anglois après avoir pris & brulé les villes de Roye & Montdidier, estans advertis de la venue de M. de Vendosme, craignans que M. de la Trimouille ne vint d'une part, & M. de Vendosme d'autre, & que par ce moyen leur armée fut affamée, delibererent de faire leur retraite par Fervacques, à l'endroit que la riviere de Somme prend sa source, quatre lieuës au-dessus de S. Quentin : en passant leur chemin ils bruslerent Nelle qu'ils trouverent abandonnée pour sa debilité. Le jour ensuivant ils prindrent le chemin de Ham, pensans trouver la ville despourveuë ; mais la nuit precedente le Comte de

(a) Le Maréchal Rouault, de la Maison de Gamaches.

Brenne, surnommé de Sallebruk, estoit entré dedans avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & environ sept ou huit cens hommes de pied, ayans deliberé de garder la ville, car le chasteau n'estoit prenable à une armée qui se retiroit; les ennemis voyans la place si bien pourveuë, passerent outre sans l'affaillir. Le deuxiesme jour après, laissans Saint Quentin à leur main gauche, ils allerent loger à Fervacques, & le lendemain à Premont, faisans contenance de vouloir assieger le chasteau de Bohain, distant d'une lieuë dudit Premont: toutesfois ce logis de Premont ne monstroit point que les ennemis voulussent assaillir Bohain; car il est sur le chemin de Bohain à Cambray, où y avoit plus d'apparence qu'ils se vouloient retirer qu'assaillir la place. Mais le Capitaine dudit Bohain sentant l'ennemy si près, n'ayant ceste consideration, ne luy donna la peine de l'envoyer sommer, ains alla jusques audit Premont, & rendit le chasteau entre les mains du Duc de Sowthfolk & du Comte de Bures, moyennant que luy & ses soldats sortiroient leurs bagues sauvés. L'Anglois ayant laissé bonne garnison dans ladite place, se retira en Artois, licentia son armée, & fut cela peu après la Toussainds, mil cinq cens vingt-trois, & environ

environ dix ou douze jours après la saint Martin, que les bleds gelerent presque universellement par tout le Royaume de France; le Seigneur de la Trimouille sçachant l'ennemy estre retiré, avant que Mgr. de Vendosme fut arrivé, marcha droit audit lieu de Bohain avec six canons, dont il fit si furieuse batterie, que ceux de dedans se voyans sans esperance de secours, pour estre leur armée separée, se rendirent. Ce fait, le Seigneur d'Estrée fut ordonné Capitaine de laditte place; & partit le Seigneur de la Trimouille de Picardie, ayant eu une armée si puissante sur ses bras, & si peu de gens (a) pour la garde du pays, sans que l'ennemy au partir tint un pied de terre de sa conquête.

Pendant ce temps, l'Admiral de Bonnivet estoit tousjours devant la ville de Milan, en laquelle vint telle necessité de vivres, pour les moulins que les François avoient rompus és environ, & aussi pour le canal qu'ils avoient diverty d'entrer en ladite ville, que sans le grand nombre de moulins à bras qu'avoit fait faire le Seigneur Prospere, sans

(a) On voit l'accord qui règne entre le récit de du Bellay & les Mémoires de la Trémoille : cette campagne savante de Louis de la Trémoille le couvrit de gloire.

doute les soldats & citadins fussent morts de faim. Aussi rengregea la maladie de Prospere, de sorte qu'il fut contrainct de bailler la charge de la guerre au Seigneur Alarçon Espagnol, lequel depuis peu de temps, par le commandement de l'Empereur, estoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie Espagnolle, en l'absence du Marquis de Pesquaire, qui n'agueres s'estoit retiré, pour un différend survenu entre ledit Seigneur Prospere Colonne & luy. Alarçon ayant envie à son arrivée de faire quelque chose de reputation, feit dresser dedans la ville un cavalier fort haut, pour tirer dedans nostre camp, & sur iceluy feit loger sept ou huit grosses pieces d'artillerie : Prospere cognoissant que l'effet dudit cavalier estoit inutile & perte d'amonition, feit cesser l'ouvrage, & manda au Marquis de Mantoïe qu'avecques les cinq cens chevaux de l'Eglise dont il avoit la charge, il eut à se retirer dans Pavie, pour rompre les vivres du camp qui venoient du costé de Laude. Les Florentins, Luquois, Siennesois, & autres de la ligue commencerent à se retirer de la despence, parce que desja ils avoientourny les trois mois qu'ils avoient promis ; parquoy Prospere ne pouvant plus trouver moyen de recouvrer deniers, conclut

de rendre Modene au Duc de Ferrare pour de l'argent, laquelle ville le Comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Eglise. Pour ce faire, il depescha Ambassadeurs vers iceluy Duc de Ferrare : mais après les choses conclues, fut envoyé de la part de Dom Charles de Lannoy Viceroy de Naples, lequel rompit le traité, assurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre, & luy-mesme partit de Naples pour venir à Milan, depeché par l'Empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie de Prospere, amenant avecques luy quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples : & en sa compagnie le Marquis de Pescaire, lequel avoit abandonné l'armée (comme on l'a dit). L'Amiral ayant crainte que le Marquis de Mantouë & Antoine de Leve, qui estoient à Pavie, ne vinssent se saisir du pont qu'il avoit fait faire à Vigeve, par lequel venoient les vivres en son camp, & par ce moyen l'affamer ; manda le Seigneur Bayard, & le Seigneur de Rence, qui estoient à Monché, pour se venir loger à Vigeve ; mais le deslogement dudit lieu de Monché fut cause de nostre ruine, car estant ce passage ouvert, les vivres arriverent à Milan en toute abondance.

L'Amiral voyant son esperance perdue d'affamer Milan, & mesme quelques intelligences qu'on disoit qu'il avoit dedans la ville descouvertes, resolut de lever son siege ; parce qu'il n'avoit plus moyen de tenir ses gens en campagne, pour les grandes neiges & rigoureux hyver qu'ils avoient enduré six mois devant. A cette occasion, pour mettre son armée à couvert, il se retira à Biagras, & autres lieux circonvoisins, où arrivé qu'il fut, depescha le Seigneur Rence, & le Comte de saint Pol, & le Seigneur de Lorges, General des gens de pied François pour aller assieger Aronne, qui est une ville sur le lac Majour (a). Mais Prospere Colonne voyant le deslogement de nostre camp devant Milan, avoit desja envoyé pour renfort dans la ville d'Aronne le nombre de douze cens hommes, chose qui vint mal à propos pour nos gens. Le Seigneur de Rence estant arrivé devant laditte ville, fait soudainement faire les approches, & après avoir mis ses pieces en batterie, & avoir battu vingt ou vingt-cinq jours, & fait donner deux ou trois affauts auxquels nos gens furent repoussez, delibera tenter autre fortune, ce fut de miner la place ; mais après avoir miné un grand pan.

(a) Le Lac Majeur.

Le mur , faisant mettre le feu dedans les mines , la muraille estant enlevée en l'air , au lieu de se renverser dedans les fossez , retomba dedans ses fondemens , & demeura debout (à raison dequoy se voyant frustré de son intention , & ayant perdu tant de temps) il fit sa retraite en nostre camp. Furent tuez audit siege plusieurs gens de bien des nostres ; aussi fut-il des ennemis , & entre autres de nostre part y moururent le Seigneur de Pommereul , maistre de nostre artillerie en Italie , & un jeune Gentil-homme de Normandie surnommé de Roncerolles , fils du Seigneur de Hugueville ; ce fut grande perte que ledit Pommereul , un des plus experimentez en l'artillerie de ce Royaume : & le jeune homme promettoit beaucoup de foy. Plusieurs autres y moururent qui ne sont icy nommez à cause de brieveté.

Durant ce temps , l'armée Imperiale n'avoit bougé de Milan , attendant l'arrivée de Dom Charles de Lannoy , Vice-Roy de Naples , lequel venoit pour estre Lieutenant-General de l'Empereur : mais le Vice-Roy temporoisoit , attendant quelle fin prendroit la maladie du Seigneur Prospere , laquelle desjà avoit duré sept ou huit mois , ne voulant venir où il estoit pour de luy estre com-

mandé. Auffi luy faisoit mal de destituer de son pouvoir un si gentil Chevalier qu'estoit Prosperé : mais ayant entendu que desja il avoit perdu son entendement , partant de Pavie s'en vint à Milan, & pense que le jour de son arrivée mourut ledit Seigneur Prosperé (19). Arrivé à Milan le Vice-Roy, après avoir veu son armée, arresta avecques l'Ambassadeur de Venise, que les six mille Lansquenets qu'il faisoit venir d'Allemagne, estans joints avecques l'armée Venitienne, les deux ensemble passeroient la riviere d'Adde pour se venir joindre avecques luy, sous deliberation que leur armée unie ensemble, viendroit chercher l'armée du Roy pour la combattre, ruinée (comme il estoit vray) d'un si long hyver qu'elle avoit enduré, & des grandes fatigues qu'icelle avoit porté durant six mois, ne voulans attendre qu'elle eut rafreschissement de France.

Il estoit le mois de Mars 1524, quand l'armée Venitienne, & le secours des six mille Lansquenets, & l'armée (20) du Pape Clement passerent la riviere d'Adde, & se vindrent joindre à Milan avecques le vice-Roy. Estans assemblez, ils se jetterent en campagne, & vindrent loger sur le chemin qui vient de Milan à Pavie; auquel lieu estans

arrivez, le vice-Roy eut advertissement comme le Capitaine Bayard, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, le Seigneur de Mezieres, & le Seigneur de Sainte-Mesmes, ayant chacun cinquante hommes d'armes, & le Seigneur de Lorges avecques les gens de pied François, dont il estoit Colonel, estoient logez à Rebec, assez loing de nostre camp, & en lieu mal-aisé pour y estre secourus; il delibera leur donner une camifade, & les faire surprendre en leurs logis. A cet effect, il depescha le Marquis de Pesquaire avecques l'infanterie Espagnole, & le Seigneur Jean de Medicis, nepveu du Pape Clement, avecques bon nombre de gens de cheval; & parce que la nuit se devoit faire l'exécution, il feit prendre à chacun une chemise blanche par dessus ses armes pour mieux se recognoistre. Ils firent si bonne diligence, qu'ils arriverent deux heures devant le jour sur nostre guet, lequel ne trouvant suffisant pour soustenir leur effort, le renverserent dedans nostre logis; de sorte que le Capitaine Bayard, & les autres Capitaines veirent leur guet renversé sur leurs bras, aussi-tost qu'ils eurent l'alarme. Bayard, encore qu'il fut malade, ayant pris medecine, monta soudain à cheval; aussi se trouva près

de luy le Seigneur de Lorges, avecques ce qu'il put promptement assembler de ses soldats, lesquels soustindrent l'effort des ennemis, pendant que le reste se meit ensemble pour se retirer en nostre camp. En chemin ils rencontrèrent l'Amiral qui marchoit avecques l'armée au-devant d'eux pour les secourir; nous y perdîmes peu d'hommes; mais tout le bagage y demeura. Le lendemain matin, l'Amiral voyant de jour en jour nostre armée diminuer, depescha en Suisse pour faire levée de six mille hommes : si est-ce que luy & le Mareschal de Montmorency qui menoit l'avant-garde, encore que leur armée fut ruinée, cherchoient tous les jours le moyen de donner la bataille; mais l'ennemy la fuyoit, esperant sans combattre, nous chasser hors d'Italie, sçachant très-bien que le secours de France est tousjours long à venir.

Les Imperiaux voyans le logis de Biagras que tenoit l'Amiral, estre fort avantageux pour luy, ayant seulement laissé deux mille hommes pour la garde de la ville de Milan, passerent deçà le Tesin, & se vindrent camper à Gambolat, pour nous couper les vivres venans de l'Omeline, parce que la garnison de Garlas (a) ordinairement coup-

(a) Garlasco.

poit les vivres venans de Pavie au camp Imperial, le Duc d'Urbain, avecques l'armée Venitienne, avisa de lever (a) ledit Garlas d'entre nos mains, auquel lieu estant arrivé, & ayant fait breche, il fait donner deux assauts, dont il fut repoussé, & y perdit beaucoup de gens, & des meilleurs; mais au troisieme assaut, estans noz gens travaillez d'estre tant souvent assaillis, n'eurent la puissance de soutenir l'effort de l'ennemy, & furent forcez, puis y ayant laissé bonne garnison, le Duc d'Urbain se retira au camp Imperial. Ceste prise fut fort commode à l'ennemy, parce qu'après icelle les vivres venoient de Pavie à leur camp en toute liberté. L'Amiral voyant les ennemis avoir passé le Tesin, & avoir pris Garlas, ayant peur que le chemin de l'Omeline luy fut clos, & consequemment d'estre affamé, d'autant que de ce costé-là luy venoient tous les vivres, laissant à Biagras mille hommes de pied, & cent chevaux-legers, vint loger à Vigeve.

Estant logé le camp Imperial à Garlas, & à Binasco (b), le Seigneur Jean de Medicis estant en campagne, rencontra deux cens

(a) C'est-à-dire, avisa aux moyens de nous enlever ce poste.

(b) Binasco.

Suiffes des nostres qui estoient allez au fourrage, lesquels ne se sentans nombre suffisant pour le combattre, se retirerent en lieu fort; mais après s'estre rendus au Seigneur Jean la vie sauve, nonobstant la foy à eux baillee, il les feit passer au fil de l'espée. Les Suiffes irritez de cest outrage, demanderent à l'Amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda : de sorte que durant trois semaines, aucun des ennemis ne tomba entre les mains desdits Suiffes, qu'il ne fut massacré, & s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer. Si nous eussions continué ce train, il est apparent que la fin de la guerre eut esté à nostre profit; car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation, & va plus à la guerre par avarice, que pour autre occasion; & où il cognoist qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne se hazardera : je parle de la plus grande part, & non de tous. Et qui soit vray, durant ledit temps de la mauvaise guerre, peu d'Espagnols se hazardoient de se jeter en campagne, tellement que nous commencions d'estre en plus grand repos que par devant. Mais les Espagnols ne cesserent de pratic-

quer jusques à ce que la bonne (a) guerre fut accordée.

L'armée Imperiale estant à Gambolat, & la nostre à Vigeve, pour estre si proche, trois jours subsequemment l'Amiral meit son armée en bataille devant l'ennemy, pensant le provocquer de venir au combat, encore que les Imperiaux fussent deux hommes pour un : toutesfois le vice-Roy de Naples & le Duc d'Urbin ne voulurent hazarder ce qu'ils esperoient estre à eux sans combat. Pour trouver moyen de nous tirer de Vigeve, ils marcherent droit à Satirane (a), dedans laquelle ville estoient le Comte Hugues de Pe-polo, Boulonnois, le Seigneur Jean de Birague, en garnison de nostre part. Arrivez devant Satirane, ils feirent extrême diligence de mettre leurs pieces en batterie. L'Amiral adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy, & sçachant la debilité de la ville, sous esperance de sauver les hommes qui estoient dedans, partit pour leur donner secours; mais à son arrivée près Morterre, il fut ad-

(a) Cette distinction de *bonne & de mauvaise guerre*, prouve combien, en fait de morale même, les hommes savent abuser de tout.

(b) Sartirano, bourg au Duché de Milan, & dans l'Omeline.

verty que ladite place estoit forcée, & la pluspart des soldats tuez; & le Comte Hugues de Pepolo, & Jean de Birague, prisonniers: parquoy ne passa outre, & se logea audit lieu de Morterre.

Les Imperiaux ayans pris Sartirane, chercherent par le moyen d'un Vercelois, nommé Hieronyme Petit, de lever Vercel hors de la devotion des François; ce qu'ils firent aisément, parce que la part Gibeline est plus forte dedans la ville, que la part Guelfe. De ladite revolte vint grand prejudice à nostre armée, d'autant que la pluspart de nos vivres venoient du Vercelois, & des environs de Turin; & ladite ville de Vercel (a) leur couppoit chemin, chose qui donna grande esperance aux ennemis de nous avoir à leur mercy par faute de vivres, mesme d'empescher, si bon leur sembloit, nostre retraite en France, & pour cest effect vindrent loger à Camelian. En ces entrefaites nous advint un grand desastre; car le Seigneur de Montejan (b), & le Seigneur de Boutieres, Lieutenant de la compagnie du Capitaine Bayard, firent une entreprise assez mal digerée; parce qu'ayant levé cent ou six vingts hommes d'ar-

(a) Verceil.

(b) René, Seigneur de Montejan, en Anjou.

mes les mieux à cheval, & choisis sur toute nostre gendarmerie, joint qu'il faut entendre que la pluspart de ce qui demeura n'estoit monté que sur courtaux; car leurs grands chevaux estoient morts de pauvreté; estans mal guidez, furent rencontrez des ennemis, jaçoit qu'ils fissent leur devoir de bien combattre; enfin furent deffaits, & furent pris prisonniers lesdits Seigneurs de Montejan & de Boutieres (a), & toute la troupe qui estoit avecques eux: ce fut un grand affoiblissement pour nostre armée sur une arriere saison.

L'Amiral esperant tousjours temporiser, attendant le secours de Suisse, qu'il avoit envoyé querir, & quatre cens hommes d'armes de renfort que le Roy luy devoit envoyer, & six mille Grisons, lesquels par le Bergamasque se devoient venir joindre à Laude avecques le Seigneur Federic de Bozzolo, pour de ceste part assaillir le Duché de Milan, & les terres des Venitiens, & par ce moyen divertir les forces de l'ennemy, s'en alla loger à Novare. Mais le Seigneur Jean de Medicis, avecques quatre mille hommes de pied & trois cens chevaux, fut depesché

(a) Par rapport au Seigneur de Boutières, voyez les Mémoires de Bayard, Chap. XXXVI.

par le vice-Roy, pour empescher le passage desdits Grifons. Celuy-cy estant arrivé sur la frontiere dudit Bergamasque, & estant secouru des Venitiens, tourmenta lesdits Grifons, de sorte (parce qu'ils n'avoient point de cavallerie) qu'ils furent contraints de se retirer en leur pays. Les Imperiaux hors de la crainte des Grifons, chercherent le moyen de lever hors de nos mains la ville de Biagras, d'autant que de ce costé-là venoient les vivres à nostre camp : à ceste fin ils depescherent le Seigneur Jean, lequel d'arrivée força le pont qui estoit gardé par nos gens, puis estant arrivé devant la ville, ayant mis son artillerie en batterie, sortirent de Milan cinq ou six mille citadins en bon équipage, pour renforcer l'armée dudit Seigneur Jean. Après avoir fait batterie de quatre ou cinq jours, ils donnerent un assaut, auquel ils furent repoussez ; mais au second la place fut forcée, & y fut trouvé un grand butin qui cousta cher aux Milanois, parce que toutes les maisons de Milan où fut porté dudit butin, furent pestiferées, de sorte que la ville fut tant infectée, qu'on tenoit pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille hommes.

Le vice-Roy, pour achever de fermer tous

Les passages à nostre armée, & aussi pour empêcher les Suisses qui estoient descendus à Ivrée, de se joindre à l'Amiral, alla loger à Marian. Cependant la mortalité se meit en nostre camp, & mesme parmy les Suisses, & autres indifferemment : entre autres le Mareschal de Montmorency, qui avoit la conduite de l'avant-garde, tomba en si grosse maladie, qu'il y avoit plus d'apparence de la mort que de la vie. L'Amiral considerant qu'il estoit plus honneste de hazarder le reste de son armée que de la laisser mourir de peste, partit de Novare, prenant le chemin de Romagnan (a) en esperance de se venir joindre avecques les Suisses, puis après retourner la teste pour donner la bataille à son ennemy : au partir duquel lieu le Mareschal de Montmorency fut contraint de se faire porter dedans une litiere, n'ayant la puissance de monter à cheval.

Le vice-Roy de Naples & le Duc d'Urbin estans advertis du deslogement de nostre armée, en toute diligence la suivirent, & après avoir marché six milles, delibererent

(a) Romagnano, ancien bourg d'Italie, au Duché de Milan, & dans le Novarrois sur la Sessia, joignant les frontières du Piémont, à dix-huit milles de Novare, & à quatorze de Verceil.

de se loger ; mais le Duc de Bourbon nouvellement arrivé à leur camp, les persuada de passer outre, pour, au point du jour, arriver sur nostre logis, & nous contraindre de combattre avant que le secours fut joint à nous. Durant leurs disputes, environ minuit, l'Amiral deslogea, prenant le chemin de la riviere de Seuze (a), auquel lieu estant arrivé sur le point du jour, les Suisses du secours arriverent sur l'autre bord de ladite riviere, lesquels estans mandez & priez par l'Amiral de passer vers luy, esperans qu'estans joints ensemble, ils feroient suffisans pour combattre les Imperiaux. Aux messagers ils feirent responce qu'il leur suffisoit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu mesmement que le Roy ne leur avoit tenu promesse ; car ils devoient trouver à leur descente à Ivrée, le Duc Claude de Longueville (21) avecques quatre cens hommes d'armes pour les accompagner, ce qu'ils n'avoient trouvé ; & (ce qui plus porta de frayeur à nostre armée) les Suisses, qui de tout temps avoient esté à nostre camp, sçachans bien leurs compagnons arrivez sur le bord de l'eau, la plupart d'iceux se meit à vau de route pour se

(a) La Sessia.

joindre avecques leurs compagnons nouveaux venus. L'Amiral voyant ce desordre, & voulant oster la cognoissance de ce desastre aux ennemis, avecques ce qu'il put assembler de gendarmerie, demeura sur la queue pour soustenir le faix, où, à la premiere charge, il fut blessé d'une arquebuzade au travers du bras, duquel coup, pour la grande douleur qu'il portoit, fut contraint de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée & de la retraite au Comte de Saint-Pol, & au Capitaine Bayard. Cependant le vice-Roy desbenda mille ou douze cens chevaux legers, & sept ou huit cens arquebouziers Espagnols pour l'escarmouche, & amuser nostre armée pendant qu'il y arriveroit avecques la grosse troupe. Le Capitaine Bayard, & le Seigneur de Vandenesse estans demeurez sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge; mais tous deux y demourerent: le Seigneur de Vandenesse mourut sur le champ, & le Capitaine Bayard fut blessé d'une (a) arquebouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir, disant n'a-

(a) Par rapport à la camifade de Rebec & à la mort du Chevalier Bayard, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de Bayard.

voir jamais tourné le derriere à l'ennemy. Après les avoir repouffez, il se fait descendre par un sien Maistre-d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, & se fait coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy: où le Duc de Bourbon, qui estoit à la poursuite de nostre camp, le vint trouver, & dit audit Bayard qu'*il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux Chevalier.* Le Capitaine Bayard luy fait responce: *Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre Prince, & vostre patrie, & vostre serment:* & peu après ledit Bayard rendit l'esprit; & fut baillé sauf-conduit à son Maistre-d'hostel (a) pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif.

Bayard estant mort, le Comte de Saint-Pol seul print la charge de la retraite, en laquelle se fait autant de bonnes choses qu'il est possible pour si peu de gendarmerie qu'il y avoit, dont la pluspart n'estoient que sur courtaux, comme il est prédit (b): entre autres, se fait une charge en laquelle fut tué

(a) Jacques Joffrey, Gentilhomme du quartier de Bourgoin, ou de Saint-Chef, en Dauphiné.

(b) Dit auparavant.

le Lieutenant de M. de Sainte - Mesme , nommé Bauvais le Brave , qui avoit esté l'un des deux , lesquels à la prise de Prospere Colonne à Ville - Franche sur le Pau , l'an mil cinq cens quinze , avoient empesché de fermer la porte de la ville. Aussi fut tué le cheval du Vidafme de Chartres , & celui du Seigneur d'Annebault , son Lieutenant ; le Seigneur de Lorges , avecques si peu de gens de pied François qui luy estoient restez , arriva si à propos , que les ennemis furent contraints de se retirer à la troupe. Ce fait , le Comte de S. Pol , après avoir passé la riviere avecques peu de perte , bailla l'artillerie entre les mains des Suisses , lesquels feirent leur retraite avecques icelle , par le val d'Oste , & luy se retira par Turin jusques à Suzanne (a) : entre Suze & Briançon , il trouva le Duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à son secours , mais ce fut trop tard ; car s'ils fussent arrivez quinze jours plustost , ils se fussent joints avecques les Suisses nouvellement venus , & lescits Suisses eussent combattu : considéré qu'ils ne feirent excuse de combattre , sinon sur ce qu'on leur avoit promis qu'ils trouveroient

(a) Sézanne.

les quatre cens hommes d'armes à leur descente à Ivree. Autant en advint-il l'an mil cinq cens vingt deux, quand on envoya le secours de Genes. Finablement nous envoyons du secours, mais mal - à - propos, quand l'occasion est faillie, & ne laissons à y faire despence inutile : au moins je l'ay veu souvent advenir de mon temps.

Le vice-Roy de Naples voyant le Duché de Milan delivré de l'armée de France, fut d'avis que le Duc d'Urbin, avecques l'armée Venitienne, se retireroit; & en passant mettroit la ville de Laude, encore tenuë par le Seigneur Federic de Bozzolo, au nom du Roy, entre les mains du Duc Sforce; & que le Marquis de Pesquaire iroit, avecques une partie de l'armée, reduire Alexandrie entre les mains dudit Duc, pour lors encore gardée par le Seigneur de Buffy d'Amboise, au nom du Roy. Les Seigneurs Federic & d'Amboise voyans entierement nostre armée retirée, & nulle esperance de secours, après avoir fait leur devoir, capitulerent qu'il leur seroit permis d'envoyer devers le Roy, & que si dedans quinze jours ils n'avoient response dudit Seigneur, ils remettroient les places entre les mains de l'Empereur. Ayans dedans ledit temps eu response du Roy,

qu'il n'avoit le moyen de les secourir, & qu'ils eussent à faire la plus honorable composition qu'il leur seroit possible ; ils s'en revindrent en France par composition faite, bagues fauves & enseignes desployées, conduits à seureté jusques à Suze, remettans lesdites places ès mains des Deputez de l'Empereur.

En ce temps arriva mandement au vice-Roy, de la part de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, par lequel luy estoit commandé, qu'ayant mis nostre armée hors d'Italie, suivant la victoire, il eust à faire l'entreprise sur le Royaume de France ; car ils se promettoient de grandes choses, par la faveur & intelligence que le Seigneur de Bourbon disoit avoir en France. Pour cest effect, avoient esté envoyez, de la part de l'Empereur, douze cens mille escus à Genes, avecques autre grosse somme de deniers que devoit le Roy d'Angleterre contribuer (22) tous les mois pour cette execution. Pour conduire l'armée, fut donné M. de Bourbon Chef, le Marquis de Pesquaire en sa compagnie, avecques quinze mille hommes de pied, deux mille chevaux, & dix-huict pieces d'artillerie. Le Duc de Bourbon, suivant son dessein, se persuadoit qu'estant

arrivé en ce Royaume , la pluspart de la noblesse se retireroit à luy ; de laquelle esperance il fut frustré ; car le naturel du François est de n'abandonner jamais son Prince. Ayant receu son armée en main, il entreprit d'aller assaillir Marseille (23), esperant, parce qu'elle n'estoit remparée, & aussi peu flanquée, aisément la pouvoir conquerir ; aussi qu'il la trouveroit despourveuë d'hommes & de munitions.

Le Roy adverty du chemin que prenoit M. de Bourbon, depescha le Seigneur Rence de Cere (a), homme fort expert au faict des armes ; & avecques luy le Seigneur de Brion, & environ deux cens hommes d'armes & trois mille hommes de pied, pour se mettre dedans Marseille. Auquel lieu estans arrivez feirent telle diligence de remparer & faire plateformes, qu'en peu de jours, avecques l'ayde, tant des soldats, que des citadins (b) de laditte ville, ils la meirent en estat de faire recevoir honte à leurs ennemis, comme ils feirent ; car estans le Duc de Bourbon &

(a) De la Maison des Ursins.

(b) Il n'y eut pas jusqu'aux Dames les plus qualifiées qui n'y travaillassent. On appella *la tranchée des Dames* les contremines que l'on fit du côté de l'attaque, & auxquelles elles travaillèrent beaucoup.

le Marquis de Pesquaire arrivez devant la ville, furent si bien (24) recueillis, tant par escarmouches qu'à coups de canon, qu'ils cogneurent qu'elle n'estoit despourveuë de gens de bien. Le Roy pareillement adverty de l'arrivée de l'ennemy devant Marseille, fait en toute diligence remettre son armée sus, laquelle en l'année mesme avoit esté ruinée; & desja avoit envoyé en Suisse faire levée de quatorze mille hommes, & six mille Lansquenets; sçavoir, trois mille sous la charge de François, M. de Lorraine, & trois mille sous la charge du Duc de Sowth-folk Roze-Blanche, duquel j'ay parlé en plusieurs de ces Memoires, & dix mille, tant François qu'Italiens; lesquels mis ensemble avecques quatorze ou quinze cens hommes d'armes, il delibera d'aller combattre son ennemy devant Marseille, lequel y avoit desjà tenu le siege six sepmaines. Pour proceder à cette entreprise, le Roy envoya devant le Mareschal de Chabannes, auquel il avoit baillé son avant-garde à mener, pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist; ce que ledit Mareschal executa: puis sentant le Roy approcher, il marcha à Salon de Craux, à huit lieuës d'Avignon, & huit de Marseille. Mais

le Seigneur de Bourbon se sentant approché de si près, avecques telle puissance que celle du Roy, diligenta sa retraite; fait embarquer sa grosse artillerie pour la mener à Gennes, & fait mettre par pieces la menue, pour la porter à dos de mulet, parce que les chemins de sa retraite estoient presque impossibles pour y conduire charroy. Le Marechal de Chabannes se mettant à la suite, envoya quatre ou cinq cens chevaux, lesquels arrivans sur la queuë de l'ennemy, desfirent bon nombre d'hommes, & gaignerent un fort grand butin; car chacun pour se sauver laissoit son bagage derriere, & les soldats n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. Aussi le Marechal de Montmorency, avecques bonne troupe, les suivit (25) jusques par de-là Toulon, ne leur donnant loisir de reprendre leur haleine.

Le Roy ayant advertissement de leur retraite, delibera l'entreprise de Milan, encore que de plusieurs (a) fust diverty, pour

(a) La Trémoille, l'Escun, d'Aubigny & Chabannes s'y oppoioient; mais à ceux-ci, dit Belleforest p. 1438, résistioient Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Jean de la Barre, depuis Prévôt de Paris, le Seigneur de Brion, & le Seigneur de Saint-Marfault.

estre l'hyver desja prochain; car il estoit la my Octobre, mil cinq cens vingt-quatre: neantmoins voyant son armée prestee, & la retraite dudit de Bourbon, entreprint de luy couper chemin, ou d'arriver en Italie le premier. Pour ce faire, incontinent sans autre sejour, il dressa la teste de son armée en Italie; ayant en sa compagnie le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, le Comte de Saint-Pol, le Duc d'Albanie, le Duc Claude de Longueville, le Marechal de Chabannes, le Marechal de Montmorency, le Marechal de Foix, le Grand-Maistre, Bastard de Savoye, l'Amiral Bonnivet, du conseil duquel il ufoit plus que de nul autre; Messire Louis, Seigneur de la Trimouille, Michel Antoine, Marquis de Salusses, le Comte de Vaudemont, François, M. de Lorraine, son frere, qui estoit Colonel de trois mille Lansquenets, le Duc de Sowthfolk, Anglois, avecques pareille charge, le Seigneur Rence de Cere, Romain, Philippe Chabot, Seigneur de Brion, Galeas de S. Severin, Grand-Escuyer de France, le Capitaine Louis d'Ast, & plusieurs autres gros personnages qui seroient de trop longue deduction à nommer, laissant Madame Louise de Savoye sa mere, Regente en France. En Picardie &

l'Isle de France, il laissa le Duc de Vendosme, son Lieutenant-General; en Champagne & Bourgongne, le Duc de Guise; en Normandie, Messire Louis de Brezé, Grand-Seneschal de Normandie; en Guienne & Languedoc, le Seigneur de Lautrec; en Bretagne le Comte de Laval.

En ce temps (a) vindrent nouvelles au Roy, que la Royne Claude, sa compagne & espouse, estoit trespassee au chasteau de Blois, laissant du Roy & d'elle, trois fils & deux filles: le fils aîné nommé François, filleuil du Pape Leon: le second Henry, Duc d'Orleans, à present Roy, filleuil de Henry huitiesme de ce nom, Roy d'Angleterre: le 3^e nommé Charles

(a) Probablement c'est à l'époque de ce voyage de François I, en Provence, qu'on doit placer l'anecdote suivante. Lorsque ce Monarque fit son entrée dans la petite ville de Manosque, les clefs, dit on, lui furent présentées par la fille d'Antoine de Voland, un des citoyens les plus distingués. Cette fille étoit d'une beauté rare. François I, brave & galant, exprima par le feu de ses regards tout ce qu'il sentoît pour elle. La jeune de Voland voit le danger, & sa pudeur s'en effraye. Pour y remédier, elle s'impregne le visage de fumée de souffre; & ses traits s'altèrent pour toujours. Le Roi l'apprend: il comble de présents cette malheureuse victime. Peu de femmes auront le courage de l'imiter. L'admiration que manifesta François I, fait l'éloge de sa sensibilité.

Duc d'Angoulesme, filleuil de Mrs. des Ligues. Des filles, Madame Madeleine, depuis mariée au Roy d'Escoffe : la seconde nommée Madame Marguerite, encore vivante, & de ceste heure encore à marier. Le Roy ayant mis ordre aux choses dessusdites, feit diligence de marcher & passer les montagnes, pour arriver au Duché de Milan, avant l'arrivée de l'armée Imperiale : aussi le Duc de Bourbon, & le Marquis de Pesquaire faisoient pareille diligence pour ce mesme effect. Le Vice-Roy de Naples, qui pendant que l'armée de l'Empereur estoit en Provence, avoit fait son sejour à Ast, sentant nostre avantgarde que menoit le Mareschal de Chabannes, approcher, se retira à Alexandrie, auquel lieu ayant laissé deux mille hommes de pied, pensant que le Roy, s'y deust amuser, se retira à Pavie : mais le Roy, laissant toutes choses derriere, marcha droit à Milan, sans nulle part s'arrester. De ce le Vice-Roy adverty, manda au Duc de Bourbon, & au Marquis de Pesquaire, qu'ils eussent avec toute diligence à se venir joindre avecques luy à Pavie : ce qu'ils feirent, & arriva avecques eux, la cavallerie & l'infanterie Espagnolle, mais leurs Lansquenets ne sceurent faire si grande diligence. Parquoy

après avoir ordonné le Seigneur de Leve, pour demeurer à Pavie, & avecques luy mille ou douze cens Espagnols, & fix mille Lanfquenets, de ceux qui estoient retournez de Marseille, en toute & extreme diligence, avecques le reste de l'armée, s'en alla à Milan, craignant que le Roy y arrivast le premier. Auquel lieu il trouva les rempars & bastions tous ruinez : à raison dequoy il assembla tous les citadins, pour leur persuader de prendre les armes, dont ils firent refus, voyant l'armée d'un si grand Roy près de leurs portes.

Le Roy cependant estoit arrivé à Vigeve, d'où il depescha le Marquis de Salusses, Michel Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied, esperant qu'il arriveroit à Milan premier que l'armée Imperiale. Estant le Marquis par les chemins, il fut adverty que le Vice-Roy, estoit arrivé à Milan : mais pour cela ne laissa son entreprise, & donna droit à la porte Verceze : & trouvant les Espagnols dedans le fauxbourg, de vive force les remist dedans la ville, lequel après l'avoir conquis il garda, encore que par plusieurs fois les Espagnols fissent des faillies pour luy faire abandonner. Le Roy après avoir depesché ledit Marquis,

envoya le Seigneur de la Trimouïlle avecques bon nombre de gens de cheval & de pied pour le soustenir : dequoy le Vice - Roy adverty , doutant d'estre là dedans enfermé, sentant la volonté des citadins n'estre à sa devotion, avant l'arrivée du Seigneur de la Trimouïlle, il sortit par la porte Romaine, & avec luy le Duc de Bourbon, & le Marquis de Pesquaire, & le reste de leur armée prenans le chemin de Laude. Les Milanois, se voyans hors du danger des Imperiaux, ouvrirent la porte au Marquis de Saluffes, lequel fut reçu à grande joye : & pareillement le Seigneur de la Tremouïlle, qui arriva peu après.

Le Roy adverty de la prise de Milan, mit en deliberation ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'avis qu'il devoit suivre son ennemy droit à Laude, laissant dedans Milan quelque nombre de gens pour la garde d'icelle : mesme qu'on devoit mander aux Seigneurs de la Trimouïlle, & Marquis de Saluffes, de gagner le devant pendant que le Roy les suivroit, & de ne laisser prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'avis d'aller assieger Pavie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pavie les forces qui y estoient demeurées, aisément le Roy pourroit conquerir le reste du Duché

de Milan. Enfin, ceste opinion fut suivie, & fut mandé au Seigneur de la Trimouille, de demeurer dedans Milan, & au Marquis de Saluffes, de se venir joindre avecques le Roy : lequel partant de Vigeve, alla à Biagres (a), & de là devant Pavie. Plusieurs ont estimé, & il y a eu grande apparence par les choses qui depuis sont advenues, que qui eust suivy la premiere opinion, qui estoit de pousser vivement après l'armée Imperiale, la victoire & la conquête du Duché de Milan, estoit nostre : car leur armée s'en alloit en tel desordre, que les soldats Imperiaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient passé venans de Provence, jettoient leurs armes dedans les fossez, n'ayans puissance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eut eule moyen de garder Laude, & estoit en hazard d'abandonner Cremone : car au passage de la riviere d'Adde, le Seigneur de la Trimouille, & le Marquis de Saluffes, usans de diligence, les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée : & par ce moyen ceux de Pavie, & d'Alexandrie, qui demeuroient derriere, eussent esté contraints de parler (b), par ce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peus-

(a) Biagraffa.

(b) De se rendre.

sent estre secourus : mais Dieu ne voulut permettre de prendre meilleur conseil.

Le Roy estant arrivé devant Pavie, le 27 ou 28 d'Octobre l'an mil cinq cens vingt-quatre, ordonna du logis de son armée : il logea le Mareschal de Chabannes, avecques son avant-garde vers le chasteau, du costé de Tefin : luy se logea avecques la bataille à l'Abaye de S. Lansfranc, assez près de la ville, puis envoya le Mareschal de Montmorency, avecques trois mille Lansquenets, deux mille Italiens, mille Corfes, & deux cens hommes d'armes pour passer le Tefin, & se loger au fauxbourg Saint Antoine, dedans une isle. Pour gagner ledit fauxbourg, le Seigneur de Montmorency fut contraint de battre une tour qui estoit sur le pont; l'ayant gagnée, il la feit remparer, & garder : faisant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel pouillier (a) à l'encontre d'une armée Françoise. Le Roy ayant logé son armée en la maniere dessusdite, delibera de forcer la ville, à cause dequoy feit faire les approches, & mettre son artillerie en batterie; de laquelle ayant battu quelques journées, fut fait breche, mais non raisonnable. Toutesfois fut ordonné

(a) Un tel Poullaillier.

de donner un assaut pour tenter l'opinion de ceux de dedans , auquel assaut nos gens ayans donné jusques au haut de la breche , penserent la ville gagnée : mais autrement en advint , car ils trouverent par dedans de larges & profondes tranchées bien flancquées , (a) & les maisons estans près desdites tranchées percées bien à propos & pourveuës d'arquebouziers. Cela fut cause que nos gens après avoir long temps combattu sur le haut de la breche , furent contraints d'eux retirer , parce qu'il n'y avoit ordre de passer outre. Audit combat moururent plusieurs gens de bien , & entre autres , le Capitaine Hutin de Mailly , & le frere puisné du Seigneur d'Auchy , tous deux de Picardie , & le Capitaine S. Julian , jeune homme Basque , & beaucoup d'autres , desquels je n'ay memoire. Ce fait , le Roy ordonna que la gendarmerie se mettoit à pied , pour par deux endroits ,

(a) « Non-seulement (lit-on dans Paradin , Hist. de
 » notre tems , p. 117) les hommes travailloient aux
 » remparts & tranchées , ains aussi les Dames , lesquelles
 » montrèrent en ce siège une grande vertu & honnêteté ;
 » desquelles estoit chef & guide la Signore , Comtesse
 » Ypolite Malaspina , portant sur ses épaules la
 » terre aux remparts , & exhortant les autres d'ainsi
 » faire. »

donner

donner l'assaut, & devoit le Marechal de Foix, mener l'une des troupes : lesquels estans en bataille, & tous à pied, ayans choisy de toute la gendarmerie les plus dispos, le Roy ayant entendu ceux qui avoient recogneu la breche, ordonna de differer l'assaut, & fait retirer la gendarmerie.

Quelque temps auparavant, le Duc Claude de Longue-ville, jeune Prince de grande volonté, estant dedans les tranchées, en sortit pour recognoistre quelque chose le long de la ville : mais si tost qu'il fut descouvert, fut frappé d'un coup de mousquet dedans l'espaule, venant de dessus la muraille, duquel coup il mourut sur le champ. Plusieurs qui cherchoient de faire service au Roy, mirent en avant un moyen de forcer la ville, qui estoit tel : le Tefin coule le long de la ville, duquel costé les ennemis se fians à la force de la riviere, parce qu'elle n'est guéable, n'avoient fait aucun rempart : parquoy ils entreprendrent de divertir laditte riviere avec des toilles : mettant en avant, qu'estant divertie, & le cours affeché, & faisans en cest endroit une soudaine & furieuse batterie, la ville seroit aisée à forcer, avant que l'ennemy eust loisir d'y pourvoir, chose qui avoit apparence de raison : estoit chef d'icelle entreprise Jac-

ques de Silly , Bailly de Caen , Lieutenant de la Compagnie du Duc d'Alençon. Il meit gens en befongne : mais après avoir beaucoup despensé d'argent & de temps , tomba une pluye soudaine , dont la riviere augmenta , de forte qu'en une heure elle emporta ce qui avoit esté fait en plusieurs jours , & par ce moyen leur labour fut inutile.

Estant le Roy devant Pavie , comme vous oyez , le Pape Clement voulant mettre en repos l'Italie , envoya devers le Vice-Roy de Naples qui estoit à Laude , pour trouver moyen d'accord , lequel n'estant assure du secours qu'avoit promis le Duc de Bourbon amener d'Allemagne , des deniers qu'il avoit recouverts sur les bagues que M. de Savoye luy avoit presté , accorda une trefve de cinq ans , pendant lequel temps devoit demorer entre les mains du Roy tout ce qui estoit deçà la riviere d'Adde , hors-mis Laude. Ces conditions furent refusées par le Roy , à la persuasion (à ce qu'on disoit) de l'Amiral Bonnivet , qui avoit la superintendance des affaires du Roy , & à l'instigation du Seigneur de S. Marfaut (a) , qui estoit fort près de la personne du Roy , & bien ouy dudit Seigneur , encore qu'il ne fust en estime d'homme de

(a) S. Marfaut fut pris à la bataille de Pavie.

guerre, mais bien entendant les praticques de la Cour.

Le Pape Clement, septieme de ce nom, après avoir failly à la trefve cy dessus mentionnée, persuadé par le Comte de Carpy, Ambassadeur pour le Roy devers Sa Saincteté, laissa les anciennes haines qu'avoit porté le Pape Leon son cousin, contre le Roy, & fit alliance (26) avecques luy. Puis depescha le Seigneur Mathée (a) son Dattaire, pour confirmer ladite alliance, & persuader le Roy de faire l'entreprise de Naples : l'estimant aisée, pendant que l'armée Imperiale estoit empeschée au Duché de Milan, & estant l'armée Françoisé favorisée de Sa Saincteté. Le Roy s'accorda à cette entreprise; pour l'execution de laquelle il ordonna le Duc d'Albanie son Lieutenant Général, en sa compagnie le Seigneur Rence de Cere, & six cens hommes d'armes, du nombre desquels estoit le Bastard de la Claiette, le Seigneur d'Esquilly avec sa Compagnie de Gensdarmes, & trois cens Chevaux legers, cent de M. d'Albanie, la Compagnie du Duc de Longueville, conduite par le Seigneur de Loges son Lieutenant, dix mille hommes de pied, & quelque nombre de Chevaux legers, avec dix ou douze

(a) Mathei.

pieces d'artillerie , ce que sembla à plusieurs (27) n'estre raisonnable que le Roy separast son armée. Le Vice-Roy de Naples & le Marquis de Pesquaire , qui estoient à Laude (car Monsieur de Bourbon n'y estoit pour lors , vû qu'il estoit allé en Allemagne faire levée de douze mille Lansquenets , des deniers (comme j'ay n'aguères dit) que le Duc de Savoye luy avoit prestez , advertis du parlement de mondit Seigneur d'Albanie , estimant seulement qu'il fut allé pour recevoir du Duc de Ferrare un nombre de poudres , de boulets , outils à pionniers , & autres munitions de guerre qu'il prestoit au Roy , ils partirent de Laude avec leurs forces , & passerent le Pau , pour couper chemin au Seigneur d'Albanie. Mais estans arrivez à Monticel (a) près de Cremone , du costé de Plaisance , deliberez de marcher à Fleuransolles , leur furent amenez de l'armée de M. d'Albanie deux Chevaux legers qui avoient esté surpris au fourrage , par lesquels ils furent asseurez que l'entreprise dudit Seigneur d'Albanie estoit pour le Royaume de Naples. Les choses entendues , ils s'enfermerent à Monticel , ne se sentans assez forts pour combattre nostre armée , & la laisserent passer.

(a) Monticelli.

Le Vice-Roy de Naples ayant entendu l'entreprise du Duc d'Albanie , qui marchoit avec la faveur du Pape , sentit le Royaume de Naples en hazard , parquoy resolut d'y tourner la teste pour y pourveoir , mais il en fut dissuadé par le Marquis de Pesquaire : luy remonstrant que s'il abandonnoit l'estat de Milan , le Roy aisément viendroit à fin de son entreprise , & se mettroit à sa queue. A raison dequoy , ayant M. d'Albanie en teste , & le Roy derriere , son entiere ruine estoit manifeste : à ceste cause il changea d'opinion (28). Peu après estans les forces Imperiales augmentées pour le secours qui leur estoit survenu , & ayant le Vice-Roy la cognoissance de la ruine de l'armée du Roy , pour le long hyver qu'elle avoit enduré en campagne , & aussi que le Roy avoit separé son armée , (sçavoir est ce qu'avoit mené M. d'Albanie , & quatre ou cinq mille hommes qu'avoit avec luy le Marquis de Salusses , qui estoit Lieutenant de Roy à Savonne , & aux environs , sans autre grand nombre qu'avoit le Roy , tant à Milan qu'aux autres places , pour la seureté des vivres) delibererent qu'attendans l'arrivée des Lansquenets qu'amenoit M. de Bourbon , ils se jetteroient en campagne. Après cette resolution ,

le Marquis de Pesquaire , avec une partie de l'armée , marcha droit à Cassan , qui est sur la riviere d'Adde , ville tenue par les François , mais mal fortifiée. Auquel lieu estant arrivé , après avoir mis son artillerie en batterie , les soldats se rendirent leurs bagues sauvés.

Le lendemain vindrent nouvelles au Vice-Roy , de la part d'Antoine de Leve , comme les Allemans estans dedans Pavie , menassoient qu'au cas qu'ils ne fussent payez , ils rendroient la ville entre les mains du Roy. Ces choses entendues il chercha les moyens d'y pourvoir : car il n'estoit en leur puissance de recouvrer argent , & encore qu'ils en eussent , ils n'avoient le moyen de le mettre dedans la ville en seureté. Sur la fin ils s'adviserent d'un stratagemé qui fut que deux hommes , auxquels ils avoient fidelité , porterent en nostre camp sur deux chevaux quatre barils de vin à vendre , dedans lesquels estoient trois mille escus , & allerent loger pour vendre leur vin le plus près de la ville qu'ils peurent , faisans entendre , par un espion au Seigneur Antoine de Leve , l'estat de leur affaire ; dequoy estant adverty , fait faire une saillie de l'autre costé , & durant que l'escarmouche estoit bien attaquée , un des vilains rompit ses barils , & print les trois mil escus , avec lesquels il se

sauva dedans la ville. Antoine de Leve pour monstrier aux Lansquenets que ce n'estoit faute d'argent, ny de bonne volonté qu'ils ne fussent payez, mais par faute d'avoir moyen de mettre l'argent dedans la ville en seureté, feit assembler le Ban (a), & leur remonstra le hazard où s'estoit mis le vilain pour apporter cest argent, & que tout le reste de leur payement estoit au camp Imperial. Les Lansquenets pensans que ce qu'il leur disoit fut veritable, leverent tous les mains en signe de bonne volonté, declarans en general, que tant que le siege dureroit ils serviroient sans argent Sa Majesté Imperiale; moyennant qu'après le siege ils fussent satisfaits, ce qui leur fut promis.

Au commencement du mois de Mars audit an mil cinq cens vingt-quatre, Michel-Antoine Marquis de Salusses, lequel (comme j'ay dit) avoit esté envoyé Lieutenant du Roy à Savonne : après avoir fait faire la monstre de ses gens de pied, en envoya deux mille en garnison dedans Varas (b), petite ville mal fermée sur le bord de la mer, mi-chemin de Savonne à Gennes; Dom Hugues de Montcade, Vice-Roy de Sicile, qui pour lors

(a) C'est-à-dire, le corps des Lansquenets.

(b) Varaginé.

estoit Gouverneur de Genes, pour l'Empereur, adverty que lesdits gens de pied estoient dedans Varas, delibera de les aller deffaire : & à cet effect feit faire force à toutes les galleres de l'Empereur, pour du costé de la mer, donner des canonades, dedans la porte dudit Varas, esperant que les soldats par la debilité de la place, ne pouans endurer la batterie, prendroient leur retraite droit à Savonne, tout le long de la marine : sur ceste esperance luy-mesme s'en alla mettre en embuscade avecques quatre mille hommes de pied, entre Varas & Savonne, pour deffaire nos gens sur leur-ditte retraite. Mais estans les galleres arrivées devant Varas, & ayans commencé leur batterie à la porte, ainsi qu'il leur estoit commandé, le Marquis de Salusses, qui estoit à Savonne, voyant la batterie, soudain trouvant deux galleres prestes se mit dedans avecques si peu d'hommes qui se trouverent auprès de luy; commandant au reste des galleres, dont avoit la charge le Seigneur André Dorie, & aux autres gros vaisseaux, & mesme au Seigneur de la Fayette, qui pour lors estoit Amiral sur l'armée de mer, qu'ils eussent à le suivre. Approchant le Marquis, près de Varas, avecques ses deux galleres, & les assiegez l'ayant descouvert prindrent

cueur, desorte qu'en toute diligence ils se meirent à remparer leur porte ja toute ruinée. Le reste de nostre armée de mer approchant celle des Genevois (a), commença à les saluer de canonades : les Genevois ne se sentans suffisans pour soustenir le combat, prindrent le large, & nostre armée se meit à leur suitte. Dom Hugues de Montcade, se voyant abandonné de son armée de mer, & par consequant hors d'esperance d'executer son entreprise, commença à faire sa retraitte droit à Gennes, le long de la marine (b) : dequoy le Marquis de Salusses adverty, fait mettre à terre le Seigneur de la Mailleraye, Gentil - homme de la chambre du Roy, nouvellement venu devers luy, de la part du Roy, & luy commanda de faire sortir les soldats qui estoient dedans Varas, & les conduire à la suitte dudit Dom Hugues : & que luy avecques les galeres, iroit terre à terre à coup de canon pour les mettre en desordre, car ils estoient contrains de fuivre le long de la marine, à cause des montagnes.

Le Seigneur de la Mailleraye, suivant ce qui luy estoit commandé, fait telle diligence qu'il meit à vau de route les quatre mille

(a) Genoïs.

(b) Le long de la mer.

hommes Imperiaux avecques l'ayde de gal-
leres (comme j'ay dit). Montcade voyant ses
gens en déroute, print avecques lui les prin-
cipaux de ses Capitaines, ausquels il avoit
fiance, & demeura sur la queuë pour souste-
nir l'effort : mais il fut chargé de telle fu-
rie, qu'il fut prins, & tous ceux qui estoient
avecques luy. Puis après les avoir envoyez à
Savonne en seure garde, nos gens suivirent
leur victoire jusques à trois milles de Gennes,
mettans au fil de l'espée tout ce qui s'en
trouva devant eux.

Le Marquis de Salusses avecques l'armée
de mer suivit les galleres jusques à Gennes,
auquel lieu estant arrivé trouva l'Amirale de
Gennes, à Rade, laquelle il assaillit à coups
de canon : où après long combat, ladite Ami-
rale se rendit, dedans laquelle fut trouvé
grand nombre d'artillerie, & d'autres muni-
tions, & richesses. Aussi nos galleres poursui-
virent celles des ennemis, dont ils en prin-
drent deux. Ce fait, le Marquis avecques les
prisonniers & butin, se retira à Savonne : s'il
eust eu armée pour assieger Gennes, aussi bien
par terre que par mer, veu l'estonnement
qui s'estoit mis dedans la ville, pour avoir
perdu leur chef avecques plusieurs Capitai-
nes, & soldats, elle estoit en grand hazard

d'estre perdue pour l'Empereur, & remise entre les mains du Roy.

Durant le temps que le Roy estoit devant Pavie, & que M. de Vendosme estoit demeuré Lieutenant du Roy en Picardie, se faisoit ordinairement la guerre, un jour à l'avantage de l'un, autresfois de l'autre : entre autres choses un jour Messire Antoine de Crequy, Seigneur du Pontdormy, Lieutenant du Roy audit pays, en l'absence de M. de Vendosme, partant de Montreul fit une entreprise pour mettre vivres dedans Terrouenne, & en ce faisant, tenter la fortune s'il pourroit forcer le Neuf-fossé. C'est une grande tranchée plaine d'eau qui ferme le val de Cassel, depuis S. Omer jusques à Aire : & à chaque entrée qu'on arrive audit val le long de ladite tranchée, il y a des blocus de terre, que nous appellons bouleviers, dedans lesquels se retiroient en seureté les soldats de la garde d'iceux, estans bien pourvus de grosse & menue artillerie, pour garder lesdits passages & entrées dudit val, dedans lequel tous les biens & bestial du pays sont retirez. Le Seigneur du Pontdormy pour executer son entreprise manda au baillif de Saumer au Bos, Gentil-homme Boulenois, ayant credit parmy les soldats, qu'il eut à

faire levée dans ledit pays de mille ou douze cens hommes de pied, & de se trouver le lendemain au village de Fouquemberghe sur le soir: auquel jour le Seigneur du Pontdormy partant de Montreul, arriva environ deux heures devant soleil couché, ayant avecques luy la compagnie de M. de Vendosme de cent hommes d'armes, conduite par le Seigneur de Torfy son Lieutenant, & la sienne de pareil nombre, & le Comte de Dammartin ayant cinquante hommes d'armes sous sa charge. Pendant que la Gendarmerie faisoit repaître les chevaux, il fit entrer dedans Terouenne les vivres qu'il avoit amené de Montreul, pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'estoit venu pour autre occasion que pour le ravitaillement: puis environ une heure de nuit, il partit dudit Fouquemberghe, pour l'exécution de son entreprise: par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du Seigneur du Fresnoy, Gouverneur de Terouenne, & environ deux cens hommes de pied de ladite garnison, qui amenerent deux longues coulevrines pour forcer les passages. Estant le Seigneur du Pontdormy arrivé au Neuf-fossé avant le jour, encore que lesdits blocus fussent pourvus

tant d'hommes que d'autres choses necessaires pour la garde d'iceux , si est-ce que le passage fut forcé : & se fit au val (a) un butin inestimable de bestial & autres biens.

On avoit deliberé de faire la retraite à Fouquemberghe, toutesfois par-ce que ceux d'Aire, de Betune, & de Lillers, estant le Seigneur du Pontdormy retiré avec si grosses forces, pouvoient couper chemin à ceux de Terouenne, fut conclud de les accompagner jusques au lieu de seureté, avec la Gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Terouenne ne se perdift. Furent renvoyez les gens de pied & le butin le droit chemin de Fouquemberghe. Passans auprès d'Arques, qui est à demy lieuë de Saint Omer, la Cavallerie de Saint Omer fortit, ayant mis les gens de pied dedans des carrieres qui sont assez près de l'Eglise, pour soustenir leur dite Cavallerie, de laquelle une partie se jetta à l'escarmouche, en esperance de nous amuser, pendant que ceux d'Aire & de Betune se pourroient venir joindre avec eux. L'escarmouche s'eschauffa de sorte qu'en fin les Bourguignons furent renversez sur leurs gens de pied. A cette charge le Sei-

(a) Dans la vallée.

gneur de Licques (a), Lieutenant du Duc d'Ascot, qui ce jour là avoit espoufé la foeur du Seigneur de Fouquerolles (de laquelle le Seigneur d'Estrée, guidon de Mgr. de Vendosme, avoit esté serviteur) estant demeuré sur la queuë pour soustenir ses hommes, fut chargé par le Seigneur d'Estrée, & par le Seigneur de Rum, & fut pris prisonnier tellement que ce jour là il ne coucha point avecques son espoufée.

Le Seigneur du Pontdormy craignant que les ennemis n'attendissent que ceux d'Aire, de Betune, & Lillers se vinssent joindre avec eux, pour empescher sa retraite & celle de ceux de Terouenne, vint luy-mesme retirer l'escarmouche : estant arrivé près de Terouenne, au lieu où se devoit separer ladicte garnison d'avecques luy, l'alarme vint du costé d'Aire, où il fut envoyé quelque Cavallerie pour entendre ce que c'estoit : la jeunesse sans commandement y alla à la file, en espoir un chacun de rompre sa lance, ainsi qu'est la coustume le plus souvent des jeunes Gentil-hommes de France, de porter

(a) L'Abbé Lambert a supprimé cette anecdote du Seigneur de Licques. Il paroît qu'en général il aimoit peu les anecdotes. Ce n'est pourtant pas la partie la moins piquante de ce qu'on appelle *Mémoires*.

peu d'obeissance à ceux qui leur commandent. Toute ceste troupe sans chef estant arrivée près un village nommé Roud (a), environ mi-chemin de Terouenne à Aire, rencontra la garnison dudit Aire & Betune, laquelle venoit en esperance avec l'ayde de ceux de la garnison de S. Omer, de pouvoir empescher nostre retraite : ceux des garnisons d'Aire & Betune pouvoient estre le nombre de huit à neuf cens Espagnols naturels, & de cinq à six cens hommes de pied Wallons, & trois cens chevaux de leurs ordonnances. L'escarmouche se dressa par nostre jeunesse contre leur Cavallerie, de sorte que les plus vieux & les plus sages des nostres furent contraints de suivre la jeunesse pour la conduire : le Seigneur du Pontdormy adverty de ladite escarmouche, cognoissant que d'estre là arresté il n'auroit moyen de se retirer à Fouquemberghe, ains seroit contraint de loger à Terouenne, ce qui ne se pouvoit faire sans manger les vivres qui estoient dedans, envoya le Comte de Dammartin pour retirer l'escarmouche. Mais y estant arrivé il la trouva si mellée, qu'il estoit impossible de la retirer sans mettre en hazard tous ceux qui y estoient, car le

(a) Rond.

Seigneur du Pontdormy avecques la grosse troupe estoit lieuë & demie en arriere : parquoy se retirans sans avoir personne pour les soustenir, sans aucune difficulté ils eussent esté deffaits. Le Comte de Dammartin ayant bien consideré tant la contenance de nos ennemis que de ceux de nostre part, s'arresta sur un haut lieu : & de tous ceux qui venoient à la file des nostres, en feit une masse pour soustenir l'escarmouche, si d'aventure nos gens estoient renversez. Il manda au Seigneur du Pontdormy qu'il estoit d'avis qu'il marchast en diligence ; autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y avoit d'hommes ne fut perdu : car les gens de pied des ennemis approchoient fort, marchans en bon ordre pour soustenir la Cavalerie.

Le Seigneur du Pontdormy ayant eu cest advertissement, ne voulut perdre ce qui estoit là : parquoy feit marcher les enseignes droit au lieu où estoit le Comte de Dammartin, pour diligemment le secourir, ayant en sa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Cependant le Comte de Dammartin avoit amassé de toutes bandes environ deux cens chevaux, & ne bougea d'où il estoit, mais voyant le Seigneur du Pontdormy

Pontdormy approché si près de luy qu'il en pouvoit estre soustenu, il chargea les ennemis à toutes brides, & renversa leurs gens de cheval sur leurs gens de pied Espagnols: & y entrant pelle-messe, les rompit, à la faveur de la grosse troupe qui arriva au point de la charge. Fut tué à ladite deffaitte le nombre de douze vingts Espagnols, & pris de cinq à six cens. Leur Cavalerie, durant le combat des gens de pied, se sauva de vitesse: vray est (a) que quelques uns des nostres les pourchasserent de si près, qu'aucuns entrèrent pelle-messe dedans les barrières d'Aire, qu'on leur ferma au dos, & entre autres y fut pris des nostres le Seigneur d'Estanaie, qui depuis fut guidon de M. de Vendosme. Le Seigneur du Pontdormy, après ceste deffaitte, se retira à Terouenne avecques les prisonniers, qui pouvoient estre le nombre de huit ou neuf cens: & par ce qu'il y avoit trop grande subjection de les garder, furent tous renvoyez le lendemain pour leur soulde de cent sols pour mois, retenant seulement leurs Capitaines pour respondans: le

(a) Encore une anecdote qui a déplu à l'Abbé Lambert: elle peint cependant bien cette ardeur impétueuse & indisciplinée qu'on a tant de fois reprochée à notre jeune Noblesse.

Seigneur d'Estree requis par la Dame dont il avoit esté serviteur, luy envoya le Seigneur de Licques son mary.

Quelque temps après, & environ quinze jours devant la bataille de Pavie, les soldats de la garnison de Hedin, estans allez à la guerre, l'un d'eux appellé le Bastard fut pris prisonnier des ennemis & mené à Betune : lequel fut par le Seigneur de Fiennes, Gouverneur de Flandres, pratiqué pour luy livrer le chasteau de Hedin, lequel Bastard luy dit en avoir bien le moyen; mais qu'il estoit besoin de le renvoyer sur sa foy, faignant d'aller pourchasser sa rançon, afin de pratiquer un sien compagnon & fidelle amy qui avoit les clefs du chasteau, chose qui luy fut accordée. Estant arrivé à Hedin, il fait entendre au Seigneur du Pontdormy les pratiques que faisoit le Seigneur de Fiennes par son moyen, & que son intention estoit de luy livrer entre les mains le Seigneur de Fiennes, le Duc d'Ascot, & la plus part des grands Seigneurs de par-de-là, avecques la garnison d'Aire & de Betune. Le moyen qu'il meit en avant, estoit que le Seigneur du Pontdormy luy adressast un homme fidelle qui eut la garde des clefs du chasteau dudit Hedin, & qu'il feroit entendre à l'en-

nemy qu'il avoit praticqué cet homme : & mesme ameneroit un des leurs dedans le parc, avecques lequel portier & luy pourroient communiquer, pour donner à l'ennemy plus grande seureté de son fait ; qu'au jour assigné qu'il ameneroit la troupe, il viendroit avecques celui, lequel premierement il auroit amené pour communiquer de rechef avecques ledit portier, avecques lequel il auroit un signal, auquel iceluy portier respondroit à leur arrivée : bref les choses furent arrestées, tant d'une part que d'autre. Le jour préfix, le Seigneur du Pontdormy se trouva dans le chasteau, accompagné de deux cens hommes d'armes, environ jour couché : & à ce que le bagage ne fut cause de decouvrir l'entreprise, chacun homme d'armes y arriva l'armet en teste, & la lance au poing, sans page & sans varlet. Le Seigneur du Pontdormy avoit ordonné au Seigneur de Sercu, Gouverneur de Hedin, de faire faire à la porte du parc, sous une grande voute qui estoit à l'entrée où l'ennemy devoit arriver, deux ou trois herfes couliffes ; afin que si de fortune l'ennemy entroit en si grand nombre dedans, qu'il fut pour forcer le chasteau, on laissast tomber lescdites herfes pour la seureté de la place ; mais à l'arri-

vée du Seigneur du Pontdormy les herbes n'estoient achevées, dont il advint grand inconvenient, ainsi que sera dit cy après. Au devant de la porte il y avoit un petit ravelin de pierre, par lequel devoient passer les ennemis, qui fut tout pavé de fricassées & feux artificiels couverts de paille, où ceux de dessus la porte devoient jeter feu, lorsqu'il leur seroit commandé : & devoit le Seigneur du Pontdormy, quand il verroit l'ennemy en desordre, monter à cheval pour luy couper le chemin de sa retraite.

Les choses ainsi ordonnées, l'ennemy conduit par le Bastard environ minuit (a) arriva à une lieuë près de Hedin : auquel lieu vindrent deux espies devers M. de Fiennes, l'advertir comme le Seigneur du Pontdormy à jour couché estoit arrivé dans le chasteau de Hedin, avecques grand nombre de gendarmerie. Le Seigneur de Fiennes pensant estre trahy, voulut faire mettre en pieces le Bastard ; mais de grande assurance il luy dit que ses espies estoient fausses, & à ce qu'il cogneust la verité, qu'ils le feissent lier de cordes, & qu'ils luy baillassent deux ou trois hommes avecques la dague au poing,

(a) Le récit de cet événement intéressant, est défiguré & mutilé dans l'édition de l'Abbé Lambert.

qui le menassent sur les bords du fossé, & avecques eux celuy mesme qui par cy-devant avoit esté en sa compagnie parler au portier, lequel entendroit bien le signal qu'il avoit avecques luy. Ainsi fut-il ordonné, & fut le Bastard lié, luy baillant trois ou quatre des plus dispos soldats pour qu'ils eussent à le tenir, chacun la courte dague au poing, & le tuer s'il faisoit faute; lequel les mena sur le bord dudit fossé, & y estant arrivé siffa: celuy qui estoit sur la porte luy respondit; alors le Bastard luy demanda *s'il estoit temps*; l'autre dit: *Ouy, & que toutes choses estoient préparées*, parquoy ils le remenerent à la troupe: après ce rapport les Bourguignons entrèrent en plus grande asseurance que jamais, suivant laquelle ils marcherent à la conduite du Bastard tousjours lié comme dessus. Entrans dedans le parc, ils trouverent d'autres espies qui les asseurerent qu'ils estoient trahis; mais le Bastard les persuada de sorte qu'à nul d'eux ils ne voulurent adjouster foy, & conclurent de parachever leur entreprise. Estant arrivez dedans le ravelin, & entrez un nombre d'hommes dedans la porte, le Seigneur du Pontdormy qui estoit dessus icelle pour commander, voyant que les herbes pour estre mal

achevées ne pouvoient tomber, commença à crier à ceux qui estoient au deffous de luy, *qu'ils eussent à jeter le feu*, craignant qu'il entraist si grand nombre qu'il fut forcé là dedans : mais la fortune fut telle, que ce luy de deffous luy, jettant le feu mal à propos, Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu par la bouche, qui luy brussa les entrailles. Si est - ce que soudain il commanda que le Seigneur de Canaples son nepveu montaist à cheval pour executer leur entreprise, mais il se trouva qu'il avoit le visage tout brüllé, sans apparence de forme de visage, n'ayant moyen de monter à cheval : parquoy l'execution demeura. Telle fut l'issue de ladite entreprise : du Pontdormy (29) mourut deux jours après. A sa mort le Roy perdit un bon & affectionné serviteur, & grand homme de guerre : il mourut des Bourguignons, environ quatre-vingts ou cent de ceux qui estoient entrez au ravelin, lesquels furent bruslez. Le Bastard entra le premier dedans le chasteau, qui sauva la vie à ceux qui le tenoient lié, & les feit ses prisonniers. Les Bourguignons s'en allerent en effroy, pensans tousjours estre suivis, ne sçachans rien de l'inconvenient advenu au Seigneur du Pontdormy : tellement qu'une grande part (a)

(a) Partic.

se perdit parmy les bois sur leur retraite. Il y a apparence que sans l'inconvenient du Seigneur du Pontdormy, ils estoient tous deffaits, (car la nuit n'a point de honte) & en hazard qu'il eust entré pefle-messe ou dedans Betune, ou dedans Aire, estans les ennemis en tel efroy : eux mesmes depuis me l'ont confessé.

En ce temps mourut dedans Pavie le Capitaine general des Lansquenets, soupçonné d'avoir esté empoisonné : ayant doute Antoine de Leve qu'il eut intelligence avecques le Roy, dont jamais ne fut cogneu autre chose. Au mesme temps, estant l'armée Imperiale renforcée & jointe ensemble, le Vice-Roy de Naples, delibera d'aller secourir Pavie : mais parce que le payement luy estoit failly, & qu'il avoit grand doute que les soldats ne fissent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les Chefs, que le Marquis de Pesquaire, appelleroit en concion (a) les Espagnols, desquels il estoit General, pour trouver moyen de leur persuader de marcher au combat, ce qu'il fit : leur remonstrant les victoires que par cy devant ils avoient obtenues sous sa conduite, & que ceste seule victoire seroit la remuneration de tous leurs labeurs : car prenans un Roy de France avec-

(a) C'est-à-dire, assembleroit.

ques les Princes de son sang, & la principale noblesse de son Royaume, ce seroit tout d'un coup acquerir honneur & chevance. Il leur remonstra pareillement que la victoire estoit apparente pour eux, estant l'armée du Roy ruinée, pour le long temps qu'elle avoit campé, & separée en divers lieux, comme à Naples, Savonne & Milan : conchuant par là, qu'il ne restoit qu'à l'entreprendre, que la victoire ne fut seure. Les Espagnols tant pour la creance qu'ils avoient au Marquis, que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy, & de le suivre en tous lieux, & dangers qu'il les voudroit conduire, & sans argent, moyennant qu'ils eussent vivres, dont ils se peussent substanter. Les Allemans estans advertis de la responce des Espagnols, la feirent semblable, disans : *qu'ils n'estoient moins gens de guerre que la nation Espagnolle* : lesquelles choses entendues, le Vice-Roy, le Duc de Bourbon, & le Marquis de Pesquaire, conclurent d'executer leur entreprise chaudement, pendant que leurs hommes estoient en bonne volonté.

Le Roy adverty de la déliberation de son ennemy, sçachant que sur le chemin de Laude à Pavie, il y avoit un chasteau nommé

Castel Saint-Ange , duquel Dom Petre de Gonzague , frere du Seigneur Federic de Bozzolo , avoit la charge de par le Roy : & craignant que l'ennemy ne surprint ladite place , qui estoit d'importance ; pour rompre les vivres de l'ennemy , s'il venoit devant Pavie , y envoya le Mareschal de Chabannes , & ledit Federic de Bozzolo , pour la visiter , & la pourveoir de ce qu'elle avoit besoing. Ce qu'ils feirent ; s'en retournans au camp , laisserent audit chasteau huit cens hommes de pied Italiens , & deux cens chevaux sous la charge dudit Dom Petre. Nos ennemis ayans uny toutes leurs forces , partirent de Laude , & s'en vindrent loger à Marignan , pour tenter si nos gens qui estoient à Milan , la voudroient abandonner , & pour se venir joindre à nostre armée : mais cognoissans que le Seigneur de la Trimouille , n'en avoit aucune volonté , ils changerent de dessein , & tournerent la teste droit à Castel Saint-Ange , pour mettre en liberté le grand chemin de Laude à Pavie , & plus aisement faire suivre leurs vivres. Estans arrivez au lieu de Saint Ange , ils feirent en diligence leurs approches , & meirent leurs piéces en batterie ; puis ayans fait breche , donnerent un assaut , auquel ils furent repoussez : mais enfin nos

gens voyans la diligence que faisoient leurs ennemis, s'estonnerent, & se rendirent à la discretion du Vice-Roy, lequel retint les Capitaines prisonniers, & licentia les soldats sans armes, leur faisant faire serment de ne porter d'un mois armes contre l'Empereur.

Le Roy adverty de la prise du Castel Saint Ange se tint pour assure d'avoir la bataille: à raison de quoy il manda le Seigneur de la Trimouille, qui estoit à Milan, avecques les forces qu'il avoit, laissant dedans la ville le Seigneur Theodore Trivulce, & le Seigneur de Chandiou, Capitaine de la Justice, avecques quelque nombre d'hommes pour la garde des tranchées du chasteau: & de toutes parts, rassembla ses forces, horsmis le Marquis de Salusses, (que j'ay dit cy devant estre du costé de Gennes,) & quelques gens qui estoient dans les chasteaux pour tenir les chemins seurs. Peu de temps auparavant, le Roy avoit retiré à son service Jean de Medicis, ayant sous sa charge trois mille hommes de pied, & trois cens chevaux legers: ce Seigneur Jean venant au service du Roy, avoit praticqué pour le service dudit Seigneur plusieurs Capitaines Italiens, & entre autres le Comte Guy de Rangon (a), homme de

(a) Rangone.

grande reputation parmy les gens de guerre , & son frere le Comte Francisque de Rangon. Vous avez bien entendu par cy devant comme un Seigneur Palvoifin (a) , avoit eu la teste couppee à Milan , dès l'an mil cinq cens vingt & un : toutes fois ledit Seigneur Jean reconcilia avecques le Roy , Jean Ludovic Palvoifin son frere , homme qui avoit le moyen de luy faire service. Le Roy pour empescher ses ennemis de mettre vivres dedans Pavie , vint loger en une vallée sur un petit ruisseau nommé la Vermicule (b) , par lequel estoit besoing que l'ennemi passast pour secourir les affiegez. Outre cela il manda querir mille Italiens , nouvellement venus de Marseille , à Savonne , lesquels passans par Alexandrie , las , & travaillez du long chemin , furent surpris de la garnison dudit lieu d'Alexandrie , & furent deffaits.

Environ ce temps , Jean Jacques de Medicis , autrement dit le *Medequin* (c) Milanois

(a) Pallavicini.

(b) Vernacula.

(c) Jean-Jacques Medequin , ou Medici , étoit Milanois , & fils d'un Commis à la Douane. S'étant distingué par ses talents , & son frere ayant été Pape sous le nom de Pie IV, Cosme I , par politique , le reconnut pour un Médicis.

Castelan (a) de Muz, qui est un chasteau sur le lac de Come, sur les confins des Grisons, estant au service du Seigneur Sforce, sçachant qu'il y avoit six mille Grisons nouvellement venus au service du Roy, devant Pavie, voulut chercher moyen de divertir lesdits Grisons, & les faire retourner en leur pays. Estant adverty qu'il y avoit un chasteau de l'obeissance desdits Grisons, nommé Chiavenne, sur l'autre costé du lac (dont le Capitaine ne se doutant de rien, pour estre en paix, s'en alloit tous les jours promener sans compagnie assez loing de sa place,) il trouva moyen de se jetter en embuscade au lieu où il avoit accoustumé de se promener : il arriva si à propos, que le Castelan (b) sorty à l'accoustumée, tomba en ladite embuscade, parquoy il fut pris & mené soudain devant la place; auquel lieu estant arrivé, Medequin, tenant l'espée nue, appella la femme du Castelan, l'asseurant, *qu'ou elle faudroit de luy ouvrir la porte du chasteau, il couperoit la teste à son mary* : la femme craignant de le perdre, ouvrit la porte à Medequin, & soudain trois mille hommes qu'il avoit embusquez près de là, se vindrent joindre avecques luy, de sorte qu'ils se

(a) Castellan de Muffo.

(b) Chastelain.

faïrent de la place : puis l'ayant pourveuë comme elle meritoit, se retira à Muz. Les Grifons advertis de ceste perte, entrerent en telle crainte, pensans qu'il y eust autres pratiques sur leurs places, qu'ils manderent aux six mille Grifons de leur nation, qui estoient au service du Roy, devant Pavie, qu'ils eussent à se retirer pour la conservation de leur patrie : ceux cy après ledit mandement, quelques remonstrances qu'on leur sceust faire, & mesme la honte qui leur estoit mise en avant, d'abandonner un Prince prest à combattre, ayans pris sa soule, & fait le serment, ce nonobstant ils s'en allerent cinq jours devant la bataille (30). Ce fut telle défaveur pour le Roy, que vous pouvez estimer, veu mesmement que le camp de l'ennemy n'estoit logé qu'à demy mille de nous : neantmoins pour lescdites défaveurs, jamais le Roy ne voulut changer d'opinion. Quelques uns luy persuadoient de se retirer à Milan, attendant que l'armée Imperiale se consommeroit par faute de payement, *car faillant la paye, les vivres faillent* : mais estant Prince magnanime, ou Dieu l'ayant ainsi ordonné, ne voulut onc tourner la teste ailleurs que devers l'ennemy.

Le Roy avoit aussi depesché le Palvoisin,

duquel n'aguères avons parlé, avecques argent pour lever bon nombre de gens de cheval, & de pied, & aller surprendre Cremone, qui n'estoit gardée que de cinq ou six cens hommes de pied : & par après enlever les vivres au camp Imperial qui approchoit de Pavie. Jean Ludovic Palvoisin ayant mis ensemble deux mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied, qui luy venoient de renfort, alla loger à Casal Major (a). Le Duc Sforce qui estoit dedans Cremone, craignant que le Comte Guy de Rangon, se vint joindre avecques Palvoisin, delibera avant que leurs forces feussent unies, de le surprendre, & pour cest effect leva un tail-
lon (b) dedans Cremone, dont il assembla jusques au nombre de deux mille hommes de pied, & quelque cavalerie, desquels il donna la charge au Seigneur Alexandre Bentivolle, (c) lequel incontinent print son chemin droit à Casal Major. Palvoisin s'estimant suffisant pour le combattre en campagne, comme mal-avisé, abandonna son fort, dont mal luy print; car si y fust demouré, le lendemain le Comte Francisque de Rangon, frere du Comte Guy, le venoit secourir. Palvoisin

(a) Major. (b) Un impôt. (c) Bentivoglio.

estant forty en campagne, marcha droit à ses ennemis, & d'abordée mist à vau de route toute la cavalerie du Duc de Milan : mais arrivant le Comte Alexandre Bentivolle, avecques les gens de pied, fut tellement combattu tant d'une part que d'autre, que Palvoisin fut porté par terre, & prins prisonnier, & tous les gens mis à vau de route, chose qui donna grande défaveur aux affaires du Roy.

Ceux de Pavie voyans le logis du Seigneur Jean de Medicis mal gardé, firent une faillie sur luy, lesquels trouvant son guet un peu foible, le forcerent, & taillerent en pieces grand nombre de ses soldats, devant qu'ils eussent le loisir de prendre les armes. Le Seigneur Jean, mal-content d'avoir eu ceste bastonnade, se voulut venger, parquoy dressa une amorse à ceux de la ville, lesquels sortirent, pensant faire comme l'autre coup ; mais ils furent deceus, car le Seigneur Jean ayant mis double embuscade, l'une dedans des fossez près de la ville, l'autre assez loing, les Espagnols suivans ceux qui premiers les avoient attaquez, ayans la cognoissance de l'embuscade qui estoit un peu loing, se mirent à faire leur retraite ; mais celle qui estoit près de la ville leur coupa chemin, tel-

lement que lesdits Espagnols se trouverent entre deux troupes si bien fermez, que tout ce qui estoit sorty fut mis au fil de l'espée. A cette action fut blessé le Seigneur Jean d'une arquebouzade au talon, dont il fut contraint de se faire porter hors du camp, qui fut une perte pour nous; car c'estoit un grand homme de guerre. Ses soldats estans sans Chef, s'esbanderent, de sorte qu'ils devindrent à rien : finalement, tant les Grisons que ceste troupe affoiblirent nostre armée de huit mille hommes. Au mesme temps le Seigneur Albert, Comte de Carpy, Ambassadeur pour le Roy à Rome, luy manda par plusieurs fois de la part du Pape, que surtout il eust à se donner de garde de hazarder la bataille; car il estoit asseuré que, temporisant quinze jours, les Imperiaux seroient en telle necessité par faute de payement, que leur armée s'en iroit en fumée, ayans perdu tout le moyen d'avoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan, & estant l'armée de M. d'Albanie la plus forte au Royaume de Naples; qui estoient les deux moyens desquels l'Empereur s'estoit aydé par cy-devant pour avoir deniers; mais le Roy, comme (31) predestiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaise fortune, demoura
tousjours

tousjours en sa premiere opinion, de ne se vouloir retirer de devant son ennemy.

Or est-il que ce n'estoit la deliberation du vice-Roy de Naples, ny du Duc de Bourbon de donner la bataille au Roy, si l'occasion ne s'y presentoit à leur avantage, mais seulement effayer de gagner le logis (a) de Mirabel pour retirer leurs hommes qui estoient dedans la ville, & se rafraichir de nouvelles gens : toutesfois cela ne se pouvoit faire sans passer à la teste de nostre camp. Parce que le Roy estoit campé en lieu fort, ils se preparerent à deux effects, sçavoir, si on les vouloit empescher de passer, & si le Roy sortoit de son fort à ceste fin, le combattre, sinon passeroient outre. Or estoient venus les Imperiaux loger hors du parc, du costé de devers la Chartrouse, à la portée du canon de nostre camp; auquel lieu peu de jours après, ils commencerent la nuit à sapper la muraille du parc, de sorte que deux heures devant le jour, feste de Saint-Matthias, mil cinq cens vingt-cinq, ils firent renverser quarante ou cinquante toises de ladite muraille, laquelle estant tombée, firent passer devers nostre camp par ladite breche, deux ou trois mille arquebouziers Espagnols,

(a) Le Parc de Mirabel.

accompagnez de quelques chevaux - legers , ayant chacun une chemise blanche sur leurs armes pour se recognoistre, parce que le jour encore n'estoit clair. Puis suivit lefdits arquebouziers un bataillon de quatre mille, tant Lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslez ensemble, après lequel marchoient trois bataillons, l'un d'Espagnols, & deux de Lansquenets, avecques deux grosses troupes de gendarmerie sur les ailles : tous lesquels prindrent le chemin de Mirabel, laissant l'armée du Roy à leur main gauche, ne voulans l'affaillir, parce qu'il estoit logé en lieu trop avantageux.

Je vous ay dit cy-dessus qu'il falloit que nos ennemis passassent à la teste de nostre armée : parquoy le Seigneur Jacques Galliot, Seigneur d'Assié, Seneschal d'Armignac, Grand-Maistre de l'artillerie de France, avoit logé son artillerie en lieu si avantageux pour nous, qu'au passage de leur armée, ils estoient contraints de courir à la file pour gagner un vallon, afin de s'y mettre à couvert de ladite artillerie ; car coup à coup elle faisoit des breches dedans leurs bataillons, de sorte que n'eussiez veu que bras & testes voler. Cela fut cause que le Roy les voyant à la file, se persuada que l'ennemy estoit en

effroy ; avecques un rapport qui luy fut fait , que la compagnie du Duc d'Alençon & du Seigneur de Brion avoient deffait quelque nombre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droite , & qu'ils avoient gagné quatre ou cinq pietes de menue artillerie : ces choses mises ensemble , furent cause que le Roy abandonna son avantage pour aller chercher ses ennemis , tellement qu'il couvrit son artillerie , & luy osta le moyen de jouer son jeu.

Les Imperiaux se voyans hors du danger de nostre artillerie , & le Roy qui les venoit chercher ; la teste qu'ils avoient dressée vers Mirabel , la retournerent vers le Roy , ayans esbandé (a) deux ou trois mille arquebouziers parmy leur gendarmerie. Le Roy ayant en sa main dextre le bataillon de ses Suisses , qui estoit sa principale force , marcha droit au Marquis de S. Ange , qui menoit la premiere troupe de leur gendarmerie ; laquelle il rompit , & y fut tué ledit (b) Marquis de S. Ange ; mais les Suisses qui quant & quant devoient attaquer un bataillon de Lansquenets Imperiaux , lequel faisoit espaule à leur

(a) Distribué.

(b) L'Ab. Lambert fait dire à du Bellay , que François I tua de sa main le Marquis de S. Ange ; quoique le fait soit vrai , il n'est point conigné dans le texte de du Bellay.

gendarmerie, au lieu de venir au combat, se retirèrent par le chemin de Milan pour se sauver. Nos Lansquenets qui ne pouvoient estre plus de quatre ou cinq mille, desquels avoit la charge François, M. de Lorraine, frere du Duc de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk Roze - Blanche, marcherent la teste baiffée droit au gros bataillon Imperial, qui venoit charger le Roy; mais estant peu de nombre (comme j'ay dit), ils furent enveloppez de deux gros bataillons d'Allemans, & en bien combatant furent deffaits. Si les Suiffes eussent fait le semblable, la victoire estoit douteuse; & moururent audit combat François, M. de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk, & leurs soldats n'en eurent pas moins. Le Roy ayant deffait la premiere troupe qu'il avoit trouvée, estans les Lansquenets deffaits, & les Suiffes retirez, tout le faix de la bataille tomba sur luy : de sorte qu'enfin son cheval luy fut tué entre les jambes, & luy blessé en une jambe; & de ceux qui estoient près de luy, furent tuez l'Amiral de Bonnivet, le Seigneur Louis de la Trimouille, aagé de 65 (a) ans, le Seigneur

(a) Il y a ici une erreur, si la Trémoille étoit né en 1460, comme l'ont dit l'Auteur de ses Mémoires, & les Lexicographes qui parlent de ce Seigneur. D'après la

Galeas de S. Severin, Grand-Escuyer de France, le Seigneur de S. Severin, premier Maître-d'hostel du Roy, le Seigneur de Meraphin, aussi son premier Escuyer d'escuyerie; & furent pris le Mareschal de Foix, & le Bastard de Savoye, Grand-Maître de France, lesquels depuis moururent des bleffes qu'ils y receurent. Le Comte de S. Pol y fut pris près du Roy, estant blessé, tant au visage qu'ailleurs, si qu'on en estimoit plustost la mort que la vie : toutesfois il fut guery dedans Pavie, où il fut mené. Le Mareschal de Chabannes, avecques l'avantgarde dont il avoit la charge, combattoit de l'autre part, lequel n'eut meilleure fortune que les autres; car estant nostre armée tant ruinée que plus ne pouvoit, n'y eut ordre qu'il peust soustenir le faix de son costé, parquoy tomba soubz iceluy, & fut tué sur le lieu, & la pluspart de ceux qui estoient avecques luy eurent pareille fin. Le Mareschal de Montmorency, qui le jour précédant avoit esté envoyé avecques cent hommes d'armes, & mille hommes de pied François, qui estoient (ce me semble) soubz la charge du Seigneur de Buffy d'Amboise, & date de sa naissance, il avoit 65 ans. La pluspart de nos Historiens ont copié du Bellay par rapport à son âge.

deux mille Suiffes à S. Lazare pour garder un passage; auquel lieu estant arrivé, il estoit demouré en armes jusques au point du jour, qu'il ouyt l'artillerie tirer, se retira pour se venir joindre avecques le Roy; mais ce fut trop tard, mesme il fut empesché de ce faire, car il fut enveloppé, deffait & pris avant qu'il s'y peust joindre, aussi desja la ruine tomboit sur nous.

Revenons où j'ay laissé le Roy à pied; estant par terre, il fut de tous costez assailly & pressé de plusieurs de bailler sa foy; ce qu'il ne vouloit faire, & tousjours, tant qu'halaine luy dura, se deffendit, encore qu'il cogneust qu'il ne pouvoit resister à la volonté de Dieu; mais il craignoit pour les querelles que desja il voyoit entre les Imperiaux, pour le butin, qu'estant rendu, par despit l'un de l'autre, ils le tuassent. A l'instunt y arriva le Seigneur de Pomperant, duquel j'ay parlé, qui s'en estoit allé avecques M. de Bourbon, pour avoir tué le Seigneur de Chiffé à Amboise, lequel soudain se mit à pied auprès du Roy, l'espée au poing, & fait retirer chacun d'auprès de sa personne, (32) jusques à ce que le vice-Roy de Naples arriva, auquel le Roy bailla sa foy. Le Duc d'Alençon, qui avoit la conduite de l'arriere-

garde (a), voyant l'armée deffaitte, le Roy pris, & n'y avoir esperance de ressource , par le conseil de ceux qui estoient près de luy , avecques si peu qu'il avoit de reste (33) , se retira par dessus le pont qu'avions fait sur le Tefin. Le Seigneur Theodore Trivulce , & le Seigneur de Chandiou , qui estoient dedans Milan , advertis de la ruine de nostre armée , se retirerent en France avecques leurs gens.

En ladite bataille moururent & furent pris plusieurs gens de bien , & entre les morts le Marechal de Chabannes (b) , Messire Louis , Seigneur de la Trimouille , Guillaume Gouffier , Seigneur de Bonnivet , Amiral de France : le Bastard de Savoye , Grand-Maistre

(a) On raconte que François I , traversant le champ de bataille , on lui fit remarquer que tous les Gardes-Suisses s'étoient fait tuer dans leur rang. » Si tous mes » soldats , dit ce Prince attendri , avoient fait leur » devoir comme ces braves gens , les Espagnols seroient mes prisonniers , & je ne serois pas le leur.

(b) Jacques de Chabannes , Seigneur de la Palice , s'étoit rendu prisonnier. Buzarto , que les Espagnols nomment encore aujourd'hui *le Cruel* , l'assassina. On verra dans les Mémoires de Brantôme les particularités de sa mort. Jacques de Chabannes avoit servi sous Charles VIII , Louis XII , & François I. Il se livra peu de batailles , il y eut peu de sièges importants , pendant cet espace de tems , où il ne se soit distingué.

de France, mourut prisonnier, le Marechal de Foix, Galeas de S. Severin, Grand-Escuyer, François, M. de Lorraine, le Duc de Sowthfolk, le Comte de Tonnerre, le Seigneur de Chaumont, fils du feu Grand-Maistre Charles d'Amboise, le Seigneur Buffy d'Amboise, le Baron de Buzancez, le Seigneur de Beaupreau, & un si grand nombre d'autres, que j'ennuirois le Lecteur de les nommer. Des prisonniers, le Roy Henry de Navarre, le Comte de S. Pol, Louis, M. de Nevers, le Seigneur de Fleuranges, fils de Messire Robert de la Marck, le Marechal de Montmorency, le Seigneur de Brion, le Seigneur de Lorges, le Seigneur de la Rochepot, le Seigneur de Montejan, le Seigneur d'Annebault, le Seigneur de la Roche-du-Maine, le Seigneur de la Mailleraye, le Seigneur de Montpefat, le Seigneur de Boisy, le Seigneur de Curton, & le Seigneur de Langey, avecques si grand nombre d'autres, que les nommer suffiroit pour emplir mon livre. Des ennemis estans victorieux, je ne m'amuseray à les nommer; car qui a la victoire, n'estime avoir rien perdu; je le laisse à la discrétion des Lecteurs.

Fin du second Livre.

OBSERVATIONS

SUR LES MÉMOIRES

DU PREMIER LIVRE

DE MESSIRE

MARTIN DU BELLAY,

SEIGNEUR

DE LANGEY.

(1) **U**NE Ordonnance de François I porte que les longues guerres qu'il eut à soutenir le forcerent à se servir de ces sortes de troupes ; « par lescdites longues guerres , dit-il , » se sont levés quelques avanturiers , gens » vagabonds , oïseux , perdus , méchans , » flagilleux , abandonnés à tous vices , lar- » rons , meurtriers , violateurs de femmes » & de filles , blasphémateurs & renieurs » de Dieu. Ces aventuriers , raconte Bran- » tome , portoient des chemises longues & » grandes , qui leurs duroient vêtues plus » de deux ou trois mois sans changer ; mon- » trans leurs poitrines velues , pelues & » toutes decouvertes , & la plupart mon- » troient la chair de la cuisse , voire des » fesses ; d'autres plus propres avoient du

» taffetas en si grande quantité, qu'ils les
 » doubloient & appelloient chausses bouf-
 » fantes : mais il falloit que la plupart mon-
 » traissent la jambe nue une ou deux, &
 » portoient leurs bas déchauffés pendans à la
 » ceinture. » (N. D. L.)

(2) Nous avons présumé que le Lecteur trouveroit ici avec plaisir quelques éclaircissemens sur l'ancienne milice Françoisse, soit Infanterie, soit Cavalerie, depuis le règne de François I jusqu'à celui de Henri III. Les Mémoires que nous publierons successivement, contiennent un grand nombre d'opérations militaires, qui seroient dénuées d'intérêt sans cette espèce de notice. On entendra parler sans cesse, & sous différentes dénominations *de compagnies d'ordonnance, d'hommes d'armes, d'archers, de coustilliers de cavalerie légère, d'argoulets, & enfin d'infanterie étrangere ou nationale.* Pour donner une idée juste de ces troupes, de leurs armes, de leur maniere de combattre, de la quantité de guerriers dont chacun de ces corps étoit composé ; nous avons cru devoir réunir dans une observation tout ce qui est propre à les faire connoître. L'Histoire de la milice Françoisse par le Pere Daniel nous

a fourni d'excellens matériaux pour ce travail.

De la Cavalerie.

Sous le règne de François I on ne connoissoit encore gueres d'autre cavalerie en France que les compagnies d'ordonnance. Ces compagnies avoient été créées en 1425, sous Charles VII. Chacune étoit de 100 lances ou hommes d'armes. Chaque homme d'armes avoit avec lui 5 personnes; pour faire une *lance fournie*, (comme on parloit alors) l'homme d'armes devoit avoir avec lui 3 archers & un coutillier, c'est-à-dire, un Ecuyer, ainsi appellé d'un couteau ou espèce de bayonnette qu'il portoit au côté comme nos fusilliers d'aujourd'hui, & enfin un page ou valet; ainsi chaque compagnie étoit composée de 600 hommes à cheval. Il y en avoit 15 en tout qui faisoient un corps de 9000 chevaux, sans y comprendre quantité de volontaires qui regardoient comme une grace d'être agrégés à cette gendarmerie. Ils y servoient à leurs dépens dans l'espérance d'obtenir une place de gendarme. Le nombre de ces volontaires & de ceux qui s'attachoient au Capitaine & aux autres Officiers fut si grand dans la suite, qu'une com-

pagnie de 100 hommes d'armes composoit quelquefois le nombre de 1200 chevaux.

On voit par les ordonnances de Louis XII, François I & Henri II, qu'outre le Capitaine il y avoit pour chaque compagnie, un Lieutenant, un Guidon & un Enseigne, charges qui, dès leur établissement & dans la suite, furent toujours confiées à des Gentilshommes qui s'étoient signalés par leurs belles actions, ou à des personnes de la première qualité. Chaque gendarme avoit quatre chevaux, un pour un valet, un autre pour porter son bagage, un cheval de bataille qu'il laissoit dans le lieu de sa garnison avec son harnois, quand il en sortoit avec congé pour vaquer à ses affaires domestiques, & un courtaut ou bidet pour faire ses voyages.

Les Gendarmes (a) devoient être tous Gentils-hommes, & ils l'étoient encore sous

(a) Entre les hommes d'armes, dit un de nos anciens Historiens, il y en avoit de deux sortes; la première est ce qu'on appelloit hommes d'armes des ordonnances; les autres, simplement appellés hommes d'armes, composés de Gentilshommes & autres, n'étoient pas toujours sur pied. Ils étoient composés du Ban & arrière-Ban, dont le service duroit trois mois dedans, & quarante jours hors du Royaume. Ce fut Henry II qui voulut par une Ordonnance du 9 Février 1547, que

Louis XII. Les choses restèrent à-peu-près sur le même pied jusqu'au commencement du règne de François I, comme Montluc lui-même le témoigne dans ses commentaires, en disant qu'il fit sa première campagne dans la compagnie du Maréchal de Foix, *ce qu'on estimoit beaucoup*, dit-il, *dans ce tems-là*; mais sur la fin de ce règne, il paroît que tous les Gendarmes n'étoient plus Gentils-hommes. Henri III par son Ordonnance de 1575 ordonna *que tout archer seroit de noble race.*

Par l'Ordonnance de François I du 28 Juin 1526, il paroît qu'il y eut augmentation dans la gendarmerie, elle exige huit hommes pour une lance fournie; celle de Henri II

le service du Ban & arrière-Ban se fit toujours à cheval; au lieu qu'auparavant, une partie de ceux qui y étoient tenus servoient à pied. Les Compagnies devoient être composées d'hommes d'armes & d'Archers; sçavoir, cinquante hommes d'armes & cent Archers par chacune, excepté celle du Capitaine général qui doubloit. L'homme d'armes, dont les armes deffensives étoient autres & plus fortes que celles de l'Archer, portoit une lance: l'Archer avoit un épieu, & le pistolet à l'arçon de la selle, au lieu d'arcs & de flèches qu'il portoit anciennement. [Hist. des Troubles de France, &c. depuis l'an 1562, par Jean Le Frere, fol. 65, édition de Basse 1572.]

de 1549 s'énonce de la même manière ; il y est dit : *Chacune lance de nos ordonnances sera fournie de huit chevaux , d'un homme d'armes & de deux archers suivant les anciennes Ordonnances.* Au reste il y a apparence qu'il n'y avoit plus , sous Henri II , de distinctions de coutilliers , pages & valets , & que les cinq autres cavaliers qui faisoient la lance fournie avec l'homme d'armes & les deux archers , étoient cinq chevaux légers. Tout cela varia beaucoup sous les différens règnes.

Ce page ou valet dont il est parlé dans les anciennes Ordonnances , n'étoit pas un domestique de Gendarme , ce nom de *valet* doit s'entendre ici selon l'ancien usage ; c'étoient des jeunes gens de condition , ou vivant noblement , qui selon l'Ordonnance de Louis XII de 1498 , devoient avoir au moins 15 ans , & au moins 17 par celle de François I , en 1526. Ces pages ou valets étoient comme les cadets que nous avons vus dans ces derniers tems au régiment des Gardes. Lorsqu'ils avoient l'âge , ils étoient promûs à une place d'Archer ou de Gendarme.

On demandera de quelle manière combattoient dans la gendarmerie ces archers , ces pages , ces valets & ces coutilliers ; il n'est

pas vraisemblable qu'ils combattissent dans les rangs des Gendarmes, étant beaucoup plus foiblement armés qu'eux, puisque par une Ordonnance de François I, en 1530, ils n'étoient qu'en équipage de chevaux légers; avec une telle armure ils n'auroient pu soutenir l'effort des Gendarmes ennemis; de plus leurs chevaux n'étoient point des chevaux de Gendarmes, c'est-à-dire, des chevaux de bataille. Ils auroient été culbutés par des chevaux beaucoup plus forts & plus grands. Il est donc à croire qu'ils n'étoient point mêlés dans un combat avec les Gendarmes; mais qu'ils servoient à deux usages, le premier à escarmoucher avant le combat, le deuxième à poursuivre la gendarmerie ennemie lorsqu'elle avoit été rompue, & à empêcher le ralliement; à cet égard ils avoient un grand avantage sur les Gendarmes rompus que la pesanteur de leurs armes empêchoit de se remuer si aisément. Les archers, les coutilliers, les pages & les valets, marchoient donc dans une bataille ou derriere les rangs des Gendarmes de leur compagnie, ou plutôt sur leurs flancs pour combattre à leur manière, suivant l'ordre qu'ils en recevoient du Capitaine de la compagnie.

Les compagnies d'hommes d'armes fixées à 15 par Charles VII, furent multipliées par la suite, soit par la création de nouvelles compagnies, soit en séparant une compagnie en deux ou trois parties, à chacune desquelles on donnoit un Capitaine ; on voit par l'Ordonnance de Louis XII, en 1498, qu'il y avoit des compagnies de 100 hommes d'armes, de 50, de 40, 30 & 25. La raison de cette multiplication étoit fondée sur l'emploi de Capitaines, emploi si considérable qu'il n'y avoit ni Prince, ni grand Seigneur qui ne se tint honoré d'en être pourvu.

Charles IX fit une Ordonnance par laquelle il fut statué que toutes les compagnies d'ordonnance seroient au moins de 50 hommes d'armes ; mais cela ne dura pas. Il s'en falloit beaucoup alors que cette milice eût la réputation qu'elle avoit eue sous ses prédécesseurs, & même sous François I & Louis XII, comme l'a remarqué La Noue dans ses *Discours politiques & militaires*. M. de Montgommery observe à ce sujet qu'il y avoit peine de la vie pour un Gendarme qui avoit fui, ou s'étoit rendu ayant le bras droit entier & son cheval en vie.

De la Cavalerie légère.

Sous le règne de Louis XII, il n'y avoit
encore

encore de corps réglé en fait de cavalerie Française, que la seule gendarmerie ; du moins il est probable que ce fut lui qui, le premier, forma quelques compagnies réglées de cavalerie légère Française, mais en petit nombre : on peut le présumer d'après Montluc qui dit d'un M. de Fontrailles, qu'il étoit sous ce règne, Général de 1200 chevaux légers, dont la plupart étoient Albanois. Avant ce tems la cavalerie légère n'étoit composée que de la réunion des valets, ou d'autres gens de la suite des Gentils-hommes & Seigneurs auxquels on donnoit des Chefs ou Capitaines pour une bataille, pour une campagne, pour des marches, & enfin d'arbalétriers Génois. Nous croyons que ceux-ci avoient des Capitaines de leur nation ; on y joignoit quelques cavaliers envoyés par les Communes des villes : aussi cette cavalerie légère n'étoit gueres estimée ; c'étoit la gendarmerie qui faisoit toute la force de l'armée, tant par la bonté des armes que par la force des chevaux qui étoient des *destriers, dextrarii*, c'est-à-dire des chevaux de bataille. Une ancienne chronique dit que 100 Gendarmes suffisoient pour battre 1000 autres cavaliers non armés, c'est-à-dire, armés à la légère. La cavalerie légère ne

servoit gueres qu'à deux usages, le premier à achever la déroute de la gendarmerie, lorsqu'elle avoit été rompue par la gendarmerie Françoisise; car en ce tems-là la cavalerie légère enveloppoit les Gendarmes dispersés en se séparant par pelotons; plusieurs cavaliers attaquoient un Gendarme à coups de massue & de haches d'armes, le renversoient de son cheval, le prenoient ou le tuoient. Le second usage auquel on l'employoit étoit à poursuivre l'infanterie après la défaite de l'armée ennemie, à achever de la tailler en pièces, & à faire des prisonniers; car la gendarmerie victorieuse ne pouvoient pas poursuivre les ennemis à cause de la pesanteur de ses armes défensives & de celle même des chevaux qui étoient couverts de fer ou de gros cuir. On se servoit encore de cette cavalerie pour battre l'estrade, pour aller en parti, & pour escorter les convois particuliers; car quand l'armée marchoit, c'étoit la gendarmerie qui escortoit les vivres, les bagages & l'artillerie.

François I suivit le projet de Louis XII, & eut un corps de cavalerie légère; il y en avoit un dans son armée en 1523; mais il en augmenta le nombre dans la suite, car en 1543, on voit M. de Brissac à la tête de

1500 chevaux légers, dans l'armée des Pays-Bas, parmi lesquels il y avoit aussi des *Estradiots* ou Albanois sous le Capitaine Bedeigne Ecoffois ; on donnoit le nom en France & en Italie d'*Estradiots* ou *Stradiots* à la cavalerie Albanoise.

Ce ne fut que sous Henri II que la cavalerie légère devint nombreuse dans les armées ; ce Prince dans son expédition d'Allemagne, en 1552, avoit 3000 mille hommes de cavalerie légère, dont toutes les compagnies étoient commandées par les plus grands Seigneurs ; ce qu'on ne voit point sous ses prédécesseurs : nous ne parlons point de celle qu'il laissa dans les places frontières de France. Elle commença à être mieux policée que jamais ; en effet, c'est sous son règne que l'on voit des Ordonnances qui la concernent ; on y règle sa solde, le nombre des soldats dont les compagnies sont composées : on y distingue les vieilles & les nouvelles compagnies ; ce qui fait entendre qu'il y en avoit déjà eu quelques-unes instituées sous François I. Ces chevaux légers par rapport à la solde sont mis sur le pied des archers des compagnies d'ordonnance ; cela varia dans la suite. Il y eut d'abord sous ce règne des compagnies de 200, de 100 hommes, de

50; en 1553, celles de 200 furent réduites à 160, de 100 à 80, de 50 à 40.

On voit dans cette Ordonnance de 1553 que dès lors il y avoit un Colonel & un Mestre de Camp de la cavalerie légère.

C'est donc Henri II qui donna le premier une forme à cette milice, qui avec le tems est devenue nombreuse dans les armées de France, tandis qu'au contraire la gendarmerie a diminué. La cavalerie légère se multiplia encore plus en France sous le règne de Henri IV. Les guerres civiles avoient tellement épuisé le Royaume de grands chevaux, que l'on commença à abandonner la lance, qui étoit l'arme ordinaire du Gendarme, dont on ne pouvoit gueres se servir qu'avec des chevaux de bataille & qu'avec un grand exercice d'académie, de joutes & de tournois : la jeune Noblesse n'avoit plus alors le tems ni le moyen de s'exercer.

Des Argoulets.

Les Argoulets étoient une espèce de cavalerie légère, armée comme les chevaux légers, l'épée large au côté; à gauche une massue pendue à l'arçon, à droite une arquebuse de deux pieds & demi dans un étui de cuir bouilli. Leur cotte ou soubreveste d'armes

étoit courte & sans manches ; au lieu des avant bras & gantelets des chevaux légers, ils avoient des manches, & des gands de maille, & en tête une espèce de salade qui ne les empêchoit point de mettre en joue l'arquebuse. Au reste, c'étoient de mauvaises troupes, combattant à la débandade, & ne servant que pour la découverte, ou pour harceler les ennemis dans une retraite.

*De l'Infanterie Française sous les
mêmes règnes.*

Louis XI avoit pris 6000 Suisses à son service ; il avoit outre cela 10000 hommes d'infanterie Française, qui, avec la gendarmerie, composoient les forces du Royaume. Charles VIII son successeur & Louis XII prirent beaucoup plus de Suisses à leur solde ; ils avoient en outre les Lansquenets, qui étoient de l'infanterie Allemande.

François I donna jusqu'à 5000 mille hommes de pied à commander à un seul Capitaine (le Comte de St. Paul) ; au tems de la bataille de Pavie en 1525, l'infanterie Française étoit divisée par bandes de 1000 & de 2000 ; mais après son retour de Madrid en 1527, il statua qu'une enseigne ou bande de gens de pied des nations Fran-

çoise ou Italienne ne seroient plus à l'avenir que de 300 ou 400 hommes au plus, & que chaque homme auroit par mois six livres tournois de solde ; Montluc parle de ce changement après le combat de S. Jean de Luz.

Depuis , François I forma le dessein de mettre sur pied une nombreuse infanterie Françoisé , & d'y établir une exacte discipline pour être toujours prête à résister à deux puissans ennemis , Charles-Quint , & Henri VIII Roy d'Angleterre. Ce Prince donna aux corps qui devoient composer son infanterie le nom de Légion , à l'exemple des Romains , & les fit plus nombreuses que les plus fortes Légions Romaines , à cela près qu'il n'y joignit point de cavalerie ; il institua donc 7 Légions de 6000 hommes chacune , qui étant complètes auroient formé 42000 hommes.

L'une devoit être levée en Normandie , la 2^e en Bretagne , la 3^e en Picardie , la 4^e en Languedoc , la 5^e en Guienne , la 6^e en Bourgogne , Champagne & Nivernois , la 7^e en Dauphiné , Provence , Lionnois & Auvergne. Les soldats devoient être armés , les uns d'arquebuses , les autres de piques , d'autres de halebardes , les Arquebusiers devoient être en tout au nombre de 12000.

Les Capitaines, Lieutenants, Enseignes & autres Officiers subalternes devoient être, ainsi que les soldats, du pays où la Légion se levoit. Il y avoit six Capitaines à chaque Légion ; dont l'un étoit le Capitaine qui commandoit toute la Légion, le Roy se réservant cependant la liberté de nommer un Colonel, différent des six Capitaines qui commandoient la légion.

Chaque Capitaine avoit sous lui deux Lieutenans, qui commandoient chacun 500 hommes, ou bien l'un les Arquebuziers, l'autre les Picquiers, ou les Halbardiers.

Au dessous des deux Lieutenans étoient deux Enseignes, & pour commander chaque centaine d'hommes, il y avoit un Centenier ; ainsi il y avoit soixante Centeniers dans chaque Légion.

Chaque bande de 100 hommes avoit 40 caps d'escouade, quatre Fouriers, six Sergens, quatre Tabourins & deux Fifres.

Le Roi se reserva la nomination des Colonels & des Capitaines, mais il leur laissa celle des Lieutenans & autres Officiers subalternes. Les Capitaines étoient des personnes de qualité. *Voyez la Noue, XV Discours.*

Si un soldat se distinguoit par quelque belle

action, son Colonel ou son Capitaine devoit lui donner un anneau d'or, que le soldat avoit droit de porter au doigt; s'il montoit de grades en grades, & devenoit Lieutenant, il étoit annobli. L'ordonnance de l'anneau d'or ne se trouve pas avoir été communément mise en usage; cependant il s'en rencontre un exemple deux ans après. Un légionnaire, dit du Bellay, Liv. V, de ses Mémoires, ayant passé la rivière à la nage pour aller querir un bateau de l'autre côté, malgré les arquebuzades des ennemis, dont il ne fut point atteint, M. l'Amiral lui fit donner, en présence de tous, un anneau d'or, suivant l'Ordonnance du Roi.

Au reste, cette Milice, qui rendit la France indépendante des étrangers, ne fut pas longtemps complete, ou plutôt ne le fut jamais. On revint à l'ancien usage des bandes de 300 & de 400, qui étoient toutes des compagnies séparées sous un Capitaine.

Henri II voulant rétablir les Légions, donna une Ordonnance datée de Fontainebleau, le 22 Mars 1567, qui s'explique ainsi :

« Le Roi ayant connu combien il lui est
 » nécessaire pour la sureté, conservation &
 » défense de ce Royaume, de dresser & met-
 » tre sus une force de gens de pied, & par les

» provinces d'icelui en forme de Légions ,
 » pour d'icelles forces se servir & aider ,
 » &c. &c.

» Premièrement ledit Seigneur veut &
 » entend dresser 7 Légions de gens de pied,
 » en chacune desquelles y aura 6000 hom-
 » mes, qui se mettront sus dès cette heure,
 » aux Pays & Provinces de son Royaume
 » cy deffous déclarés.

I. » C'est à sçavoir au País & Duché de
 » Normandie, une Légion.

II. » Au Pays & Duché de Bretagne, une
 » autre Légion.

III. » Au Pays de Picardie & de l'Isle
 » de France, une autre.

IV. » Es Pays de Dauphiné, Provence,
 » Lionois & Auvergne, une autre.

V. » Au Pays de Languedoc, une autre.

VI. » Au pays & Duché de Bourgogne,
 » Comté de Champagne & de Nivernois,
 » une autre.

VII. » Au Pays & Duché de Guienne,
 » une autre.

» Ces 7 Légions faisant ensemble le nom-
 » bre de 42000 hommes.

» Veut & entend que tous les Capitaines
 » desdites Légions, Lieutenans, Enseignes,
 » Caporaux, chefs de bande, Sergens de

» bataille & autres Officiers desdites Légions,
 » soient tous du Pays où sera levée ladite
 » Légion.

» En chacune Légion, il y aura XV En-
 » seignes sous XIII Capitaines particuliers,
 » & deux sous le Colonel de ladite Légion,
 » à raison de 400 hommes par chacune En-
 » seigne & en chaque Légion, un Sergent
 » major ».

On voit ici la différence des Légions de François I, d'avec celles de Henri II. Les premières étoient bien aussi de 6000 hommes, comme celles de Henry II, & avoient un Colonel; mais il n'y avoit que six Capitaines, qui commandoient chacun 1000 hommes, deux Lieutenants, qui en commandoient chacun 500, 10 Centeniers qui en commandoient chacun 100, &c. Celles de Henri II avoient XV Capitaines, y compris les deux qui commandoient les deux compagnies colonelles de chaque Légion. Il y avoit sous chaque Capitaine, un Lieutenant, un Enseigne, deux Sergens, huit Caporaux, &c. Cela ressemble fort à nos Régimens actuels, excepté qu'ils étoient alors de 6000 hommes. Mais ces Légions furent bientôt réduites à moitié, & au-dessous pour le nombre des soldats.

Il faut remarquer au sujet de l'Ordonnance

ci-dessus, que la Légion de Bretagne ne fut point levée ; celle de Languedoc ne le fut que sous François II ; & il est à croire, selon *la Popelinere*, qu'elle n'en fit qu'une avec la Légion de Dauphiné, Provence, Lionnois, & Auvergne ; car il dit expressément que François de Beaumont, Baron des Adrets, fut Colonel des légionnaires de Dauphiné, Provence & Languedoc : celle de Guienne fut levée sous (a) Henri II : celles de Picardie, Champagne & Normandie furent levées ; il en est fait mention dans l'extraordinaire des guerres du vivant de Henri II, & de ses successeurs ; on les voit complètes de XV compagnies, suivant leur institution.

La Légion de Guienne s'étant dissipée dans les guerres civiles, Charles IX voulut la rétablir en 1565, & en donna la commission de Colonel à M. de Tillardet, de Saint Orens, datée de cette même année ; mais elle ne fut rétablie qu'en 1567, non pas sous le nom de Légion, mais sous celui de Régiment. Il n'étoit point composé de XV bandes ou compagnies sur le pied de l'Ordonnance pour les Légions ; ce Régiment fut de XXV Enseignes, qui faisoient en tout le nombre de 4880 hommes, où il y avoit deux Colonelles

(a) Voyez Montluc, Liv. II.

auxquelles il paroît qu'il fut bientôt après réduit. M. de Saint Orens porta toujours le titre de Colonel. Celle de Provence, de Dauphiné, &c., se dissipa aussi en 1562, lorsque le Baron des Adrets, qui en étoit Colonel se mit à la tête des Religionnaires de ce Pais là ; elle fut remise sur pied en 1567, sous le nom de Régiment de Dauphiné, où il y avoit deux Colonelles, comme dans une Légion ; elle subsistoit en 1568.

La Légion de Normandie fut supprimée ou se dissipa en 1593.

Les Légions de Picardie & de Champagne, éprouverent plusieurs changemens & réformes, étant dans certaines années réduites au deux Colonelles, & remises sur pied en d'autres tems.

En 1562, il existoit une Légion de Languedoc, dont Louis d'Amboise, Comte d'Arbigoux, étoit Colonel ; on avoit séparé dès lors les légionnaires du Languedoc de ceux de la Légion du Baron des Adrets qui faisoit un corps à part. Ces deux Légions n'étoient alors que de 8 compagnies, en comprenant les deux Colonelles. La Légion de Languedoc, étoit encore sur pied, en 1568. Celle du Lionnois & du Beaujolois, en 1569, & avoit pour Colonel le Sieur de Saint Marcel.

De toutes ces Légions créées par l'Ordonnance de Henri II, en 1558, il n'y eut que celles de Picardie, Champagne & Languedoc, qui subsisterent 10 ou 12 ans; tout cela se prouve par les registres de l'extraordinaire des guerres de ce tems.

Au reste, comme ces corps auxquels on donna le nom de Légions, étoient tous semblables à ceux que l'on nomma depuis Régimens; c'est-à-dire, que les uns & les autres étoient des corps composés de compagnies qui avoient chacune leur Capitaine & leurs Officiers subalternes sous un Colonel; que d'ailleurs après la levée des Légions, on forma aussitôt des Régimens sur le même modèle; on peut regarder l'institution des Légions sous Henri II, comme l'époque de celle des Régimens. La diversité du nom ne change point la nature des choses; on peut ajouter que le nom même de Régiment fut donné aux Légions par l'usage de l'armée dès le tems même de leur institution: peut-être même y eût il d'autres corps de Régimens formés avec les Légions; à ce sujet le Pere Daniel cite Montluc, Liv. IV, qui, au siège de Thionville, en 1558, deux mois après l'Ordonnance des Légions, donne déjà à divers corps d'Infanterie le nom de Ré-

giment. Or, il semble que ces Régimens ne pouvoient être que des Légions, ou d'autres corps formés en même tems que les Légions; par conséquent on donnoit déjà aux Légions, le nom de Régimens, ou il y eut dès lors d'autres Régimens, outre les Légions.

Le Pere Daniel ajoute cependant à la suite de cette observation tirée de Montluc, qu'elle n'est pas aussi concluante qu'elle le paroît d'abord, puisque le même Montluc, au sujet de la bataille de Cerizoles, en 1544, tems où il n'existoit certainement point de Régiment, donne le nom de Régiment à plusieurs bandes réunies en un corps sous les ordres d'un Mestre de Camp dans une armée; quoique ces bandes hors de-là ne fissent pas un corps tel que ceux que nous appellons du nom de Régiment, qui même hors de l'armée est toujours composé des mêmes compagnies. Les Légions de Henri II, étant au nom près, de véritables Régimens, sur le modèle desquels se formerent d'autres corps auxquels on donna ce nom; on peut conclure que ce Prince fut l'instituteur des Régimens: le fait semble confirmé, puisqu'on trouve dans l'extraordinaire des guerres de 1558, un Régiment qui n'étoit point Légion. Il y est parlé de dix Enseignes françoises ar-

rivées d'Italie dont le Sieur de la Molle étoit Colonel.

(3) Dès 1510, Jules II avoit prononcé l'anathème contre Alphonse Duc de Ferrare , allié de la France, & contre ses adhérens. Cette même année on convoqua à Tours par ordre du Roi une Assemblée générale des Prélats du Royaume, où l'on décida : « Quand » il ne s'agit ni de la Religion, ni des Do- » maines de l'Eglise, le Pape ne peut faire » la guerre aux autres Princes hors des terres » du Saint Siège. Un Prince attaqué par le » Pape peut non seulement repousser la force » par la force, mais encore s'emparer des » terres du Saint Siège, non toutes fois dans » l'intention de les retenir, mais pour ôter » à son ennemi les moyens de lui nuire ; » un Prince injustement opprimé par le Pape » peut se retirer de son obéissance, non pas » absolument, mais pour la défense de ses » droits temporels ; dans le cas de cette » soustraction, il doit s'en tenir à la Prag- » matique-sanction, faite conformément au » Concile de Bâle ; un Souverain peut def- » fendre son Allié par les armes. Si le Pape, » sans observer l'ordre du droit, procede par » voye de fait, & lance quelque excom-

» munication contre un Prince qui lui ré-
 » fist, cette excommunication est nulle ». On ne s'en tint pas là. Comme Jules II se montrait toujours plus obstiné à allumer le feu de la guerre, l'Empereur & le Roi le firent citer par les Cardinaux de leur parti, au Concile général qu'ils convoquèrent à Pise, le premier jour de Septembre 1511. Ce Concile fut transféré l'année suivante à Milan, & delà à Lyon. Le Pape pour parer le coup, convoqua lui même un Concile à Rome, & excommunia tous ceux qui adhéroient à celui de Pise. (N. D. L.)

(4) Cette prétendue curatelle, dont Philippe, selon du Bellay, chargea Louis XII, est démentie par les monuments du tems, & surtout par la lettre de Philippe qui existe encore. Louis XII n'influa pas plus sur l'éducation de l'Archiduc Charles. On a conservé les lettres par lesquelles Maximilien confie ce soin à Guillaume de Crouy, Seigneur de Chievres. Le Monarque François se contenta de protéger son jeune vassal, & de prendre avec les Flamands toutes les mesures propres à empêcher Maximilien de tourner contre lui les forces des Pays-Bas. Il nous a semblé d'autant plus important de relever
 dans

dans du Bellay ce fait inexact , que l'Abbé Lambert n'en a rien dit , & que la plupart des modernes l'ont copié.

(5) Nous invitons le Lecteur curieux d'approfondir les résultats de cette Ligue de Cambray , à lire l'ouvrage (a) de l'Abbé du Bos , qu'on a déjà cité. Outre le mérite du stile , cet ouvrage renferme d'excellentes vues.

(6) Les Plénipotentiaires pour la conclusion de ce traité , furent Marguerite d'Autriche , Gouvernante des Pays-Bas , & le Cardinal d'Amboise. Le principal article de ce traité , portoit que l'Empereur donneroit une nouvelle investiture du Duché de Milan au Roi , tant pour lui que pour ses descendans mâles , & à leur défaut , pour Madame Claude de France sa fille & pour son epoux ; au cas que cette Princesse mourut , l'investiture devoit être pour sa sœur & les descendans de sa sœur ou autres filles que le Roy pourroit avoir. L'Empereur renonçoit aux clauses du traité

(a) Histoire de la Ligue de Cambray , faite l'an 1508 contre la République de Venise. Paris , Chaubert , 1729 , 2 vol. in-12 , quatrième édition. Celle-ci est préférable aux autres , relativement à une Dissertation préliminaire , où l'Abbé Dubos explique tout ce qui concerne la Tactique à l'époque du seizième siècle.

qui avoit esté fait autrefois pour le mariage de cette Princesse avec Charles Prince d'Espagne, & le Roi lui donnoit pour l'investiture cent mille écus d'or, lorsqu'il la recevroit par ses députés : tout cela fut exécuté. (N. D. L.)

(7) L'Abbé Lambert dans son édition de du Bellay Tome I, p. 20, dit que les Suisses députèrent auprès des Lignes Grises, pour en obtenir du secours. Le texte de du Bellay, comme on le voit, ne parle point des *Lignes Grises*, mais des *Lignes* en général. Or c'étoit sous ce dernier nom qu'on désignoit la confédération Helvétique. D'ailleurs l'histoire atteste que les Cantons instruits de la position, où se trouvoient leurs troupes à Novarre, s'assemblèrent tumultueusement, & firent marcher sur le champ dix mille hommes.

(8) En comparant le récit de Martin du Bellay, avec celui de Fleuranges, on voit que l'auteur des Mémoires de la Trémoille, s'est vainement efforcé de disculper son Héros. Il est prouvé que plusieurs fautes essentielles commises par ce Général lui firent perdre la bataille. La mauvaise position de son armée devoit seule le faire battre. Belleforest (a) ra-

(a) Histoire générale de France, Tome II, p. 1399.

conte avec les mêmes circonstances la défaite de l'armée Françoisē à Novarre, & exprime ainsi la perte que nous éprouvâmes.

« Et fust faicte cette grande perte , où
 » moururent Louis Seigneur de Pierre Buf-
 » fiere, issu de la maison & famille de Chaf-
 » teauneuf en Limosin. Les Seigneurs de
 » Floranges, & de Jamets, enfans de Ro-
 » bert de la Marche, furent laissés pour
 » morts par les Suiffes, ce que sceu par leur
 » pere entra en dépit de l'ennemy, & en ra-
 » porta sur le col de son cheval son fils aîné
 » de Floranges, & celuy du puisné sur celuy
 » d'un homme d'armes de sa compagnie,
 » & se retira avec son pitoyable fardeau,
 » voullist ou non cette troupe furieuse.

(9) Suivant l'usage de ces tems là, Prégent signifie Pierre Jean.

Ce Pierre Jean le Bidoulx étoit un Gentilhomme Gascon qui sous le règne de Louis XII se signala sur mer. La Méditerranée avoit été déjà le théâtre de ses exploits. Les guerres en Italie, & l'alliance qu'on fit avec les Rois d'Ecosse pour occuper les Anglois dans leur Isle, avoient contraint la Cour de France d'avoir une marine. Dès 1501, Pierre

Jean le Bidoulx est nommé parmi les principaux Officiers, chargés d'aller de concert avec les forces maritimes de plusieurs autres puissances Européennes, humilier les Turcs dans l'Archipel. La *Royne Anne*, dit Jean d'Auton (a), voulant que la grosse Carraque nommée la *Cordeliere* fust du voyage. Philippe de Ravestin commandoit l'armement François. On remarquoit dans cette escadre la grande nef appellé la *Charante*. « Elle estoit armée » de douze cens hommes de guerre, sans les » aydes, de deux cens pieces d'artillerie, » desquels y en avoit quatorze à roues, tirans grosses pierres de fonte, & boulets » serpentins, avitaillée pour neuf mois, & » avoit voyle tant à gré, que en mer n'estoient pyrates ni escumeurs qui devant elle » tinssent vent.

Les Capitaines des vaisseaux François étoient un Gentilhomme Breton, Messire Jean de Porcon, Seigneur de Beaumont, commandant la *Charante*; Messire Jacques Guibé qui montoit la *Cordeliere*; un Marquis de Bade, le petit Porcon, Jean d'Auzis, & Emar de Vese Seigneur de Montjou.

Beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes François s'embarquerent sur cette flotte.

(a) Hist. de Louis XII, année 1501, p. 154 & suiv.

D'Auton nous a conservé leurs noms. C'étoient Jean Stuart, Duc d'Albanie, Louis de Bourbon, Comte de Rouffillon, Jacques de Coligny, Seigneur de Chastillon, René d'Anjou, Seigneur de Mezieres, Jacques Galiot, Seneschal d'Armagnac, Messire Jean de Tinteville, Messire Jean de Lavedan, Jean de Saints, Eschanfon du Roy, Jean Chapperon, Aymon de Vivonne, Jean de Mouy, Gilbert des Serpents, Seigneur de Cytain, Philibert de Damas, Seigneur de St. Amour, au Duché de Bourgogne, Gilbert de Chasteauvert, le Sr de Cérance, Louis de Chastelbayart, Guillaume Cadore, de Boisboissel, Guyon Bertrand, François de l'Espinau, Hervé de Malestroit, Jean Grimaud, Seigneur de Procex, François du Quellenec, le Vicomte de Rhodéz, Anthoine de Conflans, & autres.

Cet armement dévasta l'Isle de Mételin, & fit beaucoup de mal aux Turcs. Mais la mésintelligence éclata bientôt entre les différentes nations qui le composoient, elle nuisit au succès de l'entreprise. Une partie de la noblesse Françoisse y périt. Plusieurs vaisseaux firent naufrage, entre autres celui qu'on nommoit *la Lomelline*, sur lequel étoit monté Philippe de Ravestin. Ce vaisseau se

brifa contre l'Isle de Cythere. Tous ces Seigneurs & Gentilshommes furent contraints d'implorer la pitié d'Insulaires agrestes & grossiers ; sans amys , sans congnoissance , sans secours , sans argent , tout nuds , & en chemise , ils furent par l'espace de 21 jours entiers quérant leur pain , comme pauvres mendiants. Un Patron Venitien (Pierre Calbo) en avertit des batiments Genoïs , qui vinrent recueillir ces infortunés. Croiroit-on qu'à Venise on voulut pendre ce Patron généreux à qui ils devoient la vie ? Ce fait inoui est attesté par Jean d'Auton (a). Pierre Jean le Bidoux se distingua dans cette expédition par sa valeur , & par l'habileté de ses manoeuvres. Si on eût suivi ses conseils , on se seroit épargné bien des malheurs. Les Vénitiens luy offrirent le commandement de vingt galeres , & des appointemens considérables. Le Bidoux refusa , disant , *qu'il étoit au Roy , & que jamais , tant que son service luy seroit à gré , n'auroit la foy à autre maistre*. Ce refus faillit luy couter la vie ; & sans son adresse il auroit succombé aux embuches qu'on luy tendit.

(10) Ces expressions de du Bellay , *devant*

(2) Hist. de Louis XII , année 1501 , p. 316.

qu'ils eussent le loisir de monter sur leurs grands chevaux, sont expliquées par le récit de Belleforest, Hist. de France, Tome II, p. 1500. « La » pluspart, dit-il, se désarmans, pour ra- » freschir & boire, & par conséquent n'ob- » servans la discipline militaire. . . . Les » Anglois & Lansquenets trouvant nos hom- » mes d'armes à demy armés & sur leurs » courteaults, faisant mener leurs grands » chevaux en lesse, leur donnerent dessus » si soudainement, que les nostres n'ayans » moyen de se couvrir n'eurent le cœur de » se défendre.

Nos gensdarmes à l'instar des Chevaliers, ne montoient sur leurs chevaux de bataille qu'à l'instant où il falloit combattre. La tradition, en rappelant cet usage, a conservé dans notre langue le mot populaire *monter sur ses grands chevaux*, lorsqu'on parle d'un homme qui se met en colère.

(11) Du Bellay a sans doute voulu dire que ce fut à la sollicitation de Léon X, successeur de Jules II, que les Suisses entreprirent d'envahir la Bourgogne, car cette invasion ne se fit que plusieurs mois après. Jules mourut le 21 (a) Février de l'année 1513.

(a) Et non pas le 22, comme on le lit dans l'édition de l'Abbé Lambert.

Sa passion dominante fut celle des armes ; à beaucoup de courage , il joignoit les ruses de la politique. Les mêmes Lignes qu'il avoit fait conclure , il trouvoit aisément le moyen de les rompre, dès que son intérêt particulier le demandoit. Plusieurs Auteurs ont écrit qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de Saint Pierre ; mais ce fait est il vrai ou faux ? c'est ce qui ne peut être bien prouvé. Quoi qu'il en soit , voici une Epigramme qui fut faite sur ce sujet , & que l'on attribue à un nommé Ducheri d'Aigueperse en Auvergne.

In Gallum , ut fama est , bellum gesturus acerbum ,
 Armata[m] educit Jullius urbe manum
 Accinctus gladio , claves in Tibridis amnem
 Projicit ; & servus talia verba facit :
 Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves ,
 Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

Voici le sens de cette Epigramme.

Jules, dit-on, voulant faire aux François la guerre à outrance, sort de Rome l'épée à la main, le Pontife jette dans le Tibre les clefs de S. Pierre en s'écriant : « Puisque ces » clefs ne servent à rien pour combattre , » l'épée de St. Paul sera peut être plus utile.

(12) La France se trouvoit alors dans un

grand embarras , par la trêve conclue à Malines le 5 Avril 1513, entre Marguerite d'Autriche, au nom de l'Empereur Maximilien, son pere, & les Ambassadeurs d'Angleterre. Ce traité, qui devoit être ratifié par le Pape, l'Empereur & le Roi d'Arragon, portoit en substance, que trente jours après la signature des articles, chacun des confédérés déclareroit la guerre au Roi de France, & la lui feroit dans deux mois hors de l'Italie; sçavoir, le Pape en Provence, ou en Dauphiné; l'Empereur en Bourgogne; le Roi d'Arragon en Bearn, ou en Guienne, ou en Languedoc; le Roi d'Angleterre en Guienne, en Normandie, ou en Picardie : l'Empereur devoit renoncer au Concile de Pise, ce qui avoit déjà été exécuté depuis trois mois : le Pape promettoit de publier des censures contre tous les opposans à cette ligue. Pour subvenir aux frais de la guerre, le Roi d'Angleterre devoit faire compter cent mille écus d'or en trois termes : mais ce traité n'eut pas lieu. Léon X refusa de le ratifier; Ferdinand, Roi d'Arragon, défavoua son Ambassadeur qui l'avoit confirmé à Londres, & l'Empereur se contenta de tirer de l'argent d'Angleterre, sans songer à remplir ses engagements. (N. D. L.)

(13) L'article des quatre cens mille écus promis aux Suiffes, ne fut pas ce qui offensa le plus le Roi; ils exigèrent, & il leur fut accordé que le Roi renonceroit à ses prétentions sur le Duché de Milan, sur le territoire de Gènes, & sur le Comté d'Ast, & qu'il les transporterait à Maximilien Sforce; qu'il payeroit au Duc Ulric de Wirtemberg huit mille écus, & deux mille au Grand-Mâitre de l'artillerie; que l'article qui concernoit le Duché de Bourgogne seroit remis à la décision des Jurisconsultes; & enfin que le Roy procureroit la dissolution du Concile de Pise. Comme ce Concile avoit été convoqué contre Jules II, Louis se laissa aisément porter à y renoncer, & à reconnoître celui de Latran. (N. D. L.)

(14) Ce fut le 9 Janvier 1514, que mourut la Reine Anne, après huit jours de maladie, à l'âge de trente-six ans (a). Le Roi, dont elle étoit tendrement chérie, fut inconsolable de sa mort. (N. D. L.)

(a) Selon le Président Hénault, elle avoit trente-huit ans, lorsqu'elle mourut. Lobineau dans son *Hist. de Bretagne*, Tome I, p. 727, date sa naissance du 25 Janvier 1477 : ainsi le calcul est facile à faire, si la date est exacte.

Nota. « Le corps de cette Princesse, re-
 » marque un de nos (a) Historiens, fut porté
 » à St. Denis, & là enterré avec grande
 » pompe, mais avec plus de regret, tous
 » les sujets du Roy la plourans, à cause des
 » vertus & graces qui estoient en elle. On
 » dit que depuis son dernier enfantement,
 » elle, accouchant de Madame Renée, ne
 » se porta onc bien. Ains fut toujours mala-
 » dive, de sorte que l'on estimoit que cela
 » procédoit de la faute des matrones &
 » sages-femmes, qui l'avoient gastée en re-
 » cevant l'enfant. Elle étoit fort pitoyable
 » aux pauvres & calamiteux, aymoît les
 » gens de sçavoir & de bon esprit, & n'a-
 » voit qu'un seul vice, qui estoit d'être vin-
 » dicative & colère.

(15) Comme la Princesse Marie avoit été fiancée solennellement avec Charles d'Autriche, il sembloit que l'on auroit dû demander au Pape une dispense pour ce mariage; on crut cette formalité inutile. La jeune Princesse se contenta de déclarer en présence d'un Notaire & de quelques témoins, qu'elle avoit été forcée de donner sa foi au Prince de Castille, & que ce Prince

(a) Belleforest, Hist. de France, Tome II, p. 1401.

ayant promis de l'épouser par Procureur, & lui-même en personne, dès qu'il auroit atteint sa quatorzième année, avoit manqué à sa parole. Par le traité entre les deux Rois, on convint que leur alliance dureroit un an après la mort de l'un d'eux. (N. D. L.)

(16) Louis XII avoit pour devise un Porc-Epic avec ces mots : *Cominus & Eminus* (a). Cela signifioit que ses armes étoient autant à craindre, lorsqu'il faisoit la guerre par ses Généraux, que lorsqu'il la faisoit en personne. L'on attribue sa mort (b) à la trop grande passion qu'il eut pour sa nouvelle épouse, l'une des plus belles Princesses de l'Europe, qu'il laissa veuve après deux mois & demi de mariage. Sa valeur, sa prudence, sa modération, son affabilité, sa douceur, sa probité, son application aux affaires, l'étendue de son esprit, le rendirent un des Princes les plus accomplis. Jamais la justice ne fut mieux administrée, jamais la discipline militaire ne fut plus exactement observée

(a) Le sens de cet emblème est juste, si, comme on le prétend, le Porc-Epic a la faculté de lancer au loin ses fuseaux, ou flèches.

(b) Nous renvoyons sur ce fait aux Mémoires de Bayard & de Fleuranges.

que sous son regne. Il chercha moins à aggrandir ses Etats, qu'à rendre ses (a) peuples heureux. Il diminua les impôts de moitié, & ne les recréa jamais. On trouve dans Ferron quantité de bons mots qui prouvent la vivacité de l'imagination de ce Prince. Voici la réponse qu'il fit aux Ambassadeurs de Venise, au moment où il alloit leur déclarer la guerre. Le Sénateur, chef de l'Ambassade, s'étant fort étendu dans sa harangue sur la sagesse de la République : *J'opposerai*, leur dit le Prince, *un si grand nombre de fous à vos sages, que toute leur sagesse sera incapable de leur résister.* (N. D. L.)

Nous ajouterons deux reparties de ce Monarque, qui caractérisent son amour de l'ordre & du bien public. On louoit en sa présence les talents oratoires de deux Avocats ; « Oui, répliqua-t-il, ce sont d'habiles » gens : je suis seulement fâché qu'ils fassent » comme les mauvais Cordonniers, qui al- » longent le cuir avec les dents » ... On le

(a) Si on veut se convaincre que cet éloge de Louis XII n'est point exagéré, on peut lire l'*Histoire singulière* de ce Roi, par Claude de Seyssel, in-12, imprimé à Paris chez Corrozet 1558, on la trouve également à la suite de l'édition de l'Hist. de Louis XII, par S. Gelais, qu'a publiée Godefroy.

questionnoit un jour sur l'objet dont l'aspect lui répugnoit le plus ; *c'est*, dit-il, *la rencontre d'un Procureur chargé de ses sacs.*

(17) François I^{er}., surnommé le Pere des Lettres, Comte d'Angoulême, & Duc de Valois, né à Coignac le 12 Septembre 1494, parvint à la Couronne le 1^{er}. Janvier 1515, à l'âge de 21 ans. Il descendoit du Roi Charles V, par Louis de France, Duc d'Orléans, second fils de ce Prince, & frere de Charles VI. Il eut pour pere Charles, Comte d'Angoulême, cousin-germain du Roi Louis XII. Sa devise (a) étoit une Salamandre dans

(a) Il faut lire sur la devise de François I une dissertation intéressante de M. Gaillard, Tome IV, p. 383, de son Hist. de ce Monarque. On y verra les opinions des différents Auteurs. Suivant Mezeray, Gouffier de Boisy, Gouverneur de François I, la lui fit prendre. Si l'on en croit Paradin, cette devise avoit été celle du Comte d'Angoulême, pere du jeune Roi, qui la conserva en Italien :

NUDRISCO IL BUONO, E SPENGO IL REO.

L'opinion de Paradin s'accorderoit assez bien avec celle de Guichenon, Histoire Généalog. de la Royale Maison de Savoye, Tome I, p. 605. Ce dernier prétend que cette devise avoit été apportée par Louise de Savoye, voulant annoncer par là qu'elle *maintenoit les gens de bien en ruinant les méchans.*

le feu, avec ces paroles, *Nutrisco & Extinguo*. C'étoit, dit l'Auteur de l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, une instruction qui lui avoit été donnée dans sa jeunesse, & non pas une allusion à ses conquêtes & à ses galanteries, puisque la première médaille de cette devise est de 1504. (N. D. L.)

(18) L'ancienneté & l'illustration de la Maison de Montmorency sont trop connues pour qu'on s'y arrête. Il suffit de dire d'après M. de Thou (a), qu'en 1595 le célèbre Avocat Arnaud, faisant l'éloge de Henry de Montmorency, dont on présentoit les Lettres de Connétable au Parlement, rapporta que Mathieu II de Montmorency avoit pris sur l'ennemi seize étendards à la bataille de Bovines. Philippe Auguste, ajouta l'Orateur, voulut que cette Maison portât désormais dans ses armoiries seize aiglons, au lieu de quatre qui y figuroient auparavant.

(19) Philippe Chabot, Seigneur de Brion, étoit fils puîné de Jacques Chabot, Seigneur de Jarnac & de Brion, & de Magde-

(a) Voyez la traduction de son Histoire, Liv. 112, Tome XII, p. 369.

leine de Luxembourg - Fiennes. Il devint Amiral de France après la mort de Bonnavet, & mourut le 1^{er}. Juin 1543. Nous renvoyons à sa vie qu'on lira dans les Mémoires de Brantôme, & dans ceux de Castelnau, T. 2. p. 613 & 617. Nous invitons le Lecteur à consulter son Oraison funèbre par le Dominicain Pierre Doré. Il verra ce qu'étoit l'éloquence de la chaire à cette époque. La pièce singulière dont nous parlons, se trouve dans un traité fort rare, intitulé : *De la Déploration de la vie humaine*, Paris. 1556. in-12.

(20) Outre ces anciennes alliances, le Roi en fit encore une nouvelle avec les Génois. Octavien Fregose, Doge de Gènes, allarmé (a) des grands préparatifs de guerre qui se faisoient en France, jugea que son intérêt particulier exigeoit qu'il traitât avec cette Couronne ; il s'adressa secrettement au Connétable de Bourbon, & convint des articles suivans : que Gènes rentreroit en l'obéissance du Roy ; qu'il quitteroit le titre de Doge, & se contenteroit de celui de

(a) Les négociations du Pape avec la Cour de France, déterminèrent Frégosé à songer à sa sûreté personnelle. Il craignit d'être sacrifié.

Gouverneur

Gouverneur perpétuel au nom du Roi; qu'il auroit une compagnie de cent hommes d'armes; qu'il seroit fait Chevalier de l'Ordre de Sa Majesté; que la citadelle qui avoit été rasée ne seroit point rétablie; que les Génois seroient conservés dans tous leurs privilèges; & que si Octavien Fregose étoit chassé de Gènes, le Roi, pour le dédommager, lui donneroit une ville en Provence. (N. D. L.)

(21) Il étoit important pour Charles d'Autriche de vivre en bonne intelligence avec la France. Le Seigneur de Chievres, son Gouverneur, lui fit comprendre que les Flamans ne vouloient point de guerre avec cette Couronne, parce qu'elle entraîneroit la ruine de leur commerce; que si le Roi d'Arragon, son ayeul, qui ne pouvoit vivre longtems, venoit à mourir, il ne pourroit aller en Espagne ni par mer ni par terre; & qu'il étoit cependant à craindre que cette succession ne lui échappât, à cause de la faction qui s'étoit déclarée pour Ferdinand son cadet: car les Espagnols sembloient disposés à préférer un Roi qui demeureroit chez eux, à un Prince né pour avoir d'autres États, & prétendant à l'Empire. Dans le

traité qui fut conclu, on convint que l'Archiduc épouserait Renée de France, sœur de la Reine; qu'on lui donnerait pour dot six cens mille écus, & le Duché de Berri, à condition qu'elle renonceroit à toutes successions directes ou collatérales; que le Roi feroit à l'Archiduc des vaisseaux pour passer en Espagne; que de son côté Charles n'empêcheroit pas le Roi de conquérir le Milanès, & qu'il restitueroit le Royaume de Navarre, dès qu'il auroit recueilli la succession de Ferdinand, son ayeul. (N. D. L.)

(22) Parmi ces huit Capitaines, il en est deux dont nous croyons devoir rétablir les noms. *Onatilen*, que l'Abbé Lambert appelle, on ne sçait pourquoi, *Anatilen*, étoit, du moins nous le présumons, Philippe de la Tour, Sieur de Vatillen. Dans le second on reconnoît aisément Pierre de Theis, Sieur d'Hercule. Sortis l'un (a) & l'autre de la meilleure noblesse du Dauphiné, ils se signalèrent par leur bravoure à la bataille de Marnan.

(23) René, Bâtard de Savoye, & depuis légitimé, Comte de Villars, de Tende, de

(a) Voyez le Supplément à l'Hist. de Bayard, par le Président Expilly.

Sommerive, & de Beaufort, Seigneur d'Aspremont, de Gordans, de Saint-Julien, de Virien le Grand, & de Verruë, Grand-Maître de France, & Gouverneur de Provence, a été la tige des Comtes & Marquis de Villars. Il étoit fils de Philippe, Duc de Savoye, & de Bonne de Romagnan, Dame Piémontoise, maîtresse de ce Prince, fille du Seigneur de Romagnan, & d'une fille de la Maison de Valpergue. *Guichenon, Hist. de la Maison de Savoye.* T. I. p. 607. (N. D. L.)

(24) La plupart de nos Historiens ont négligé de rapporter un fait qui peint d'une manière particulière François I^{er}, dans cette circonstance. On sçait que ce Prince, après le premier combat, dormit deux heures sur l'affût d'un canon.

« Environ une heure devant jour, dit
 » l'Auteur (a) que nous copions, le (b)
 » Maître de l'artillerie appella un Gentil-
 » homme de la Chambre dudit Sieur, bien

(a) Hist. du recouvrement du Duché de Milan en 1515, par François I, Roi de France, à la suite de l'Hist. de Louis XII, par S. Gelais, p. 426.

(b) Galiot de Genouillac.

» prochain & familier de luy, qui est du
 » pays de Poictou, nommé Boisrené, auquel
 » il dict, *il est temps que le Roy s'esveille :*
 » *car le jour approche fort.* Alors ledict Bois-
 » rené alla esveiller le Roy, qui se leva in-
 » continent, & print son armet, monta à
 » cheval, & alla veoir tous les ordres de la
 » bataille. Puis après avoir commandé à
 » chacun ce qu'il devoit faire, il alla avec
 » petite bande, le plus près qu'il peut du
 » lieu où s'estoient retirez lesdits Suiffes
 » pour le soir; lesquels il veid tout à loisir
 » autour d'un grand feu, où ils se chauf-
 » foient, disant : *Les voilà les compaignons !*
 » Et considérant, limita, & veid bien à son
 » ayse tout le chemin & l'endroit par où ils
 » pouvoient venir à lui courrir sus; à quoy
 » ne faillirent le jour venu. Puis s'en re-
 » tourna ledit Sieur au Maistre de sadite
 » artillerie, auquel il feit affuster toute la-
 » dite artillerie sur la venue & endroit des-
 » dits Suiffes, ainsi qu'il avoit comprins.

« Et ne tarda gueres après que le jour
 » n'apparust. Lors l'on ouyt trois cors, com-
 » me cors de vachers, qui commencerent à
 » sonner loing les uns des autres; & alors
 » les Lansquenets & leurs Capitaines dirent
 » au Roy que c'estoit un signe pour venir à

« la bataille; & appellerent ces cors là le
» *fort du bois* ».

(25) Voyez sur ces Arbalétriers à cheval,
l'Observation n°. 2.

(26) Ce mot de *Legat* signifieroit-t-il ici
ce que l'on entendoit par *Miles Legalis*,
Chevalier ès Loix ? Selon du Cange (a),
ces Chevaliers ès Loix combattoient pour
la Patrie, quand l'occasion s'en présentoit.
Au surplus, ce n'est de notre part qu'une
simple conjecture : nous sçavons que les Sei-
gneurs de Maugeron, ou Maugiron appar-
tenoient à une famille fort ancienne du
Dauphiné. Mais pourquoi celui-ci est-il ap-
pellé par du Bellay le *Legat Maugeron* ?
L'Abbé Lambert, pour éluder la difficulté,
le nomme simplement Maugiron.

(27) L'Historien du Connétable de Bour-
bon nous a conservé sur cet événement une
anecdote qui prouve que, même au milieu
du carnage, les Suisses n'étoient point indif-
férents pour le vin de Bourgogne. « Il y eust,
» dit-il (b), une partie desdits Suisses qui se

(a) Tome IV de son Glossaire, p. 751.

(b) Hist. du Connétable de Bourbon, par Marillac,
p. 270. *Des Deseins & Professions Nobles*, &c. par An-
toine de Laval.

» retirerent au logis de mondit Sieur de
 » Bourbon, où ils beurent une charrettée
 » de vin de Beaune qu'il faisoit conduire
 » après luy. Mais les Avanturiers les pour-
 » suivirent de si près, qu'ils brûlerent les
 » portes dudit logis, & entrèrent dans ice-
 » luy ; lesquels Suiffes eulx se voyans ainfi
 » pourfuivis, monterent les uns ès greniers
 » de la maison, & en un colombier, les au-
 » tres descendirent aux caves, où lesdits
 » Avanturiers les brûlerent ».

(28) Le Lecteur fera fans doute charmé de trouver ici la Lettre écrite par le Roi à la Régente sa mere, sur la fameuse bataille de Marignan. Cette Lettre, copiée sur l'original par Antoine Laval (a), étoit conçue en ces termes.

M A D A M E ,

« Afin que vous soyez bien informée du
 » fait de notre bataille, je vous avise que
 » hier à heure d'une heure après midy, notre
 » guet qui étoit sur les portes de Milan,
 » nous avertit comme les Suiffes se jettoient

(a) Cette Lettre se trouve dans l'Ouvrage d'Antoine Laval, intitulé : *Deffins & Professions Nobles*. Paris, 1613, in-4°.

» hors de la ville pour nous venir combattre ;
 » laquelle chose entendue , jettâmes nos
 » Lansquenets en ordre ; c'est à sçavoir en
 » trois troupes , les deux de neuf mille
 » hommes , & la tierce d'environ quatre
 » mille hommes , que l'on appelle les Enfans
 » perdus de Pierre de Navarre , sur le côté
 » des avenues avec les gens de pied de
 » France & Aventuriers ; & parce que
 » l'avenue par où venoient lefdits Suiffes ,
 » étoit un peu serrée , & ne fut si bien
 » possible de mettre nos Gendarmes de
 » l'avant-garde , comme ce étoit en plain
 » pays , qui nous cuida mettre en grand
 » défordre : & de ma bataille , j'étois à un
 » trait d'arc en deux troupes de ma Gendar-
 » merie , & à mon dos mon frere d'Alençon ,
 » avec le demeurant de son arriere-garde ,
 » & notre artillerie sur les avenues. Et au
 » regard des Suiffes , ils étoient en trois
 » troupes ; la premiere de dix mille hommes ,
 » la seconde de huit mille hommes , & la
 » tierce de dix mille hommes : vous assurant
 » qu'ils venoient pour châtier un Prince ,
 » s'il n'eut été bien accompagné ; car d'en-
 » trée de table qu'ils sentirent notre artillerie
 » tirer , ils prindrent le pays couvert ; ainsi
 » que le Soleil se commençoit à coucher ,

» de sorte que nous ne leur fimes pas grand
 » mal pour l'heure de notre artillerie : &
 » vous assure qu'il n'est pas possible de venir
 » en plus grande fureur, ni plus ardemment :
 » ils trouverent les gens de cheval de l'avant-
 » garde par le côté ; & combien que lesdits
 » hommes d'armes chargeassent bien & gail-
 » lardement le Connétable, le Mareschal de
 » Chabannes, Ymbertcourt, Telligny, Pont
 » de Remy, & autres qui étoient là, si
 » furent-ils rebutés sur leurs gens de pied,
 » de sorte avec grande poussiere que l'on
 » ne se pouvoit voir, aussi bien que la nuit
 » venoit ; il y eut quelque peu de désordre ;
 » mais Dieu me fit la grace de venir sur le
 » côté de ceux qui les chassoient un peu
 » chaudement, me sembla bon de les char-
 » ger, & le furent de sorte, & vous promets,
 » Madame, si bien accompagné, & quelques
 » gentils galans qu'ils soient, que deux cens
 » hommes d'armes que nous étions, en dé-
 » fimes bien quatre mille Suisses, & les
 » repoussames assés rudement ; leur faisant
 » jeter leurs piques, & crier *France*. La-
 » quelle chose donna haleine à nos gens de
 » la plupart de notre bande, & ceux qui
 » me purent suivre, allames trouver une
 » autre bande de huit mille hommes : la-

» quelle à l'approcher cuidions qui fussent
» Lansquenets ; car la nuit étoit déjà bien
» noire. Toutesfois quand ce vint à crier
» *France*, je vous assure qu'ils nous jetterent
» cinq à six cens piques au nez, nous mon-
» trant qu'ils n'étoient point nos amis. Non-
» obstant cela, si furent-ils chargés & remis
» au-dedans de leurs tentes, en telle sorte,
» qu'ils laisserent de suivre les Lansquenets,
» & nous voyant la nuit noire, & n'eut été
» la Lune qui aidoit, nous eussions bien été
» empêchés à connoitre l'un l'autre ; & m'en
» allai jetter dans l'artillerie, & là ralier
» cinq ou six mille Lansquenets, & quel-
» ques trois cens hommes d'armes, de telle
» sorte que je tins ferme à la grosse bande
» des Suisses. Et cependant mon frere le
» Connétable ralua tous les piétons François,
» & quelque nombre de Gendarmerie, &
» leur fit une charge si rude, qu'il en tailla
» cinq ou six mille en pièces, & jetta cette
» bande dehors : & nous par l'autre côté
» leur fimes jetter une volée d'artillerie à
» l'autre bande, & quant & quant les char-
» geames de sorte que les emportames, leur
» fimes passer un gué qu'ils avoient passé
» sur nous. Cela fait, raliames tous nos
» gens, & retournames à l'artillerie ; & mon

» frere le Connétable sur l'autre coin du
 » camp, car les Suiffes se logerent bien
 » près de nous, si près que j'eusse bien tiré
 » un étent, & n'y avoit qu'un fossé entre
 » deux; toute la nuit demeurames le cul
 » sur la selle, la lance au point, l'armet à
 » la tête, & nos Lansquenets en ordre pour
 » combattre; & pour ce que j'étois le plus
 » près de nos ennemis, m'a fallu faire le
 » guet, de sorte qu'ils ne nous ont point
 » surpris au matin: & faut que vous enten-
 » diez que le combat du soir dura depuis
 » les trois heures après midy, jusques entre
 » onze & douze heures que la Lune nous
 » faillit; & y eut fait une trentaine de belles
 » charges. La nuit nous départit, & mimes
 » la paille pour recommencer au matin, &
 » croyés, Madame, que nous avons été vingt-
 » huit heures à cheval, l'armet à la tête,
 » sans boire ni manger. Au matin, une
 » heure avant jour prins place autre que la
 » nôtre, laquelle sembla bonne aux Capi-
 » taines des Lansquenets, & l'ai mandé à
 » mon frere le Connétable pour soi tenir
 » par l'autre avenue, & pareillement l'ai
 » mandé à mon frere d'Alençon, qui au soir
 » n'étoient pu venir, & dès le point du jour
 » que pûmes voir, me jettai hors du fort:

» avec les deux Gentils-hommes qui m'é-
» toient demeurés du reste du combat, & ai
» envoyé quérir le Grand-Maître, qui se
» vint joindre avec moi, avec environ cent
» hommes d'armes; & cela fait, Messieurs
» les Suisses se sont jettés en leurs ordres,
» & délivrés d'essayer encore la fortune du
» combat : & comme ils marchaient hors de
» leur logis, leur fis dresser une douzaine
» de coups de canon qui prindrent au pié,
» de sorte que le grand trot retournerent en
» leur logis, se mirent en deux bandes, &
» pource que leur logis étoit fort, & que
» ne les pouvions chasser, ils me laisserent
» à mon nez huit mille hommes, & toute
» leur artillerie : & les autres deux bandes,
» les envoyerent aux deux coins du camp;
» l'une à mon frere le Connétable, & l'autre
» à mon frere d'Alençon. La premiere fut
» au Connétable, qui fut vertueusement
» reculée par les Aventuriers François de
» Petre de Navarre. Ils furent repouffés &
» taillés outre grand nombre des leurs, &
» se rallierent cinq ou six mille, lesquels
» cinq ou six mille Aventuriers les desfirent,
» avec l'aide du Connétable qui se mêla
» parmi eux, avec quelque nombre de sa
» Gendarmerie. L'autre bande qui vint à

» mon frere fut très-bien recueillie, & à
 » cette heure-là arriva Barthelemi Delvian
 » avec la bande des Vénitiens, gens de
 » cheval qui tous ensemble les taillèrent en
 » pièces, & moi étois vis-à-vis les Lanf-
 » quenets de la grosse troupe qui bombar-
 » dions l'un & l'autre, & étoit à qui se dé-
 » logeroit, & avons tenu bute huit heures
 » à toute l'artillerie des Suisses, que je vous
 » assure qu'elle a fait baisser beaucoup de
 » têtes.

» A la fin de cette grosse bande, qui
 » étoit vis-à-vis de moi, envoyèrent cinq
 » mille hommes, lesquels renversèrent quel-
 » que peu de nos Gendarmes, qui chas-
 » soient ceux que mon frere d'Alençon avoit
 » rompus, lesquels vindrent jusques aux
 » Lansquenets, qui furent si bien recueillis
 » de coups de hache, butes, de lances & de
 » canon, qu'il n'en réchappa la queuë d'un,
 » car tout le camp vint à la huée sur ceux-
 » là, & se rallierent sur eux; & cela fimes
 » semblant de marcher aux autres, lesquels
 » se mirent en désordre, & laisserent leur
 » artillerie, & s'enfuirent à Milan; & de
 » vingt-huit mille hommes qui étoient venus
 » là, n'en réchappa que trois mille, qu'ils
 » ne fussent tous morts ou pris; & des nô-

» tres, j'ai fait faire revue, & n'en trouve
 » à dire, qu'environ 4000. Le tout je prend
 » tant d'un côté que d'autre à trente mille
 » hommes. La bataille a été longue, & dura
 » depuis hier les trois heures après midi,
 » jusques aujourd'hui deux heures, sans
 » sçavoir qui l'avoit perdue ou gagnée, sans
 » cesser de combattre, ou de tirer l'artillerie
 » jour & nuit; & vous assure, Madame, que
 » j'ai vu les Lansquenets mesurer la pique
 » aux Suiffes, la lance aux Gendarmes; &
 » ne dira-t-on plus que les Gendarmes sont
 » lièvres armés; car sans point de faute, ce
 » sont eux qui ont fait l'exécution, & ne
 » penserois point mentir que par cinq cens,
 » & par cinq cens, il n'ait été fait trente
 » belles charges avant que la bataille fût
 » gagnée. Et tout bien debattu, depuis deux
 » mille ans en ça, n'a point été vue une si
 » fiere, ni si cruelle bataille, ainsi que di-
 » sent ceux de Ravennes, que ce ne fut au
 » prix qu'un tiercelet. Madame, le Sénéchal
 » d'Armagnac avec son artillerie, ose bien
 » dire qu'il a été cause en partie du gain de
 » la bataille; car jamais homme n'en servit
 » mieux. Et Dieu merci tout fait bonne
 » chere, je commencerai par moi & par
 » mon frere le Connétable, par Monsieur

il fut stipulé que Maximilien Sforce renonceroit au Duché de Milan, qu'il reconnoitroit l'autenticité des droits de François I, qu'il lui feroit remettre les Châteaux & forteresses que les gens tenoient encore, ainsi que tout le mobilier qui lui appartenoient. François I, de son côté, s'obligea de laisser sortir sans trouble, du Milanés, les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne & autres; d'obtenir du Pape pour Maximilien, un chapeau de Cardinal, des bénéfices valant trente six mille écus de rente, en attendant de lui payer annuellement cette somme, & de luy donner en outre, dans l'espace de deux ans, quatre vingt mille écus comptant, dont Maximilien disposeroit à sa volonté. On remarquera que François I dans cet acte, donna la banque de Lyon pour sa caution. Le surplus du traité contient une amnistie générale en faveur des Milanois, des pensions pour plusieurs parents de Sforce, des présents & des dignités pour Jerome Morone, pour Maufred de Carratz & autres serviteurs du Duc.

Deux jours après la signature de ce traité le Roi fit son entrée à Milan. A cette entrée « estoit le Roy sous le poisse que ceulx » de la ville portoient; & estoit habillé le
dit

» dit Seigneur d'un Syon de veloux bleu ,
 » semé de fleurs de lys , & la barde de son
 » cheval semblable , & une tocque de ve-
 » loux noir , sans aucuns arnoys , & ne se
 » bougeoit de deffous ledit poille , en fai-
 » sant bonne mine & chiere d'ung très hault
 » Prince.

» Après lequel Seigneur , marchaient M.
 » d'Alençon , M. de Savoie , & tous les au-
 » tres Princes avecques plusieurs Marquis &
 » Gentilshommes dudit pays , fort bien ac-
 » coustrés , & après , les Mignons de la
 » Chambre du Roy , aux couleurs noyr, blanc
 » & tanné.

» Si alloient après , M. le Grant Seneschal,
 » & M. de Saint Vallier avec les Gentils-
 » hommes de la maison du Roy . . . Fina-
 » lement alloient & marcherent Messie-
 » gneurs de la Palice , de Bayard , de The-
 » ligny & autres . . .

» Et vinst ledit Seigneur descendre au
 » Dosme ; lors l'artillerie commença à tirer...
 » Il n'y avoit homme qui ne plourast de
 » joye , quant aux François.....

» Au regard des Dames , les fenestres &
 » bouticques de Milan , en étoient plaines,
 » & bien fort *gorrieres* ; & croyez qu'elles

» aiment mieux les François que Maximilien, ni sa compagnie ».

(30) On arresta en outre que le Roi prendroit sous sa protection l'Etat Ecclesiastique, & de Florence; qu'il assigneroit une Pension à Julien & à Laurent de Medicis; qu'il donneroit à celui-ci une compagnie de cinquante lances; qu'il seroit défendu aux Milanois de se servir d'autre sel que de celui des salines de Cervia; que le Roi ne pourroit prendre la protection des Feudataires de l'Eglise, sans le consentement du Pape; que sa Sainteté ne prétendoit point, par ce traité, révoquer ceux qu'elle avoit faits avec les autres Princes, & en particulier avec les Suisses, sinon dans les articles incompatibles avec ceux du présent traité: Et enfin, que le Pape rappelleroit les troupes, qui servoient sous l'autorité du Saint Siège, à la défense de Veronne. Le Pape promit aussi de restituer Modene & Reggio, au Duc de Ferrare, à condition que le Duc rendroit au Saint Siège quarante mille Ducats qui avoient été donnés à l'Empereur, pour mettre le Pape en possession de la première de ces deux Places. (N. D. L.).

(31) Un décret porté dans la vingt hui-

tième Session du Concile de Bâle, défendoit de prendre à la Cour de Rome, & partout ailleurs, aucune chose pour les élections, confirmations d'icelles, présentations, collations, provisions, installations, investitures de toutes sortes de bénéfices; ainsi que pour les Ordres sacrés, bénédiction & envoi de Pallium, soit à raison des Bulles, du sceau, des premiers fruits des dépôts, soit sous prétexte qu'il y eut coutume, Privilège, ou Statut au contraire: ceux qui y contrevenoient, soit en donnant, soit en recevant, encouraient les peines des simoniaques. Ce fut conformément à ce décret du Concile de Bâle, qu'en 1438, fut dressée par l'Eglise Gallicane assemblée à Bourges, la Pragmatic-Sanction, qui ordonnoit la convocation d'un Concile général tous les dix ans, qui établissoit l'autorité du Concile au-dessus du Pape, qui abolissoit les annates, les réserves, les expectatives, qui rétablissoit la liberté entière des élections, sans que le Pape pût s'attribuer les nominations des bénéfices. Pie II, en 1461, obtint de Louis XI, l'abolition de la Pragmatic; mais la déclaration du Roi ne fut pas mise en exécution. Paul II, en 1467, revint à la charge; Louis XI se laissa encore gagner; sa déclara-

ration ne fut pas exécutée. Charles VIII & Louis XII, firent exactement observer la Pragmatique. Jules II, dans le Concile de Latran, lança les foudres de l'Eglise contre ceux qui la soutiendroient. Enfin à la Pragmatique fut substitué le Concordat (a), qui contenoit deux points principaux : le premier en faveur du Roy, auquel le Pape accordoit la nomination des bénéfices de son Royaume. On en exceptoit les Monastères & les Evêchés qui pourroient avoir quelque privilège particulier du Saint Siège, pour se maintenir dans le droit d'élection. Le second point étoit à l'avantage du Pape, en ce qu'on lui accordoit les annates ou les revenus d'une année de ces bénéfices à mesure que le Roy nommoit. Le Concordat fut reçu dans l'onzième Session du Concile de Latran, & la Pragmatique fut supprimée. Le Clergé de France, les Universités & les Parlemens du Royaume réclamèrent. A la fin, on obeit. (N. D. L.).

(32) Wolsey, premier Ministre de Henri VIII, piqué de ce que François I lui avoit

(a) Cette Note de l'Abbé Lambert ne doit pas dispenser de lire tout ce qui concerne le Concordat dans le Tome V de l'Hist. de François I, par M. Gaillard.

refusé l'Evêché de Tournai, se vengea de ce refus, en engageant son Maître à lui susciter des affaires au delà des Alpes. En conséquence Henri envoya Pacé auprès de l'Empereur, pour le presser de passer en Italie; afin de l'y engager, on lui promit que l'Angleterre soudoyeroit ses troupes. (N. D. L.).

(33) Ce traité de Noyon (a) que Charles promettoit de faire ratifier par l'Empereur Maximilien son ayeul, fut suivi deux mois après d'une Ligue conclue à Londres le 29 d'Octobre entre ces deux Princes & Henri VIII. Elle portoit que l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & l'Archiduc Roi d'Espagne, se secourroient mutuellement contre quiconque attaqueroit l'un des trois. Le nombre des troupes que chacun devoit fournir étoit réglé. Tous ceux qui voudroient entrer dans cette Ligue y devoient être admis; l'Empereur se dégouta bientôt d'une alliance qui ne lui produisoit point d'argent. Il accepta & ratifia le traité de Noyon, conclut une trêve avec les Vénitiens, & consentit que les

(a) Le Traité de Noyon se fit en 1516, aussi bien que le Traité de Fribourg avec les Suisses. Cette observation est nécessaire pour éclaircir la Note de l'Abbé Lambert.

cing Cantons qui avoient refusé de s'allier avec la France , entraissent dans le traité que les huit autres avoient fait avec cette Couronne. Deux mois après la conclusion du traité de Noyon , François I fit à Fribourg , avec les treize Cantons , les Lignes grises , & tous ceux qui sont unis au corps Helvétique , un traité auquel on donna le nom de Traité de Paix Perpetuelle. (N. D. L.).

(34) Du Bellai ne parle point d'une suspension d'armes qui fut arrêtée cette année entre tous les Princes Chrétiens. Selim faisoit de prodigieux Magasins de munitions de guerre & de bouche , & l'on ne doutoit pas qu'il n'eût le dessein de se jeter sur l'Italie. Le Pape proposa une Croisade , & envoya des Légats à tous les Princes de l'Europe. Le Roi de France offrit de marcher à la tête de quarante mille hommes de pied , de trois mille hommes d'armes , & de six mille hommes de Cavalerie légère ; mais les autres Souverains ne firent aucun offre , & convinrent seulement d'une trêve. (N. D. L.).

(35) Ce Prince mourut le 12 Janvier 1519. Sa conduite dans les affaires fit dire à Jules II , que les Cardinaux & les Electeurs s'étoient trom-

pés dans leur choix. Que les derniers, au lieu de donner l'Empire à Jules, l'avoient accordé à Maximilien; & que les Cardinaux, au lieu de faire Maximilien Pape, avoient élevé Jules à cette dignité.

Peut-être Maximilien convenoit-il lui même de cette méprise; du moins est il vrai que quelques années avant sa mort, il témoigna une forte envie d'être Pape. On connoit la Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à sa fille Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas. En voici les articles essentiels...

« Très-chere & très-amée fille, je entendu
 » l'avis que vous m'avez donné par Guillain
 » Pinguin, notre garde-robbe uyées, dont
 » nous avons encore pensé dessus, & ne
 » trouvons point pour nulle réfun bon, que
 » nous nous devons franchement marier, mais
 » avons plus avant mis notre délibération &
 » volonté de jamais plus hanter faem nue;
 » & envoyons demain M. de Gurec, Eve-
 » que à Rome devant le Pape, pour trou-
 » ver fachon que nous puyssun accorder avec
 » ly de nous prendre pour ung coadjuteur,
 » afin qu'après sa mort pourrons estre assurez
 » de avoer le Papat, & devenir Prestre; &
 » après estre Saint, & que yl vous sera
 » de nécessité, que après ma mort vous se-

» rez contraint de me adorer, dont je me
 » trouverai bien glorifioes... Je commence
 » à pratiquer les Cardinaux dont II C, ou
 » III C mille ducas me feront un grand
 » service, avec la partialité qui est déjà
 » entre eos... Je vous prie, tenez cette ma-
 » tiere en secret; aussi bien en briefs jours,
 » je crains que y faut que tout le monde le
 » sache, car bien mal est il possible de pra-
 » tiquer ung tel si grand matere secrettement,
 » pour laquelle il faut avoer de tant de gens,
 » & de argent succurs, pratique, & à Dieu
 » fuet de la main de votre bon pere *Ma-*
 » *ximilianus* futur *Pape*, le XVIII jour de
 » Septembre. (N. D. L.).

(36) La restitution de cette ville fut
 ménagée par Villeroy, qui étoit arrivé à
 Londres deux mois avant ses collègues. Il
 fut assez heureux pour mettre *Wolfey* dans
 les intérêts de la France. Ce Ministre qui
 avoit tout pouvoir sur l'esprit de son Maître,
 lui représenta qu'il convenoit de tirer du
 Roi de France une somme d'argent, en lui
 rendant Tournai; que cette place qui se trou-
 voit à une trop grande distance de Calais, se-
 roit prise infailliblement à la premiere rup-
 ture qu'il y auroit entre les deux Couronnes;

que par-là le Roi se feroit un puissant allié du Roi de France , & que leur union les rendroit arbitres de l'Europe ; le Traité fut signé. Immédiatement après la signature , les Ambassadeurs du Roi remirent au Ministre Anglois des Lettres Patentes de leur Maître , par lesquelles il s'engageoit à lui payer une pension annuelle de douze mille livres tournois , pour le dédommager de la perte de l'Evêché de Tournai. (N. D. L.)

(37) On appella cette entrevue *le camp d'or*. Le Roi d'Angleterre avoit fait faire à Londres une maison de bois de charpente sur le modèle de celle des marchands , ou de la Bourse de Calais. Cette maison dont toutes les parties furent bientôt rassemblées , étoit composée de quatre corps de logis assez vastes , elle étoit couverte de toiles peintes , & ornée en dedans des plus riches tapisseries d'Angleterre. Le Roi de France avoit fait élever une tente de soixante pieds en quarré , couverte de drap d'or , dont les cordages étoient de fil d'or & de soye bleue. Elle étoit tapissée en dedans de velours bleu , semé de fleurs de Lys d'or en broderie , on l'avoit flanquée de quatre pavillons de même parure. Mais il s'éleva un si furieux ouragan

que la tente fut renversée, il fallut préparer un autre lieu où le Roi reçut Henri VIII. (N. D. L.)

(38) L'Auteur de la nouvelle Histoire d'Allemagne, dit après Rapin de Thoyras, que l'Empereur tâcha de dissuader Henri, de l'entrevue qu'il devoit avoir avec le Roi de France, & que ce fut là le principal motif qui l'engagea à débarquer en Angleterre; mais que Henri lui fit comprendre qu'il ne pouvoit avec honneur se dédire, & qu'il lui promit seulement de n'entrer dans aucun engagement qui lui fût préjudiciable: mais du Pleys, du Tillet, Mezerai, du Bellay, le Maréchal de Fleuranges, l'Auteur des Annales de France, & quantité d'autres Ecrivains conviennent tous (a) que l'entre-

(a) Nous devons prévenir le Lecteur, que tous les Historiens ne s'accordent pas, comme le dit l'Abbé Lambert, sur l'entrevue de Charles - Quint avec Henri VIII. Selon le Président Hénault, & la nouvelle Histoire de France, par M. l'Abbé Garnier, Charles-Quint arriva en Angleterre avant que Henri passât en France. Il fit tous ses efforts pour rompre le voyage projeté: mais il échoua. D'un autre côté, M. Gaillard dans son Histoire de François I, adopte l'opinion de du Bellay: mais tous se réunissent sur un point essentiel; c'est que l'entrevue du camp d'Ardres eut

vue de François I & de Henri, précéda le débarquement de Charles à Douvres. Il est vray que le voyage de l'Empereur en Angleterre, avoit été résolu dès le mois de Mars, du moins entre l'Empereur & le Cardinal de Wolfey, ainsi qu'on le voit par des lettres datées de Compostelle, écrites par Charles au Ministre de Henri. Mais les grandes affaires qui retenoient l'Empereur en Espagne ne lui permirent pas de s'aboucher fitôt avec Henri. Voulant gagner Wolfey, il lui promit d'employer tout son crédit pour l'élever au souverain Pontificat après la mort de Leon X. (N. D. L.)

(39) L'établissement du Luthéranisme, son Histoire, & les révolutions qu'il produisit, se trouvent dans un foule d'ouvrages auxquels nous renvoyons. Le meilleur guide que l'on puisse suivre dans cette matière est l'Histoire Ecclésiastique de M. de Fleury. Si on veut entendre les deux partis, l'Histoire Ecclésiastique traduite de l'Allemand de M. Mosheim, 6 vol. in-8°, offre un repertoire curieux, & digne d'être consulté.

lieu en 1520, & non pas en 1519, comme on le lit dans le texte de du Bellay, & dans l'édition de l'Abbé Lambert.

(40) Il s'en falloit bien que Leon X fût disposé à favoriser l'Élection de Charles ; tous les Ecrivains conviennent que son avis étoit qu'on ne choisît ni l'Empereur, ni le Roi de France ; il auroit voulu que l'Élection eût pu se faire en faveur de Laurent de Medicis ; mais comme il ne pouvoit gueres se flatter de cette espérance , il souhaitoit que les Electeurs se déterminassent pour quelqu'un d'entr'eux ; c'étoit-là son véritable intérêt. Charles étant en possession du Royaume de Naples , & François I du Duché de Milan, l'Élection de l'un de ces deux Monarques ne pouvoit que troubler un jour le repos de l'Italie ; aussi fit-il tous ses efforts pour persuader aux Electeurs de prendre ce parti ; mais il n'osoit pourtant agir qu'en secret, de peur de se faire des ennemis des deux prétendans , en se déclarant ouvertement contre eux. (N. D. L.)

(41) Ces négociations auroient eu le succès que le Roi s'en promettoit , si le Cardinal de Wolsey n'eût été entièrement dévoué aux intérêts de l'Empereur , qui lui avoit promis de le faire Pape ; c'étoit aux dépens de François I, que cet ambitieux Ministre vouloit acheter la première dignité

de l'Eglise. Sous prétexte de travailler plus efficacement à la réconciliation des deux Monarques , il alla trouver l'Empereur à Bruges ; ce fut là qu'il conclut le 24 Novembre de l'année 1521, au nom du Roi son Maître, une Ligue avec le Pape & l'Empereur contre le Roi de France. Par ce Traité le Pape s'engageoit à lancer tous les foudres de l'Eglise contre François I; Henri devoit l'attaquer avec une armée de quarante mille hommes ; l'Empereur & Henri s'obligeoient à rompre tous les engagements pris avec lui; Henri promettoit encore de donner en mariage à l'Empereur la Princesse Marie qui avoit été mariée au Dauphin. Les Princes contractans s'engageoient à garder un inviolable secret jusqu'au tems de l'exécution des articles dont ils convenoient. C'est ainsi , comme le remarque l'Historien Anglois , que Henri se laissoit persuader par son Ministre d'accabler le Roi de France son allié qui ne lui avoit fait aucun tort. (N. D. L.)

(42) « Tel est, remarque un Moderne (a),
 » le caractère des exploits de Bayard; tou-
 » jours incroyables, la fable n'auroit osé les
 » imaginer : mais l'Histoire impérieuse, dont

(a) Hist. de François I, par M. Gaillard , Tome I,
 p. 490.

» ils font le plus bel ornement, oblige de
 » les croire. »

(43) Ce fut là un des premiers sujets de mécontentement qui l'indisposèrent contre François I. Le Monarque voulant donner des marques d'une confiance honorable au Duc d'Alençon son beau-frère, ne songea pas qu'il commettoit une injustice envers le Connétable de Bourbon. Nos Historiens en général n'ont pas fait assez d'attention à cet événement. Peut-être fut-il une des causes de la haine qui s'alluma de plus en plus entre Louise de Savoye & le Connétable. Le Duc d'Alençon étoit le gendre de cette Princesse. Un tel passe-droit dut être un affront sanglant aux yeux d'un homme fier & sensible tel que Charles de Bourbon.

(44) Il est possible, dit l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Angleterre, que ces propositions aient été faites à François I, & qu'il en ait été la dupe. Il ignoroit les secrets engagements du Roi d'Angleterre & de son Ministre avec l'Empereur ; mais plusieurs raisons semblent prouver que le Traité que nous venons de rapporter n'a jamais subsisté. Premièrement, le Recueil des actes publics ne fait aucune mention de

ce prétendu Traité, quoi qu'on y en trouve un autre de moindre importance, conclu dans le même tems. Secondement, on ne trouve dans le même Recueil aucun envoi d'Ambassadeurs de la part du Roi d'Angleterre, ni au Roi de France, ni à l'Empereur, dans le tems qui devoit avoir précédé ce Traité. Troisièmement, il n'est pas vraisemblable que l'Empereur eût voulu retirer ses troupes du Milanès, c'est-à-dire, rendre Milan à la France, & perdre l'espérance d'acquérir Tournai, qui étoit déjà aux abois, pour le simple avantage de voir François I se retirer dans son Royaume. Ajoutons à ces considérations, que, vû les égards que l'Empereur & le Roi de France avoient pour le Ministre Anglois, il n'y a aucune apparence qu'ils eussent voulu conclure un Traité sans sa participation & par le ministère d'autres Ambassadeurs, pendant qu'il étoit à Calais pour y faire l'office de Médiateur. On trouve dans le Recueil des actes publics, que lorsque Wolfey fut destiné par son Maître à pacifier les différends que l'Empereur avoit avec le Roi de France, il étoit muni de diverses commissions pour en faire l'usage qu'il jugeroit à propos. Par la première, Henri lui donnoit le titre de son Lieutenant-

Général, pour régler en qualité de Médiateur les différends des deux Monarques. Une seconde lui donnoit pouvoir de traiter & de conclure avec François I, un renouvellement d'alliance; mais il est probable qu'on vouloit par-là faire voir aux Ambassadeurs de France l'impartialité de Henri, & le dessein prétendu qu'il avoit de s'unir avec celui des deux Princes ennemis, qui se trouveroit être injustement attaqué. Par la troisième commission, Wolsey avoit pouvoir de conclure une ligue entre l'Angleterre & l'Empereur, le Pape & le Roi de France, ou tel autre Potentat que ce pût être. Ainsi, sans que Henri eût encore pu examiner de quel côté le tort se trouvoit, il laissoit à Wolsey la liberté de l'engager dans le parti qu'il jugeroit à propos. Mais il y a, ajoute l'Historien Anglois, beaucoup d'apparence que la résolution de ce Prince étoit déjà prise, & que le Congrès de Calais n'étoit destiné qu'à prouver, qu'il se détermineroit après une exacte information; le but étoit de faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. Toutes les démarches du Cardinal Médiateur démontrèrent que son dessein n'étoit pas de procurer la paix entre les deux Monarques ennemis; mais seulement de
fournir

fournir au Roi son Maître un pretexte de se déclarer pour l'Empereur. (N. D. L.)

(45) Il n'est point parlé dans les Mémoires de du Bellay , des manifestes qui furent publiés durant le cours de cette année 1521 , par l'Empereur & le Roi de France , & où ces deux Princes exposoient les raisons qu'ils avoient de prendre les armes. Charles V , dans son manifeste rappelloit les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre le Roi ; il se plaignoit de ce que l'on avoit renvoyé Marguerite d'Autriche , six ans après la conclusion du mariage de cette Princesse avec Charles VIII , & de ce que ce Prince s'étoit marié avec Anne de Bretagne que Maximilien étoit prêt d'épouser. Il se plaignoit ensuite de ce que François I avoit épousé Claude de France qui lui étoit destinée , & de ce que Louis XI avoit enlevé le Duché de Bourgogne à la Princesse Marie son ayeule. Le reste du Mémoire étoit employé à détruire les droits de la France sur le Duché de Milan. On y soutenoit que Valentine Visconti n'avoit pu porter ce Fief dans la Maison d'Orléans , parce que Wenceslas , alors Empereur , n'avoit point approuvé la clause de l'investiture insérée dans ce con-

trat; & que celle qui avoit été accordée à Louis XII, étoit nulle, parce qu'elle n'avoit été accordée à ce Prince, qu'à condition que Claude de France épouferoit Charles, petit-fils de Maximilien. François I ne manqua pas d'opposer à l'Empereur d'autres griefs : le premier concernoit les deux promesses auxquelles ce Prince s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Il s'agissoit de restituer la Navarre à Henri d'Albret, & d'une pension de cent mille écus pour laquelle le Roi de France avoit renoncé à ses prétentions sur le Royaume de Naples. Jusqu'alors Charles n'avoit fait aucune avance pour s'acquitter de sa parole. Il avoit laissé passer le tems destiné à s'en dégager, & n'avoit jamais daigné répondre aux remontrances qu'on lui avoit faites sur ces articles : l'autre plainte du Roi de France étoit fondée sur le refus que Charles V faisoit de lui rendre hommage lige des Comtés de Flandres & d'Artois, sous prétexte que cette soumission dérogeroit à sa dignité de Chef de l'Empire. (N. D. L.)

(46) Ce Traité portoit encore, que les habitans du Milanès ne pourroient se fournir de sel qu'à Cervia, ville de l'Etat Ecclé-

fiastique; que l'Empereur aideroit au Pape à se rendre maître de Ferrare; que la somme que Charles donnoit à Léon pour le Royaume de Naples seroit augmentée; que l'Empereur protegeroit la Maison de Médicis; qu'il accorderoit au Cardinal de Médicis une pension de dix mille ducats sur l'Archevêché de Tolède, & enfin qu'Alexandre de Médicis, bâtard de Laurent, auroit dans le Royaume de Naples un Etat de dix mille ducats de revenu annuel. (N. D. L.)

(47) L'Abbé Lambert, au lieu du mot *chariots*, emploie celui de *caroffes*. Mais l'usage des *caroffes* étoit réservé à cette époque aux têtes couronnées. On n'en connoissoit alors qu'un en France, celui du Roi & de la Reine, sous le règne de François I; & assurément les Dames de Milan n'en avoient pas.

(48) Une *espèce de feu* (*a guisa d'un fuoco*), raconte Guichardin (a), tomba » tout à coup sur des barils de poudre à » canon qu'on avoit tirés du château de » Milan, pour les conduire à différentes » villes : ce fut le jour de la fête de St.

(a) Tome II, p. 534.

472 OBSERVATIONS SUR LES MEM.

» Pierre après le coucher du soleil, & dans
» un tems où le ciel n'étoit couvert d'aucun
» nuage. La poudre s'enflammant avec furie
» fit sauter de dessus la porte du château
» une belle tour de marbre, où étoit l'hor-
» loge de la ville. Les murs, les chambres,
» & les maisons contiguës à cette tour s'é-
» croulèrent en même tems : le bruit de
» la poudre & des ruines qu'elle causoit,
» augmenté par de violents coups de ton-
» nere ébranla toute la ville de Milan. On
» voyoit voler çà & là des masses énormes,
» & des éclats de pierres qui tuèrent plu-
» sieurs personnes. Il y en eut aussi un grand
» nombre d'ensevelies sous les ruines. On
» se promenoit dans la place pour y pren-
» dre le frais, lorsque cet accident arriva».

Fin des Observations du premier Livre.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DU SECOND LIVRE
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(1) **L**ES Cantons ne voulant pas que vingt mille Suiffes d'une part & autant de l'autre, fussent tous les jours sur le point de s'égorger les uns les autres, leur envoyèrent ordre de quitter les deux armées & de retourner dans leur Pays. Le Cardinal de Sion prévenu de cet ordre, trouva le moyen d'arrêter & de corrompre le courrier qui le portoit à l'armée des confédérés. On le publia dans l'armée de France; l'artificieux Cardinal ne s'en tint pas là; il vint à bout d'arrêter les Suiffes de l'armée des Alliés, malgré les ordres des Cantons, & il parla si fortement à ceux de l'armée Françoisé, qui se retiroient, qu'il les engagea presque tous à le suivre. (N. D. L.)

(2) Il mourut le deux Décembre 1521.

On accusa George Malespine son Camerier de l'avoir empoisonné ; sur le soupçon qu'on en eut , il fut mis en prison ; mais son innocence (a) ayant été reconnue , le Cardinal de Médicis , neveu du feu Pape , le fit relâcher. Guichardin ne dit point que son innocence ait été reconnue. Il attribue la liberté , qu'on lui rendit , à des bruits vagues qui impliquoient la Cour de France dans cet empoisonnement prétendu. (N. D. L.).

(3) Il étoit né à Utrecht , l'an 1459 , de Florent Boyens , qui gagnoit sa vie à faire des Barques ; il fut élevé gratuitement dans un Collège de Louvain , où il fit ses études , & où il reçut le bonnet de Docteur le 21 Juin 1491. En 1507 , il devint Précepteur de l'Archiduc Charles , âgé alors de sept ans. Il fut envoyé Ambassadeur en Espagne auprès du Roi Ferdinand , & parvint à la dignité de Cardinal en 1517. Lorsque Charles V passa en Allemagne pour s'y faire Couronner Empereur , il laissa Adrien en Espagne , avec la qualité de Régent du Royaume.

(a) Lisez son Histoire , Tome II , p. 569. Nous observerons que cette assertion de Guichardin n'est appuyée sur aucun acte authentique : on y reconnoît la haine contre les François.

Après la mort de Léon X, Charles fit jouer les ressorts de la plus adroite politique pour qu'on élût Adrien. Jules, Cardinal de Médicis, avoit un grand nombre de voix pour lui : mais la faction de l'Empereur & quelques Cardinaux que Wolfey avoit mis dans ses intérêts, s'opposoient ouvertement à l'élection de Jules. Cette intrigue fut ménagée avec tant de secret, que les Cardinaux du parti de l'Empereur, sans rien faire connoître de leur dessein, se contenterent de rompre les mesures du Cardinal de Médicis, en attendant l'occasion de faire réussir leur faction. Cependant, Wolfey se donnoit de grands mouvemens, & fondeoit ses espérances sur les promesses de l'Empereur. Charles sçut dissimuler avec tant d'art, & fut si bien servi dans le Conclave, que personne ne put le pénétrer ; Adrien fut donc élu. Paul Jove dit que cette élection ayant été publiée, le peuple Romain en fut si indigné que lorsqu'un grand nombre de Cardinaux passoit sur le Pont Saint-Ange, au sortir du Conclave, on les chargea de malédictions. On ajoute que le Cardinal de Gonzague, qui étoit de la troupe, se tournant vers le peuple, le remercia de ce qu'il se contentoit de punir, par des injures, une action

qui méritoit qu'on leur jettât des pierres.
(N. D. L.).

(4) Henri se plaignoit encore de ce que François I avoit renvoyé en Ecoſſe le Duc d'Albanie, qui commençoit à y exciter de grands mouvemens contre la Reine Douairiere, ſœur de ce Prince, & enfin de ce que le Roi de France avoit diſcontinué le payement des ſommes qu'il lui devoit. Cette déclaration de guerre avoit été précédée d'un traité, que Charles, qui étoit paſſé d'Allemagne en Angleterre, avant de retourner en Eſpagne, avoit conclu avec Henri. Ce traité portoit, que ces deux Princes ſe croyant libres de tous engagements avec la France, avoient réſolu de contracter une étroite alliance, & de la ſceller par le mariage de l'Empereur avec la Princesſe Marie, fille de Henri, ſous les conditions ſuivantes : que l'Empereur épouſeroit la Princesſe, dès qu'elle auroit atteint ſa douzième année ; que ſa dot ſeroit de quatre cent mille écus, ſurquoi l'on rabattroit ce que l'Empereur Maximilien avoit emprunté du Roi d'Angleterre ; qu'en cas que le mariage ne s'accomplit pas par la faute de l'Empereur, il ſe ſoumettoit à payer quatre cens mille écus à Henri, qui de ſon

côté contraçoit la même obligation. A l'égard de l'Empereur, les principaux articles de la Ligue estoient : qu'avant la fin du mois de Mai 1524, il entreroit en France du côté de l'Espagne, & le Roi d'Angleterre en Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes de pied, & de dix mille chevaux ; que s'il se faisoit des conquêtes en France, elles seroient livrées à celui des deux Alliés qui y auroit des prétentions ; que si le Roi d'Angleterre avoit dessein de subjuguier l'Ecosse ou de réduire l'Irlande, & si l'Empereur vouloit recouvrer le Duché de Gueldre ou la Frise, les deux Monarques Alliés seroient obligés de s'assister réciproquement ; que le Pape seroit invité à accéder à ce traité ; que les Vénitiens y seroient aussi admis, pouvu qu'ils renonçassent à l'alliance qu'ils avoient avec la France ; & enfin que les deux Monarques feroient tous leurs efforts pour engager les Suisses à quitter le parti de la France. Le même jour que le traité fut signé, l'Empereur signa aussi des Lettres Patentes par lesquelles il s'engageoit à payer à Henri tout ce que François I lui devoit, en cas qu'à l'occasion de cette Ligue, François refusât de continuer les payemens auxquels il étoit obligé. L'Empereur pour

reconnoître les bons offices que lui avoit rendus Wolsey, promit de lui payer la Pension de douze mille livres que le Roi de France lui faisoit pour l'Evêché de Tournai ; quelques jours auparavant, il s'étoit engagé à lui payer une Pension de deux mille cinq cens Ducats, à prendre sur les revenus des premiers Evêchés qui viendroient à vaquer en Espagne. (N. D. L.).

(5) On verra dans les Mémoires de Brantome que ce fut Prosper Colonne lui même qui pointa le canon contre son neveu, sans le connoître.

(6) Paul Jove dit, que l'Officier qui conduisoit ce secours ayant rencontré un corps de garde de François, parla italien à l'Officier de garde, qu'il fut pris pour un Capitaine Vénitien, qui alloit au quartier des troupes de la République ; qu'étant arrivé au quartier des Vénitiens, il parla françois à celui qui vint au *qui vive*, dit qu'il alloit par ordre du Général occuper un poste qu'il marqua, & qu'enfin il arriva ainsi jusques fort près de la place, n'ayant été reconnu que lorsque ses troupes se débandèrent pour se jeter dans les fossés. (N. D. L.).

(7) L'Abbé Lambert dans son édition de du Bellay , a ajouté qu'avec Albert de la Pierre périrent vingt deux Capitaines Suiffes ; mais le texte de du Bellay ne le dit point : néanmoins le fait est vrai ; il est attesté par les autres Historiens & surtout par Guichardin (a). Ce dernier nous apprend encore que le Marquis de Pescaire & les Espagnols presserent vivement Prosper Colonne de poursuivre les François ; mais ce prudent Général s'étant assuré que l'ennemi ne fuyoit pas , que seulement il se retiroit en bon ordre , n'y voulut pas consentir. « Demain ,
 » leur dit-il , vous ferez pleinement con-
 » vaincus de la grandeur de votre avantage.
 » Notre ennemi ne sent pas encore toute la
 » profondeur de la plaie que nous venons
 » de lui faire ; mais dès que l'action de la
 » chaleur , qui l'anime encore , sera ralentie ,
 » vous le verrez ouvrir les yeux sur sa situa-
 » tion , perdre courage , repasser les monts , &
 » nous livrer par sa retraite une victoire qui
 » nous coûteroit aujourd'hui beaucoup de
 » sang & de péril. »

Les événemens justifèrent la sagesse & la circonspection de Prosper Colonne.

(a) Tome II , p. 595.

(8) Le mot de *Villains* se trouvant fréquemment dans les Mémoires de du Bellay, & dans ceux de ses contemporains, nous l'avons cru susceptible de quelques observations. D'abord on appella *Villains* ceux qui habitant les villes s'adonnoient au négoce, ou à quelque profession lucrative (a). Car on distinguoit par une dénomination particulière les gens de la campagne. Ensuite on confondit sous ce nom tous les roturiers. La Noblesse eut soin d'entretenir cette opinion, qui flattoit son amour propre, & sembloit former un mur de séparation entre elle & cette autre classe de citoyens. De-là s'est introduit dans notre langue l'adjectif *vilain*, qui sert à exprimer une action basse, déshonorante : on ne supposoit pas qu'un Gentilhomme pût en commettre de cette espèce. Le mot est resté, & l'étimologie a été oubliée. Il a fallu plusieurs siècles pour que l'expression générique de citoyen, devint une dénomination qu'on appliqua indistinctement à tous ceux qui vivent sous le même Monarque, & sous les mêmes loix.

(9) Nous ne discuterons point ce qui con-

(a) Lisez Du Cange aux mots *Villa* & *Villani*, Tome VI, p. 1597 & 1599.

cerne le procès de Semblançay ; nous remarquerons seulement qu'il existe plusieurs opinions (a) sur cet événement. La prétendue quittance du Commis *Gentil*, qui depuis devint Président du Parlement de Paris , & fut pendu en 1538 , paroît une fable accréditée par Brantome. Le vû de la quittance de Semblançay , & le silence des contemporains la démentent. On ne peut se dissimuler que Semblançay fut la victime de la haine que la Duchesse d'Angoulême portoit à Lautrec , à cause de la Duchesse de Chasteau-Briant , sa sœur. D'ailleurs, il s'étoit, dit-on , permis des propos plus qu'indiscrets , & ce sont là de ces outrages que les femmes ne pardonnent pas.

Lautrec , faute d'argent , fut chassé du Milanès. Ce Général rejetta les causes de sa disgrâce sur le Surintendant des Finances. Celui-ci , pour se laver , inculpa Louise de Savoie , & ne put prouver ce qu'il avançoit. La Princesse indignée perdit le Ministre qui la compromettoit. Le malheureux Semblançay , âgé de soixante & deux ans , & ayant

(a) Nous invitons à lire la discussion très-bien faite de ces diverses opinions dans les Dissertations qui sont à la suite de l'Histoire de François I , par M. Gaillard , Tome IV , p. 489.

toujours joui de l'estime publique , fut traîné au gibet. François I , le présumant coupable , oublia qu'il l'avoit nommé *son pere*. Aussi, raconte Brantome, quelque tems après, la jeune Duchesse d'Uzès s'en souvint. François I l'appelloit *sa fille*. Elle se mit à pleurer. Le Roi lui en demanda le motif. *Sire*, lui répondit-elle , *après le traitement que vous avez fait à votre pere , que ne doit pas craindre votre fille ?*

François I sourit , mais la Duchesse d'Angoulême , qui étoit présente , ne sourit pas.

(10) Le Roi pouvoit laisser cette Province dégarnie de troupes , parce que l'Empereur , en considération du Corps Helvétique , avoit consenti au Traité de neutralité que Marguerite d'Autriche & François I avoient négocié au sujet du Duché & du Comté de Bourgogne ; ainsi il avoit été arrêté que l'Empereur ne porteroit point la guerre dans la Bourgogne & la Champagne , & que le Roi de France n'attaqueroit point la Franche-Comté , dont Marguerite d'Autriche étoit en possession. (N. D. L.)

(11) Ces deux Compagnies , dit l'Auteur d'un Livre (a) qui traite de leur origine , fu-

(a) Cet Ouvrage est intitulé : *Origine des deux Compagnies de Gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi*,

rent instituées en différens tems. Louis XI étant à Puyseaux le 4^e Septembre 1474, mit sus pour la garde de son Corps une Compagnie de cent lances, fournies selon sa grande Ordonnance, chacune d'un homme d'armes & de deux Archers. La seconde Compagnie fut instituée par le Roi Charles VIII au mois de Janvier 1497; & au mois de Juillet suivant (a), Louis XII confirma cette institution. Cette seconde Compagnie fut d'abord appelée la Compagnie des Gentilshommes extraordinaires, par opposition avec la première, qu'on appelloit la Compagnie des Gentilshommes ordinaires: cette maniere de parler dura jusqu'en 1570, qu'on les appella l'une & l'autre la Compagnie des Gentilshommes ordinaires. Dans les commencemens il n'y avoit que des Gentilshommes dont la Noblesse fût bien prouvée, qui fussent reçus dans ces Compagnies: chacun de ces Gentilshommes avoit deux Archers, qu'il entretenoit, montoit & armoit à ses dépens sur sa solde de vingt écus par mois; d'où on les ap-

ordonnés pour la garde du corps du Roi. Paris (Hacqueville) 1614, 1683, in-8°.

(a) Si Louis XII confirma l'institution de cette seconde Compagnie, ce fut en Juillet 1498, puisqu'il ne monta sur le trône que cette année là.

pelloit les *Gentilshommes aux vingt écus*. Lorsque ces Compagnies alloient à l'armée, un grand nombr de Nobles se rangeoit en volontaires sous leurs drapeaux. C'est ce que nous apprend le Maréchal de Fleuranges dans ses Mémoires. (N. D. L.)

(12) Les Vénitiens, malgré les pressantes sollicitations des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Angleterre, n'avoient pu encore se déterminer à se détacher de la France. André Gritti ne cessoit de leur représenter tout ce qu'ils avoient à craindre de l'excessive puissance de l'Empereur, qui n'avoit rétabli François Sforce que dans le dessein de l'en chasser; & que dès qu'il seroit une fois maître du Milanès, il ne manqueroit pas de faire valoir les prétentions de la Maison d'Autriche, sur l'Etat de Terre-ferme de la République. George Cornaro, dévoué au parti de Charles, représentoit d'un autre côté que la République étoit particulièrement intéressée à maintenir François Sforce dans la possession du Milanès, & à empêcher que l'Empereur & le Roi de France ne s'en emparassent; que les François ne possédoient plus en Italie que le château de Crémone; qu'ils étoient attaqués de toutes parts; qu'il étoit

étoit fort incertain, si le Roi pourroit faire passer une nouvelle armée en Italie ; que s'il ne le faisoit pas, & que la République ne se détachât pas de l'alliance de la France, on verroit toutes les forces de l'Empire, d'Espagne, du Pape & de plusieurs autres Princes, fondre sur les Etats de la Seigneurie. Mais ce qui décida les Vénitiens sur le parti qu'ils avoient à prendre, fut que Caraccioli, Ambassadeur de l'Empereur, & Pacé, Ministre d'Angleterre leur déclarerent que si dans trois jours on ne leur donnoit pas une réponse positive, ils sortiroient de Venise ; d'ailleurs, Baddouer, Ambassadeur de la République à la Cour de France, manda que le Roi n'étoit pas en état d'envoyer une armée en Italie. Le traité entre l'Empereur & la République fut conclu le 28 Juin. On dit que François I ayant eu avis de cette formidable Ligue formée contre lui, dit à un Gentilhomme Espagnol, à qui il venoit de rendre la liberté :

« Tous les Princes conspirent contre moi ;
 » mais j'ai dequoi leur répondre à tous : je
 » ne m'embarrasse gueres de l'Empereur,
 » parce qu'il n'a point d'argent ; ni du Roi
 » d'Angleterre, parce que ma Province de
 » Picardie est bien fortifiée ; ni des Flamans,

» parce que ce sont de mauvaises Troupes :
 » pour l'Italie , je m'en charge moi-même ;
 » j'irai à Milan , je le prendrai , & je ne laisse-
 » rai pas à mes ennemis un pouce de terre de
 » ce qu'ils m'ont enlevé ». Le P. Daniel cite
 la 788^e Lettre de Pierre d'Anglerie ; & dans
 cette Lettre, il ne se trouve pas un seul mot du
 discours qu'il rapporte. (N. D. L.)

(13) Voici en peu de mots , le sujet du
 grand procès (a) que la haine de la Ré-
 gente fit intenter au Connétable. Louis II du
 nom , Duc de Bourbon & d'Auvergne ,
 Comte de Clermont & de Forêt , qui mourut
 en 1410 , avoit ordonné que sa succession
 reviendrait à ses enfans mâles & à leurs des-
 cendans en droite ligne ; que les filles ne

(a) Les plus fameux Avocats de ce tems-là furent
 chargés de l'affaire. Bouchard & Monthelon plaidoient
 pour Anne de France & pour le Connétable. Poyet étoit
 l'Avocat de la Duchesse d'Angoulême , & Lizet , Avo-
 cat Général , parloit au nom du Roi. Si on veut voir
 une analyse de leurs plaidoyers , on la trouve dans
 l'Histoire du Connétable de Bourbon , par Marillac.
 Lisez , p. 279 , *Les Deseins & Professions Nobles & pu-
 bliques* , par Antoine de Laval , Capitaine du Château
 de Moulins , in-4^o.

pourroient hériter; & que si la descendance masculine venoit à manquer, ses biens seroient réunis à la Couronne. Jean II, son fils, confirma cette même disposition: Pierre son frère & Anne de France, son épouse, transigèrent conformément à ce règlement avec Gilbert de Bourbon, père de Charles. Pierre n'ayant qu'une seule fille, favoit Suzanne de Bourbon, obtint de Louis XII, des Lettres, par lesquelles ce Prince renonçoit à ses droits, & consentoit que Suzanne recueillît la succession de son père. Pierre étant mort en 1503, Charles de Bourbon, Comte de Montpensier, comme le plus proche parent, prétendit succéder au préjudice de Suzanne, qui fut fiancée au Duc d'Alençon; mais Louis XII pour terminer ce grand différend, voulut qu'elle épousât le Connétable. Il fut convenu que les deux époux se feroient une donation mutuelle de tous leurs biens, qui devoient demeurer au survivant, en cas qu'ils ne laissassent point d'enfans. Suzanne étant morte en 1521, sans postérité, il est évident que la succession des biens de la Maison de Bourbon, ne pouvoit être contestée au Connétable. Cependant, Louise de Savoie, mère du Roi, ennemie mortelle de ce Prince, fit, à la

sollicitation du Chancelier du Prat , intenter une action contre lui , pour la réunion du Duché de Bourbon à la Couronne , & elle demanda pour elle les Seigneuries non re- versibles. Le droit du Roi étoit fondé sur la disposition testamentaire de Louis II, Duc de Bourbon, nonobstant la renonciation de Louis XII, qui ne pouvoit préjudicier aux droits de la Couronne ; & celui de Louise sur ce qu'elle étoit plus proche parente de Pierre que le Connétable , étant fille d'une sœur de Pierre , & Charles étant fils d'un cousin germain du même Prince. La haine (a) de la Régente venoit de ce que le Con-

(a) Il paroît que Marillac dans son Histoire du Connétable de Bourbon , est un de ceux qui a le plus contribué à accréditer la passion de la Duchesse d'Angoulême pour le Connétable. Voici ses propres expressions , p. 281 :

« Le Connétable fait des réponses rudes à ceux qui
 » luy parloient de faire une seconde transaction , sem-
 » blable à celle qu'il fait avec feu Madame Suzanne.
 » On dit encore parmi nous les mêmes mots , dont il
 » usoit , qui sont un peu trop crus & piquants pour
 » être redits. Il est aisé à croire que ce Prince , dé-
 » goûté de femme , la sienne morte , ayant été peu belle,
 » & celle qui se présentoit , vieille , disoit :

» Che non è soma da portar piu grave ,
 » Come aver donna , quando à noia s'have.

nétable, pour qui elle s'étoit éprise d'un violent amour, avoit refusé de l'épouser, & le Chancelier ne pouvoit oublier le refus que le Connétable avoit fait de lui vendre quelques terres en Auvergne. (N. D. L.)

(14) On verra dans les Mémoires de Brantome plusieurs anecdotes relatives à la fuite du Connétable. Suivant cet Ecrivain, François I lui ayant fait redemander l'épée de Connétable & son Ordre, il répondit : « Quant à l'épée, il me l'ôta à Valenciennes, » lorsqu'il donna à mener à M. d'Alençon » l'avant-garde qui m'appartenoit. Quant à » l'Ordre, je l'ai laissé derrière mon chevet » à Chantelles (a)..... »

Nos Historiens, & entre autres M. l'Abbé (b) Garnier, ayant bien développé tout ce qui concerne la procédure faite contre le Connétable de Bourbon après son évasion, & contre ceux des partisans de ce Prince qu'on arrêta, nous n'entrerons pas à cet égard dans de grands détails ; mais nous croyons devoir compte au Lecteur de quel-

(a) Et non pas Chantilly, comme on le lit dans une note de l'édition de du Bellay, par l'Abbé Lambert.

(b) Tome XXIV de la nouvelle Hist. de France.

ques faits extraits des monuments du tems. Le recueil de ces (a) procédures est une de ces sources où conformément à notre plan nous avons le droit de puiser. Nous passons les dépositions de Jacques d'Argenges (b), & de Jacques de Matignon, Sieur de Thorigny. Tout ce qu'elles énoncent, se réduit à faire présumer qu'on desiroit par leur canal fomenter des troubles en Normandie. Occupons-nous de la déposition de Jean de Poitiers, Sieur de St. Vallier : elle offre des traits intéressants. St. Vallier parent du Connétable étoit son ami. Ce Prince le fit jurer sur la Croix de ne jamais rien révéler de ce qu'il entendroit. Alors il lui communiqua ses projets, & les promesses de l'Empereur. Il voulut même que St. Vallier fût présent à un entretien qu'il eut avec Beaurain, Agent de Charles-Quint. Après cette conférence & plusieurs autres, St. Vallier se trouvant seul avec le Connétable, lui dit (b) :

(a) Recueil de divers Mémoires & Lettres servans à l'Histoire de nostre tems. A Paris, chez Pierre Chevalier 1623, in-4°. Voyez depuis la page 20 jusqu'à la page 66.

(b) Nos Historiens l'appellent d'Argouges : mais il est nommé d'Argenges dans le recueil que nous citons.

(c) Extrait des dépositions du Sieur de S. Vallier.

« Monsieur, ne vous fiez-vous pas bien en
 » moi ? Ne me tenez-vous pas pour vo-
 » tre humble serviteur ? Auquel ledit Con-
 » nétable dit, Cousin, je te promets que
 » je me fie tant en toy, & t'affirme que,
 » si mon frere estoit en vie, je ne le sçau-
 » rois plus aymer que je t'ayme ; dont le
 » déposant le remercia, en luy disant, Mon-
 » sieur, vous me disiez hyer beaucoup de
 » choses ésquelles j'ay pensé & resvé toute
 » cette nuit, tellement que je n'ay sceu
 » dormir, & voudrois que Dieu me fist la
 » grace de vous sçavoir bien dire ce que je
 » veulx dire selon Dieu, raison & conscien-
 » ce. Monsieur, vous me dites hyer, & je
 » vois que par cette alliance qu'on vous
 » présente, vous devez estre cause que l'Em-
 » pereur, le Roy d'Angleterre, Allemans,
 » Espagnols & Anglois entreront en France.
 » Pensez & considerez le gros mal, & in-
 » convénient qui s'ensuivra, tant en effusion
 » du sang humain, que destruction de villes,
 » bonnes Maisons, Eglises, forcement de
 » femmes & autres maux qui viennent de
 » la guerre. Et considerez que vous estes
 » fort de la Maison de France, & l'un des
 » principaux Princes qui soyent aujourd'hui
 » en France, & tant aymé & estimé de tout

» le monde , que chacun se réjouit de vous
 » veoir. Et si vous venez à estre occasion de
 » la ruyne & perdition de ce Royaume , vous
 » ferez la plus mauldite personne que jamais
 » homme fust ; & les malédictions , que l'on
 » vous donnera dureront (a) mille ans après
 » vostre mort. Davantage , confiderez-vous
 » point la grande trahison que vous faictes ,
 » qu'après que le Roy fera party de ce
 » Royaume , & qu'il aura tourné le dos pour
 » aller en Italie , & vous aura laissé en France ,
 » se confiant de vous , vous luy irez donner
 » à dos , & le destruire & son Royaume ? Je
 » vous pryé , pour l'honneur de Dieu , de
 » considérer tout cecy , & si vous n'avez
 » esgard au Roy , ny à Madame sa mere ,
 » au moins ayez esgard à la Royne & à Mes-
 » sieurs ses enfans , & ne veuillez estre cause
 » de la perdition & destruction de ce Royau-
 » me... Alors le Connestable luy dist : Cousin,
 » que veux-tu que je fasse ? Le Roy , & Mada-
 » me me tiennent tant de tort , & me veulent

(a) Lors de l'invasion du Connétable en Provence ,
 la ville d'Aix s'étant mal défendue , ses habitans furent
 nommés *Bourbonnois* par ceux de Marseille. Le petit
 peuple de cette dernière ville n'a pas encore oublié le
 sobriquet.

» destruire ; ils ont prins la plus grande partie
» de ce que j'ay, & me veulent faire mourir.
» A quoy ledit déposant dist : Monsieur,
» je vous prie vouloir laisser toutes ces mes-
» chantes entreprises, & vous recommandez
» à Dieu, & faictes tant, que vous parliez
» au Roy franchement, & vous verrez ce
» qu'il vous dira. Lors ledit Connestable
» se mit fort à plorer, & fait plorer ledit
» déposant, & luy dit : Cousin, je te
» promets ma foy que je ne le feray point,
» & te croiray ; je te prie que selon le ser-
» ment que tu m'as fait, tout cecy tu veuilles
» tenir secret, & qu'il n'en soit jamais nou-
» velles... A l'heure luy dit ledit déposant
» qu'il n'en diroit jamais rien, & cuidoit
» ledit déposant du tout avoir destourné le
» Connestable de l'entreprise dessusdicte ; &
» croit ledit déposant que le Connestable
» pour cette heure-là n'avoit plus autre vou-
» loir que de demeurer en la bonne grace
» du Roy, & bon François. Et dit le dépo-
» sant au Connestable : Monsieur, ne par-
» lons plus de cecy, allons jouer, & s'en
» allerent jouer *au Flux*, ledit Connestable,
» ledit déposant, l'Evesque d'Autun & le
» Sieur de Chaman. Le lendemain le dé-
» posant dit au Connestable, estant sur une

» mule : Monsieur , vous me tiendrez ce que
 » m'avez promis, & il vous en souviendra ; &
 » je vous promets ma foy que je vous tiendrai
 » ce que je vous ay promis. Ledit Conneftable
 » le regarda , & lui dit : oui Coufin , je
 » te promets ma foy que je te le tiendray ,
 » auffy me tiendras ce que tu m'as pro-
 » mis. Et dès - lors le dépoſant luy dit
 » adieu , piqua ſon courtault , & ſ'en alla ;
 » & ledit Conneftable luy dit : Adieu , puis-
 » que tu t'en vas...»

On fait que St. Vallier fut condamné à perdre la tête. La fameuſe Diane de Poitiers ſa fille, épouſe du Seigneur de Brezé, Comte de Maulevrier & Sénéchal de Normandie, obtint ſa grace. Elle prouva que les Rois réſiſtent difficilement aux ſollicitations d'une beauté en pleurs. On a prétendu que Diane acheta cette grace aux dépens de ſon honneur. Il paroît que ſ'étant apperçue de l'impreſſion de ſes charmes ſur le cœur de François I, elle en profita pour ſatisfaire ſon ambition. La ſolitude, dans laquelle ſon mari la forçoit de vivre, ne ſ'accommodoit point avec ſes goûts. Bientôt devenue veuve, elle uſa de ſa liberté ; mais tant que ſon epoux vécut, elle ne joua aucun rôle à la Cour.

(15) Voici comment Belleforest , pag. 1431 raconte cet événement : « en place du » Seigneur du Lude on meit le Seigneur du » Franget Gascon , & fort renommé au fait » militaire , qui estoit domestique du Maré- » chal de Chastillon ; & à iceluy du Franget » fut adjoint le jeune Pierre de Navarre , » fils de celuy qui fut prisonnier du tems » du Roy Ferdinand. La Cueva sachant les » necessités de Fontarabie estoit toujours au- » près , & sollicitoit le petit Navarrois à » la lui livrer , ce qu'il eust fait , sans ce » que le Seigneur du Franget n'y vouloit » onc entendre. Enfin Franget consentit » à composer & rendre la ville , vie & ba- » gues sauvés , en cela se montrant sur sa » vieillesse failly de cœur. Le Seigneur » de Lautrec fut si irrité qu'il s'en fallust » bien peu qu'il ne fit trancher la tête à » Franget pour la faulte commise. Ce néan- » moins fallust-il que Franget se justifiât de- » vant le Roy ; & quelque support qu'il » eust , si fust-il désappointé de toutes ses » charges , & renvoyé comme infâme dans » sa maison. »

Dans les Mémoires de Montluc nous détaillerons la manière dont on procéda à la punition de Franget.

(16) L'institution des francs archers est due à Charles VII. Il voulut que chaque Paroisse de son Royaume, fournît un homme pour aller en campagne avec l'arc & les fleches , dès qu'il seroit commandé ; il les affranchit presque de tous subsides. (N. D. L.)

(17) la France étoit encore désolée par la licence des troupes , qui sous le prétexte qu'elles n'étoient point payées , ravageoient le plat pays , & exerçoient par-tout les plus affreux brigandages. Une troupe de ces scélérats , qui s'étoient répandus dans la Guienne , se faisoit appeller les mille Diabtes, d'où est venu le proverbe, *méchant comme les mille Diabtes* ; mais ayant été surpris dans un village de Périgord , où ils s'étoient livrés aux plus horribles excès , ils furent taillés en pièces par les payfans. (N. D. L.)

(18) On a reproché à du Bellay le peu de clarté qu'il a mis dans son récit lorsqu'il parle de l'arrivée du Seigneur de Brion à Paris, du discours de ce Seigneur aux habitans de cette ville , & de la réponse du Président Baillet. Si la chose s'étoit passée , comme du Bellay semble l'énoncer , Brion auroit bien mal rempli sa commission, dont l'objet

étoit de rassurer les Parisiens, en annonçant l'arrivée instante du Duc de Vendosme avec des troupes. Sans ce motif, à quoi seroit son voyage si précipité? mais en supposant que Brion se soit exprimé, comme il le devoit, alors la réponse du Président Baillet devient ridicule. Au surplus le récit de Belleforest (a) n'est pas plus clair... « A Paris, » dit-il, alla le Seigneur de Brion (depuis » Admiral) pour conforter les Parisiens, auquel bien qu'on fait bon visage pour estre » venu de la part du Roy leur Seigneur Sou- » verain, si est-ce que le bonhomme Baillet » Président en la Cour, qui avoit esté dès » le tems du Roy Louis unzième, dit franchement : Que lorsque son bon maistre » Louis unzième voulut assurer sa ville de » Paris contre Charles de Bourgogne, il n'y » envoya point un homme en poste, ains » plustost le Mareschal Rouault avec quatre » cens lances, & que la vaillance ni preu- » d'homme du seul Seigneur de Brion, ne » suffisoit pas pour asseurer une ville telle » que Paris.....

La conformité qui règne entre ces Historiens semble autoriser à conjecturer que Brion

(a) Histoire de France, par Belleforest, Tome I, p. 1435.

par étourderie , ou par jactance n'exprima d'abord qu'une partie de sa mission , & qu'il ne parla qu'après coup de l'arrivée du Duc de Vendôme.

(19) Fabrice & Prosper Colonne , gagnés par les bienfaits de Charles VIII , servirent avec distinction dans l'expédition de Naples. On leur donna à l'un & à l'autre une compagnie de cent hommes d'armes ; & ils furent les premiers à se révolter contre la France. Avant que Prosper Colonne fût pris à Villefranche, il se vançoit que bientôt les François tomberoient dans ses filets ; il les regardoit d'avance comme des oiseaux renfermés dans une cage. *Questi Francesi*, disoit il souvent , *son miei come gli pipioni nella gabbia* ; mais il fut pris dans sa cage ; & cette cage fut la ville où il s'étoit retiré. (N. D. L.).

(20) C'étoit Jules de Médicis qui prit le nom de Clément VII. Adrien mourut le 14 Septembre 1523. C'étoit un bon Ecclésiastique, mais il n'avoit aucune des qualités nécessaires pour gouverner. Il faisoit si peu de cas des mets recherchés des Romains, qu'il préféroit au meilleur poisson la Merluche de son Pays. Paul Jove dit qu'il n'avoit pas

plus de goût à l'égard des viandes que de jugement pour l'administration des affaires. Tous les Savans de son tems avoient compté sur lui à son avènement au Pontificat, parce qu'il devoit aux lettres son avancement; ils furent fort étonnés, voyant sa mauvaise volenté par rapport à ceux qui cultivoient la belle littérature : il les appelloit *Tarentianos* (a), il croyoit les ridiculiser en leur donnant ce surnom. (N. D. L.)

(21) Les finances étoient épuisées, & il fallut pour amasser de l'argent avoir recours à toutes sortes de moyens. L'on enleva du tombeau de saint Martin la grille d'argent donnée par Louis XI, & qui pesoit plus de six mille sept cent soixante & seize marcs; elle fut portée à la monnoye & on en fit des *testons*. (N. D. L.)

(22) Les Vénitiens refusèrent de concourir à cette entreprise; ils alleguèrent pour motifs que la ligue où ils étoient entrés, n'avoit pour objet que la défense du Milanès. Les Florentins, les Luquois & les Siennois discontinuèrent aussi de contribuer aux frais de la guerre; & le nouveau Pape

(a) C'est-à-dire, imitateurs du style de Térence.

Clement VII, déclara que sa qualité de Père commun l'obligeoit d'observer une exacte neutralité. Ainsi tous les frais tombèrent sur l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Ce fut inutilement que l'on représenta à Charles que n'ayant point d'argent, & n'étant pas trop sûr de ses alliés, il seroit plus à propos de conclure une trêve par l'entremise du Pape, que de s'embarquer dans une guerre pleine de périls & de difficultés; sa résolution étoit prise, & il l'exécuta. Le Connétable fut chargé d'entrer en France avec une partie de l'armée d'Italie. Henri s'obligea de lui faire compter cent mille ducats pour le premier mois, dès que ses troupes seroient au-delà des monts. On convint que ce Prince pourroit à son choix fournir cette contribution chaque mois, ou passer en France avec une nombreuse armée pour y faire la guerre depuis le premier Juillet jusqu'à la fin de Décembre; que dans ce cas, la Flandres lui fourniroit trois mille chevaux, & dix mille hommes de pied, avec toute l'artillerie & les munitions nécessaires; que si la guerre étoit heureuse, le Duc de Bourbon seroit rétabli dans ses biens & (a)

(a) Les différents Historiens que nous avons consultés, ne parlent point de cette clause qui assuroit le
mis

mis en possession de la Provence , dont il se prétendoit héritier , en vertu d'une cession faite, depuis la mort de Charles VIII, par le Duc de Lorraine à la Duchesse Anne de Bourbon, mère de Suzanne, dont le Connétable étoit veuf ; qu'il regneroit sur cette province en qualité de Roi ; qu'avant toutes choses, il reconnoîtroit le Roi d'Angleterre pour Roi de France , & lui feroit en cette qualité foi & hommage, sans quoi le traité seroit nul ; qu'il ne pourroit entrer en négociation avec François I, que de l'aveu de Charles & de Henri ; que dans le même tems le premier entreroit en France du côté d'Espagne. Mais Charles n'ayant pu tirer de l'argent de ses Etats de Castille, ne remplit pas ses engagements, & la guerre dont l'Angleterre étoit menacée par l'Ecosse, empêcha Henri d'armer contre la France. (N. D. L.)

(23) Ce n'étoit pas le dessein du Connétable de faire le siège de Marseille. Il auroit voulu qu'il lui eût été permis de marcher droit à Lyon , à cause du voisinage de ses Royaume de Provence au Connétable de Bourbon. Il est bon de remarquer que les deux observations qui suivent, contredisent la clause en question.

domaines de Forez , de Beaujolois , de Bourbonnois , & d'Auvergne ; il esperoit que tous ses vassaux prendroient les armes en sa faveur. Mais Charles-Quint , qui ne consultoit que ses intérêts , avoit d'autres vues : il voulut que l'on fît le siège de Marseille , parce que , maître de cette place , il auroit pu faire passer d'Espagne en France autant de troupes qu'il auroit souhaité. (N. D. L.)

(64) Il s'en falloit beaucoup qu'il se fût attendu à la vigoureuse résistance qu'on lui opposa ; il avoit dit avant le siège , que trois coups de canon étonneroient si fort les bons Bourgeois de Marseille , qu'ils viendroient la corde au col lui apporter les clefs de leur ville ; cela donna occasion au Marquis de Pescaire de le railler assez plaisamment. Un boulet de canon ayant tué deux Gentilshommes qui étoient dans sa tente , & un Prêtre qui y disoit la Messe , le Duc de Bourbon accourut au bruit , & demanda ce que c'étoit : « Ce sont , Monsieur , reprit le Marquis , les Consuls de Marseille qui nous en apportent les clefs. » Une autre fois , on vint rapporter au Marquis qu'il y avoit entre la brèche & le rempart du retranchement un fossé profond plein d'artifice , & défendu par un grand nombre d'Ar-

quebusiers, & de Piquiers; ce Général fut aufi-tôt trouver le Connétable, qui étoit avec les principaux Officiers; & après avoir rapporté ce qu'il venoit d'apprendre, il ajouta, fans daigner adresser la parole au Duc: « Vous » voyez, Messieurs, que les gens de Mar- » seille tiennent toute prête une table bien » couverte, afin de recevoir comme il faut » ceux qui voudront les visiter. Si vous avez » envie d'aller souper en Paradis, courez - y, » à la bonne heure; pour moi, je n'ai pas » envie d'y aller fitôt. Croyez - moi, retour- » nons en Italie; nous avons laissé ce pays » fort dépourvu de soldats, & l'on pourroit » bien y prévenir notre retour. » (N. D.L.)

(25) Leur armée, lorsqu'elle vint en Provence, étoit de cinq cens lances, huit cens chevaux-légers, quatre mille homme d'infanterie Espagnole, trois mille Italiens, & cinq mille Allemans. Ces troupes devoient être jointes par trois mille hommes d'armes de l'armée d'Italie, & par cinq mille Lansquenets. Mais elles ne reçurent pas ce dernier secours, faute d'argent: le vice-Roi se trouvant hors d'état de lever de nouvelle Infanterie, pour faire tête au Marquis de Saluces, qui s'étoit posté sur la montagne avec mille hommes de

pied, fut contraint de garder ces trois cens
 lances pour la sûreté du pays. D'ailleurs l'ar-
 mée navale de l'Empereur, sur laquelle il
 comptoit beaucoup, se trouva fort inférieure
 à la flotte de France, qui, sortant du port
 de Marseille, s'étoit rendue à Ville-Franche.
 Le vice-Amiral la Fayette, & André Doria,
 qui la commandoient, poursuivirent la flotte
 Espagnole, coulèrent à fond trois galères;
 & ils en auroient pris plusieurs autres, si le
 Marquis de Pescaire ne les eût fait prompte-
 ment remorquer à Nice. Il en tira les équi-
 pages, & les fit brûler lui-même. Les Fran-
 çois prirent encore deux vaisseaux, dans
 l'un desquels étoit le Prince d'Orange. (N.
 D. L.)

(26) Selon Guichardin, il ne fut pas
 question dans ce traité, du Royaume de
 Naples. Le Pape promit seulement, tant pour
 lui qu'au nom des Florentins, de ne donner
 aucun secours, direct ni indirect, aux enne-
 mis de la France; le Roi prit sous sa pro-
 tection l'Etat Ecclésiastique, & la Républi-
 que de Florence. Ce traité contenoit une
 clause particulière, par laquelle François I^{er}.
 s'engageoit à maintenir l'autorité de la mai-
 son de Médicis à Florence. On convint que

Le traité demeureroit secret tant qu'il plairoit au Pape : les Impériaux n'en eurent alors aucune connoissance (N. D. L.)

(27) Le Roi ayant fait communiquer son projet au Pape , par le Comte de Carpi, son Ambassadeur à la Cour de Rome, & l'ayant fait prier de permettre qu'on fit des levées d'Infanterie dans l'Etat Ecclésiastique, & que les troupes Françoises pussent y passer librement, Clément fit prier le Roi de différer au moins son entreprise ; pour l'en détourner, on lui représenta que cette expédition bleffoit les véritables intérêts de la France ; que si le desir de rentrer dans le Milanès avoit suscité tant d'ennemis au Roi, le projet de la conquête de Naples en augmenteroit encore le nombre ; qu'infailliblement les Vénitiens prendroient le parti de l'Empereur, & lui fourniroient plus de troupes qu'ils n'y étoient obligés par la Ligue ; que si malheureusement les affaires de la France tournoient mal en Lombardie, la réputation de ses armes tomberoit dès-lors dans le Royaume de Naples ; que les malheurs qu'il éprouveroit dans ce Royaume, ou dans le Milanès, lui feroient perdre l'un

ou l'autre de ces Etats, ou peut - être tous les deux. Mais ces sages remontrances furent inutiles. (N. D. L.)

(28) Les remontrances du Marquis de Pescaire , déterminèrent le parti que les Impériaux prirent dans cette occasion ; il représenta que les troupes que l'on envoyoit contre Naples étoient trop foibles , & ne pourroient s'y rendre assez promptement ; que la résistance de plusieurs places fortes , & l'opposition des puissances dont la sûreté dépendoit de la conservation de ce Royaume , feroient durer cette guerre plusieurs mois ; que dans cet intervalle , on viendroit à bout de terminer la guerre dans le Milanès ; que si le succès favorisoit l'Empereur en Lombardie , il n'auroit dès-lors plus rien à craindre pour le Royaume de Naples , supposé même qu'il n'y possédât qu'une seule tour ; qu'en tenant ferme en Lombardie , ils feroient peut-être assez heureux pour triompher dans le Milanès & à Naples ; au lieu qu'en quittant cette Province , la perte de ce Duché n'étoit pas douteuse , tandis que le salut de ce Royaume seroit fort incertain. (N. D. L.)

(29) Pont-Dormy avoit ordonné que l'on plaçat une herse au-dessus de la porte pour la faire tomber, quand une partie des ennemis seroit entrée dans le Parc. Il s'étoit mis, en les attendant, au-dessus de la porte, auprès de la herse. Ils approchèrent vers la fin de la nuit; le *Bâtard* étoit au premier rang, lié entre quatre soldats, qui menaçoient de le poignarder, si le coup manquoit par sa trahison. Il donna un coup de sifflet, auquel on répondit. Il demanda *s'il étoit tems*, on lui dit *qu'oui*; alors les soldats entrèrent avec lui à la file, par la porte qu'ils trouvèrent ouverte. Pontdormy ne voulant pas qu'il en passât un plus grand nombre, commanda qu'on laissât tomber la herse; mais la herse ne ferma point le passage: soudain il ordonna qu'on mît le feu aux poudres du ravelin; & dans le moment il éprouva le funeste accident dont parle du Bellay. (N. D. L.)

(30) Dans le même tems, le Chevalier de Casal se rendit au camp des Impériaux, de la part du Roi d'Angleterre, pour les encourager. Ce Prince, jaloux de la prospérité du Roi, & piqué d'ailleurs de la prise de

quelques vaisseaux Anglois sur les côtes d'Ecoffe, menaçoit de porter la guerre en France, & vouloit soutenir l'armée de l'Empereur en Italie.

(31) La Trémoille, la Palice, Thomas de Foix, & plusieurs autres des principaux Officiers étoient d'avis qu'on levât le siège de Pavie, & qu'on se retranchât à la Chartreuse, ou à Birasco, qui étoient deux postes avantageux; parce qu'en prenant ce parti, on étoit assuré de remporter la victoire sans péril. Ils fondoient leur avis sur le défaut d'argent, qui, mettant les ennemis hors d'état de conserver longtems leurs troupes en corps d'armée, les forceroit à se dissiper, ou du moins à se renfermer dans les places. Ils ajoutoient que si les Allemans de la garnison de Pavie, auxquels on devoit la paye de plusieurs mois, ne se mutinoient pas, ce n'étoit que dans l'espérance d'être bientôt soldés; que comme il seroit impossible de les satisfaire, il arriveroit infailliblement qu'ils exciteroient quelque violente sédition; que l'unique ressource des ennemis, étoit donc d'en venir promptement aux mains. (N. D. L.)

(32)

(32) Il est dit dans une lettre de Jean de Tournon, écrite au Vicomte de Turenne, que le Roi se défendit à pied, presque seul au milieu d'un tas de morts, tant François, qu'ennemis ; qu'il tua sept hommes de sa main, cinq avant d'être renversé de son cheval, & deux après s'être relevé. (N. D. L.)

(33) Pierre Martir d'Anglerie, qui étoit du Conseil d'Espagne, & quelques autres Auteurs après lui, prétendent qu'il y eut vingt-cinq mille François tués, & qu'il s'en noya cinq mille dans le Tefin ; mais à peine l'armée Françoisé montoit-elle à ce nombre. Guichardin écrit que les Impériaux ne perdirent qu'environ sept cens hommes, & qu'il y eut plus de huit mille François tués dans le combat, ou noyés dans le Tefin.

Parmi les morts, on comptoit Frontenai, de la Maison de Rohan, François de Duras, Hector de Bourbon, Vicomte de Lavedan, Antoine de Saint-Gelais, Pierre le Voyer de Paulmi, dont le pere étoit aussi à cette bataille, Jofferand Villemor, Adam Ravenel, Aubigni, Louis d'Arset. Aux prisonniers de marque, dont parle du Bellay, il faut ajouter Bonneval, Jean de Montferrat, Barbesieux,

François de Bourbon, le Prince de Talmont,
François, frere du Marquis de Saluces, le
Comte de Villars, de Rieux, de Congi, de
la Tour Landri, de Vassé, Villardin, Bar-
bon, de Longueval. Jérôme Léandre, Evê-
que de Brindes, & Légat du Pape, fut pris,
mais renvoyé sur le champ par le Vice-Roi.
(N. D. L.)

*Fin des Observ. du second Livre des Mémoires
de du Bellay, & du dix-septième Volume.*

